REVUE BELGE DE NUMISMATIQUE.

Digitized by the Internet Archive
in 2008 with funding from
Microsoft Corporation

http://www.archive.org/details/revuebelgedenumi56sociuoft

REVUE BELGE

DE

NUMISMATIQUE

PUBLIÉE

SOUS LES AUSPICES DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE.

DIRECTEURS :

MM. LE Vte B. DE JONGHE, LE Cte TH. DE LIMBURG-STIRUM ET A. DE WITTE

1900

CINQUANTE-SIXIÈME ANNÉE.

BRUXELLES,

J. GOEMAERE, IMPRIMEUR DU ROI,

Rue de la Limite, 21.

—

1900

CJ
3
R4
t.56

REVUE BELGE

DE

NUMISMATIQUE

LES MONNAIES

DE

CLÉOPATRE VII PHILOPATOR

REINE D'ÉGYPTE (52-30 av. J.-C.)

PLANCHES I ET II.

Le règne de Cléopâtre forme l'un des épisodes les plus remarquables de l'histoire ancienne. Les poètes, les romanciers, les dramaturges ont exalté à l'envi dans leurs ouvrages cette grande figure semi-légendaire et se sont plu à donner libre cours à leur imagination en décrivant le faste et les débordements célèbres de cette fameuse courtisane que l'un des premiers magistrats de Rome salua du titre pompeux de « Reine des Rois ». L'historien, plus sobre de détails, n'a pas cependant toujours su discerner l'exacte vérité dans la multiplicité des étranges renseignements que nous fournissent, sur cette illustre reine, Plutarque, Appien, Dion Cassius, Suétone et d'autres auteurs, plus ou moins contemporains, dont le premier souci fut de relater la chronique scan-

daleuse du jour plutôt que les faits réels : *scribitur ad narrandum, non ad probandum.*

Excepté les inscriptions du temple de Dendera et la stèle de Turin, nos sources d'information sur la politique intérieure de Cléopâtre sont à peu près nulles, et c'est à la plume malveillante des Romains, ses plus mortels ennemis, que nous devons presque tout ce que nous connaissons de ses relations avec l'extérieur.

Mon intention n'est pas de retracer ici, dans tous ses détails, l'histoire de la dernière reine lagide d'Égypte, mais pour la compréhension de la classification numismatique de ce règne, il est peut-être utile d'en rappeler au moins les événements principaux.

Cléopâtre VII (suivant quelques autorités qui n'admettent pas l'existence d'une deuxième Cléopâtre Tryphène, Cléopâtre VI) était fille aînée de

Portrait de Cléopâtre, vers la fin de son règne, d'après ses médailles.

Ptolémée XIII Aulète et monta sur le trône, conjointement avec son frère, Ptolémée XIV Dionysos, en l'an 52 avant Jésus-Christ, peu après la

mort de leur père. Elle était âgée de dix-sept ans. Conformément aux dispositions du testament de Ptolémée XIII, et suivant la tradition royale d'Égypte, elle épousa son frère, qui venait d'entrer dans sa dixième année. Ce règne conjoint dura jusqu'en 49. Ptolémée, ayant atteint sa majorité, résolut de se débarrasser de sa sœur, dont l'ambition était de gouverner seule; celle-ci s'était, de plus, rendue hostile aux favoris de la cour, Pothinus, Achillas et Théodotus, qui réussirent à exciter le peuple contre elle. Chassée du royaume, Cléopâtre s'enfuit en Syrie, y leva une armée et reparut bientôt, près de Pélusium, à la rencontre des troupes envoyées, sous le commandement d'Achillas, pour la repousser. Sur ces entrefaites, le grand Pompée, vaincu à Pharsale et fuyant devant César, arrivait en Égypte chercher un refuge auprès de Ptolémée, dont il avait pris le parti. On sait qu'il fut traîtreusement mis à mort. Quelques jours après, César apparaissait devant Alexandrie avec trente-cinq vaisseaux et quatre mille hommes. Son premier soin fut de faire ensevelir pieusement les restes de son malheureux rival, puis il prit ses dispositions en vue de rétablir l'ordre en Égypte. Ptolémée les rejeta; Cléopâtre, plus astucieuse, obéit et désarma, mais se fit introduire par ruse auprès du général romain, qui, soit qu'il fût séduit par les charmes de la jeune reine, soit que celle-ci l'eût convaincu de la justesse de ses droits, se déclara en sa faveur. Ptolémée reçut l'ordre de

rendre à sa sœur la part de pouvoir qu'il avait usurpée. Il refusa. Pour se le concilier, César promit de céder l'île de Chypre à l'Égypte et d'en confier le gouvernement aux deux enfants cadets de Ptolémée XIII, Ptolémée XV et Arsinoë IV. Il est probable que les deux jeunes princes n'entrèrent pas *de facto* dans la jouissance de leur souveraineté et il est, me paraît-il, hasardé de leur attribuer l'émission de monnaies. Ptolémée XIV, mal avisé, ne voulut pas entendre raison et il incita la populace d'Alexandrie contre César.

Pendant les trois mois qui suivirent, les Romains eurent à soutenir une guerre acharnée contre les Égyptiens, et peu s'en fallut que le chef de ceux-ci, Pothinus, ne s'emparât du palais occupé par le dictateur. C'est à ce moment que l'arrivée de renforts sous le commandement de Mithridate décida la victoire du côté de César. Alexandrie fut assiégée, l'armée égyptienne taillée en pièces et Ptolémée lui-même se noya dans sa fuite, en voulant traverser le Nil à la nage, près de Memphis.

Cléopâtre rentra alors en possession de la couronne d'Égypte et César lui fit épouser son plus jeune frère, âgé de six ans, Ptolémée XV l'Enfant. Le dictateur obligea Arsinoë, sa sœur cadette, à l'accompagner à Rome pour paraître à son triomphe, suivant la coutume romaine.

En 47, l'année qui suivit le retour de César à Rome, Cléopâtre donna le jour à un fils que, probablement par flatterie, elle nomma Césarion.

Le scandale public ne manqua pas d'attribuer la paternité de cet enfant au grand Romain et les historiens, se basant sur deux vagues allusions des lettres de Cicéron, sont même allés jusqu'à raconter que la reine d'Égypte se serait rendue ensuite à Rome, y aurait vécu comme la maîtresse avouée de César et se serait enfuie au moment de son assassinat. Les preuves de la fausseté de ces assertions ne sont pas difficiles à établir, malgré le témoignage d'Antoine, qui, sans doute en vue d'excuser sa conduite devant le Sénat et peut-être aussi pour embarrasser Octave, perpétua cette légende romantique, dont Plutarque nous fournit tous les détails. On sait qu'Oppius, qui avait été l'intime ami de César, contredit publiquement l'accusation infâme répétée par Antoine, et qu'après la bataille d'Actium, Octave fit mettre à mort Césarion comme imposteur en 30 av. J.-C.. Le testament du dictateur ne fait aucune mention de lui non plus.

L'année même de la mort de César, Cléopâtre fit emprisonner son frère, Ptolémée XV, avec la sanction d'Antoine ; il avait partagé le trône avec elle pendant quatre ans. Césarion fut alors associé au pouvoir par sa mère en 44 av. J.-C., sous le titre de Ptolémée César, le dieu Philopator Philométor. Dion Cassius rapporte que le Sénat confirma cette mesure.

Pendant la guerre civile qui suivit les ides de mars 44, Cléopâtre maintint une stricte neutralité ;

mais après la bataille de Philippes, elle prit le parti des triumvirs, pour lesquels étaient ses sympathies. Antoine, Octave et Lépide se partagèrent l'empire; Antoine choisit l'Orient, et en 41, après avoir séjourné quelque temps à Athènes, il entreprit une expédition contre les Parthes. Entré en Cilicie, il s'installa avec grande pompe à Tarse et y manda Cléopâtre pour qu'elle lui rendît compte de sa politique. Antoine l'avait déjà rencontrée, lors de la prise d'Alexandrie par Gabinius, sous César, mais elle n'avait alors pas encore songé à le subjuguer. Au premier appel du consul à Tarse, Cléopâtre apparut dans toute sa splendeur ; c'était Aphrodite, parée de tous ses charmes, qui venait au-devant du général romain, bientôt captif à ses pieds. Plutarque nous a laissé la relation de cette rencontre féérique sur le Cydnus qui a inspiré quelques-uns des plus beaux vers de l'immortel Shakespeare :

. . . . . .

The barge she sat in, like a burnished throne,
Burn'd on the water : the poop was beaten gold;
Purple the sails, and so perfumed, that
The winds were love-sick with them : the oars were silver;
Which to the tune of flutes kept stroke, and made
The water, which they beat, to follow faster,
As amorous of their strokes. For her own person,
It beggar'd all description : she did lie
In her pavilion (cloth of gold, of tissue),
O'er-picturing that Venus, where we see,
The fancy out-work nature : on each side her,

Stood pretty dimpled boys, like smiling Cupids,
With diverse-colour'd fans, whose wind did seem
To glow the delicate cheeks which they did cool,
And what they undid, did.
Her gentlewomen, like the Nereides,
So many mermaids, tended her i' the eyes,
And made their bends adornings : at the helm
A seeming Mermaid steers ; the silken tackle
Swell with the touches of those flower-soft hands,
That yarely frame the office. From the barge
A strange invisible perfume hits the sense
Of the adjacent wharfs . . . . . .
. . . . . .

Dans les fêtes splendides que Cléopâtre offrit à bord de son vaisseau, Antoine s'éprit si passionnément d'elle, qu'il perdit de vue le but de son expédition et la suivit en Égypte où il passa l'hiver de 41 à 40, laissant à sa femme, l'austère Fulvie, le soin de surveiller ses intérêts à Rome.

Vers cette époque mourut Arsinoë, empoisonnée dans le temple d'Artémis à Milet, par ordre de sa capricieuse et cruelle sœur.

Au printemps de l'an 40, Antoine se vit obligé de retourner à Rome, menacée d'une nouvelle guerre civile. Fulvie était morte cette même année. Octave, désirant détacher son collègue de la sirène égyptienne et le retirer de sa sphère de fascination, parvint à lui faire contracter un mariage avec sa propre sœur, Octavie. Cette union paraissait répondre aux vœux de chacun. Antoine demeura fidèle à son épouse pendant presque deux

ans, mais en 36, contraint de donner suite à son expédition contre les Parthes, il envoya d'Athènes un messager à Cléopâtre lui enjoignant de se rendre auprès de lui, à Antioche. Dès lors, il retomba entièrement sous l'empire de la reine d'Égypte, qu'il combla d'honneurs. Il lui fit don de la Phénicie, de la Cœlesyrie, de Chypre, de la Cilicie et d'une partie de la Judée et de l'Arabie. Il fit frapper des médailles portant leurs effigies, celle de Cléopâtre, accompagnée sur les drachmes de la légende CLEOPATRA · REGINAE · REGVM · FILIORVM · REGVM · Il alla jusqu'à reconnaître les jumeaux, nés de leurs amours vers l'an 40, et leur donna les noms significatifs d'Alexandre Hélios et de Cléopâtre Séléné.

Après avoir passé six mois en festivités, Antoine se remit en marche; Cléopâtre rentra dans ses États, traversant la Judée, où le roi Hérode l'accueillit avec toute la pompe obséquieuse d'un vassal à son souverain. Peu après, elle recevait la nouvelle des désastres du triumvir et se hâtait de le rejoindre, à la tête de renforts et abondamment pourvue de vivres. Elle voulait ainsi devancer Octavie, qui était allée au-devant de son époux jusqu'à Athènes, au premier bruit de sa défaite, et empêcher une réconciliation entre eux. Son plan réussit.

En 34, Antoine, dans une deuxième campagne contre les Parthes, eut plus de succès. Il ramena leur roi, Artavasde, captif à Alexandrie et le fit suivre son triomphe, lié de chaînes. C'est en cette

occasion qu'il salua Cléopâtre de *Reine des Rois* et qu'elle prit à son tour le titre de déesse, se faisant représenter sous les attributs d'Isis.

Cependant, l'opinion publique à Rome commençait à pénétrer les desseins secrets de Cléopâtre ; la noblesse romaine était jalouse de sa puissance ; Antoine avait froissé la dignité du peuple en célébrant son triomphe à Alexandrie, un acte sans précédent dans les annales de la République. Est-ce qu'une nouvelle Carthage allait disputer la suprématie à la capitale du monde ?

Mais tandis qu'Antoine et son parti perdaient peu à peu tout leur prestige à Rome, le triumvir n'avait plus d'yeux que pour sa royale maîtresse. Dans une proclamation publique, elle et son fils Césarion furent nommés seigneurs de l'Égypte, de Chypre, de la Lybie et de la Cœlesyrie ; Alexandre Hélios obtint l'Arménie, la Médie et la Parthie, avec le titre pompeux de « Roi des rois » ; son jeune frère, Ptolémée, reçut le gouvernement de la Phénicie, de la Syrie et de la Cilicie, tandis que la Cyrénaïque passait aux mains de Cléopâtre Séléné, sœur jumelle d'Alexandre.

Cette nouvelle distribution arbitraire de souverainetés par Antoine mit le comble à l'indignation de ses adversaires à Rome. Le Sénat fit enlever son testament qu'il avait confié à la garde des Vestales et, sur la proposition d'Octave, déclara la guerre à Cléopâtre et nomma Antoine ennemi public. Par représailles, Antoine répudia Octavie

et leva une armée considérable que les troupes égyptiennes grossirent encore ; il établit son quartier général à Samos où il concentra sa flotte renforcée des galères de Cléopâtre. La saison étant peu favorable pour commencer les hostilités, Antoine et Cléopâtre en profitèrent pour visiter Ephèse, Tarse et d'autres villes de l'Asie mineure ; ils revinrent ensuite à Patras d'Achaïe et à Athènes où des médailles furent frappées en l'honneur de la « nouvelle déesse » Cléopâtre ; partout ce furent des fêtes et des réjouissances dont la splendeur surpasse toute description. Mais au printemps de l'an 31, les deux armées rivales reprirent leurs préparatifs de guerre ; Antoine rassembla ses troupes au promontoire d'Actium, d'où il esperait effectuer une descente en Italie. C'est là qu'il rencontra Octave. Le 2 septembre, une grande bataille fut engagée ; de part et d'autre, sur terre et sur mer, la lutte fut des plus acharnées ; à la tête de ses fidèles légions, Antoine se retrouva un héros, et un instant, Octave parut en danger, lorsque, sans motif apparent, Cléopâtre fit soudainement virer de bord la galère royale et, profitant d'une brise favorable, prit la fuite, accompagnée de ses soixante trirêmes égyptiennes. Antoine, d'abord perplexe, la suivit bientôt, malgré les protestations de ses généraux, furieux d'abandonner la lutte au moment où les chances du combat semblaient vouloir décider la victoire en leur faveur.

Privée de son chef, l'armée d'Antoine n'offrit plus qu'une faible résistance; plusieurs légions désertèrent ses rangs et passèrent au camp d'Octave qui se rendit bientôt aussi maître de la flotte ennemie et l'incendia.

Rentrés à Alexandrie, Antoine et Cléopâtre se séparèrent et perdirent les onze mois suivants à deviser des plans de résistance, sans prendre aucune résolution, ni faire les préparatifs d'urgence que nécessitait leur précaire situation. En juillet de l'an 30, la flotte d'Octave parut devant Alexandrie. Antoine, renfermé dans l'île de Pharos, voulait repousser l'attaque, malgré les conseils de Cléopâtre qui réalisait la futilité de toute opposition et méditait la fuite au premier échec. Il dirigea son infanterie contre les troupes d'Octave, mais ses généraux, démoralisés, sa flotte et sa cavalerie se rendirent à l'ennemi sans coup férir. Tout espoir perdu, Cléopâtre se réfugia dans le mausolée qu'elle s'était fait construire et fit répandre le bruit de sa mort. La nouvelle en parvint aux oreilles de son malheureux amant, qui, ne voulant pas lui survivre, abandonné de ses plus proches et complètement découragé, se perça le cœur d'un poignard au moment même où un messager de Cléopâtre venait le chercher. Il se fit transporter, mourant, auprès d'elle et expira peu après dans les bras de cette reine d'Égypte pour laquelle il avait sacrifié son honneur, sa fortune et sa vie.

Octave, sur ces entrefaites, fit son entrée, sans obstacles, à Alexandrie. Cléopâtre nourrissait peut-être le secret espoir de le subjuguer, lui aussi, comme César et Antoine. Le général victorieux repoussa froidement ses séductions, mais lui fit grâce de la vie et lui permit de rendre les honneurs funèbres à Antoine, l'indigne époux de sa sœur. Repoussée par Octave, et ne pouvant supporter la perspective de l'accompagner à Rome pour y paraître à son triomphe, haïe de ses sujets qu'elle avait immolés au gré de ses caprices, elle ne vit plus qu'un moyen de salut, celui de mettre fin à ses jours. Les uns ont rapporté qu'elle se fit piquer par un aspic caché dans un panier de figues et de fleurs; d'autres qu'elle prit un violent poison recelé dans une épingle à cheveux. Quand on pénétra dans le mausolée, 15 août 30 av. J. C., Cléopâtre fut trouvée morte, étendue sur un lit d'or, parée de ses vêtements royaux et recouverte de fleurs; à ses pieds se mourait Charmione, l'une de ses fidèles suivantes, tandis que l'autre, Iras, avait déjà rendu le dernier soupir. Un même tombeau réunit les dépouilles de Cléopâtre et d'Antoine.

Octave, victorieux, soumit l'Égypte et l'annexa à l'empire ; il fit exécrer la mémoire d'Antoine et détruire ses statues; celles de Cléopâtre furent conservées sur les instances d'Alchibus et moyennant une rançon de 12,000 talents. Césarion périt peu de temps après, assassiné ; Antyllus, fils

d'Antoine et désigné par lui pour lui succéder, subit le même sort. Cléopâtre Séléné épousa Juba, roi de Maurétanie, à la cour duquel se réfugièrent aussi ses deux frères, Alexandre Hélios et Ptolémée, dont toute trace disparaît dès lors dans l'histoire.

Pour terminer cette courte étude historique, il me reste à ajouter un mot sur la réputation de beauté qui brille autour du nom de la célèbre reine-courtisane. A en juger par les portraits que nous offrent les médailles, cette réputation serait pour le moins exagérée: le profil est dur, les traits anguleux et irréguliers, l'expression hautaine et acariâtre. Cléopâtre possédait des attraits plus durables que la beauté. Plutarque nous apprend que sa physionomie n'avait rien d'unique ni de frappant, mais qu'elle dérivait sa force de la fascination de tout son être, du charme irrésistible de son esprit. Elle possédait une voix mélodieuse avec la même variété de modulation qu'un instrument à beaucoup de cordes. Elle parlait plusieurs langues et ne conversait par l'intermédiaire d'interprètes qu'avec très peu des ambassadeurs étrangers de sa cour. Antoine était tombé à ses pieds à première vue; elle lui tenait tête dans ses orgies et dans ses propos de soldat; « femme élégante et lettrée, elle buvait comme lui, jurait comme lui ». Duruy ajoute : « Sa beauté avait toujours été moins redoutable que son esprit et sa grâce ». M. Feuardent, dans ses considérations sur l'état de l'Égypte à l'époque qui nous occupe,

s'exprime ainsi au sujet de Cléopâtre : « Une seule tête semblait résister encore au milieu de cette société expirante, une femme, une reine, plus courtisane que souveraine, mais une sirène d'une grande énergie, merveilleusement douée pour la séduction ; à l'aide de ses charmes et de la ruse de son esprit, elle sut tenter un effort surhumain contre l'asservissement de Rome; et peu s'en fallut qu'elle ne triomphât et ne devînt la toute-puissante dominatrice et la maîtresse du monde entier ».

SOURCES D'INFORMATIONS. – J. P. Mahaffy, *A History of Egypt under the Ptolemaic Dynasty*, London, 1899. — Appian, *Bell. Civ.* — Dio Cassius, *lib XLVII.* — J. Caesar, *De Bello Civ.* – Plutarque, *Antoine et Cléopâtre.* — Suetonius. *Caesar.* — Cicero, *Epistole ad Atticum*, XIV, 8. – Feuardent, *Égypte ancienne. Monnaies des rois*, Collection Giovanni di Demetrio, Paris. s d. — A. Stahr, *Cleopatra*, Berlin, 1879. — S. Baring-Gould, *The Tragedy of the Caesars*, London, 1892. — Victor Duruy, *Histoire des Romains*, Paris, 1881 — H. Houssaye, *Cléopâtre*, 1889. — Froude, *Caesar*; – etc.

Malgré les nombreuses études dont la numismatique de Cléopâtre VII a déjà été l'objet de la part des numismatistes de tous temps, elle présente néanmoins une foule de points obscurs, à l'élucidation desquels il est à espérer, dans l'intérêt de la science, que l'érudition moderne dévouera son attention. C'est à M. Feuardent que revient l'honneur d'avoir le premier proposé une classification claire, en même temps que scientifique et raisonnée, des séries monétaires des Ptolémées d'Égypte ; son œuvre remarquable restera la base

de tout travail de ce genre. Vient ensuite l'admirable catalogue du British Museum (*The Ptolemies of Egypt*, London, 1883) rédigé par le défunt conservateur, M. Réginald Stuart Poole, qui constitue un progrès marqué sur l'œuvre de son devancier et nous permet d'attribuer avec assurance certaines monnaies que M. Feuardent avait fait rentrer parmi les incertaines ou qu'il n'avait pas classées correctement.

Je n'ai pas de nouvelle théorie à formuler et ne prétends pas non plus résoudre aucun des nombreux problèmes de la numismatique de Cléopâtre, qui forme encore un sujet de discussion entre savants. Mon intention, en écrivant cet article, a été simplement de rassembler, en un catalogue aussi complet que possible, les types monétaires connus de ce règne, avec leurs variétés, en éliminant plusieurs des pièces décrites par Mionnet, Cohen, Boutkowski, certains catalogues de ventes, etc., où des lectures erronées de légendes et d'inscriptions ont été prises pour des types nouveaux. Inutile de dire que je me suis trouvé plus d'une fois dans l'embarras devant certaines descriptions incomplètes de monnaies de Sinope, de Béryte, d'Aradus, d'Ascalon et d'autres ateliers.

Je me suis adressé aux savants conservateurs des Cabinets de médailles de Londres, Paris, Vienne, Saint-Pétersbourg et Alexandrie, ainsi qu'à divers amateurs, les priant de bien vouloir me communiquer les pièces inédites de leurs

collections. M. le Dr Barclay V. Head m'a accordé l'autorisation d'examiner les monnaies de Cléopâtre du British Museum, qui depuis la rédaction du catalogue où les différents types se trouvent tous illustrés, n'a fait aucune acquisition dans cette intéressante série. M. E. Babelon m'a gracieusement envoyé les moulages de toutes les pièces conservées à la Bibliothèque nationale, dont j'ai fait reproduire les principales à la planche I qui accompagne mon catalogue.

A la planche II figurent des monnaies du Musée de Vienne, M. le Dr Kubitschek ayant eu la complaisance de me faire parvenir les empreintes de douze exemplaires de cuivre qu'il attribue à la dernière reine d'Égypte.

M. le Dr Imhoof-Blumer, M. le Professeur Dr Behrend Pick, M. A. Löbbecke et d'autres savants m'ont fait part de leurs vues sur quelques questions que je leur ai soumises, et de M. E.-D.-J. Dutilh, d'Alexandrie, j'ai été honoré d'une communication intéressante que je me permets de citer ici en partie :

« ... *Je m'empresse de vous informer que, depuis bientôt trente ans que je m'occupe de numismatique alexandrine, il ne m'a jamais passé entre les mains des monnaies de Cléopâtre VII Philipator de types différents de ceux décrits dans les ouvrages de numismatique que vous me signalez. J'ajouterai seulement, et ceci uniquement pour le cas où ce renseignement pourrait vous être de quelque utilité, que pendant ces trente*

ans d'exercice quotidien, je n'ai eu qu'une fois l'occasion d'avoir pour vingt-quatre heures en ma possession une pièce comme le n° 6, planche XXXI, du catalogue du British Museum, et deux exemplaires pareils au n° 7, même planche et même catalogue ; elles sont introuvables en Égypte... »

Pour la désignation des métaux, j'adopte les signes conventionnels : AV = or, AR = argent, Æ = cuivre. J'indique aussi, autant que possible, l'exacte dimension des pièces en millimètres, et les cabinets où elles se trouvent, ainsi que les ouvrages qui les décrivent. Voici la signification des quelques abréviations suivantes :

Londres = Cabinet des médailles du Musée britannique.

Paris = Cabinet des médailles de la Bibliothèque nationale.

Vienne = Cabinet des médailles de Vienne.

Gotha = Cabinet des médailles de la Bibliothèque ducale de Gotha.

Col. Dem. = Collection Demetrio et Musée de l'État belge, à Bruxelles.

M = Mionnet, Médailles grecques et romaines, et supplément.

C = Cohen, Médailles impériales, 2e édition.

B = Babelon, Monnaies de la République romaine.

Bout. = Boutkowski - Glinka, Dictionnaire numismatique.

Je me permets d'accompagner mes descriptions

de plusieurs citations et de notes intéressantes d'auteurs bien connus.

Les judicieuses observations de M. Feuardent sur la circulation monétaire du règne de Cléopâtre sont d'un intérêt tout particulier :

« Tous les amateurs de médailles antiques ont » dû faire la remarque que, à partir du règne de » Cléopâtre, le monnayage du numéraire d'ar- » gent semble disparaître presque complètement » de l'Égypte pendant à peu près un demi-siècle (1). » En effet, excepté quelques rarissimes drachmes » au nom de cette princesse, on ne trouve plus » sous son règne d'autres monnaies d'argent de » modules supérieurs. Il est présumable que les » tétradrachmes étaient tombés dans un complet » discrédit, sans doute à cause des fraudes com- » mises par Aulète, le père de Cléopâtre, qui » avait fini par introduire dans l'argent tant d'al- » liage de cuivre, que ce métal dépassait en quan- » tité la matière de bon aloi.

» On dut alors se servir en Égypte des mon- » naies de bon métal, frappées chez les peuples » voisins; de nombreuses trouvailles de mon- » naies romaines d'or et d'argent, qui ont été » faites dans ce pays, prouvent aussi que le numé-

(1) « Les monnaies d'argent, ou autrement dit de potin, ne repa- » raissent à la vérité qu'en l'année 14 du règne de Tibère, et ces mon- » naies, quoique à bas titre, sont cependant généralement de meilleur » aloi que de certaines pièces frappées sous Aulète : nous avons con- » staté une moyenne de 300 millièmes de fin. »

» raire romain devait avoir également un cours
» assuré dans cette contrée. L'histoire mentionne
» les énormes dépenses de la fastueuse souveraine
» de l'Égypte, laquelle semait l'or et l'argent par-
» tout où elle passait ; et de l'an 6 jusqu'à la dix-
» septième année de son règne, nous ne voyons
» aucune monnaie à son effigie frappée en métal
» précieux ; donc, elle devait se servir seulement
» des monnaies romaines ou de celles émises par
» les peuples voisins de son pays. On ne trouve
» positivement que des pièces d'airain frappées en
» Égypte, et c'est de cette époque de ruine et de
» misère chez ce peuple que doivent dater les émis-
» sions de petites pièces de cuivre mal frappées,
» avec biseau informe, système de monnayage
» qui fut très répandu sous Auguste et Tibère et
» dont la fabrication se perpétua pendant environ
» 150 ans, jusque sous le règne d'Antonin ; ces
» émissions prouvent que le numéraire devait être
» rare dans ce pays, et que ces valeurs infinies
» avaient cependant leur importance pour les
» transactions.

» On est aussi en droit d'être étonné de la
» rareté réelle des monnaies d'argent en bon
» métal, soit en petit, soit en grand module, frap-
» pées en Asie, par Antoine et Cléopâtre ; ces
» émissions durent cependant s'exécuter sur une
» très grande échelle, les drachmes surtout, qui
» étaient servilement copiées sur les deniers
» romains. Antoine, qui tenait à se montrer aux

» peuples qu'il venait de conquérir, ainsi qu'à
» son armée, avec cette reine, dont il avait eu
» l'audace de faire une déesse, et à laquelle il avait
» donné tant de riches provinces dépendantes de
» Rome (puisqu'elles avaient été subjugées avec
» le concours des soldats romains), dut faire frap-
» per d'immenses quantités de monnaies avec les
» deux têtes. Il ne serait peut-être pas illogique
» d'admettre que son compétiteur, Auguste, qui
» sut si adroitement insinuer au peuple romain
» de rendre le nom d'Antoine infâme, en renver-
» sant ses statues, ait aussi donné ordre aux mon-
» nayeurs de retirer de la circulation les pièces
» portant ces deux effigies ; mais ces entrepre-
» neurs de la fabrication du numéraire, devant
» subir une perte réelle sur les pièces fourrées,
» remirent sans nul doute ces dernières en circu-
» lation ; de là le nombre très considérable de ces
» pièces fausses antiques, que l'on remarque dans
» toutes ces collections ; nous avons pu constater
» que, sur douze deniers romains aux deux têtes,
» il y en a, au moins, neuf de fourrées ; la même
» proportion existe sur les tétradachmes, frappés
» probablement à Antioche (1). »

Je suis de près la classification proposée par feu R. S. Poole, dans le *Catalogue du British Museum*, et divise, par conséquent, la numismatique de Cléopâtre en six grandes périodes.

(1) Feuardent, *op. cit.*, pp. 123-6.

I. Règne conjoint de Cléopâtre VII et de son frère Ptolémée XIV Dionysos, du 5 septembre 52 av. J.-C., jusqu'à l'exil de Cléopâtre en 49.

II. Ptolémée XIV seul, de 49 à sa mort, qui eut lieu en 48.

III. Cléopâtre VII seule, de 48 à 47, année où son jeune frère Ptolémée XV lui fut associé au trône.

IV. Règne conjoint de Cléopâtre VII et Ptolémée XV, 47-44.

V. Règne conjoint de Cléopâtre VII et de son fils, Ptolémée XVI Césarion, 45-30.

VI. M. Antoine partage le pouvoir avec Cléopâtre, 36-30.

I. Cléopatre VII et Ptolémée XIV. (52-49 av. J.-C.)

La monnaie décrite ci-après est la seule que l'on ait jusqu'ici attribuée à cette époque.

1. AR. Tétradrachme. 25 mill. D. tête diadémée de Cléopâtre, à droite.

Rev. ΑΣΚΑΛΩΝΙΤΩΝ ΙΕΡΑΣ ΑΣΥΛΟΥ. Aigle à gauche sur un foudre, avec une palme sur l'aile ; à droite, la date LN (an 55) ; à gauche, un monogramme.

Frappé à Ascalon, en 50 av. J.-C.

Dr B. V. Head, *Brit. Mus. Guide*, pl. LXII, n° 19. — Id., *Historia Numorum*, p. 675, fig. 358.

L'ère d'Ascalon date de 104 av. J.-C. — Sans l'autorité de M. le Dr B. V. Head, on ne donnerait pas le portrait qui figure sur cette monnaie à une

jeune fille de dix-neuf ans, âge qu'avait Cléopâtre en 50 av. J.-C. † (1)

II. Ptolémée XIV. Dionysos.
(49-48 av. J.-C.)

2. Æ 23 mill. *D.* Tête cornue et diadémée de Jupiter Ammon, à droite.

Rev: ΠΤΟΛΕΜΑΙΟΥ ΒΑΣΙΛΕΩΣ. Aigle debout sur un foudre, à gauche; devant, l'acrostolium.

Frappée à Alexandrie (?) date probable (48 av. J.-C.)

Londres (B. Mus. *Cat.*, pl. XXX, 2). — Paris. — Col. Dem., n° 437. — M. *Suppl.*, IX, p. 22, n° 120.

Le British Museum possède deux autres variétés de ce type, d'une fabrique encore plus barbare.

Quoique M. R. S. Poole ait donné cette monnaie à Ptolémée, roi de Chypre, 81 à 58 av. J.-C., probablement à cause de l'analogie du type avec celui d'une autre pièce sur laquelle figure le monogramme de Chypre, je préfère l'attribution de M. Feuardent, qui a démontré, avec beaucoup d'ingéniosité, que le symbole naval (l'*acrostolium* placé devant l'aigle au rev.) fait allusion à la flotte que Ptolémée XIV avait organisée en vue de repousser les attaques de sa sœur et des Romains. Voici, d'ailleurs, ce que dit M. Feuardent : « Le symbole tout maritime qui figure sur ces pièces, et qu'on ne rencontre autre part qu'une seule fois dans toute la

(1) *Voyez* à ce sujet la description du bronze de Béryte, *infrà*

numismatique lagide, peut ainsi trouver son explication. La victoire remportée par trahison sur le malheureux Pompée, qui fut si misérablement assassiné en vue du rivage d'Égypte, au moment où il comptait se rendre chez un ami, nous semble donner une créance suffisante à notre opinion. Nul n'ignore que ce Ptolémée eut un soin tout particulier de sa flotte ; que ses occupations se concentraient sur ce moyen de défense ; c'était sur cette flotte qu'il comptait pour s'affranchir du despotisme de César et de Rome, et c'est sur elle et par elle qu'il perdit sa couronne et la vie. »

3. AR. Tétradrachme. 25 mill. D. Tête diadémée de Ptolémée XIV Dionysos, à droite.

Rev. ΑΣΚΑΛΩΝΙΤΩΝ ΙΕΡΑΣ ΝΣΥΛΟΥ. Aigle à gauche sur un foudre, avec une palme sur l'aile ; à droite, la date, LN (an 55) ; à gauche, un monogramme. Frappé à Ascalon en 49 av. J. C.

(Dr B. V. Head, *Historia numorum*, p. 679. — Londres (B. M. *Cat.*, pl. XXXI, 5) (1).

4. Æ. 15 mill. *Droit.* Tête casquée de Ptolémée, à droite.

Rev. ΠΤΟΛΕΜΑΙΟΥ ΒΑΣΙΛΕΩΣ. Aigle à gauche sur un foudre.

Paris. — Col. Dem. (Pl. X, n° 536,) — M. T. VI, n° 396.)

(1) *Voyez* la note qui accompagne ma description du bronze de Béryte, *infrà*.

Cette monnaie dont l'empreinte m'a été envoyée par le Cabinet des médailles de la Bibliothèque nationale appartient peut-être à Dionysos; mais je préfère son attribution aux incertaines, comme l'a fait M. Feuardent.

(*A suivre.*) L. Forrer.

DEUX DENIERS INÉDITS

D'OTBERT, ÉVÊQUE DE LIÉGE

(1092-1119)

Notre savant confrère M. le baron de Chestret de Haneffe, qui se propose de donner prochainement un supplément à son beau livre sur la numismatique de la principauté épiscopale de Liége, veut bien nous permettre — et nous lui en savons le meilleur gré — de faire connaître aux lecteurs de la *Revue* deux monnaies inédites, destinées à figurer sur les planches de son nouvel ouvrage.

Ces monnaies sont deux deniers de l'évêque Otbert qui régna sur la principauté de l'an 1092 à l'an 1119.

La première dont voici la représentation peut se décrire ainsi qu'il suit :

O.... (Є)PS pour OTBЄRTVS ЄPISCOPVS.

Buste de face, à tête tonsurée et à chevelure étagée, tenant une crosse de la main droite.

Rev. Église dont la tour, surmontée d'une croix, est flanquée de deux tourelles ; sur chaque tourelle, un grand oiseau à queue retombante dirigeant son bec vers la croix.

Argent. Poids : 0gr.72. Collection de l'État.

Ce denier, malheureusement troué et légèrement ébréché, dont le n° 54 de l'ouvrage de M. de Chestret est très probablement l'obole, ne laisse pas, malgré les détériorations que le temps et des mains plus ou moins profanes lui ont fait subir, de présenter pour nous un réel intérêt.

D'abord à cause de la finesse de sa délinéation et de la perfection de sa gravure, qui en font comme l'épreuve d'un second coin, revu et corrigé par un tailleur de fers plus habile, de la monnaie décrite et figurée sous le n° 53 de l'ouvrage de M. le baron de Chestret; ensuite, parce qu'il nous permet de discuter à nouveau une attribution, tenue jusqu'ici pour sujette à caution, qui semble devoir être complètement abandonnée.

Nous voulons parler de l'attribution à Thuin des monnaies des évêques de Liége portant comme celle-ci, du côté de leur revers, deux oiseaux affrontés, perchés sur deux tourelles, dans lesquels on aurait été tenté de voir les colombes du prodige rapporté par l'abbé Folquin, le chroniqueur de Lobbes, comme étant arrivé pendant le siège que les Hongrois mirent devant Thuin, en 954 (1).

(1). . . . . *Jamque hostibus irrumpentibus, jamque in mutuis amplexibus haerentibus, plerisque mortem sibi, plerisque*

Pour que les oiseaux qui figurent sur notre denier et sur ses congénères puissent être pris pour les colombes dont il est question ici, il faudrait au moins qu'ils ressemblassent à des colombes. Or, l'identification n'est tout au plus possible que pour le denier n° 52 de l'ouvrage de M. de Chestret, sur lequel ces oiseaux paraissent autrement conformés que sur le nôtre et sont, en outre, accompagnés de la légende TVIN.

D'autre part, comme feu Piot le faisait remarquer dans la *Revue*, en 1857 (1), on connaît une grande quantité de monuments chrétiens sur lesquels sont placés des oiseaux sans que ceux-ci aient aucune signification déterminée. Des oiseaux réels ou chimériques étaient, comme pur ornement, peints très souvent sur les parois des temples, sculptés sur les sarcophages, les diptyques, brodés sur les voiles, sur les vêtements sacrés ; et l'on peut constater que les monnayeurs liégeois du XIIe siècle ont eu ces motifs d'ornementation en affection particulière.

En effet, l'on voit des oiseaux à peu près iden-

deditionem pingentibus, ecce ex respectu miserantis Dei, ex abditis templi duae columbae evolant, quae terna circuitione acies obsidentium vallant. Subsequitur post haec pluvia pergrandis, quae gentiliciam illis sagittandi artem cordarum distentione frustravit. Metus quoque ac terror tantus in eos irruit ut maturarent fugam, et principes ipsi uterentur flagellis in eos qui volebant subistere. . . . (Folcuini Gesta abbatum Lobiensium, cap. 25 ; apud Pertz, Monum. Germ. hist., script., t. IV, p. 66.)

(1) *Voy.* p. 110.

tiques à ceux qui nous occupent, reparaître sur les monnaies des évêques Alexandre Ier de Juliers et Alexandre II d'Ouren (1); des deniers d'Hugues de Pierrepont offrir au revers trois oiseaux sur les bras de la croix qui surmonte le perron (2), deux oiseaux figurer encore sur des deniers de Jean d'Aps, où ils accostent le palladium liégeois (3); et si l'on sort du pays de Liége, deux oiseaux à peu près semblables à queue retombante également se montrer sur un denier de Godefroid de Namur (4).

Donc il ne paraît pas qu'il y ait lieu de prendre les oiseaux de notre denier pour des colombes, ni de leur accorder une signification symbolique, ni surtout de rapporter leur type à l'atelier de Thuin, dont on possède d'ailleurs des monnaies d'attribution certaine, à légendes explicites, frappées sous l'évêque Otbert et sous l'un de ses prédécesseurs.

Ce point nous paraissant acquis, passons à la

(1) *Voy.* DE CHESTRET, *Numismatique de la principauté de Liége*, pl. V, 80-82 et pl. VII, 111-113.

(2) *Voy.* DE CHESTRET, *Numismatique de la principauté de Liége*, pl. VIII, 156 157.

(3) *Voy.* DE CHESTRET, *Numismatique de la principauté de Liége*, pl. X, 192-193.

Le type du perron accosté de deux oiseaux, dit M. de Chestret à la page 130 de son livre, se perpétua longtemps à Liége et à Huy. Sur un sceau de cette dernière ville, deux grands oiseaux tournés vers le perron lui servent de supports.

(4) *Voy.* CHALON, *Recherches sur les monnaies des comtes de Namur*, pl. II, n° 21.

reproduction et à la description de la seconde monnaie que nous nous proposions de faire connaître :

BƐRT pour OTBƐRT.

Profil droit, à tête tonsurée. Devant, une crosse.

Rev. GIT pour Legia.

Édifice à trois tours, enfermé dans une enceinte et précédé d'un avant-corps à fronton surmonté d'une croix.

Argent. Poids : 0gr.59. Collection de l'État.

Cette pièce, comme nous le disions plus haut, est également un denier de l'évêque Otbert, mais un denier de poids faible qui a l'avantage d'être la seule monnaie du règne qui soit venue nous offrir, jusqu'ici, le nom de la cité de saint Lambert : LEGIA.

Otbert ou Obert, successeur de Henri de Verdun, qui devait son élévation à la faveur de l'empereur Henri VI et qui épousa sa cause, agrandit considérablement le territoire de l'église liégeoise, et frappa monnaie dans six ateliers différents, à savoir : Liége, Huy, Fosses (1), Bouillon (2), Thuin et

(1) *Voy.* les *Berliner Münzblätter*, 1896, p. 2133 et la *Gazette numismatique* (Bruxelles), 2e année, p. 49.

(2) Le denier frappé dans le château de Bouillon, bien qu'il soit décrit dans l'ouvrage de M. de Chestret p. 85 (nº 55), n'a jamais été reproduit par la gravure.

peut-être Maestricht (1); mais fut réprimandé publiquement par le métropolitain de Cologne pour avoir changé, diminué la valeur ou permis l'altération de la monnaie légale. Cette accusation qui semble d'autant plus fondée que les monnaies de notre prélat sont en général d'un poids assez faible, trouve une fois de plus sa justification dans la pièce que nous venons de décrire.

FRÉD. ALVIN.

(1) Les pièces figurées sous les nos 56, 57 et 58 de la pl. III de la *Numismatique de la principauté de Liége* nous paraissent sortir de cet atelier, surtout le no 58 que nous ne pouvons nous empêcher de lire TRAϽCTVM.

DEUX DENIERS INÉDITS

DE RODOLPHE DE ZAERINGEN

PRINCE-ÉVÊQUE DE LIÉGE (1167-1191).

Le savant mémoire que M. E. Schoolmeesters, l'éminent doyen de Saint-Jacques, à Liége, a écrit sur les Regesta de Rodolphe de Zaeringen, est très utile à la numismatique; car, au XIIe siècle surtout, les monnaies étaient parfois comme des médailles destinées à conserver le souvenir de faits mémorables. Nombreux sont encore les deniers du XIe et du XIIe siècle, dont les sujets du revers sont pour nous des énigmes et que l'on parviendrait à expliquer, si, à l'exemple de M. Schoolmeesters, quelques membres de la Société d'art et d'histoire se consacraient à ce travail de bénédictin, pour le règne des autres évêques de Liége.

M. le doyen de Saint-Jacques établit parfaitement que Rodolphe de Zaeringen fut élu entre le 25 septembre et le 1er décembre 1167; cependant, il ne reçut pas immédiatement la consécration épiscopale : les chartes liégeoises de l'année 1168 portent cette mention : *Rodulpho leodiensi Electo ;*

une charte de René, prévôt de la collégiale Saint-Paul, datée de 1169, contient la même indication; d'autre part, une charte du cartulaire de Saint-Laurent, de 1170, porte *anno ordinationis ejus secundo;* en sorte que M. Schoolmeesters conclut que le sacre de cet évêque doit s'être accompli dans le courant de l'année 1169, avant le mois d'août.

Rodolphe de Zaeringen porta donc pendant près de deux ans le titre d'Electus : or, ce titre ne se retrouve sur aucun des deniers connus jusqu'à présent parmi son numéraire. Il y avait là une lacune évidente que la trouvaille de Niel-sous-Asch a comblée heureusement : grâce à l'obligeance d'un ami, la collection de l'Hospice de Geer a obtenu une petite part de ce trésor, et parmi ces deniers, se trouvait un exemplaire de l'*Electus*.

La description de cette pièce inédite est très facile, elle est entièrement semblable au denier n° 116 de la *Numismatique liégeoise* de M. le baron de Chestret de Haneffe, excepté qu'au lieu de l'inscription ROTEPC, se trouve ROTELECT'. L'état de conservation de cet exemplaire laisse malheureusement à désirer : les trois premières

lettres ELE sont effacées, mais les deux dernières sont parfaitement distinctes ainsi que le signe d'abréviation de la finale US, et ne laissent aucun doute sur la qualification d'Électus, que Rodolphe pouvait seule s'attribuer avant la confirmation de ses pouvoirs et sa consécration épiscopale.

Si la découverte de ce denier prouve que M. le baron de Chestret a parfaitement classé le n° 116, en lui donnant la première place parmi les pièces de Rodolphe, il détruit, par contre, la supposition que M. de Coster formulait en ces termes : « Quoi-
» que le prélat prenne sur ce denier la qualifica-
» tion d'Épiscopus, la tête nue et l'absence de
» crosse disent assez que Rodolphe attendait
» encore (de l'antipape) la confirmation de son
» élection. » Seul, le désir de combler une lacune, peut justifier cette hypothèse : on ne connaissait pas alors le denier *electus,* et comme il est notoire que Rodolphe n'était pas scrupuleux, on lui attribuait à la légère le tort de s'être arrogé un titre qu'il n'avait pas le droit de porter ; la trouvaille de Niel anéantit cette accusation : disons, cependant, que l'Élu ne pouvait pas plus usurper le titre d'Évêque, qu'il ne pouvait en usurper ni les emblèmes ni les fonctions : dans toute la série de la numismatique liégeoise n'existe pas un seul exemple de semblable usurpation. Tandis qu'au contraire, plusieurs évêques sont représentés sans mître ni crosse, ainsi qu'on peut le constater sur six deniers de Théoduin (1048-1075), du n° 34 au

n° 39 inclus (*Numismatique liégeoise*). Il existe une pièce douteuse d'Otbert (1092-1119), le n° 46, que M. le baron de Chestret attribue, avec beaucoup de probabilité, à Henri II (1145 à 1165), qui présente le même caractère. Le n° 79 représente Alexandre I de Juliers (1129-1135) avec un sceptre crucifère sans mître ni crosse : ces exemples prouvent suffisamment que l'absence des emblêmes épiscopaux est simplement le retour à un ancien type et ne peut justifier l'opinion de M. de Coster ; au surplus, il commet un anachronisme en affirmant que Rodolphe attendait encore de l'antipape la confirmation de son élection : au XIIe siècle, d'après la discipline ecclésiastique en usage, ce n'était pas le souverain Pontife qui confirmait l'Élu dans ses pouvoirs, surtout dans les régions éloignées de Rome, c'était le métropolitain. Or, Rainald, archevêque de Cologne et métropolitain de Liége, était mort à Rome, le 14 août 1167, cinq jours après le décès d'Alexandre II d'Ouren, l'évêque de Liége ; son successeur, Philippe de Heynsberg, prévôt de Liége, fut élu au siège de Cologne à peu près en même temps que Rodolphe de Zaeringen à celui de Liége, mais il ne fut sacré que le 29 septembre 1168, c'est alors seulement qu'il put s'acquitter des fonctions de son ministère et consacrer à son tour l'Élu de Liége, ce qu'il fit dans le courant de l'année 1169, avant le mois d'août : ainsi fut retardé le sacre de Rodolphe qui, pendant près de deux ans, porta le titre d'Electus.

Le denier de Rodolphe Élu est actuellement le plus ancien connu, dans la série liégeoise, portant l'inscription *electus*, il appartient, nous l'avons dit, à la collection de l'Hospice de Geer.

Le trésor de Niel-sous-Asch contenait aussi un exemplaire inédit du dernier type frappé sous le règne de Rodolphe; celui-ci est très remarquable, et bien qu'il ne porte pas d'inscription et soit mal conservé, il révèle incontestablement l'occasion à laquelle il doit son origine, en voici la description et la reproduction.

Droit. Buste de Frédéric Barberousse, de profil à droite; au côté droit de l'Empereur, une palme; à la hauteur du front, devant le visage, une croix pattée que l'Empereur semble montrer de la main gauche qu'il tient élevée.

Rev. Portail surmonté d'un campanile dont la toiture angulaire est surmontée d'une étoile; ce portail est flanqué de deux tours dont la toiture est moins élevée que celle du campanile; elles sont percées chacune de deux fenêtres superposées; à chaque côté du monument une palme ou un arbuste. Dans l'ouverture du portail, tête casquée (?) de Rodolphe de Zaeringen, à côté, à droite, la crosse et l'épée mises en sautoir (?) : à cause du

triste état de conservation de ce denier, il est très difficile de bien distinguer les détails et même de déterminer la position de la tête : la place du seul œil visible semble indiquer qu'elle est tournée de profil à gauche, mais il est possible qu'elle regarde de face ou de trois quarts vers la droite ; M. le baron de Chestret incline à croire qu'il n'y a pas d'épée ; ce que je suppose être l'épée, pense-t-il, est le nasal ou le couvre-nuque : espérons que la découverte d'un exemplaire mieux conservé permettra de faire plus exactement la description de ce denier si intéressant. Néanmoins, malgré l'imperfection de cet exemplaire, je crois pouvoir affirmer avec certitude qu'il rappelle le fait le plus glorieux du règne de Rodolphe de Zaeringen, son départ, l'an 1189, pour la croisade dont il fut l'un des chefs les plus célèbres : le geste de l'Empereur montrant la croix pattée, qui était l'emblème des croisés, comme pour faire appel à leur vaillance, et, d'autre part, l'évêque armé dont seule la crosse indique le caractère épiscopal, prouvent assez clairement l'interprétation que nous avons l'honneur de présenter.

L'an 1191, Rodolphe revint du siège de Ptolémaïde dans son pays natal, et mourut le 5 août, à Herderen, près de Fribourg en Brisgau; il fut enterré dans l'église du monastère de Saint-Pierre, dans la Forêt-Noire ; il est donc très probable que le dernier type des deniers de son règne est celui qui le représente partant pour la croisade ;

l'étoile qui surmonte le monument indique, vraisemblablement, l'atelier monétaire de Maestricht. Cette pièce inédite fait aussi partie de la collection de l'Hospice de Geer.

Je ne puis m'empêcher, en terminant cette étude, d'établir une comparaison entre ce denier et celui de Henri II de Leyen, que notre éminent Président, M. le Vicomte B. de Jonghe, nous a fait connaître dans la dernière livraison de la *Revue numismatique* (1).

Ces deux deniers présentent de nombreux traits de ressemblance tant au droit qu'au revers : celui de Rodolphe est évidemment une imitation de celui de Henri II, l'évêque de Liége, et, à mon avis, il nous en donne la clef : ces deux deniers, si semblables l'un à l'autre, doivent avoir été frappés pour commémorer des événements similaires ; l'un et l'autre nous parlent des croisades qui constituent un des faits les plus glorieux de notre histoire, et dont le souvenir était digne d'être conservé, suivant l'usage de l'époque, sur les monnaies : la pose du roi, sur le denier de Henri II, son geste indiquant la croix, emblème des croisés ; de même que la reproduction fidèle du même type

(1) Année 1899, p. 426.

sur le denier de Rodolphe, ne peuvent laisser, me semble-t-il, aucun doute à cet égard. Cette considération nous amène d'abord à proposer pour le denier de Henri II, la date 1147, époque de la seconde croisade, et pour celui de Rodolphe, l'année 1189 ; ensuite, à déterminer le personnage royal représenté sur le denier de Henri II : n'est-ce pas Conrad III, qui ne reçut pas la consécration impériale et portait le titre de Roi de Germanie, titre indiqué par l'inscription du denier? L'événement capital qui décida la deuxième croisade, fut la résolution de Conrad d'accompagner les croisés : il résista longtemps aux exhortations de saint Bernard, qui le pressait de prendre la croix, il ne pouvait se décider pour de graves raisons d'État, et cette indécision paralysait tout dévouement, aussi bien en France qu'en Allemagne ; aussi, lorsqu'enfin il jura de partir pour la conquête des Lieux Saints, son serment provoqua l'enthousiasme général et saint Bernard l'appelait lui-même « *le Miracle des miracles* ». Ce fait était donc bien mémorable, et quoi d'étonnant, si Henri II, dont le dévouement à son suzerain d'Allemagne, Roi ou Empereur, s'est manifesté en tant d'occasions, ait voulu perpétuer le souvenir de cet évènement et le rendre populaire par ce denier, qui est une véritable médaille, de même que celui de Rodolphe ?

Quant à Fréderic Barberousse, à quel événement de son règne, entre 1152 et 1155, pourrait-on

rapporter *le geste indiquant la croix* représenté sur le denier?

J'ai été amené, tout naturellement, à faire ces considérations par la comparaison qui s'imposait entre le denier de Rodolphe et celui de Henri II, son prototype, et comme M. le vicomte B. de Jonghe a placé un point d'interrogation après l'attribution de ce denier à Frédéric Barberousse, je me suis cru autorisé à émettre mon avis à ce sujet.

Jos. Gaillard.

TROUVAILLE DE NIEDERBIPP

AU CANTON DE BERNE

Planche III.

Au mois de mai 1897, des ouvriers travaillant dans une carrière de Niederbipp trouvèrent un trésor considérable de monnaies d'argent consistant en bractéates et deniers.

Les deniers appartiennent à l'évêché de Lausanne et à Louis de Savoie, baron de Vaud, mais les semi-bractéates et les bractéates pures sont allemandes.

Le propriétaire de la carrière, M. Wuthrich, revendiqua cette trouvaille importante, dont quelques exemplaires furent envoyés au Musée municipal de Nyon par l'obligeante entremise de M. le pasteur Flückiger.

M. le professeur Wellauer, conservateur de ce musée, m'ayant communiqué ces pièces, je me suis mis à étudier les bractéates, qui sont inédites et qui ont vivement piqué ma curiosité, en laissant de côté les deniers, qui sont suffisamment connus.

Après un examen attentif, je crois pouvoir me décider à considérer les bractéates en question comme suisses, et cela pour deux raisons : d'abord

à cause de leur forme carrée, et ensuite à cause de la localité où elles ont été enfouies, car, *en général*, les numismates sont d'accord pour admettre comme probable que les monnaies qui leur étaient jusqu'alors inconnues ont été frappées dans le voisinage du lieu de l'enfouissement du trésor, où elles avaient une circulation restreinte.

Les types nouveaux de nos pièces ne permettent pas de les localiser avec certitude. On ne peut guère que se livrer à des conjectures, plus ou moins hasardées.

Cependant, il y a lieu de penser que nous sommes en présence de pièces frappées dans le pays de *Soleure* et que la tête rudimentaire était destinée à rappeler *saint Ours,* patron de Soleure, tandis que le fronton de temple désignerait la cathédrale dédiée à ce saint.

L'époque de la frappe des bractéates allemandes étant les XIe et XIIe siècles, il faut bien se garder d'attribuer les monnaies de cette trouvaille à *Pépin le Bref*, au VIIIe siècle, comme on pourrait être tenté de le faire, parce que *Bipp* a été un *castrum Pipinensis,* un des châteaux fortifiés de ce célèbre *maire du palais* qui devint roi de France.

La présence de quelques deniers de *Nyon* dans ce trésor fit croire à des personnes peu au courant de la numismatique que les bractéates dont il s'agit émanaient de l'atelier de cette ancienne ville, ce qui est tout à fait inadmissible, car Nyon ne se trouve pas dans la zone de la frappe des bractéates.

Si, en effet, on trace sur la carte une ligne imaginaire allant de Bâle à Fribourg, tout ce qui est à l'orient de cette ligne, y compris Soleure, se trouve dans la zone des bractéates, et dans tout ce qui est à l'occident, dans la partie de langue française, la bractéate est inconnue. On a cru en trouver une à Genève, mais l'erreur est démontrée.

L'église de Saint-Ours à Soleure fut fondée en 932 par la reine Berthe de Bourgogne, la célèbre fileuse. Ceci nous rapproche de l'époque des *semi-bractéates* à double empreinte, qui précéda celle des bractéates dites *pures* sans revers, frappées d'un côté seulement sur des flans d'argent minces.

Nous croyons pour tous ces motifs n'être pas loin de la vérité, mais nous saluerons avec plaisir des explications plus précises.

On demandera sans doute à quelle époque fut enfoui ce trésor? Voici la réponse : Louis, baron de Vaud, dont quelques deniers faisaient partie du trésor, naquit en 1250 et mourut en 1302; par conséquent, l'enfouissement ne peut avoir eu lieu antérieurement au règne de ce prince de Savoie, mais soit pendant cette époque ou *postérieurement*.

Les semi-bractéates que nous avons examinées sont de trois types différents que nous figurons parce qu'elles étaient jusqu'ici inconnues :

Ier TYPE.

Fig. 1. Tête de saint Ours au menton barbu.

Rev. Croix entourée de deux cercles de grènetis. Forme extérieure de la monnaie carrée.

Fig. 2. Même tête non barbue, du reste comme la précédente.

Fig. 3. Comme la précédente, variété de frappe.

Fig. 4. Type des précédentes, revers fruste.

IIe TYPE.

Fig. 5. Fronton de temple surmonté d'une croix et accosté de deux autres. *Rev.* Grande croix ancrée dans un grènetis.

IIIe TYPE.

Fig. 6. Croix boulonnée ayant un petit cercle dans chaque canton. *Rev.* Étoile à six rais dans un cercle relevé.

Fig. 7. Même type, un peu plus petit.

Fig. 8. Croix boulonnée, plus grande, carrée, sans revers, donc bractéate pure.

Le poids des semi-bractéates est de 0.450 milligrammes en moyenne.

CONCLUSION.

Toutes ces monnaies par leur analogie évidente et leurs variétés sortent du même atelier probablement soleurois et en prouvent l'activité pendant une longue période.

C.-F. TRACHSEL, D^r.

Lausanne, juillet 1899.

LA NUMISMATIQUE DE LOUIS XVIII

DANS LES PROVINCES BELGES EN 1815.

LA PIÈCE DE 20 FRANCS, DITE A LA FLEUR DE LYS, FRAPPÉE A LA MONNAIE ROYALE DE LONDRES.

Les livres de numismatique mentionnent comme provenant de Gand le louis d'or de Louis XVIII daté de 1815, et portant comme différents une fleur de lys et la lettre R.

Conbrouse, en 1839, fait figurer cette monnaie dans son catalogue avec la rubrique : « frappée à Gand ou à Londres ? » en joignant un signe de doute interrogatif (1). M. Berry, en 1852, énonce que « pendant les Cent Jours, on frappa au premier type de Louis XVIII des monnaies royales à Gand, où le Roi s'était retiré. Elles se reconnaissent à la fleur de lys, qui leur sert de différent (2) ». Ce numismatiste, membre de plusieurs Sociétés savantes, ancien magistrat de la Restauration et du Gouvernement de Juillet, paraissait avoir fait

(1) Conbrouse, *Monnaies de France*, vol. VI, p. 58, nº 507.

(2) *Études et recherches historiques sur les monnaies de France*, par M. Berry, conseiller à la Cour d'appel de Bourges, membre de la Commission historique du Cher, 2e vol., 1852-1853, p. 707, pl. 87, nº 2.

appel à des souvenirs de sa jeunesse. Son affirmation, qui semblait fondée sur des renseignements précis, fut presque universellement admise. En 1870, M. Lehr répéta ce qu'avait affirmé Berry, en insinuant que le Roi avait fait employer pour cette fabrication gantoise des coins reproduisant aussi exactement que possible ceux de la première Restauration. Il ajouta qu'il ignorait si une pièce de 5 francs au même type avait été alors créée dans la même ville (1). Les catalogues numismatiques avaient accepté l'attribution que nous venons de préciser et l'auraient reproduite indéfiniment (2).

Récemment, M. H. Gournay, dans un article sur : « Les nouvelles monnaies françaises d'or », a énoncé incidemment que « les louis d'or au type ci-dessus avaient été frappés en grand nombre hors du territoire français, probablement en Angleterre (3) ».

M. Serrure, en dernier lieu, soutint que le plus probable était que ces monnaies « furent frappées dans une officine privée en Angleterre (4) ».

(1) *Les écus de 5 francs au point de vue de la numismatique et de l'histoire*, par Ernest Lehr, docteur en droit. Imprimé à Paris en 1870 ; Berger-Levrault, éditeur.

(2) *Catalogue des monnaies nationales de France.* Collection J. Rousseau, par Rollin et Feuardent, p. 151, n° 2084.

(3) *Le Correspondant*, 1er trimestre 1899, p. 279. M. Gournay paraît être le premier qui ait entrevu la question, car il cite l'arrêté ministériel du 7 décembre 1815, qui sera reproduit plus loin.

(4) *Bulletin de numismatique de Serrure.* 6e volume, livraison d'août-septembre 1899, p. 96.

Désireux de retrouver les documents relatifs au fonctionnement de cet atelier temporaire, nous avons procédé à des investigations dans plusieurs dépôts d'archives. Nous pouvons, par suite, faire connaître un certain nombre de renseignements inédits relatifs à cette émission de pièces de 20 francs. Nous nous estimerons heureux si des recherches ultérieures permettent à d'autres de faire une lumière complète sur les questions que quelques numismatistes pourraient estimer insuffisamment éclaircies. Nous commencerons par examiner au point de vue historique et numismatique les faits survenus pendant la période dont nous devons nous occuper.

Louis XVIII quitta Paris dans la nuit du 19 au 20 mars 1815, à minuit, pour gagner Abbeville et la frontière du Nord. Il voulait chercher un refuge dans les États de Guillaume Ier, souverain de Hollande, que le Congrès de 1814 venait de gratifier de la dignité de Roi. Il arriva à Gand le 30 mars 1815, à 5 heures de l'après-midi. Il devait y rester quatre-vingt-quatre jours.

Le roi de France, à son départ de la capitale, n'avait emporté qu'une somme de quatre à cinq millions en or ou argent monnayé. Il avait également apporté avec lui les diamants de la couronne contenus dans trois caisses, qui avaient manqué se perdre dans les fondrières des routes du Nord. Cédant aux sollicitations de ses fidèles, il établit dans sa nouvelle résidence un simulacre de gou-

vernement. Les minces ressources pécuniaires, dont il s'était pourvu, durent faire face aux dépenses de la maison royale, aux traitement des agents officiels et officieux, à l'entretien de la petite armée d'Alost, sur laquelle nous aurons l'occasion de nous étendre dans un des paragraphes suivants. Le ministre des Finances de Louis XVIII eut, en outre, à payer les primes importantes attribuées aux déserteurs de l'armée de Napoléon et à soudoyer différents corps de troupes étrangères, que l'on chercha à organiser pour faire la guerre à l'Usurpateur. On voit sans peine la rapidité avec laquelle les quatre ou cinq millions furent dépensés.

M. de Jaucourt, qui avait été nommé ministre des Affaires étrangères par intérim en remplacement de M. de Talleyrand resté à Vienne pour les travaux du Congrès, écrit à celui-ci dès le 10 avril 1815 : « Notre situation financière est des plus médiocres. » Le 19 avril, Louis XVIII, dans une lettre au prince de Talleyrand, avoue « que ses finances sont très mesquines en ce moment. » De son côté, ce ministre, dans sa correspondance avec le roi, se plaint : « de n'avoir rien reçu depuis le 21 mars et d'avoir dû *solliciter la bienveillance des ministres anglais*, qui n'avaient autorisé qu'une avance de 100,000 francs dans le cours de six mois. »

Le comte d'Artois, le futur Charles X, tient à son frère un langage semblable. Le 5 avril, il lui écrit :

« Que Wellington lui a confirmé ce qui a été annoncé de Londres, *que personne n'a d'argent*, et qu'il sera cependant nécessaire que *les troupes alliées soient entretenues aux frais de la France*, aussitôt qu'elles y seront entrées... Que personne n'a un sol à Vienne, à Berlin ni à Pétersbourg, et que les cours demandent des subsides énormes à l'Angleterre. Lord Wellington ne sait pas *si son gouvernement pourra en donner même une partie. Il ne faut pas parler de ce dernier objet. Car lord Wellington me l'a dit presque malgré lui, et il pourrait être fâché qu'on en parle*. Lord Harrowby et *M. Wellesley Pole* avaient été chargés d'annoncer à Wellington que le gouvernement anglais fournirait 6 millions de livres sterlings aux Cours de Vienne, Berlin, Saint-Pétersbourg, mais qu'on ne pourrait pas aller au delà (1). »

Nous appelons l'attention sur les expressions de cette correspondance. Elles nous donnent la clef des réticences que nous constaterons plus loin.

Louis XVIII ne faisait donc que réaliser la pensée de tous ceux qui l'entouraient, quand il faisait appel à l'*or anglais*. C'étaient également ses idées personnelles, car il croyait à la possibilité « de reconquérir son royaume à l'aide de corps d'armée organisés à côté et en dehors des forces de la coalition et, notamment, au moyen de régiments suisses payés *à l'aide de subsides anglais* ».

(1) *Louis XVIII et les Cent-Jours à Gand*, Recueil de documents inédits publiés pour la Société d'histoire contemporaine, par Édouard Romberg et Albert Malet, Paris, 1898, pp. 127-129 et *passim*.

Le cabinet de Saint-James ne parut pas éloigné de ces combinaisons. Il signa d'abord le traité de coalition du 25 mars 1815. Puis il réalisa le 30 avril avec la Prusse, la Russie et l'Autriche une convention annexe, aux termes de laquelle il assura 125 millions à ses alliés pour les dépenses de l'année 1815. Par un article secret du traité du 25 mars, il s'obligea, dans le cas où il ne pourrait pas fournir complètement son contingent de 150,000 soldats, à payer 30 livres sterlings par homme manquant et par année.

Louis XVIII connaissait plus ou moins explicitement tous ces accords. Dans les premiers jours de mai, quand on s'occupa de donner des instructions au duc d'Angoulême, le gouvernement royal chargea ce prince du sang : « d'obtenir de la cour de Madrid le commandement d'un corps de 15 à 20,000 Espagnols dans le cas où, *comme le Roi l'espère, il sera possible de faire passer* à Monseigneur *les fonds nécessaires pour payer sa solde* pendant un ou deux mois, c'est-à-dire pendant le temps où l'on ne pourrait encore percevoir les contributions publiques ».

Ainsi, le roi ne pouvait ni ne voulait compter sur les contributions des départements français occupés par Napoléon. Il ne songeait qu'à faire appel à des subsides étrangers, c'est-à-dire anglais.

Le comte d'Artois avait sur ce point des idées encore plus extrêmes que son frère, car il écrivit un jour : « Il faut demander au gouvernement

britannique une avance de 200,000 livres sterlings, et, si elle est refusée, il faut trouver cette somme sur les diamants de la couronne. »

Les ministres anglais, les personnages les plus importants après les ministres, notamment M. Wellesley Pole, le directeur de la Monnaie de Londres, avaient eu à examiner avec le duc de Wellington les moyens qu'il serait possible d'inventer pour subvenir aux dépenses de tous.

Louis XVIII avait pour ambassadeur à Londres le comte de la Chatre. Le chevalier Sir Charles Stuart était le ministre plénipotentiaire de Sa Majesté britannique auprès de la Cour de Gand. Les relations étaient fréquentes entre les deux gouvernements. Mais c'était au comte de la Chatre qu'incombait plus spécialement le fardeau de s'entendre avec le cabinet de Saint-James pour l'obtention de ces fameux subsides.

Il nous a été impossible de découvrir un texte écrit de *l'entente*, qui intervint à cette occasion dans les premiers jours du mois de mai 1815. Nous allons faire passer sous les yeux des lecteurs les documents ultérieurs, qui sont nombreux et suffisamment clairs. Nous laisserons chacun libre de se constituer une opinion sur les termes de *cette entente,* suivant ses appréciations personnelles, nous pourrions presque dire, suivant ses préventions. Toutefois, comme nous avons manié un très grand nombre d'archives, nous nous permettrons de donner en même temps l'impression qui

est résultée pour nous de l'examen approfondi que nous en avons effectué.

L'entente, suivant nous, a été seulement verbale et nullement explicite. L'ambassadeur du roi de France a dit que son monarque avait un besoin indispensable de numéraire. Les ministres anglais, après avoir conféré avec M. Pole, le directeur de leur Monnaie, ont répondu qu'ils avaient eux-mêmes besoin d'argent monnayé, et qu'ils feraient frapper des louis d'or à l'effigie de Louis XVIII à la Monnaie de Londres, afin de payer les troupes britanniques débarquant sur le continent dans le but de soutenir les droits du Roi de France contre Napoléon. Le comte de la Chatre devait être un esprit assez superficiel, étranger aux habitudes des relations diplomatiques. De plus, les circonstances étaient loin de lui donner l'autorité nécessaire pour fixer ou arrêter des conditions précises ou même quelconques. Il dut se montrer d'autant plus facile, qu'il sollicitait en même temps du gouvernement anglais le versement de fonds à Gand pour permettre au pouvoir royal de garnir quelques-unes des nombreuses mains qui se tendaient vers lui.

Les diplomates anglais, de leur côté, sentirent la difficulté de faire sur un sujet aussi scabreux un accord écrit et circonstancié. Suivant le mot rapporté par le comte d'Artois à l'occasion de sa conversation avec le duc de Wellington : « *Ils pouvaient être fâchés qu'on en parle.* » On en aurait parlé

s'il y avait eu un écrit. Ils pensèrent que l'absence d'écrit assurerait un peu de silence. Ce ne fut pas une erreur. On va pouvoir apprécier jusqu'à quel point et pendant combien de temps le secret a été gardé.

Après que l'accord verbal eut été conclu dans des termes absolument vagues, suivant nous, les ordres nécessaires à la frappe et à l'émission de pièces de 20 francs de type français furent donnés par le gouvernement anglais dans la note ci-dessous. Ces instructions furent adressées par le ministère des finances d'Angleterre au directeur de la Monnaie de Londres, M. Wellesley Pole :

Treasury Chambers 10th May 1815.

To the Right Honourable W.W. Pole, Master of the Mint, etc.

I am commanded by the Lords commissionners of His Majesty's Treasury to acquaint you that the Count de la Chatre, his Most Christian Majesty's Ambassador to this Court, has communicated to the Earl of Liverpool and the Chancelor of the Exchequer, the consent and approbation of His Most Christian Majesty to the measure of effecting à coi-

Ministère des Finances. 10 mai 1815.

A l'honorable William Wellesley Pole, directeur de la Monnaie, etc.

J'ai été chargé par les hauts fonctionnaires du Ministère des Finances de Sa Majesté Britannique de vous prévenir que le Comte de la Chatre, ambassadeur de Sa Majesté Très-Chrétienne à la Cour d'Angleterre, a transmis au Comte de Liverpool et au Chancelier de l'Échiquier le consentement et l'approbation de Sa Majesté Très-Chrétienne à la mesure d'ef-

nage of louis d'or at the Royal Mint of Great-Britain, provided the same are coined of due weight and fineness. And the Earl of Liverpool having certified to this board that his Royal Highness the Prince regent had been pleased to signify to him His Royal Highness's commands for carrying the said measure into immediate effect, I am directed by their Lordships to announce the same to you and desire that you will give such directions as may be necessary for coining into louis d'or, all such gold as may be delivered into the Mint by the commissary in chief for that purpose; under such regulations as may appear to you to be necessary for securing the due weight and fineness thereof.

I have the honour, etc.

Signed: GEO. HARRISON,
Secretary of Treasury.

fectuer la frappe de louis d'or à la Monnaie royale d'Angleterre, à la condition que ces monnaies fussent frappées au poids et au degré de fin accoutumés. Le Comte de Liverpool a donné à ces hauts fonctionnaires l'assurance que Son Altesse Royale le Prince régent avait accepté volontiers de lui prescrire l'exécution immédiate de cette mesure. Je suis en conséquence chargé par Leurs Seigneuries de vous faire part de cette décision, et je vous prie de prendre les dispositions nécessaires pour arriver à la frappe de louis d'or avec la quantité d'or qui sera fournie à la Monnaie dans ce but par le commissaire en chef. Vous voudrez bien en même temps déterminer les conditions qui vous paraîtront utiles pour assurer leur fabrication suivant le poids et le degré de fin voulus.

J'ai l'honneur, etc.

Signé: GEO. HARRISON,
Secrétaire du Ministère
des Finances.

Cette missive porte en travers, en tête, la mention suivante :

His Most Xtian Majesty consents to coinage of louis d'or and Prince régent authorize same (1).	Sa Majesté Très-Chrétienne consent à une frappe de louis d'or et le Prince régent y donne également son autorisation.

La façon dont cette énonciation figure ainsi en marge est pour nous une nouvelle preuve de l'absence de tout accord écrit antérieur. On se borna à constater l'entente au moyen des quelques lignes mises en marge des premières instructions fournies par le gouvernement anglais à ses agents. Il est possible que le comte de la Chatre ait eu connaissance de cette note, bien que nous ne le croyions pas, car nous n'avons découvert aucune trace du fait.

M. William Wellesley Pole fut directeur de la Monnaie de Londres de 1814 à 1823. En cette qualité, il étudia avec les ministres anglais les moyens de payer les troupes qui occuperaient les provinces belges, et qui envahiraient la France, ainsi que la possibilité de fournir ces subsides réclamés par toutes les cours alliées du gouvernement anglais. Il fit évidemment remarquer qu'il existait tant à la Monnaie de Londres que sur la place commerciale de cette ville un stock impor-

(1) *Royal Mint Record book,* n° 18. — 1814 à 1816, p. 131. (Royal Record Office. Archives, Chancery lane.)

tant d'or en barres. Le livrer en lingots n'aurait pas été pratique et n'aurait présenté aucune utilité immédiate. Il était plus avantageux que l'Angleterre profitât du bénéfice du monnayage et fournît un numéraire ayant cours légal dans le pays où les espèces seraient mises en circulation. On comprend que, se plaçant à ces points de vue, il ait proposé aux ministres de monnayer en louis d'or au lieu de transformer en livres sterlings ces quantités de métal précieux, qui étaient disponibles à l'état brut. Effectivement, en 1815, bien que le nouveau royaume de Hollande fut constitué depuis un an déjà, les monnaies françaises avaient continué de circuler dans toute cette contrée et notamment dans les provinces qui devaient constituer plus tard le royaume de Belgique (1).

Comme la matière première existait en grande abondance et qu'elle pouvait être transformée immédiatement, le directeur de la Monnaie recevait, le jour qui suivit la remise de la note ci-dessus, les prescriptions complémentaires suivantes :

To the right honourable the Master of the Mint.	A l'honorable Directeur de la Monnaie.
Commissary in chief re-	Le Commissaire en chef

(1) En 1816 seulement, une loi du 28 septembre organisa le nouveau système monétaire des Pays-Bas ; mais les articles 14 et 15 reconnurent que cette circulation légale des espèces du système monétaire français devait continuer encore postérieurement à 1815. Ce ne fut qu'à partir du 1er janvier 1826 que la cessation du cours légal du numéraire français fut décidée, ainsi qu'il résulte de la loi hollandaise du 25 février 1825.

quests master to direct dies to be prepared for same.

Commissary in chief's office, 11th may 1815.

The Chancelor of the Exchequer having signified to me that in consequence of an authority received from His Most Christian Majesty, it was deemed expedient to effect the coinage of louis d'or at His Majesty's Mint for the greater facility of paying the British troops under His Grace the Duke of Wellington, and having there upon directed that I would take measures for the speedy execution of this object, I have now the honour of requesting that you will give authority to the officers of the Mint to prepare the necessary dyes in communication with me for this purpose; and further to proceed in the coinage of louis d'or, with such gold as I may deliver to them for that purpose.

I have the honour, etc.

Signed: HERRIES.

prie le Directeur de la Monnaie de préparer les empreintes nécessaires à la frappe.

Cabinet du Commissaire en chef, 11 mai 1815.

Le Chancelier de l'Échiquier m'a fait savoir que par suite de l'autorisation donnée par Sa Majesté Très Chrétienne, il y avait lieu de procéder à la frappe de louis d'or à la monnaie de Sa Majesté dans le but de faciliter le paiement des troupes anglaises actuellement sous les ordres de Sa Grâce le Duc de Wellington. Il m'a, par suite, demandé de prendre les mesures permettant la prompte exécution de ses ordres. J'ai donc l'honneur de vous prier de charger les fonctionnaires de la Monnaie de préparer les empreintes nécessaires et de me les soumettre. Ils procéderont ensuite à la frappe des louis d'or avec la quantité d'or que je pourrai mettre à leur disposition dans ce but.

J'ai l'honneur, etc.

Signé: HERRIES.

Dans ce nouvel ordre, le gouvernement britannique manifeste l'intention d'employer les louis d'or ainsi frappés exclusivement à payer la solde des troupes anglaises, sans penser en remettre aucune partie aux ministres de Louis XVIII. L'armée du Royaume-Uni, lorsqu'elle sera en Belgique ou en France, profitera largement de l'avantage d'avoir en mains une monnaie ayant cours dans le pays occupé sans perte ni question de change.

Ces ordres furent suivis d'observations des fonctionnaires de la Monnaie de Londres Ces derniers firent remarquer que, comme ils seraient exposés pour cette émission aux mêmes responsabilités et aux mêmes difficultés de travail que pour la frappe de monnaies anglaises, il était juste de leur accorder des rémunérations et avantages semblables à ceux qui leur étaient attribués lorsqu'ils étaient chargés de la fabrication de monnaies nationales. Satisfaction paraît leur avoir été donnée à cet égard.

Le document ci-après nous renseigne sur les conditions de l'émission :

Mint office, 1st june 1815.

To J. W. Morrison, esq.

Regulations of the weight and fineness of XX francs louis d'or.

SIR,

It being expedient in the

Bureaux de la Monnaie, 1er juin 1815.

A Monsieur J. W. Morrison.

Règlement concernant le poids et le degré de fin des louis d'or de 20 francs.

MONSIEUR,

Les directeurs de la Mon-

proposed coinage of the XX francs louis d'or that directions should be given to the proper officers of the Mint in regard to the Pix or Trial of the weight and fineness of the said monies. I beg you will communicate the following regulations for their guidance.

naie doivent, pour la frappe ultérieure des louis d'or de 20 francs, donner aux fonctionnaires sous leurs ordres les règlementations relatives à la constatation par essai officiel du poids ainsi que du degré de fin des dites monnaies. Je vous serai obligé en conséquence de leur transmettre les instructions ci-après pour leur servir de règle.

The XX francs piece is to be coined of the fineness of 9/10 being as nearly as can be computed in English measure 1 carat grains $\frac{5}{8}$ worse than British standard.

La pièce de 20 francs doit être frappée à un degré de fin de 9/10e, ce qui concorde approximativement en mesure anglaise avec un degré de fin de 1 caratgrain $\frac{5}{8}$ au-dessous de l'étalon anglais.

The weight of the piece is to be 99 $\frac{56}{100}$ Troy grains; being at the rate of 57 $\frac{854}{1.000}$ pieces to the pound weight Troy; or 58 pieces in tale should weigh 1 pound and 14 $\frac{48}{100}$ grains Troy.

Le poids de la pièce sera de 99 grains $\frac{56}{100}$ de la livre Troy anglaise, ce qui constituera la taille de 57 $\frac{854}{1.000}$ de pièces à la même livre. Donc 58 pièces pèseront au total 1 livre anglaise 14 grains 48 centièmes.

The remedy both in weight and finenesse is $\frac{2}{1,000}$ parts, equal to 11 $\frac{52}{100}$ Troy grains in the lb. (pound) above or below.

Le remède concédé tant en poids qu'en degré de fin sera de $\frac{2}{1,000}$, ce qui équivaut à 11 grains $\frac{52}{100}$ par livre en plus ou en moins.

The officiers are to certify these particulars by the usual processes observed in the pyxing of the gold monies of the Realm previous to their delivery, reserving from every journey weight or parcel of 15 lb. weight one piece for the essay by the king's essay Master; and from every ten journey one other piece to be deposited in the pix-box for such further trial as may be directed.

The pieces taken by the king's essay Master will be returned to the commissary in chief in brokage. after the essay is compleated. The other pieces, taken for the deposit in the pix-box will be made good to him by payment, (computed in the sterling value of the pieces) out of monies issued to the mas-

Les fonctionnaires constateront l'observation de ces règles au moyen des procédés usités pour le contrôle des monnaies d'or du royaume et prescrits pour les délivrances. On mettra de côté sur chaque quantité de 15 livres ouvrées, une pièce pour l'essai qui sera fait par l'essayeur du Roi. Sur chaque quantité de 150 livres, on prendra une autre pièce, qui sera déposée dans la boîte des épreuves pour tel essai ultérieur qui serait prescrit.

Les pièces livrées à l'essayeur du Roi seront remises au commissaire en chef à titre de courtage-indemnité, après que l'essai en aura été effectué (1). Les autres pièces mises en dépôt dans la boîte des épreuves seront attribuées au dit commissaire en paiement (calculé suivant la valeur de change de ces piè-

(1) Les monnaies, dont une partie avait été enlevée pour en permettre l'essai, se trouvant coupées en partie, étaient mises au rebut. Ce rebut, représentant une valeur matérielle vénale, était dévolu au commissaire en chef comme premier supplément de traitement, indépendamment de celui indiqué dans les lignes suivantes.

ter of the Mint for the service of the office.

ces) en plus des sommes qui lui sont allouées en tant que directeur de la Monnaie pour le service de ses bureaux.

I am, etc.

Signed: Wm Wey POLE,
Masterand worke
of His Majesty's Mint.

J'ai, etc.

Signé : Wm Wey POLE,
Directeur et entrepreneur
de la Monnaie de Sa Majesté.

Le directeur de la Monnaie, d'accord en cela avec les ministres anglais, et peut-être même avec le comte de la Chatre, avait compris que cette émission de monnaies d'or à type français ne pouvait présenter de sérieux avantages que si les espèces frappées étaient des mêmes poids et alliage que la pièce d'or française émise, en 1814, au début du règne de Louis XVIII. Les instructions furent données en conséquence (1). Il fallut se hâter pour

(1) Dès 1813, Lord Wellington avait, au cours de la guerre d'Espagne, fait fabriquer secrètement des pièces de 26 francs, au type de Napoléon, par les soldats de son armée pourvus de connaissances spéciales *ad hoc*. Il leur avait garanti l'impunité. Il avait veillé au *respect de l'aloi et du poids*, de façon à permettre la confusion avec les monnaies légales. Son aide de camp, Napier, affirme l'existence de ce monnayage clandestin de napoléons d'or, *marqués d'un signe* spécial. Ce différent, probablement peu apparent, n'est pas encore déterminé. — History of the War in the Peninsula by Sir W. F. P. Napier, major-général, aide-de-camp of Wellington. Vol VI, p. 77. — Numismatic circular of Spink and son. London. August 1899.

La frappe effectuée à Londres, au type de Louis XVIII, n'aurait donc été que le renouvellement de la même combinaison monétaire. Lord Wellington aurait tenu à ce qu'elle restât de même secrète.

convenir de tout en vingt jours, c'est-à-dire entre le 11 mai et le 1er juin 1815. Mais le temps pressait, et nous sommes dans le pays où « time is money ».

M. Pole s'occupa de faire forger les coins de la nouvelle pièce d'or semblables à ceux des louis de 20 francs émis en 1814 par le gouvernement régulier du roi de France. Toutefois, on supprima sous le buste le nom du graveur français Tiolier. Cette modification s'imposait. Si elle n'avait pas été effectuée, Tiolier aurait eu le droit de réclamer et de prétendre que sa signature ne pouvait figurer sur un coin dont il n'avait pas soigné la confection. Le graveur anglais ne mit pas davantage son nom. Nous n'avons pas retrouvé sur les registres de la « Royal Mint » le nom de cet artiste, qui a copié très habilement son modèle.

Nous espérons que nos confrères anglais feront un jour la découverte du nom de celui de leurs compatriotes, qui a fidèlement exécuté les ordres de ses supérieurs.

Deux essais furent frappés en or avec tranche lisse et sans les différents d'un lys et d'un R accostant la date. Une de ces épreuves figure dans la collection numismatique de la Monnaie de Londres, sous le n° 1726. La fiche, qui y est jointe, porte la mention : « Degré de fin : 900 millièmes. Poids : 99 grains et demi (6 gram. 467 millig). L'autre épreuve se trouve dans la collection du British Museum et pèse 6 gr. 447 millig.

Ces spécimens durent être soumis à qui de droit. Les approbations voulues furent données sans retard. Nous n'avons pas retrouvé la trace de l'ordre qui prescrivit d'apposer finalement sur les coins les différents d'une fleur de lys à gauche de la date, et d'un R à droite. Les numismatistes anglais pourront tâcher d'éclaircir cette question et notamment découvrir les raisons qui ont fait choisir ces sigles de préférence à d'autres. Le motif, qui a amené l'apposition d'un R, différent de l'atelier français d'Orléans, ne paraît pas explicable. Il ne saurait avoir constitué une allusion à la famille d'Orléans, dont le chef, prince royal du sang, était réfugié alors à Londres. Cette apposition de marques doit plutôt résulter d'un simple ordre verbal de service intérieur, en sorte qu'aucune trace n'en a subsisté. On aura préféré ne laisser que le moins grand nombre possible de détails sur les signes spéciaux de cette fabrication.

D'autres exemplaires d'essai, ayant cette fois leur tranche inscrite à la raquette (vraisemblablement après la dorure), furent frappés avec ces sigles ⚜ et R de chaque côté de 1815, mais ils furent faits en argent doré et en bronze doré, pour éviter toutes dépenses inutiles. La collection du Cabinet des médailles de Bruxelles en renferme un en vermeil, pesant 4 gr. 24 cent., provenant de la collection de M. le comte de Robiano. Notre collection en contient un en bronze doré, pesant 3 gr. 95 cen-

tigr., qui fut ensuite *difformé* au moyen de deux coups de cisailles donnés en croix pour un motif ignoré, probablement pour en empêcher toute circulation dans le public. Ces derniers essais furent définitivement admis par les autorités compétentes. Car la gravure des deux différents accostant la date fut prescrite et réalisée sur tous les exemplaires frappés et émis ensuite.

Quelques jours après, la fabrication était effectuée dans les ateliers de la Monnaie royale de Londres, conformément au type ci-dessous :

Effigie de Louis XVIII de profil à droite; 1er type créé en 1814. Grand cordon sur l'habit à la française. Lég. : LOUIS XVIII ROI DE FRANCE.

Rev. — Écu de France entre deux branches de laurier. Au-dessous, la date 1815 entre une fleur de lys et la lettre R. Lég. : PIECE DE 20 FRANCS.

Tranche : ·⁝· DOMINE, SALVUM FAC REGEM.

Poids : 6 gr. 46 cent. Ma collection.

La frappe commença le 7 juin 1815. Comme on va pouvoir le constater, la question de la date de fabrication présente un très grand intérêt.

L'état ci-après fut dressé à la fin de l'émission,

c'est-à-dire en novembre ou décembre 1815. Nous le publions dès maintenant pour permettre de se rendre compte de ce qui se passa à la Monnaie de Londres, d'abord au cours du mois de juin 1815, et ensuite au cours des mois suivants.

An account of the French gold monies coined at His Majesty's Mint and delivered to the Commissionnary in chief, by command of His Royal Highness the Prince regent with the consent and approbation of His Most Christian Majesty. — The same being coined according to the regulations of the French Mint, at the rate of 155 XX francs pieces to the kilogramma, of the standard of 9/10 fine and 1/10 alloy, allowing a remedy of $\frac{2}{1,000}$ parts above or below. = Equivalent in British measures to 57 $\frac{854}{1,000}$ pieces in the pound weight Troy, of the Standard 26 $\frac{6}{10}$ carats fine and 2 $\frac{4}{0}$ carats alloy, allowing a remedy of 11 $\frac{52}{100}$ Troy grains above or below.

Compte des monnaies d'or françaises frappées à la Monnaie de Sa Majesté et remises au Commissaire en chef par ordre de Son Altesse Royale le Prince régent avec le consentement et l'approbation de Sa Majesté Très Chrétienne. — Ces espèces ont été frappées conformément aux réglementations de la Monnaie française à la taille de 155 pièces de 20 francs au kilo, au degré de fin de 9/10, avec un dixième d'alliage, avec une tolérance de deux millièmes en plus ou en moins. = Ce qui équivaut en mesures anglaises à une taille de 57 pièces $\frac{854}{1,000}$ par livre anglaise, à un degré de fin de 21 carats 6/10 et à 2 carats 4/10 d'alliage, avec une tolérance de 11 grains $\frac{52}{100}$ en plus ou en moins.

Fabrications coinage of louis d'or at the Royal Mint.

Compte de fabrication, concernant la frappe des louis d'or à la Monnaie Royale.

DATE of delivery from Mint. — DATE des délivrances à la Monnaie.		WEIGHT. — POIDS.		VALUE. — VALEUR.	NUMBER OF PIECES — QUANTITÉ de pièces émises.
1815.		Lbs. livres anglaises.		L. sh. d.	
7 juin.	page 139. . .	1.650	8.400	385.242,5,3	485.973
14 —		3.000			
21 —		2.250			
28 —		1.500			
5 juillet.	page 151. . .	1.500	3.000	137.764,16,9	
13 —		900			
27 —		600			
11 août	page 177. . .	945	1.545	70.948,17,10	385.027
16 aout		600			
1 septembre . .	page 193. . .	754.11,13,2	1.834,11.13,2	84.265,2,5	
7 — . .		525			
29 — . .		555			
31 octobre. . . .	page 210. . .	276	ci : 276	12.674,7,3	
			15.055,11,13,2	690.895,9,8	871.000

Les 691,000 livres sterlings en chiffres ronds de louis d'or frappés représentent une valeur approximative de 17,420,000 francs en monnaies françaises. Cette quantité de 871,000 pièces de 20 francs est importante, car elle égale environ le quart du nombre de pièces de même valeur émises au type semblable à celui dont nous nous occupons depuis le retour de Louis XVIII en 1814 jusqu'au 20 mars 1815 (1).

Une note relevée à la Monnaie de Londres énonce que la quantité d'or au titre d'alliage français de 9/10es, qui entra dans les ateliers de la Monnaie royale pour être employée à cette fabrication, s'éleva à un total de 15,086 livres anglaises, 3 onces 15 penny weight 13 grains, ce qui constitue une différence minime de 30 livres avec le total figurant au compte ci-dessus. Cette différence doit provenir de ce que, d'un côté, on compte l'or avec un certain alliage, tandis que, de l'autre, on le calcule avec un alliage distinct.

L'original de cet état, qui fut dressé à la fin de 1815, existe au Record Office. Les expressions employées dans l'intitulé suggèrent immédiatement l'observation suivante. Dans les documents

(1) D'après les chiffres officiels résultant des registres de la Monnaie de Paris, les louis d'or frappés au premier type de Louis XVIII, antérieurement au retour de Napoléon de l'île d'Elbe, s'élèvent au chiffre de 2,879,876 pièces en 1814 et de 527,355 pendant les trois premiers mois de 1815, soit à un total de 3.407,231 pièces de 20 francs représentant une valeur de 68,144,620 fr.

datés de mai 1815, on fait figurer en première ligne le consentement et l'approbation que le roi de France aurait donnés à un monnayage de louis d'or devant s'effectuer à la Monnaie royale de Londres. A la fin de 1815, au contraire, c'est l'ordre du prince-régent qui paraît cette fois avoir eu la priorité pour prescrire l'émission. L'autorisation donnée par Louis XVIII passe au second plan. Ce changement montre, d'après notre appréciation, que l'entente n'a jamais été bien claire, et que, suivant les circonstances et le moment, on a donné plus ou moins d'importance à l'ordre de chacun des intéressés. Dans tous les cas, nous n'avons trouvé aucune trace que le comte de la Chatre ait protesté comme ambassadeur du gouvernement français contre ce que le cabinet britannique faisait, ni que, spécialement au mois de juin, il ait approuvé cette façon d'agir. Il n'avait rien obtenu en tant que remises d'espèces aux mains de son souverain. Il garda le silence.

Ce relevé nous montre que la plus notable partie des louis d'or fut frappée avant la bataille de Waterloo, c'est-à-dire pendant la période de préparation à la guerre.

La bataille de Waterloo eut lieu le 18 juin 1815.

Les fabrications, véritablement nombreuses, portent les dates des 7, 14 et 21 juin 1815. On frappa en juin 8,400 livres anglaises d'or, représentant 485,973 pièces de 20 francs ou 9,719,460 fr., soit plus de la moitié, presque les deux tiers du

total de l'émission. La création de ces espèces fut encore assez active en juillet, puisqu'on monnaya 3.000 livres d'or. Plus tard, en août, septembre et octobre, les quantités de louis d'or forgés allèrent toujours en diminuant. Cela prouve qu'il n'y avait aucun accord précis au sujet de ce monnayage anormal. Le gouvernement anglais n'avait certainement pas obtenu une autorisation lui permettant de frapper indéfiniment des pièces de 20 francs, puisque, dès le mois de juillet, il ralentit, de sa propre autorité, ses fabrications aussi bien que ses émissions. Ce fait ne peut s'expliquer que si l'autorisation verbale originaire du comte de la Chatre n'avait plus d'effet, ou n'avait du moins qu'une portée singulièrement restreinte.

Il est impossible de connaître la voie par laquelle cette masse de numéraire parvint sur le continent, ni le jour précis des remises qui en furent faites. Ce dut être vraisemblablement en Belgique, dès le mois de juin. Les archives des ministères ne contiennent qu'exceptionnellement la trace d'envois d'argent aux armées avec l'indication détaillée de la nature des monnaies distribuées. Le transport en Belgique ou en France de ces pièces de 20 francs de fabrication anglaise n'était en réalité qu'une question de paie des troupes britanniques. Il ne pouvait en rester plus de traces sur les registres de la Trésorerie anglaise, qu'il ne saurait avoir été fait mention de tous les autres envois de numéraire effectués aux corps

d'armée pour arriver à régler la solde des officiers et soldats. Nous craignons que ces détails ne restent éternellement ignorés. Certains documents, que nous ferons connaître plus loin, font présumer qu'une grande quantité de ces louis d'or ont circulé de fait en Belgique pendant le second semestre de 1815.

Les faits que nous ont révélés les archives de Paris et de Belgique vont nous mettre à même d'entrer dans de nouveaux détails et d'établir que le prétendu consentement du gouvernement royal français n'avait, en réalité, qu'une portée assez minime.

Louis XVIII quitta Gand trois jours après la bataille de Waterloo, c'est-à-dire dès le 22 juin à 8 heures du matin, pour revenir en France par Mons et Cambrai. Paris se rendit aux chefs des armées alliées envahissantes le 4 juillet. Dès le 8 du même mois, Louis XVIII était rentré dans sa capitale, où le duc de Wellington l'avait précédé avec l'armée anglaise. Les louis d'or dont nous nous occupons étaient arrivés, pour employer l'expression du temps, « dans les fourgons de l'étranger ». Un certain nombre circula aussitôt chez les commerçants de Paris. On ne resta pas longtemps sans remarquer ceux qui mettaient ces pièces neuves de 20 francs en circulation aussi bien que les signes particuliers que ces espèces portaient.

Dès le 29 juillet, le directeur de la Banque de

France adressa à ce sujet au baron Louis, ministre des Finances de Louis XVIII, la lettre suivante :

29 juillet 1815.

Nous étions informés depuis quelques jours qu'il circulait dans le commerce des pièces de 20 francs portant l'effigie de S. M. Louis XVIII, qui ont été fabriquées en pays étranger. Elles présentent dans leurs empreintes quelque différence avec les pièces frappées dans les monnaies françaises et *notamment une fleur de lys au lieu d'un différent de directeur*. Quatre de ces pièces ont été essayées et trouvées au titre de 900 millièmes. Leur poids est de 6 gram. 4516. Aussi *elles sont parfaitement conformes au titre et au poids des monnaies françaises* de même valeur. Nous avons l'honneur d'adresser une de ces pièces à Votre Excellence (1).

Cette lettre fut transmise à l'administration de la Monnaie de Paris. Elle y fut copiée sur un registre et on inscrivit en marge la mention : « Pièces de 20 francs de fabrication anglaise. »

Une enquête fut faite uniquement sur la question d'aloi et sur ce qui s'était passé à Paris. Les fonctionnaires de la Monnaie française n'eurent à ce moment connaissance de rien de ce qui avait été dit ou convenu à Londres antérieurement.

Le 22 août, le directeur de la Monnaie de Paris écrivit au ministre des Finances la lettre que nous reproduisons ci-dessous :

(1) Archives de la Monnaie de Paris. Registre de correspondance avec le ministère des Finances de 1812 à 1817.

« Nous nous sommes empressés, aussitôt que nous avons eu connaissance de la lettre adressée à Votre Excellence par le gouverneur de la Banque relativement aux pièces de 20 francs à l'effigie de Louis XVIII fabriquées en pays étranger, de nous procurer une quantité assez considérable de ces pièces, que nous avons prises de préférence chez les commerçants en détail.

Ces pièces, comparées à celles qui font l'objet de la lettre du 29 juillet, sont parfaitement semblables tant pour les signes caractéristiques que pour le poids. Et le titre à été trouvé de 898 à 900 millièmes, tolérance prescrite par la loi du 7 germinal an XI.

Une si grande exactitude dans le titre nous a fait présumer que les essais des pièces annoncées par M. le gouverneur ne devoir produire à la fonte que 16 francs, n'avaient pas été faits avec assez d'attention. Et notre secrétaire général s'est transporté à la Banque pour inviter le caissier à lui remettre les résidus d'essai afin de les faire vérifier.

Le caissier général m'a assuré qu'il n'avait été fait aucun essai de ces pièces et que M. le gouverneur n'avait avancé le fait de leur existence que d'après une personne digne de foi qui avait affirmé avoir entendu dire que ces pièces existaient.

En résumé, *la fabrication de ces pièces n'est pas légale.* Il paraît même que *la Puissance, qui a autorisé cette fabrication, n'a pas voulu laisser de doute, puisque ces pièces portent une marque distinctive.* Votre Excellence peut seule *décider si,* dans l'état actuel des choses, *cette fabrication peut être considérée comme clandestine et rejetée de la circulation.*

L'administration des Monnaies fut maintenue

quelque temps encore dans l'ignorance de ce qui s'était passé en Angleterre. Le ministre des Finances, auquel on s'en remettait du soin de décider, garda le silence pendant trois mois environ. Le gouvernement anglais continua sa fabrication de louis d'or au type français dans des limites plus restreintes, ainsi qu'il résulte de l'état de fabrication transcrit plus haut. Il les émit non plus en Belgique, comme il avait fait à l'origine, mais en France. Pour pouvoir les distribuer aux troupes anglaises, qui occupaient les départements envahis, il les fit entrer directement par le port de Calais. Dans les premiers temps, ces transports eurent lieu sans difficultés, soit parce que des officiers anglais occupaient les ports français, soit plutôt parce que les agents du roi de France n'osaient pas encore résister aux exigences du vainqueur. En novembre, il n'en fut plus de même. Le gouvernement de Louis XVIII avait acquis une certaine autorité. Un traité de paix avait été signé le 20 novembre. Le receveur des douanes de Calais saisit à l'entrée en France les caisses expédiées par la trésorerie d'Angleterre et contenant des louis d'or fabriqués à Londres. Une nouvelle enquête en résulta. Le 27 novembre, le directeur de la Monnaie de Paris adressa au ministre des Finances cette lettre :

Le receveur des douanes à Calais nous a fait parvenir les pièces de 20 francs de fabrication étrangère, dont vous nous annonciez l'envoi par votre lettre du 15 de ce mois. Leur titre a été vérifié avec la plus scrupuleuse exactitude

et le résultat a été le même que celui des vérifications précédentes.

Ces vérifications, faites en grand nombre à différentes époques et sur des pièces prises dans la circulation *tant à Paris que dans presque toutes les villes des départements*, ont constamment donné un titre minimum de 0.899 millièmes et une légère fraction. Aussi, quoiqu'elles soient dans les titres de tolérance des monnaies françaises, il n'en résultera pas moins pour le commerce, indépendamment des frais de fabrication, une perte d'un millième par kilogramme.

Les considérations qui ont pu déterminer à tolérer cette émission ne sont plus les mêmes depuis la signature du traité du 20 de ce mois. La solde des troupes étrangères étant à la charge du gouvernement français, nous pensons, Monseigneur, qu'il est *indispensable d'arrêter* non seulement *l'introduction de ces pièces* dont il s'agit, mais même *d'ordonner la refonte* de celles qui sont en circulation. *Cette refonte est d'autant plus urgente*, qu'en la différant, on augmentera la perte qu'éprouvera le commerce, lorsqu'elle aura lieu, et on facilitera la *fabrication clandestine*, parce que, le type de cette *monnaie étrangère* différant dans une infinité de points du type de nos monnaies, il sera impossible à l'œil le plus exercé de distinguer les signes caractéristiques de ces fabrications, que les faussaires pourraient émettre.

Nous prions Votre Excellence de vouloir bien nous faire connaître quel usage nous devons faire du résidu des pièces qui nous ont été adressées par le receveur de Calais.

Le directeur de la Monnaie de Paris avait eu, cette fois, connaissance, au cours du mois de novembre et dans une limite plus ou moins éten-

due, de ce qu'avait pu faire à Londres l'ambassadeur de Louis XVIII. Il estimait que le consentement et l'approbation donnés n'avaient qu'une valeur minime. Il va le préciser encore plus dans une lettre qu'il adresse au ministre des Finances, à la date du 30 novembre. Il y insiste pour que la circulation de ces pièces étrangères soit définitivement prohibée en France et pour qu'elles soient toutes refondues.

30 novembre 1815.

Nous avons fait procéder ce matin à la vérification de plusieurs pièces de 20 francs de fabrique étrangère qui nous ont été remises par le caissier de la Banque. Il s'en est trouvé dans le nombre dont le titre n'a été trouvé qu'à 0,898 millièmes, ce qui démontre évidemment que les fabricateurs calculent sur le bénéfice que peut leur produire l'emploi de la plus grande partie de la tolérance en dehors.

Nous persistons donc à penser que *la refonte de ces monnaies est nécessaire*. Et, comme il n'est pas juste que le gouvernement supporte même une partie des frais qu'occasionnera cette refonte, *l'émission de cette monnaie n'ayant pas été par lui autorisée, mais seulement tolérée à cause des circonstances*, que le public n'ignorait pas, nous avons l'honneur de proposer à Votre Excellence d'arrêter que ces pièces ne seront reçues dans les changes de monnaies qu'au titre de 0,898 millièmes et au prix de . . . . . (1).

Nous ne croyons pas que toutes les monnaies puissent

(1) Ce prix est laissé en blanc sur l'original qui est dans les archives de la Monnaie de Paris.

être employées à cette refonte, parce qu'il en est plusieurs qui, n'ayant pas encore fabriqué de pièces d'or, n'ont pas leur atelier suffisamment en état pour accélérer ce travail, qui n'aurait lieu que dans les Monnaies de Paris, Rouen, Bordeaux, Lille, Perpignan et Bayonne.

Un délai de deux mois nous paraît suffisant pour le retirement de ces pièces. Passé ce temps, elles ne pourraient plus être reçues qu'en lingots dans les changes des monnaies, ainsi qu'il est d'usage pour toutes les matières dont le titre de fabrication n'est pas assuré.

Le ministre des Finances était ainsi mis en demeure de prendre une décision. Il dut saisir de la question les différents ministres. Chacun d'eux s'enquit de la situation exacte des deux gouvernements, ainsi que des obligations qui pouvaient incomber à la charge du pouvoir royal. On prit à ce moment un ensemble de mesures qui prouvent, suivant notre appréciation, que la question dut être discutée dans le sein du conseil des ministres et probablement en présence du roi.

Le duc de Richelieu, ministre des Affaires étrangères, qui fit preuve à plusieurs reprises, en 1815, d'un patriotisme intelligent, décida, le 29 novembre, que le comte de la Chatre cessait désormais d'être ambassadeur français près du gouvernement britannique. Il le remplaça immédiatement dans ce poste par le marquis d'Osmond. Il est probable que les explications fournies par le comte de la Chatre à l'occasion de la fabrication effectuée à la Monnaie de Londres n'avaient pas

été appréciées très favorablement et que l'on trouvait sa conduite passée critiquable. Dans tous les cas, le ministère français recouvrait par ce moyen sa pleine liberté d'action vis-à-vis du cabinet de Saint-James. Il réprouvait de cette façon, si on tient compte de l'arrêté qui suivit, les actes auxquels M. de la Chatre avait pu se laisser entraîner.

Toutefois, pour consoler son vieux compagnon d'exil, Louis XVIII, par ordonnance royale du même jour, conféra au comte de la Chatre le titre de duc. Ce rescrit contient la phrase suivante, qui était de nature à ôter des esprits la pensée d'une révocation ou d'un blâme quelconque :

« Voulant donner à Notre fidèle et amé le comte de la Chatre, pair de France, une marque spéciale de Notre satisfaction pour le dévouement sans bornes dont il Nous a donné des preuves multipliées, ainsi que pour les services qu'il nous a rendus pendant son ambassade à la Cour de Londres » (1).

Ces ordres royaux ne furent portés à la connaissance du public français que dans la *Gazette officielle* du 5 et dans le *Moniteur* du 7 décembre 1815.

Dès le 6 décembre, le duc de Richelieu écrivait à l'ambassadeur du gouvernement anglais une lettre dans laquelle il manifestait sa volonté de ne

(1) *Gazette officielle du Royaume de France* du 5 décembre 1815, n° 60.

plus permettre la circulation des pièces de vingt francs fabriquées à Londres. L'envoi de cette lettre était, en outre, motivée par la nécessité de se prononcer sur la régularité de la saisie effectuée à Calais des caisses contenant les louis d'or d'origine anglaise dont il a déjà été question. Le chevalier Stuart, ambassadeur du gouvernement britannique près la cour de France, qui avait été en fonctions auprès de Louis XVIII pendant le séjour à Gand, et qui connaissait par conséquent l'entente intervenue en mai 1815, était resté accrédité à Paris en la même qualité. Lorsqu'il eut été prévenu de la saisie opérée à Calais, il avait demandé au gouvernement français de laisser entrer en France ces espèces du système monétaire français, qui devaient servir à payer la solde de l'armée du roi d'Angleterre occupant le continent. Différents entretiens verbaux avaient eu lieu à ce sujet. Comme suite à ces conversations diplomatiques et aux décisions arrêtées en conseil des ministres, le duc de Richelieu précisa la situation que le gouvernement français entendait prendre et il écrivit à M. l'ambassadeur Stuart la lettre ci-après :

Paris 6 décembre 1815.

A MONSIEUR LE CHEVALIER STUART.

Dans les communications confidentielles que j'ai eues avec Votre Excellence relativement a l'émission d'une certaine quantité de pièces d'or de 20 francs, qui, quoique

frappées au type royal, offrent une différence de fabrication et même de titre avec la monnaie légale fabriquée et ayant cours en France, Elle m'a fait l'honneur de m'annoncer que *Sa Cour avait cru pouvoir faire usage de ces espèces pour acquitter la solde de l'armée britannique,* dans la vue d'éviter les pertes de change et les difficultés que pourrait faire naître entre les soldats anglais et les habitants du pays la circulation de monnaies étrangères dont la valeur pourrait n'être pas reconnue. Votre Excellence m'a en même temps donné l'assurance qu'à dater de la signature du traité, le Gouvernement de Sa Majesté Britannique arrêterait la fabrication et l'émission des monnaies, que nous ne pouvions en effet admettre plus longtemps dans la circulation : cette garantie nous devenant d'autant plus nécessaire que le discrédit dont elles sont actuellement frappées et la méfiance qui en résulte, donnent lieu à des contestations très difficiles à juger et que la prolongation de cet état de choses pourrait, dans quelques départements, compromettre la tranquillité publique.

Au surplus, le Gouvernement de Sa Majesté Très-Chrétienne, *satisfait de l'explication que vous m'avez donnée,* et cédant au vœu que vous avez exprimé au nom de votre Cour par votre lettre en date du (1), consent à donner les ordres nécessaires pour que les deux caisses renfermant des espèces d'or, qui ont été débarquées et retenues à Calais par les officiers de la douane, soient remises à la disposition des personnes que vous chargerez de les réclamer.

Comme je ne doute point que le Gouvernement britannique ne remplisse fidèlement l'engagement de ne plus

(1) En blanc sur l'original qui existe au Record Office, Archives d'Angleterre, Recueil des documents relatifs à 1815.

importer d'espèces fabriquées au type royal de France et afin d'éviter les inconvénients que vous avez prévus comme pouvant résulter de la circulation des monnaies anglaises, j'ai l'honneur de proposer à Votre Excellence de faire dresser par l'Administration française des Monnaies, et concurremment avec la personne que vous désignerez, un tarif légal de la valeur comparative de ces monnaies avec les monnaies françaises, qui serait publié comme devant servir de règle invariable. Cette forme avait été adoptée l'année dernière en pareille circonstance et avait prévenu toutes les difficultés.

J'ai l'honneur d'être, etc.

(*Signé*) RICHELIEU.

Le jour qui suivit l'envoi de cette lettre, le ministre des Finances de Louis XVIII prit l'arrêté suivant, qui avait pour but de déterminer officiellement le terrain légal sur lequel les ministres français entendaient désormais se placer :

MINISTÈRE DES FINANCES.

Le Ministre Secrétaire d'État des Finances étant informé qu'il circule dans plusieurs départements des *pièces de* 20 *francs portant d'un côté l'effigie de Sa Majesté, mais sans nom de graveur, et sur le revers de la pièce les armes de France, le millésime de* 1815 *et aux deux cotés de ce millésime une fleur de lys et la lettre R ;*

Considérant que ces espèces n'ont point été fabriquées dans les Hôtels des Monnaies de Sa Majesté et qu'il est contraire aux lois d'en autoriser le cours;

Considérant cependant que les citoyens ont pu être induits en erreur soit par l'exactitude du poids de ces pièces,

soit par les circonstances qui accompagnaient leur émission, et qu'il peut être juste de leur en faciliter l'emploi,

Sur le rapport de l'Administration des Monnaies,

Arrête ce qui suit :

ART. 1.

Les pièces de 20 francs à l'effigie de Louis XVIII sans nom de graveur, portant au revers de la pièce le millésime de 1815, la fleur de lys et la lettre R ne pourront être données et reçues en paiement dans les caisses publiques.

ART. 2.

Ces espèces seront reçues dans les Hôtels des Monnaies de Paris, Rouen, Lille, Bordeaux, Perpignan et Bayonne *pendant le délai de deux mois* à compter de la publication du présent.

Elles y seront admises comme étant au titre de 0,898 millièmes et payées en conséquence, conformément aux tarifs, au prix de 3.084, fr. 13 le kilogramme.

ART. 3.

A l'expiration du délai ci-dessus fixé, les pièces de 20 francs dites *à la fleur de lys* (1), ne seront plus reçues aux changes des Hôtels des Monnaies qu'en lingots et payées sur le pied du titre constaté par des essais conformément aux tarifs.

ART. 4.

L'Administration des Monnaies donnera, en ce qui la concerne, les ordres et instructions nécessaires pour l'exécution et la publication du présent arrêté.

Fait à Paris, le 7 décembre 1815.

Le Ministre Secrétaire d'État des Finances,

(*Signé*) Le comte CORVETTO.

(1) Ces mots sont en italique dans le texte original du *Moniteur Universel* du mercredi 13 décembre 1815, n° 317.

Ainsi le ministère français ne craignait pas d'ordonner le décri définitif des louis d'or en question, décri qui n'était même que partiellement suspendu pendant les deux premiers mois (1).

Cet arrêté fut officiellement affiché et publié. Des expéditions en furent adressées aux directeurs des Monnaies ainsi qu'à toutes les grandes administrations de l'État. Le 15 décembre, les maîtres des hôtels de Monnaies de Paris, de Lille, de Rouen, de Lyon, de Strasbourg accusèrent réception du document. Le préposé en chef de Strasbourg déclara qu'il ne circulait dans sa circonscription qu'un très petit nombre des louis d'or prohibés. Celui de Lyon fit connaître qu'il n'en circulait même pas dans son département.

Le gouvernement anglais se trouva donc duement averti des volontés manifestées par les ministres français.

Le chevalier Stuart transmit d'abord au vicomte de Castlereagh, chef du Foreign-Office, la lettre du duc de Richelieu du 6 décembre en y joignant notamment les observations suivantes :

Though it appears by the accompanying letter that the	Quoiqu'il résulte de la lettre ci-jointe que le duc de

(1) Le monnayage officiel effectué au 1er type de Louis XVIII depuis la rentrée du Roi, c'est-à-dire pendant les six derniers mois de l'année 1815, s'était élevé à un chiffre de 1.777.955 pièces de 20 francs représentant une valeur de 35.559.100 francs. Les émissions nouvelles étaient assez importantes pour que les ministres fussent en droit de veiller à une circulation monétaire normale et régulière.

duke of Richelieu does not object to comply with this request in the present instance, he is desirous that no further informations of the same description should take place.

Richelieu ne fait pas de difficultés pour admettre la réclamation qui lui a été adressée, il est désireux que de plus amples informations n'aient pas lieu à ce sujet.

Il ajoutait qu'il examinerait ultérieurement avec le duc de Wellington la question relative à l'établissement d'un tarif légal du change des monnaies.

Mais la publication de l'arrêté du 7 décembre calma l'optimisme et la quiétude du représentant du cabinet de Saint-James. Le 18 décembre, le chevalier Stuart fit part de cette situation à lord Castlereagh et le mit en demeure de dégager la situation vraie du gouvernement britannique.

Paris, 18th December 1815.

MY LORD,

After the communication which have passed with the French Government upon the subject of the importation of French coins for the payment of the army under the commands of the Duke of Wellington, I was some what surprized to observe in the official Gazette the copy of a decree impeding the cir-

Paris, 18 décembre 1815.

MONSEIGNEUR,

Après l'entretien que j'ai eu avec le représentant du Gouvernement français au sujet de l'importation des monnaies françaises destinées au paiement de l'armée qui était sous le commandement du duc de Wellington, j'ai été quelque peu surpris de voir dans le *Journal officiel* la publication d'un arrêté

culation of this money and fixing the different points when the whole is to be called in at the expiration of two months from the signature of the Treaty of Paris for the purpose of recoinage.

The inconvenience which this sudden abandonment of the arrangement adopted and concerted with the Duke of Richelieu must occasion to the troops having being represented to the French Government; H. E. has consented to recommend that the decree shall be so far reversed that the circulation shall be merely suspended until the addition of a fresh stamp shall authorize the coin to pass upon the footing of the usual currency.

I have, etc.

(*Signed*) STUART.

interdisant le cours de ces espèces et déterminant les conditions auxquelles l'intégralité de ce monnayage est soumise à une refonte totale dans un délai de deux mois après la date de la signature du Traité de paix de Paris.

Cet abandon soudain des arrangements conclus avec le duc de Richelieu et acceptés de ce dernier doit avoir pour l'armée anglaise de graves inconvénients, qui ont été exposés au Gouvernement français; Son Excellence (le duc de Richelieu) a bien voulu proposer que l'arrêté ait son exécution excessivement reculée. De cette façon, la circulation de ce numéraire serait simplement suspendue jusqu'à ce qu'une nouvelle affiche ait permis à ces espèces de figurer dans la circulation courante.

J'ai, etc.

(*Signé*) STUART.

Le ministère anglais délibéra et commença par envoyer aux fonctionnaires du ministère des Finances l'ordre suivant :

TO THE LORDS COMMISSIONNEERS OF HIS MAJESTY TREASURY.

The coinage of louis d'or carried on at His Majesty's Mint in pursuance of the commands of His Royal Highness the Prince Regent with the consent and approbation of His Most Christian Majesty as signified by your Lordship's letter of the 10th May last *being completed*, I think it proper to bring under your Lordship immediate consideration the expediency of a Trial of the Pix of the said monies with a wiew to certify that the coins have been fabricated of the due weight and fineness conformably with your Lordship's instructions and that the Trial may take place in the presence of his Excellence the French Ambassador or such person as may be deputed by him to attend it.

A MESSIEURS LES LORDS COMMISSAIRES DE LA TRÉSORERIE.

Le monnayage des louis d'or frappés à la Monnaie de Sa Majesté en exécution des ordres de Son Altesse royale le Prince régent avec le consentement et l'approbation de Sa Majesté Très-Chrétienne dans les termes ordonnés par la lettre de Vos Seigneuries du 10 mai dernier, *étant terminé,* je pense qu'il y a lieu d'effectuer devant Leurs Seigneuries l'essai de l'aloi des dites monnaies dans le but de certifier que les pièces ont été fabriquées avec la garantie du poids et du degré de fin prescrits par les instructions de vos Seigneuries. L'essai devra avoir lieu en présence de Son Excellence l'ambassadeur de France ou de telle personne qui serait désignée par lui pour y assister.

Le gouvernement anglais paraissait, dans une certaine mesure, laisser de côté les termes de l'entente du 10 mai. Il préférait justifier ce qu'il avait

fait en démontrant que les pièces de 20 francs fabriquées étaient du poids et de l'aloi prescrits par les lois françaises. Il entendait s'appuyer sur une expertise contradictoire et prouver que les pièces qu'il avait émises étaient identiques aux monnaies légales françaises.

Les ministres anglais continuèrent leur enquête. Pour éclaircir la question à leur point de vue, nous ne saurions mieux faire que de reproduire quelques-uns des passages du rapport qui fut adressé à M. Harrison, le 26 décembre 1815, par le commissaire en chef de la Monnaie. Nous avons vu les noms de ces deux fonctionnaires au bas des correspondances échangées au mois de mai 1815. Ces personnalités étaient complètement à même de raisonner sainement sur la question pendante entre les deux nations.

Le commissaire en chef fait d'abord remarquer que le monnayage a été effectué en Angleterre avec le consentement et l'autorisation du roi de France notifiés à Londres par son ambassadeur, sans rien énoncer en plus. Il ajoute qu'il est inadmissible que le gouvernement français cherche maintenant à déprécier et même à décrier ces monnaies de façon à en empêcher la circulation. Il passe immédiatement à un autre ordre d'idées et fait suivre ces énonciations du projet de combinaison ci-après, qui serait, suivant son opinion, de nature à satisfaire tout le monde :

This would be effected by an instruction from their Lordships to His Majesty's minister at Paris and the commissionner for receiving the pecuniary indemnities there, to acquaint the French Government that the gold coin in question should be received ready in discharge of the British share of those indemnities at its full nominal value, and that the sums so received should be transmitted to England under an engagement not to export them again from home to the continent in the same shape. With this undertaking on the part of His Majesty's Government and an assurance that the *whole sum* coined and *remitted to France amount only to* 17.403.740 *francs* falling very much short of the pecuniary indemnities to be paid by France. There could, I presume, remain no objection on the side of the French Government to rescind the Arrêté announced in the Duke de

Les hauts fonctionnaires du Ministère des Finances pourraient rendre un arrêté prescrivant à l'ambassadeur de Sa Majesté Britannique à Paris et à ses préposés de recevoir les produits de ce monnayage en paiement des indemnités prévues au traité. Cet arrêté préviendrait en même temps le Gouvernement français que la monnaie d'or en question sera acceptée pour sa complète valeur nominale à valoir sur la part d'indemnité de guerre due au Gouvernement anglais. Les sommes ainsi reçues seraient rapportées en Angleterre et le Gouvernement de ce pays prendrait l'engagement de ne pas le réexporter sur le Continent sous la même forme. D'autre part le Gouvernement de Sa Majesté garantirait que *la totalité de la somme ainsi frappée en louis d'or et émise en France s'est élevée seulement à* 17.403.740 *francs,* ce qui ne constitue qu'une portion minime de l'indem-

Richelieu's letter and to give a legal currency in France to the British Louis upon the same fooling as those of the French Mint to which they are in all respects at last fully equal.

nité de guerre que la France doit payer à l'Angleterre. Je présume qu'en présence de ces engagements, il n'y aurait plus de difficultés de la part du Gouvernement français, pour que celui-ci rapporte l'arrêté annoncé dans la lettre du duc de Richelieu et donne aux louis anglais cours légal en France, afin qu'ils y circulent comme ceux émis par la Monnaie française, puisque, en fait, ils leur sont égaux sous tous les rapports.

Il finit en insistant pour que, dans tous les cas, le gouvernement anglais n'accepte pas de vendre ces louis d'or à la Monnaie de Paris en consentant à subir sur eux une diminution de valeur.

Telles sont les objections et observations dont le cabinet de Saint-James eut à examiner la portée. Nous ignorons les termes des représentations qui furent adressées par lui au roi de France.

Le duc de Richelieu n'y eut point égard. Il laissa l'arrêté rendu le 7 décembre par le ministre des Finances français recevoir son exécution. Il est cependant possible qu'il ait tempéré dans une certaine mesure la rigueur de son application littérale. Il aurait facilité le retrait des louis d'or par

les mains du gouvernement français et il aurait accepté d'en faire le plus large emploi pour le paiement de l'indemnité de guerre.

Après avoir constaté ce qui s'est passé tant en Angleterre qu'en France, il est utile, pour permettre d'apprécier sainement les difficultés historiques et numismatiques que nous avons esquissées, d'étudier la conduite qui a été tenue sur le même sujet par d'autres peuples que les deux dont nous nous sommes occupés jusqu'à présent.

Le gouvernement hollandais était l'allié de l'Angleterre. Il l'avait soutenue dans sa lutte contre Napoléon. Le 15 mai 1815, Guillaume Ier, roi des Pays-Bas, avait nommé le duc de Wellington feld-maréchal des Pays-Bas Unis. C'est en cette qualité que ce dernier avait, au cours des mois de mai et de juin, inspecté et organisé les forces anglo-hollandaises et les avait commandées à la bataille de Waterloo.

Le royaume de Hollande était par suite inféodé à l'Angleterre. Les décisions que son gouvernement prendra auront d'autant plus d'importance pour permettre de juger les prétentions émises des deux côtés du détroit.

Les louis d'or provenant de la monnaie de Londres avaient été surtout mis en circulation dans les provinces belges en juin 1815, soit avant, soit immédiatement après la bataille de Waterloo. Une enquête fut faite par les ministres hollandais. On eut connaissance des controverses soulevées à

Londres et à Paris, des décisions prises par le ministère français.

Le 23 décembre 1815, le gouvernement hollandais fit publier officiellement dans les provinces belges cet arrêté :

COMMISSARIAT GÉNÉRAL DES FINANCES.

Nous conseiller d'État, commissaire général des Finances,

Considérant qu'il résulte des mesures prises par le gouvernement français que *les pièces de* 20 *francs à* l'effigie de Louis XVIII, *sans nom de graveur et portant au revers la fleur de lys et la lettre* R, ont été retirées de la circulation, comme n'étant point de fabrique française ;

Considérant que si de promptes dispositions n'étaient point faites *dans les provinces méridionales du Royaume des Pays-Bas*, il pourrait en résulter l'inconvénient de voir affluer lesdites pièces dans ces provinces ;

Voulant faire cesser cet inconvénient, et *en attendant qu'il ait plu à Sa Majesté de nous faire connaître ses intentions,*

Avons arrêté et arrêtons :

ART. 1er.

A dater de la réception du présent arrêté, *tout comptable* de l'Administration des Finances, sans aucune exception, *cessera de recevoir les pièces sus-désignées.*

ART. 2.

Le nombre de celles existantes dans les caisses publiques sera immédiatement constaté par procès-verbal dressé par les maires et adjoints de la résidence des comptables et signés des uns et des autres.

ART. 3.

Les dites pièces et les procès-verbaux, qui en auront constaté le nombre, seront compris dans les premiers versements à effectuer par lesdits comptables.

ART. 4.

Des exemplaires du présent arrêté seront adressés aux sous-intendants et percepteurs par MM. les gouverneurs, aux contrôleurs des contributions par les inspecteurs en chef, aux receveurs particuliers directement par nous, et aux comptables des administrations des domaines, des impôts indirects et des douanes par les directeurs de ces diverses administrations, et aux receveurs de la loterie par son administrateur.

Fait à Bruxelles, le 23 décembre 1815.

Signé : APPELIUS (1).

Nous n'avons pas trouvé trace que le gouvernement anglais ait spécialement protesté vis-à-vis de son allié à l'occasion de cet arrêté, ni que Sa Majesté hollandaise ait jugé à propos de faire connaître quelque temps après des intentions différentes. Les documents retrouvés prouvent que ce rescrit reçut sa complète exécution.

Nous publions, comme preuve, l'un des procès-verbaux dressés :

Le 28 du mois de décembre 1815, à quatre heures, de

(1) Archives de la ville de Gand, série F.F., 3. Nous avons rencontré la plus grande obligeance de la part de M. van der Haegen, archiviste de la ville de Gand, pour avoir communication des intéressants documents dépendant de son administration.

relevée, je soussigné Charles-Joseph-Jean De Meyer, Adjoint-Maire de la ville de Gand, en exécution de l'arrêté de Son Excellence le commissaire général des Finances en date du 23 de ce mois, me suis transporté chez le sieur Popelin, receveur particulier en cette ville, à l'effet de vérifier s'il existe dans sa caisse, comme provenues de sa recette, *des pièces* monétaires *de* 20 *francs* à l'effigie de Louis XVIII, *sans nom de graveur et portant au revers la fleur de lys et la lettre* R, et dans ce cas *d'en constater la quantité ;*

Après vérification faite, j'ai reconnu qu'il existait dans la caisse dudit sieur Popelin la quantité de 30 pièces.

Fait le présent procès-verbal en triple expédition à Gand, date que dessus.

Signé : POPELIN. — DE MEYER (1).

Trente-deux constats identiques furent ainsi dressés dans la seule ville de Gand tant par l'adjoint de Meyer que par l'adjoint Jean-François Van Bosterhout. Il en résulte qu'on trouva :

chez Popelin, receveur-particulier .	30	pièces.
— de Rasse, receveur de l'enregistrement	46	—
— Dme Verborg, receveuse de la loterie	19	—
— Carpentier, receveur général . .	94	—
A reporter. . .	189	pièces.

(1) Nous sommes redevable de la communication de l'original de ce document à l'obligeance de M. de Witte, qui le reçut un jour par la poste d'une façon anonyme. La lecture, qu'il nous en fit aussitôt, nous donna l'idée de procéder à des recherches successives dans différents dépôts d'archives et fut la cause initiale de notre travail.

Report. . .	189	pièces.
chez Desmedt, receveur de la loterie .	1	—
— Van den Berghe, caissier de l'octroi	2	—
— Noos, receveur du timbre et de l'enregistrement	55	—
— Papeleu, receveur municipal . .	533	—
— Coryn, receveur des droits indirects	20	—
— Bacq Benoit, receveur	98	—
Total. . .	898	pièces.

représentant une valeur de 17,960 francs, et qu'on n'en découvrit aucune chez Van Meldert, payeur général; Serclas, directeur de la poste aux lettres; De Naeyer, conservateur des hypothèques; François Huyttens, receveur du bureau de bienfaisance; le baron de Wydenbroeck, receveur général des domaines; Colson, receveur particulier des domaines; MM. Schiels, De Bloeck, Barret, Du Coulombier, receveurs de la loterie; Mme Fouilloux, receveuse de la loterie; Velleman, receveur du timbre extraordinaire; Baguet, receveur des hospices; Powis, intendant du Mont-de-Piété; Jean Coryn, fils, receveur du bureau de garantie du timbre; Triounet, Jonet, David, Van Monckhoven, Duprez, D'Ortaut, Eggremont, receveurs de l'octroi aux différentes portes ou bureaux de la ville.

Nous avons fourni cette énumération de la qualité des personnes chez lesquelles on s'est rendu pour que l'on puisse voir les différentes et nombreuses sortes de caisses publiques et de comptables où l'on jugea bon de faire des recherches.

Le 29 décembre, le maire de Gand, comte du Saint Empire romain, transmit officiellement ces trente-deux procès-verbaux à M. le Gouverneur de la province de la Flandre orientale.

Des constatations identiques durent être faites dans un grand nombre d'autres villes de la future Belgique, et notamment à Bruxelles, où l'arrêté du 23 décembre avait été signé. Nous nous sommes plutôt occupé des faits survenus à Gand à cette occasion, parce que cette ville avait été la résidence de Louis XVIII, et, d'autre part, parce que, comme nous le verrons plus loin, le gouvernement anglais, lorsqu'il avait émis ces louis d'or, les avait qualifiés de « *Louis de Gand* ».

Le public tant français que belge et surtout les commerçants eurent assurément vite connaissance de l'arrêté français du 7 décembre, de l'arrêté hollandais du 23 décembre, ainsi que des perquisitions qui avaient suivi. Tout le monde dut refuser de recevoir ces monnaies. On les porta dans les caisses publiques du royaume de France pour les échanger contre du numéraire courant. Il est vraisemblable que des recherches furent opérées en France, de même que dans les provinces méri-

dionales de la Hollande, chez tous les comptables de deniers publics. Si l'on ne procéda pas de la même façon, bien que les deux arrêtés fussent conçus dans le même esprit, on dut, dans les deux pays, avoir recours à des voies sensiblement identiques pour opérer le retrait de tous les louis d'or *à la fleur de lys.*

Finalement, comme les fonctionnaires du gouvernement britannique l'avaient proposé, les ministres français se servirent de ces pièces de 20 francs frappées à Londres pour payer une partie de l'indemnité de guerre due à l'Angleterre. C'est, du moins, ce qui nous paraît ressortir du document suivant relevé par nous dans les archives de la Monnaie de Paris.

Lettre du directeur de la Monnaie de Paris à M. le Ministre des Finances,

Paris, 13 février 1816.

Nous avons l'honneur de prévenir Votre Excellence que le caissier de la Monnaie de Paris, sur l'invitation que nous lui en avons faite, s'est présenté à la caisse du Trésor pour y verser la somme de 894.566 fr. 53, montant de trois bons à vue par lui délivrés aux commissaires de l'armée anglaise pour *louis à la fleur de lys.*

M. Foin, caissier des recettes journalières, a refusé de les recevoir, parce qu'il ne pouvait, sans un ordre exprès, porter cette somme en recette....

Le ministre des Finances dut donner l'autorisation sollicitée. Après cette date, nous n'avons plus

trouvé trace de difficulté au sujet du retrait des louis d'or anglais entre les divers gouvernements dont nous avons étudié les actes. Tout ce numéraire fut évidemment retiré dans les limites les plus larges et successivement remis en compte pour le règlement de l'indemnité de guerre.

On paraît même avoir terminé par un accord tacite cet ensemble de difficultés, qui avait également pour origine une entente tacite dont l'étendue et le sens avaient dû être mal compris d'une part comme de l'autre.

Cependant, en 1816, dans la séance de la Chambre des Communes du 3 mai, les ministres anglais eurent à s'expliquer vis-à-vis des députés de leur pays sur cette fabrication à la Monnaie de Londres de pièces de 20 francs françaises. Un membre de la Chambre des Communes, s'occupant de la pétition d'un certain nombre de commerçants anglais, demanda au Cabinet l'émission de nouvelles monnaies d'argent et donna sa désapprobation à la circulation monétaire existant alors dans le Royaume-Uni. Il en résulta un débat assez long, au cours duquel M. Wellesley Pole, le directeur de la Monnaie de Londres, dont nous avons mentionné le nom plusieurs fois au cours de ce travail, jugea bon de parler de la frappe de louis d'or effectuée l'année précédente dans les ateliers qu'il administrait. Il affirma que les essais avaient prouvé que les louis qu'il avait émis étaient d'aussi bon titre que la monnaie d'or française et

qu'il y avait eu à cet égard une expertise contradictoire avec l'ambassadeur du roi de France.

« Le député Sir John Newport demanda comment il pouvait se faire que des louis d'or aient été frappés à la Monnaie d'Angleterre, et que le pays ait contrefait des espèces étrangères.

» Le chancelier de l'Échiquier répondit que la pièce de monnaie française avait été frappée à la Monnaie de Londres sur le désir du roi de France et avec l'autorisation expresse de l'ambassadeur français.

« M. Pole fit remarquer que les différents particuliers français ne furent pas apposés sur les louis d'or forgés en Angleterre, mais que des marques et sigles personnels y avaient figuré.

» Sir John Newport maintint qu'il était préférable de ne pas contrefaire une monnaie étrangère, même de cette façon. »

Le cabinet de Saint-James persista dans ses explications, et la discussion cessa sur ce sujet pour ne plus rouler que sur la question d'émission de nouvelles monnaies d'argent (1).

Chacun peut maintenant arrêter son opinion suivant l'impression qui résultera de la lecture de tous les documents publiés. Mais nous ne pouvons nous empêcher de rappeler le mot de Chateaubriand sur la période du règne de Louis XVIII

(1) *Hansard's Parliamentary Debates*, 1816, pp. 239-242. Vol. XXXIV, from 26 April to 2 July 1816.

que nous venons d'étudier. Le vicomte de Chateaubriand fut ministre de l'Intérieur par intérim pendant le séjour à Gand. Il dut savoir bien des secrets. Il qualifia ultérieurement cet exil forcé de son souverain du nom de « Les petits Cent Jours. » Il montra ainsi le peu de considération qu'il avait pour certains compromis que le gouvernement royal fut obligé d'accepter.

Il reste en terminant à expliquer le motif de l'erreur commise par M. Berry, quand il a dénommé : « *Louis de Gand* » les pièces de 20 francs que nos recherches démontrent fabriquées à Londres. Lorsque les « Treasury's Lords Commissionners » de Sa Majesté Britannique nous ont accordé en mars 1899 l'autorisation de prendre connaissance des papiers si intéressants contenus dans les archives d'Angleterre, ils les ont ainsi qualifiés : « Les documents concernant l'émission des *louis de Gand* » (1). Et cependant, ni nous, ni personne dans les lettres de demandes d'autorisation n'avions qualifié de cette façon les monnaies d'or dont nous désirions connaître les circonstances d'émission. Cette dénomination n'a pas

(1) Ces deux derniers mots étaient en français au milieu de tout le texte anglais. Nous devons exprimer toute notre gratitude aux divers hauts fonctionnaires du gouvernement britannique, avec lesquels nous nous sommes trouvé en rapport, par l'entremise obligeante de l'ambassade de France à Londres, pour la courtoisie et surtout pour la libéralité avec lesquelles ils nous ont donné connaissance de tous les papiers d'archives restés secrets jusqu'à ce jour.

été imaginée en 1899, après que les faits numismatiques, dont nous avons fourni le détail, étaient tombés dans l'oubli. Cette expression de « Louis de Gand » est celle sous laquelle l'émission a été qualifiée à l'origine en 1815 dans les provinces belges, et qui aura naturellement été employée à nouveau par les successeurs des « Treasury's Lords Commissionners » du commencement de ce siècle, lorsque, quatre-vingt-cinq ans après, on s'est occupé du même fait. Ces hauts fonctionnaires auront retrouvé ce titre sur la liasse ou sur une fiche quelconque, qui avait conservé trace de la façon dont les émissaires anglais avaient baptisé leurs pièces d'or pour le public belge et français, et ils auront fait usage de l'appellation d'autrefois sans même y attacher d'importance. Ce nom de « Louis de Gand » se comprend parfaitement au début de la seconde Restauration. D'un côté, les Belges voyaient l'émission coïncider avec le séjour de Louis XVIII à Gand. D'autre part, les Français voyaient apparaître ces pièces juste au moment où le roi revenait de Gand avec ses fameux fourgons dans lesquels il rapportait notamment les diamants de la Couronne. A un point de vue plus général, les fonctionnaires anglais préféraient ne pas révéler l'origine de la fabrication qu'ils avaient réalisée. En se servant eux-mêmes de cette appellation vis-à-vis des soldats et de la population, ils rejetaient sur le roi de France toute la responsabilité de cette circulation monétaire, ce qui s'ac-

cordait avec les dires de leurs ministres. Quant au gouvernement de la Restauration, il eut soin d'employer, en décembre 1815, l'expression : « *Louis à la fleur de lys* », parce qu'à ce moment déjà il voulait ménager les sentiments du peuple français, qui avait horreur de ce qui rappelait le séjour néfaste de Louis XVIII en Belgique.

M. Berry, qui avait vingt ans à l'époque des événements de 1815, et qui servait dans l'armée française, avait cru de tous points exacte la dénomination « Louis de Gand », dont le gouvernement anglais s'était servi, dont le public usait et que les officiers et soldats de l'armée britannique employaient aussi de leur côté pour entraîner la confiance des gens auxquels l'or anglais était présenté. Il fallait que le temps ait fait vieillir la question et l'ait presque réduite à n'être plus que d'un intérêt numismatique pour qu'il fût possible de savoir enfin la vérité.

(*A suivre.*) PAUL BORDEAUX.

LES JETONS ET LES MÉDAILLES D'INAUGURATION

FRAPPÉS PAR ORDRE DU GOUVERNEMENT GÉNÉRAL

AUX PAYS-BAS AUTRICHIENS

1717-1794.

(*Suite*) (1).

Nous avons dit combien peu fructueuses avaient été nos recherches, en ce qui concerne les documents relatifs à la fabrication des médailles et des jetons frappés à l'occasion de l'inauguration de Marie-Thérèse en Brabant et en Flandre. Depuis, un hasard heureux nous a fait mettre la main sur un état dressé par ordre de l'empereur Joseph II, qui vient nous fournir tous les renseignements désirables à cet égard. A cause de son importance, nous croyons devoir le reproduire *in extenso* et sans nous permettre d'y introduire le moindre changement.

MÉDAILLES DISTRIBUÉES EN 1744 A CHAQUE CORPS RESPECTIFS.

Médailles d'or.		**Médailles d'argent.**	
A Son Excellence le comte de Königsegg-Erps.			
47 à 29 esterlins		47 à 39 esterlins	
40 à 18 --	127	140 à 15 —	387
40 à 3 — 24 as		200 à 4 —	

(1) V. *Revue*, année 1897, pp. 160, 263 et 435; année 1898, pp. 161 et 326.

Au Conseil d'État.

10 à 18 esterlins 10 à 3 — 24 as 1 à 2 ¼ —	21	20 à 39 esterlins 20 à 21 —	40

Au Conseil privé.

10 à 18 esterlins 12 à 3 — 24 as 2 à 2 ¼ —	24	20 à 39 esterlins 24 à 21 —	44

Au Conseil des finances.

8 à 18 esterlins 13 à 3 — 24 as 2 à 2 ¼ —	23	16 à 39 esterlins 26 à 21 —	42

A la Chambre des comptes.

20 à 3 esterlins 24 as 2 à 2 ¼ —	22	40 à 21 esterlins	40

Aux États de Brabant.

62 à 3 esterlins 24 as 2 à 2 ¼ —	64	188 à 21 esterlins	188

Aux États de Flandre.

108 à 3 esterlins 24 as	108	324 à 21 esterlins	324

Aux secrétaires d'État et de Guerre.

1 à 18 esterlins 2 à 3 — 24 as	3	2 à 39 esterlins 4 à 21 —	6

A l'abbé Denières (sic).

1 à 18 esterlins	1	2 à 29 esterlins	2

Au conseiller rapporteur Cordys.

4 à 18 esterlins 5 à 3 — 24 as	9	8 à 39 esterlins	9
Total des médailles d'or	402	Total des médailles d'argent	1,081
Pour les distribuer au peuple	555	Pour les distribuer au peuple	7,213
	957		8,294

RÉCAPITULATION GÉNÉRALE.

47	médailles d'or	à 29 esterlins.	
74	—	à 18 —	
272	—	à 3 —	24 as.
9	—	à 2 1/4 —	
402	médailles d'or.		
113	médailles d'argent	à 39 esterlins.	
2	—	à 29 —	
626	—	à 21 —	
140	—	à 15 —	
200	—	à 4 —	
1,081	médailles d'argent.		

(Archives de Belgique : Conseil privé, carton n° 494.)

Les médailles d'or de 2 1/2 esterlins « de la valeur d'un ducat », données, s'il faut en croire une note du Conseil privé (1), aux huissiers, ne sont autres que des jetons. Il en est de même des 200 médailles d'argent de 4 esterlins.

(1) Archives générales de Belgique, carton n° 494.

En réalité, il fut donc distribué lors de l'inauguration de Marie-Thérèse 393 médailles d'or, 881 médailles d'argent, 564 jetons d'or et 7,413 jetons d'argent, sans compter les jetons de cuivre.

D'après l'*Instruction pour le graveur général Roëttiers*, que nous avons reproduite plus haut, nous avons cru pouvoir écrire que les médailles d'or de Marie-Thérèse pesaient respectivement 29 esterlins, 14 esterlins et demi et 3 esterlins 24 as, et que les médailles d'argent étaient des pièces de la grandeur d'un ducaton, des pièces valant 5 florins 12 sols et des pièces pesant 10 esterlins. On voit, qu'en fait, les médailles d'or furent frappées aux poids de 29 esterlins, 18 esterlins et 3 esterlins 24 as, et les médailles d'argent aux poids de 39 esterlins, 29 esterlins, 21 esterlins et 15 esterlins ou, en estimant d'après Doursther chaque esterlin à $1^{gr}.538$; à $59^{gr}.982$; à $44^{gr}.602$; à $32^{gr}.298$ et à $23^{gr}.070$.

Les trois médailles d'argent que nous avons décrites, n°s 10, 11 et 12, pèsent respectivement 56 grammes, $44^{gr}.60$ et $24^{gr}.10$. Il est donc permis de voir dans ces pièces les médailles d'inauguration de 39 esterlins, de 29 esterlins et de 15 esterlins. Il resterait à retrouver la médaille de 21 esterlins ($32^{gr}.298$) qu'il n'est pas possible de confondre avec l'exemplaire de grand module du Cabinet de l'État belge du poids de $47^{gr}.10$, que nous avons signalé, à la rubrique Médailles, comme une variété du n° 10.

On voit par les différences que présentent entre eux l'*État de distribution de médailles faite à chaque corps en* 1744 et l'*Instruction pour leur fabrication fournie au graveur général Roëttiers*, combien il est parfois difficile, en numismatique, d'être exact; alors même qu'on se borne à faire usage des seuls documents officiels pour fixer la vérité.

CHAPITRE III.

Inauguration de Joseph II. — 1781.

I. Historique.

Joseph II était depuis plus de quinze ans (18 août 1765), Empereur d'Allemagne, lorsque sa mère, Marie-Thérèse, mourut à Vienne, le 29 novembre 1780, lui laissant en héritage, entre autres possessions, les Pays-Bas autrichiens.

Le nouveau Souverain résolut de faire procéder sans retard aux cérémonies de son inauguration et, par lettres datées du 2 mars 1781, il délégua pour le représenter à la prestation du serment, Albert, prince royal de Pologne et de Lithuanie, duc de Saxe, de Juliers, de Clèves, de Berg, d'Angarie, de Westphalie et de Teschen, landgrave de Thuringe, margrave de Misnie et de la Haute et Basse Lusace, prince et comte de Henneberg, comte de la Marck, de Ravensberg, de Barby et de Hanau, seigneur de Ravenstein, etc., Grand-Croix de l'Ordre royal de Saint-Étienne, feld-maréchal des armées de S. M. I. et R. A., et

de celles du Saint-Empire romain, colonel propriétaire d'un régiment de carabiniers, lieutenant-gouverneur et capitaine général des Pays-Bas, époux de Marie-Christine, sœur de l'Empereur.

D'accord avec Joseph II, le Gouvernement fixa l'inauguration du nouveau souverain en qualité de duc de Lothier, de Brabant, de Limbourg et de marquis du Saint-Empire romain au 17 juillet.

La cérémonie débuta, selon l'usage, par une messe à Sainte-Gudule, célébrée pontificalement par S. E. le cardinal-archevêque de Malines.

L'archiduchesse Marie-Christine se rendit incognito à l'église. Le duc Albert de Saxe-Teschen, représentant l'Empereur, y fut conduit en grandes pompes.

D'après une relation du temps, le cortège se composait :

1° d'un détachement de dragons ;

2° des députés des États de Limbourg et d'Outre-Meuse ;

3° des huissiers des États de Brabant, à cheval ;

4° du major de la ville de Bruxelles ;

5° des receveurs des États de Brabant :

6° des conseillers, pensionnaires et greffiers des États de Brabant ;

7° des députés des trois chef-villes de Brabant ;

8° des nobles ;

9° des prélats ;

10° des cinq hérauts d'armes : Lothier, Brabant,

Limbourg, marquisat du Saint-Empire et Toison d'or;

11° des timbaliers et des trompettes de LL. AA. RR.;

12° des chambellans;

13° de la livrée de LL. AA. RR. avec leurs gouverneurs;

14° des pages avec leurs gouverneurs;

15° de S. A. R. Mgr le Duc de Saxe-Tesschen, en carosse, entouré de la compagnie des archers gardes-nobles et précédé de la compagnie des hallebardiers;

16° du grand-écuyer et du grand-maréchal de LL. AA. RR.;

17° Enfin de la compagnie des grenadiers, qui fermait la marche.

La prestation de serment eut lieu, place Royale, sur un théâtre richement orné, établi vers le portail de l'église de Coudenberg. Nous croyons inutile de reproduire le texte des serments échangés entre le souverain et les États. Nous l'avons déjà fait et les textes de ces serments sont quasi invariables.

L'Archiduchesse, toujours incognito, assista à la cérémonie de la maison du baron de Feltz, située « du coté opposé au théâtre ».

Après la prestation de serment des États de Brabant, le roi d'armes cria à haute voix : « Vive Joseph II, Empereur, roi de Hongrie et de Bohême. duc de Lothier, de Brabant et marquis du Saint-

Empire! »puis après que les délégués du Limbourg eurent juré : «Vive l'Empereur, duc de Lothier, de Brabant, de Limbourg et marquis du Saint-Empire! »

Des jetons d'or, d'argent et de cuivre furent alors jetés au peuple, place Royale, du balcon de la maison de l'abbé « de Grimberg » par les commissaires du Conseil des finances.

Le soir un concert eut lieu à l'Hôtel de Ville et un feu d'artifice fut tiré sur la Grand'Place. Les gouverneurs assistèrent à ces réjouissances, qui furent malheureusement troublées, rapportent Henne et Wauters dans leur *Histoire de la ville de Bruxelles*, « par un accident qui coûta la vie à plu-
» sieurs ouvriers brûlés ou asphyxiés dans l'in-
» cendie d'un château de bois, élevé sur la place
» et destiné aux jeux publics ». La ville n'en fut pas moins illuminée trois jours durant; les Bruxellois ont toujours aimé à fêter longuement les moindres événements et l'inauguration d'un souverain était un fait de haute importance pour eux.

L'inauguration de Joseph II, en qualité de comte de Flandre, eut lieu à Gand, le 31 juillet. Ce fut encore le duc de Saxe-Teschen qui reçut et prêta serment au nom du Souverain. Dans les instructions données pour la circonstance, il est dit que
« des fenêtres d'une maison à droite du théâtre,
» des commissaires des Domaines et Finances
» jetteront et répandront parmi le peuple une quan-
» tité de médailles d'or, d'argent et de cuivre.

» Le Marché du Vendredi sera bordé pendant » toute la cérémonie d'une double haye de soldats. » Ceux qui seront placés vers la maison d'où l'on » jettera les médailles s'ouvriront au moment de » cette cérémonie, pour laisser approcher le » peuple » (1).

L'inauguration de Joseph II se fit à Luxembourg, le 20 août 1781, sous la présidence du prince de Ligne. A Mons et à Namur, elle eut lieu le 27 du même mois. Le duc d'Aremberg et le prince de Gavre y représentèrent respectivement l'Empereur.

A cette occasion, les États de Namur et du Hainaut firent frapper, à leurs frais, à la Monnaie de Bruxelles, des jetons à la légende *Vinculum fidelitatis publicae.*

Les inaugurations à Tournai, à Malines, en Gueldre eurent lieu le 20 août; l'inauguration dans les pays rétrocédés, le 27 août.

Il était d'usage, qu'immédiatement après l'inauguration, les consaux de la ville de Tournai accordassent au Souverain un don gratuit de 10,500 florins, les États du Tournaisis un don de 12,000 florins et les villes et châtellenies des pays rétrocédés un don de 100,000 florins.

Avec sa générosité ordinaire, le fils de Marie-

(1) *Revue belge de numismatique*, t. XLVI, 1890, pp. 556-557. — Il n'y a pas lieu de tenir compte des commentaires de quelques lignes dont l'auteur de la note insérée dans la *Revue* accompagne le texte emprunté par lui à divers imprimés du temps.

Thérèse refusa toutes ces sommes d'argent (1).

Peu avant son inauguration, Joseph II avait fait un voyage en Belgique. Divers monuments métalliques rappellent cette visite de l'Empereur d'Allemagne.

ALPHONSE DE WITTE.

(*A suivre.*)

(1) Archives générales : Conseil privé, carton n° 494.

BENOITEVAUX

SON PÈLERINAGE

ET SES MÉDAILLES

(*Suite*) (1).

Notre-Dame de Benoitevaux entre deux lampes.
N · DAME · DE · BENOISTEVAVX.
Rev. Saint Joseph, même type.
SANCTE · IOSEPHVS · ORA · PRO · NO.

Argent.
Notre collection.

Notre-Dame de Benoitevaux couronnée par deux anges.

(1) *Revue belge de numismatique*, 1899, pp. 192, 345, 455.

N· DAME · DE BENOISTEVAVX.

Rev. Saint Joseph, même type; à ses pieds, deux fleurs.

SAINCT IOSEPH.

Cuivre.

Coll. F. Liénard (2).

La représentation de saint Joseph se retrouve conforme de style et de module sur les médailles de Notre-Dame de Repos de Removille et de saint Nicolas. En 1775, une des hôtelleries de Benoitevaux avait pour enseigne: *Hôtellerie de Saint Joseph.*

Notre Dame de Benoitevaux.

N · D · D · B · V · T.

Rev. LA VERONIC.

Plomb.

Notre collection.

Ce revers de la Véronique (*vera icon*), où sur un voile se trouve reproduite l'image de la figure du Christ, rappelle dans son exécution celui des médailles de Montreuil-sous-Laon. La sainte face y est traitée un peu différemment, mais on sent que cette médaille doit être sortie du même atelier

(2) *Monographie de la numismatique verdunoise. Mémoires de la Société philomatique verdunoise,* t. XI, 1889. Verdun, in-8o.

que celles frappées au même type pour le sanctuaire de Notre-Dame de Liesse. Nous retrouvons sur ces dernières les coins de saint Norbert, de sainte Hélène, de sainte Madeleine, de la Sainte Famille, du Saint-Sacrement, etc.

Notre-Dame de Benoitevaux.

N · DAME · DE · BENOISTEVAVLX.

Rev. Saint Cuny en costume militaire, tenant de la main droite une lance et s'appuyant de la gauche sur son bouclier.

S. CVNY.

Cuivre.

Coll. F. Liénard.

Saint Cuny, appelé également saint Quirin, était très honoré à Saint-Quirin (arrondissement de Sarrebourg), à Ville-en-Vermois près Nancy, à Saint-Quirin, petite ville du grand-duché de Luxembourg, où les pèlerins vont à la source de Greinsbour boire l'eau dont ils attendent leur guérison. (*Revue de l'Art chrétien*, 1888, p. 371.)

« Vers 1409, Mademoiselle de Grandpré passe à Étain allant à Rouvres en pèlerinage à Saint-Cuni. » (B. 1137.)

Au Musée de Namur nous avons remarqué une médaille en plomb de saint Quirin des Fossés.

Saint Quirin, tribun militaire, martyrisé au IIe siècle à Rome, est honoré le 30 mars ou le 30 avril (1).

En 1805, sur les plaintes qui lui étaient faites touchant les abus qui résultaient de l'ouverture et de la fréquentation de la chapelle de Saint-Quirin de Ville-en-Vermois, l'évêque de Nancy en ordonna la fermeture. (2)

Notre-Dame de Benoitevaux.

N · DAME · DE · BENOIETEVAVLX.

Rev. Sainte Barbe debout, couronnée, tenant de la main gauche une tour et de la droite une palme.

Cuivre.
Coll. F. Liénard.

Sainte Barbe, vierge et martyre, morte à Héliopolis en Égypte, vers 306, est parfois représentée tenant un calice et une hostie à la main; on croit qu'elle montra un grand zèle à procurer les derniers sacrements aux mourants. Plus ordinaire-

(1) Voy. Collection des Saints au Cabinet des estampes, fol. 6 du XXe volume.

(2) *Narrateur de la Meuse*, II, p. 131.

ment, elle est représentée auprès d'une tour, pour rappeler que son père l'avait enfermée dans une étroite prison, espérant la forcer par ce traitement à déserter la foi chrétienne, légende en laquelle on n'a pas une grande confiance.

Ainsi que nous l'avons rapporté précédemment, la chapelle de Sainte-Barbe, voisine de Pont-Saint-Vincent, était un sanctuaire de pèlerinage très fréquenté par les princes de la Maison de Lorraine. On rencontre le type de l'image de sainte Barbe au revers des médailles des pèlerinages de saint Hubert et de saint Nicolas.

Notre-Dame de Benoitevaux.

N · DAME · DE · BENOISTEVAVLX.

Rev.: Sainte Hélène tenant une croix de passion et un long lis.

Cuivre.

Notre collection.

La représentation de sainte Hélène se retrouve identique au revers des médailles de Notre-Dame de Liesse et de Montreuil-sous-Laon. Remarquons toutefois qu'au lieu d'une fleur de lis cette sainte tient ordinairement les trois clous de la Passion.

Notre-Dame de Benoitevaux.

N · DAME · DE · BENOISTEVAVLX·

Rev. Le Christ debout tourné un peu vers la gauche, tenant d'une main le globe du monde et de l'autre la croix.

SALVATOR MVNDI.

Cuivre.

Notre collection.

Ce revers se rapporte-t-il au culte de la Sainte Croix, dont il existait un autel dans l'église de Benoitevaux? Rappelle-t-il le souvenir de la procession faite en 1641 par le clergé et la paroisse de Sainte-Croix de Verdun, ou celle de Sainte-Croix de Pont-à-Mousson? On sait que le 3 juillet de cette même année, huit cents personnes, conduites par le doyen et les chanoines de l'église Sainte-Croix de cette dernière ville, se rendirent en pèlerinage à Benoitevaux.

On retrouve le type du revers sur les médailles de Notre-Dame de Repos, de Removille (Vosges).

Notre-Dame de Benoitevaux.

N · DAME · DE · BENOISTEVAVLX.

Rev. La Sainte Tunique portée par deux anges. Sans légende.

Cuivre.

Notre collection.

Nous ne savons s'il s'agit de la Sainte Tunique de Trèves ou de celle d'Argenteuil; nous n'avons rencontré aucun document qui puisse nous permettre d'émettre une opinion à ce sujet. Nous rencontrons cette représentation au revers des médailles des pèlerinages de Notre-Dame de Repos, de Saint-Cuny, puis sur celles de Notre-Dame de Pitié, très communes en Lorraine, et sur celles de Saint-François d'Assise.

Notre-Dame de Benoitevaux.

N · DAME · DE · BENOISTEVAVLX.

Rev. La sainte Vierge debout, les mains jointes, placée dans un nimbe flamboyant, telle que la représentent les tableaux de l'Immaculée Conception ; sa tête est entourée de cinq étoiles.

Cuivre.

Notre collection.

Ce type du revers figure sur un bon nombre de

médailles, ayant pour légende inscrite en plusieurs lignes : MARIE A ETE CONÇVE SANS PECHE (1), qui durent être frappées pour les Congrégations de l'Immaculée Conception, si nombreuses dans notre région. Il y avait dans l'église de Benoitevaux un autel de la *Conception immaculée*.

Le 23 août 1642, lors de la première procession officielle de la ville de Bar à Benoitevaux, « les filles de la Congrégation de l'Immaculée Conception de la Vierge (de Bar), au nombre de plus de deux cents », marchaient en tête, ayant une bannière enrichie d'une image de la sainte Vierge et la devise : MARIE A ETE CONÇVE SANS PECHE.

Le revers de la médaille ci-dessus se retrouve sur quelques médailles de saint Nicolas de Port.

Notre-Dame de Benoitevaux.
N · DAME · DE · BENOISTEVAVLX.

(1) Les médailles de la Sainte-Vierge qui portent au revers cette inscription remontent au temps de saint Pierre Fourier. Ce saint était persuadé que ces mots écrits sur un billet procureraient du soulagement à ceux qui le portaient avec confiance.

Rev. Ostensoir (entre deux lampes) en forme de soleil, au centre duquel est inscrit le nom de Jésus : IHS.

LOVE · SOIT · LE · TRES · SAINCT · SACREM · DE · L'AVTEL.

Cuivre. Notre collection.

Argent. Musée de Verdun.

Variété : LOVE · SOIT · LE . TRES · S · SACREMENT · DE · L'.

Argent.
Coll. F. Liénard.

Variété de module : LOVE · SOIT · LE · TRES · SAINT · CRAMENT · DE.

Argent.
Notre collection.

M. F. Liénard décrit, sans la reproduire en dessin, une médaille de sa collection offrant au centre de l'ostensoir un calvaire à la place du monogramme IHS, puis, au droit, la Notre Dame foulant aux pieds un serpent.

Variété : L · S . LE · T · SAINCT · SACREMENT · DE · LA.

Cuivre.
Notre collection.

Ne pouvant, en raison de sa pauvreté, et vu le mauvais état des chemins, se rendre à la chapelle de Benoitevaux, la procession de la ville de Rambervillers offrait, le 15 août 1643, une lampe d'argent du poids de vingt onces à l'église de l'Abbaye d'Estival, de l'ordre des Prémontrés, qui possédait une petite reproduction en ronde bosse de la statue miraculeuse de Notre-Dame de Benoitevaux. Dans le récit qui nous a été transmis de cette procession, il est dit que le peuple chantait en forme de litanies : *Béni soit le Très Saint Sacrement de l'Autel* (1).

Le type du Saint Sacrement se retrouve au revers des médailles de Notre Dame de Liesse, de sainte Madeleine, de Notre Dame de la Paix.

(*A suivre.*) L. Maxe-Werly.

(1) Son culte était en grand honneur à Bar bien avant le XVIIe siècle. En 1575, il est délivré aux habitants 9 arpents 70 verges de broussailles pour les mais qui doivent être employés à la décoration de « la feste du Saint Sacrement ». B. 748. (*Journal de la Soc. d'arch. lorraine*, 1852.)

CORRESPONDANCE

Mon cher Président,

Espérant faire plaisir à quelques numismates, *chercheurs d'art* (en plus de l'intérêt historique et archéologique), je vous adresse un petit recueil de diverses monnaies d'or de l'Impératrice Faustine (jeune), femme de l'Empereur Marc-Aurèle. (*Voir* planche IV). Il est impossible de trouver réunis les différents types de cette gracieuse figure, à laquelle la diversité des coiffures apporte encore un intérêt de plus. Quelques catalogues des plus belles ventes de ces dernières années en donnent bien quelques-uns, mais aucune collection ne les contenait tous et c'est bien intéressant d'avoir un ensemble sous les yeux. Cela peut être aussi d'un bien utile secours pour MM. les peintres, sculpteurs, graveurs, comme pouvant apporter la vérité historique dans certains détails de leurs œuvres, détails si charmants et si prisés des fins appréciateurs.

La petite tentative que je fais et pour laquelle je réclame toute indulgence, peut être répétée pour d'autres personnages et donner des suites bien captivantes, je pense.

J'ai mis les revers des pièces, car les revers

servent bien souvent, par des rapprochements et des comparaisons, à retrouver l'époque précise de la frappe d'une monnaie.

J'ajoute des numéros d'ordre, car, pour la rédaction des catalogues, par exemple, une simple description est insuffisante pour désigner une pièce à l'amateur ; ceci pourra suppléer à cette lacune. Toute la réussite de ceci réside dans la bonne exécution de la planche, ici je ne puis que faire des vœux !

Veuillez agréer, mon cher Président, mes meilleurs saluts.

Cte Albéric du Chastel.

Spa, novembre 1898.

Liége, 14 novembre 1899

Mon cher Président,

Vous savez aussi bien que moi qu'en numismatique, comme en beaucoup d'autres choses, l'apparence est souvent trompeuse. Tel croit tenir, à grand renfort de bésicles, l'explication d'une monnaie fruste, qui doit battre en retraite devant un exemplaire d'une conservation irréprochable. C'est ce qui vient de m'arriver à propos du joli denier que, d'accord avec moi, vous avez proposé d'enlever à Henri l'Aveugle, comte de Namur, pour le restituer à Lothaire de Hostade, évêque intrus de Liége (*Rev. belge de num.*, 1899, p. 431). Vos raisons me

paraissant des plus fondées, j'étais sur le point de les admettre dans le supplément que je prépare à la *Numismatique de la principauté de Liége,* quand, sur ma demande, notre excellent confrère, M. Bequet, voulut bien me communiquer l'exemplaire de cette pièce déposé au Musée archéologique de Namur. Eh bien, malgré son caractère liégeois, malgré le buste d'apparence cléricale du personnage, la légende est positivement CO-ME, c'est-à-dire un comte quelconque. D'où il suit que nous avons affaire non pas à un denier liégeois, mais à une de ces monnaies douteuses que, par analogie, Chalon a cru devoir attribuer à Henri l'Aveugle, en attendant mieux.

Agréez, etc.

B^on^ DE CHESTRET DE HANEFFE.

MÉLANGES.

ÉMISSION DE LA NOUVELLE PIÈCE D'OR FRANÇAISE DE 10 FRANCS.

Pour faire suite à l'article publié à la page 362 de la *Revue* de 1899, nous prévenons les numismatistes que la Monnaie de Paris a créé en octobre 1899 des pièces d'or de 10 francs portant le même type que le louis de 20 francs gravé à la page que nous venons d'indiquer.

Un décret du Président de la République du 20 juillet 1899, publié dans le *Journal officiel* du 27 du même mois, a prescrit que le type des pièces d'or françaises de 10 francs serait désormais conforme au nouveau modèle exécuté par M. J.-C. Chaplain. Le premier exemplaire est sorti des presses monétaires le 1er août dernier, mais la frappe normale et courante n'a commencé que deux mois après.

Le relief de cette nouvelle monnaie est sensiblement moins accentué que sur la pièce de 20 francs. Les seules différences consistent en ce que :

1° Au droit, le nom du graveur, J. C. CHAPLAIN, placé devant le cou de l'effigie de la République est remplacé par les initiales J. C. C. ;

2° Au revers, le trait a été supprimé sous le CS de Fcs ;

3° Sur les deux côtés, un entourage de points a été substitué au listel d'oves ;

4° La tranche est cannelée ;

5° Le diamètre est de 19 millimètres (au lieu des 21 millimètres du louis) et les empreintes sont réduites en proportion.

La même administration a fait frapper pour les amateurs 100 piéforts en or de ce moderne numéraire datés 1899 et pesant 6gr.50. Chacun d'eux représente une valeur vénale de 23 fr. 10 de métal précieux. Leur tranche est lisse, sauf les mots OR ESSAI, qui y sont gravés en creux en lettres minuscules. Un poinçon de maître précède cette inscription.

Des exemplaires de la pièce courante ont déjà été livrés au public et se rencontrent dans la circulation (1).

P. BORDEAUX.

Le mouton d'or brabançon. — Nous avons dit dans l'*Histoire monétaire du Brabant*, que la première mention que nous ayons rencontrée du mouton d'or *Ioh-Dux*, frappé à Vilvorde, remontait à l'année 1361. Il pourrait se faire, cependant, qu'il fût plus ancien, car il semble ressortir de certain texte des *Recettes générales du Brabant*, que l'atelier de Vilvorde était ouvert en 1358.

Notons, en passant, que du 7 juin au 16 octobre 1363, on frappa à Vilvorde environ 1,940 moutons d'or, qui ne laissèrent guère de bénéfice au duc, parceque, dit le compte, ils avaient été forgés sur un pied supérieur à celui qu'avait adopté le comte de Flandre, Louis de Mâle, pour les moutons émis, en son nom, à Malines. Ces dernières pièces, on le sait, étaient taillées, depuis le 16 décembre 1361, à 53 au marc de Troyes et avaient un aloi de 21 1/2 carats.

(1) Il faut noter qu'il existe également des pièces françaises de 10 francs à l'ancien type de la tête de la République de Merley portant la date de 1899; car il en a été émis la quantité de 1,254,789, soit pour une valeur de 12,547,890 francs, pendant le premier semestre de cette même année.

Wenceslas, d'accord en cela avec son conseil, ordonna, immédiatement, de frapper désormais sur le pied de Flandre et, du 17 octobre 1363 au 3 janvier 1364, on livra à la circulation 2,970 de ces nouveaux moutons. Cette mesure financière ne put échapper à la surveillance intéressée du comte de Flandre : avant même qu'elle fut mise à exécution, dès le 12 septembre 1363, les moutons d'or malinois étaient taillés à 53 1/2 au marc, et n'avaient plus qu'un aloi de 19 1/2 carats.

Les moutons d'or brabançons subirent de nouvelles altérations, mais cette lutte monétaire ne fut guère profitable à Wenceslas (1). Non seulement les bénéfices de la Monnaie de Vilvorde ne répondirent pas à l'attente du duc et de son conseil ; mais la mauvaise qualité des espèces eut à la longue pour résultat de décrier le numéraire ducal, au point de faire accepter, avec empressement, par le peuple, toutes les monnaies étrangères de quelque nature qu'elles fussent.

Finalement, la duchesse Jeanne, veuve de Wenceslas, se vit même contrainte de céder l'exploitation de ses monnaies aux principales villes du duché.

Il est donc permis de dire que, dans ses conséquences, l'exploitation de l'atelier de Vilvorde fut désastreuse pour Jeanne et Wenceslas.

Les monnaies frappées à Vilvorde furent le mouton et le double mouton d'or, le gros au lion et le petit gros aux quatre lions, dit aussi « Vliguten », de quatre sous de paiement, ainsi que ses divisions.

A. DE WITTE.

(1) La fabrication de moutons, à Malines, fut suspendue du 4 mars 1364 au 24 juin 1470 ; on en frappa alors à 53 au marc et à 22 carats 1 gramme d'aloi. C'était faire retour à la monnaie forte.

DEUX NOUVEAUX AJUSTEURS HOLLANDAIS.

Boîte de Paulus Dorsman, ajusteur à Amsterdam.

Cette boîte contient une étiquette sur laquelle est imprimée :

« Deze gewigten maakt en verkoopt Paulus Dorsman, Essajeur en Mr Balansmaker tot Amsterdam. »

Figures : Mercure et Neptune, en haut les armes couronnées de la ville, en bas des attributs de commerce et de navigation. Sur un tonneau est gravé

12
PDM (Paulus Dorsman).

La boîte comprend deux compartiments de deneraux, contenant 21 pièces. Sur le revers de ces poids est gravé un des chiffres 1, 2, 3 ou 5.

II. *Boîte de Jan Schaak, Amsterdam.*

Au milieu de l'étiquette, les armes de la ville; au-dessous :

« Al deze gewigte werde gemaakt en verkogt bij Jan Schaak Balansemaker op de Prinsengracht bij de Angelierstraat tot Amsterdam. »

Aux deux côtés, une Justice ; celle à droite est menacée (?) par la Mort, qui se trouve derrière elle.

Cette boîte ne comprend qu'un seul compartiment, dans lequel se trouvent 11 pièces.

Le revers de ces deneraux porte les armes de la ville accostées des lettres I — S (Jan Schaak).

M. DE MAN.

A handbook of greek and roman coins, by G. F. Hill M. A. of the departement of coins and medals in the British Museum. London, 1899; in-16, XV-295 pages, avec XV planches et vignettes dans le texte.

Le « Handbook » de M. Hill, conservateur au cabinet de médailles du British Museum, est un utile *vade-mecum* que nous souhaitons voir dans les mains de tous les collectionneurs de monnaies antiques. Ils y trouveront non seulement des renseignements en ce qui concerne les monnaies, leurs légendes, leurs types, leurs natures; mais encore des données sur l'organisation monétaire, les monnayeurs, etc. etc., sur les étalons en usage à diverses époques et dans diverses contrées, enfin une bibliographie des principaux ouvrages traitant des monnaies et du monnayage grecs et romains.

Le travail de M. Hill n'est pas moins intéressant au point de vue de l'art et d'excellentes planches donnent une idée suffisante des produits des officines monétaires de l'antiquité.

A. DE W.

Le Gouvernement belge a décidé de changer le type de ses monnaies. En conséquence, il a chargé M. le sculpteur Vinçotte de s'occuper de modeler divers projets de droit et de revers qui seront soumis à l'approbation d'une commission composée de MM. Montefiore, duc d'Ursel, vte B. de Jonghe, A. Delbeke, Allard, van der Beken, Weber, Le Grelle et Rombouts. Cette commission a déjà tenu plusieurs séances et une décision définitive sera prise sous peu.

A. DE W.

Décidément, les médailles contemporaines sont à l'ordre du jour; on s'en occupe partout. MM. Anton Schroll et Cie, Maxmilianstrasse, 9, à Vienne, mettent en vente, au prix de 43 francs, les *Wiener medailleure*, ouvrage dû à la plume autorisée de M. A. R. von Loehr, et qu'illustrent XXV planches et de nombreuses vignettes.

Voici les noms des artistes dont il est question dans les *Wiener medailleure* : Anton Scharff, Josef Tautenhayn, Stephan Schwartz, Fr. X. Pawlik, J. Tautenhayn junior, Peter Breithut et Rudolf Marschall.

A. DE W.

Les nouvelles lois monétaires du Pérou.

La crise monétaire qu'a traversée le Pérou, il y a quelques années, a décidé le gouvernement de cette république à proposer différentes mesures pour y porter remède ; la première qu'il prit dans ce sens fut le décret présidentiel en date du 9 avril 1897 qui suspendait la frappe de la monnaie nationale d'argent ; ce décret prohiba aussi la réimportation des sols péruviens se trouvant à l'étranger et ordonna que toute monnaie d'argent, nationale ou étrangère, serait refondue à son arrivée dans le pays et réduite en lingots aux frais de l'importateur; il est toutefois permis à tout voyageur venant au Pérou d'être porteur d'une somme de 50 sols en monnaie d'argent.

Cette mesure eut pour effet de faire remonter la valeur du sol, qui était tombé à $ 2.25 : il remonta à $ 2.50 et ce cours est resté depuis à peu près invariable, sauf qu'au mois d'août 1897, il redescendit momentanément à $ 2.40.

Peu de mois après, le Congrès fut saisi de projets de loi destinés à régler la question monétaire ; après de longues et

vives discussions, il vota les lois du 11 et du 29 décembre 1897. La première est ainsi conçue :

« Le Congrès de la République péruvienne, considérant qu'il est urgent de prendre des mesures pour assurer une valeur fixe à la monnaie nationale, a édicté la loi suivante :

» ARTICLE PREMIER. En attendant qu'il soit frappé de la monnaie nationale d'or, les droits de douane seront payés en livres sterling métalliques, à raison d'une livre pour 10 sols fixés par le tarif douanier.

» ART. 2. Ces droits pourront également être payés en monnaie péruvienne d'argent, avec une augmentation équivalente à la moins-value que, au cours du change, les 10 sols pourraient avoir comparativement à la livre sterling.

» ART. 3. Le produit de cette augmentation sera appliqué à couvrir les frais qu'occasionnera l'importation d'or monnayé anglais.

» ART. 4. Le pouvoir exécutif prendra les mesures qu'il faudra pour démonétiser la quantité d'argent nécessaire et la convertir en or, afin de maintenir le pair entre une livre sterling et 10 sols argent, sans grever le trésor public. »

Le gouvernement publia le même jour, c'est-à-dire le 11 décembre, un décret complémentaire conformément à la disposition de l'article 4.

Le 29 décembre suivant parut la loi qui établissait la frappe de la monnaie d'or :

« Le Congrès de la République péruvienne, considérant qu'il convient d'avoir de la monnaie nationale d'or, a édicté la loi suivante :

» ARTICLE PREMIER. Le pouvoir exécutif fera procéder, aussitôt qu'il le jugera convenable, à la frappe d'une monnaie nationale, du poids et au titre de la livre sterling, et au coin qu'il fixera par décret spécial.

» ART. 2. La monnaie nationale d'or et les objets d'art du même métal sont déclarés libres de droits d'exportation ; mais ces mêmes droits subsistent pour l'or en barres ou en poudre. »

Un décret présidentiel, en date du 10 janvier 1898, pris en disposition de cette loi, régla la question du titre et du coin de la monnaie ; celle-ci est formée d'un disque de 22 millimètres de diamètre, au titre de 916 2/3 millièmes de fin et du poids de 988 milligrammes. La tolérance d'alliage est de 2 milligrammes, et celle du poids de 0.16 p. c. Le nom adopté pour la nouvelle monnaie est celui de Libra. Elle est à l'effigie de Manco-Capac, le fondateur de la dynastie des Incas, et elle porte au revers les armes de la nation.

Ces détails sont extraits du rapport du consul de Belgique à Lima, M. Renoz, rapport qui a paru dans le tome CIII du Recueil consulaire publié par le Ministère des Affaires étrangères du royaume.

Cte DE L.-ST.

Administration des monnaies et médailles. — Rapport au ministre des finances. Quatrième rapport, 1899. Paris, 1899, in-8°, XLIV-371 pages et VIII planches. Prix : 4 francs.

Nous avons déjà dit dans la *Revue* tout le bien que nous pensions de cette utile publication. Le quatrième rapport, présenté au Ministre des finances par M. de Foville, l'éminent directeur de la Monnaie de Paris, est digne de ces devanciers.

Disons, une fois pour toute, que chacun de ces volumes se divise en deux parties, dont la première comprend le

rapport du directeur de l'Administration des monnaies et médailles et la seconde se compose d'annexes.

Le rapport comporte un résumé succinct de l'activité monétaire déployée dans les divers pays au cours de l'année et des données de statistiques générales. La seconde partie fournit tous les renseignements désirables sur la législation et la fabrication monétaires, non seulement de la France et des pays de l'Union latine, mais encore des autres nations, et cela en remontant en arrière souvent de cinquante ans et plus. Des statistiques concernant la production des métaux précieux, le monnayage de l'or et de l'argent, les stocks monétaires et la consommation industrielle de l'or et de l'argent terminent le volume, auquel sont jointes quelques planches de médailles et de monnaies.

A. DE W.

Les journaux annoncent que des ouvriers occupés à creuser un puits dans la propriété de M. Verloesen, brasseur à Assche, près de Bruxelles, ont mis au jour des antiquités gallo-romaines, parmi lesquelles un certain nombre de monnaies.

A. DE W.

On sait que le Prince Jérôme-Napoléon Bonaparte a légué ses collections numismatiques à la ville d'Ajaccio. Ces suites, qui se composent presque exclusivement de pièces dites napoléoniennes, comprennent 22 médailles d'or, 84 d'argent et 92 de bronze, 5 monnaies d'or, 5 d'argent et, enfin, 8 jetons d'argent et 2 de bronze, soit en tout 218.

Un catalogue va en être dressé par les soins du conser-

vateur en chef du Musée municipal, M. François Péraldi, qui est en même temps un érudit de mérite et un artiste de réel talent.

A. DE W.

Catalogue of the greek coins in the Britich Museum. — Galatia, Cappadocia and Syria, by Warwick Wroth. London, 1899. Un vol. in-8° de XCI-341 pages, accompagné de 38 planches en phototypie et d'une carte.

Ce nouveau volume de la collection des catalogues du département des médailles du Musée Britannique peut être considéré comme l'un des plus importants qui aient été publiés jusqu'ici, tant à cause du grand nombre de pièces (1,900 environ) dont il donne la description, que de la valeur scientifique de son introduction qui fait honneur à M. Warwick Wroth. Dans cette partie de son travail, l'auteur a résumé, avec un rare talent et une critique on ne peut plus judicieuse, l'histoire et la numismatique des quatre contrées d'Asie (Galatie, Cappadoce, Arménie et Syrie) dont il décrit ensuite avec soin les espèces.

La Galatie nous offre les produits du monnayage de ses rois Dejotarus, Brogitarus et Amyntas, ainsi que le numéraire presque exclusivement impérial des villes d'Ancyre, de Germa, de Pessinus et de Tavium. La Cappadoce, celui du satrape Datame, des rois de la dynastie d'Ariarathe, des villes de Césarée, Comana, Cybistra et Tyana. L'Arménie, les monnaies du roi Xerxès dont parle Polybe (*Excerpta*, VIII, 25), d'Artavasde Ier et d'Artavasde III. Enfin, la Syrie, celles des rois et des villes de la Commagène, de la

Cyrrhestique, de la Chalcidique, de la Séleucide, de la Cœlé-Syrie, de la Trachonitide et de la Décapole.

Les séries de Césarée de Cappadoce et d'Antioche sur l'Oronte, dans la Séleucide, que possède le médaillier du British Museum sont très riches et le grand nombre de monnaies des deux villes donne une haute idée de l'importance de leurs ateliers au temps de l'Empire.

Parlant des espèces frappées par les rois de Galatie, M. Wroth a naturellement été amené à s'occuper de la question de l'authenticité des pièces d'or (hectés et statères) d'Amyntas, mais n'a cru devoir adopter qu'en partie l'opinion de Friedlaender, du Dr Imhoof-Blumer, de M. Babelon et de plusieurs autres numismates, qui rangent ces monnaies dans la catégorie des pièces fausses.

FRÉD. A.

De drie merkwaardige schellingen : Het Schild, het Lam en de Gulden van gewicht of de munten van 3, 2 1/2 *en* 2 *Tremissen met de daarmede in verband staande pondenstelsels*. Uitværige beschrijving van het middeleeuwsche Pond-of Geldwezen, met tal van berekeningen, zoo voor het bepalen van het gewicht, als voor de waarde van oude munten, door A. HOLLESTELLE, te Tholen. — Tweede gedeelte, 1899, in-8°, 144 p.

Il a déjà été parlé de la première partie de ce consciencieux travail, dont le titre indique suffisamment le cadre et l'objet, dans la *Revue belge de numismatique* (1). Nous ne

(1) Année 1896, pp. 367-368.

pouvons que féliciter M. Hollestelle d'avoir eu le courage de pousser jusqu'au bout des recherches aussi arides que difficiles.

A. DE W.

La numismatique de 1889 *à* 1897, communication faite par M. J.-A. Blanchet au Congrès international de bibliographie, tenu à Paris, du 13 au 16 avril 1898, sous les auspices de la Société bibliographique.

Dans cette brève revue des travaux parus dans les divers pays du monde, au cours des années 1889-1897, nous constatons avec plaisir que la Belgique tient un rang fort honorable et que bien des grandes nations ne peuvent rivaliser avec elle. La lecture du mémoire de M. Blanchet ne peut qu'encourager les numismates belges à se livrer à de nouveaux travaux afin de ne pas démériter dans l'avenir.

A. DE W.

B. BETTS. — *Imperial coinage of Mexico.*

Nous signalons cet excellent travail, paru dans l'*American Journal of Numismatics* et dont il existe 60 tirés à part in-4°, parce qu'il renferme un chapitre qui n'est pas sans intérêt pour les numismates belges. Il y est question, en effet, des décorations, des médailles et des monnaies émises par l'Empereur Maximilien, l'époux de l'infortunée Princesse Charlotte de Belgique. M. Betts décrit et reproduit vingt-cinq médailles et décorations ; quant aux monnaies, on sait que l'Empereur Maximilien émit en or des pièces de vingt pesos, en argent, des pièces d'un peso, de

cinquante, de dix et de cinq centavos et d'un centavo en cuivre. Le peso offre deux variétés de coins. La pièce d'or, semblable comme dessin au peso, est de la plus haute rareté.

A. DE W.

NOTES NUMISMATIQUES. — *Les premières monnaies sédanaises. Un douzain inédit*, par M. MARC HUSSON, in-8°, 4 pages. (Extrait de la *Revue d'Ardenne et d'Argonne.*)

La première ordonnance relative aux monnaies de Sedan — conservée aujourd'hui à la Bibliothèque nationale de Paris — est de l'année 1577. C'est ce millésime que l'on rencontre sur un double tournoi de Guillaume-Robert de La Marck, publié jadis par M. J. Rouyer dans la *Revue numismatique française* (année 1852); c'est encore cette date de 1577 que l'on retrouve sur une monnaie de billon de la collection Meyer, de Paris, portant, au droit, l'écu de Guillaume-Robert et, au revers, une croix fleurdelisée. M. Husson est le premier à faire connaître l'existence de cette intéressante petite pièce qu'il désigne sous le nom de douzain et que nous regrettons de ne pas voir reproduite par la gravure.

A. DE W.

SOMMAIRE DES PUBLICATIONS PÉRIODIQUES.

La Gazette numismatique, t. IV, n° 1. — LEBRUN. Numismatique antique : Imbros. — A. DE WITTE. Notes sur l'introduction de la presse à balancier dans les Pays-Bas espagnols. — N. H. Monnaies, médailles et jetons modernes contrefaits ou complètement inventés. — DUPRIEZ. Du moyen de discerner les monnaies antiques

de leurs surmoulés par la détermination du poids spécifique des pièces. — Mélanges.

N° 2. — E. DROUIN. Sur l'origine du titre royal Βασιλεύς Βασιλέων. — A. DE WITTE. Notes sur l'introduction de la presse à balancier dans les Pays-Bas espagnols. — N. H. Monnaies, médailles et jetons modernes contrefaits ou complètement inventés. — ED. VAN-DEN BROECK. Numismatique bruxelloise. Rectifications à Gérard van Loon relatives à certains jetons d'anciens magistrats de Bruxelles. — C. DUPRIEZ. Du moyen de discerner les monnaies antiques de leurs surmoulés par la détermination du poids spécifique des pièces. — Mélanges.

Revue numismatique, 1899, 3e liv. — VAUVILLÉ. Inventaire de monnaies gauloises trouvées dans les départements de l'Aisne et de l'Eure. — BABELON. Characmoba. — ROSTOVTSEW et PROU. Catalogue des plombs antiques de la Bibliothèque Nationale. — MAURICE. L'atelier monétaire de Rome pendant la période constantinienne. — ROUYER. Miscellanea en fait de jetons et de méreaux. — FABRE. Les billets de confiance émis pendant la guerre de 1870-71. — Mélanges.

Numismatic circular, n° 82. — WEBSTER. Inedited coins. — HANDS. Chats on roman coins with young collectors. — L. F. Biographical notices of medallists, etc. — GERTRUDE BURFORD RAWLINGS. Chinese coins at the Victoria and Albert Museum. — Les plus anciennes monnaies grecques. — Varia.

N° 83. — DAVIS. Inedited coins. — HANDS. Chats on roman coins with young collectors. — L. F. Biographical notices of medallists. — ROBERT. Le jubilé de la répu-

blique et canton de Neuchâtel, en Suisse. — ZAY. Santo Domingo. — Varia.

N° 84. — Inedited coins. — HANDS. Chats on roman coins with young collectors. — L. F. Biographical notices of medallists. — WAVRE. La pieuvre ou la pièce prophétique. — Varia.

Journal international d'archéologie numismatique, 1899, 3e livraison. — I. N. ΣΒΟΡΩΝΟΥ. Χρυσᾶ νομίσματα καὶ εἰκόνες τῶν βασιλισσῶν τῆς Αἰγύπτου, ἀπὸ Ἀρσινόης Β' μέχρι Κλεοπάτρας Γ' (277-116 π. Χ.) Μέρος Β'. Περιγραφικὸς κατάλογος τῶν νομισμάτων κατὰ νομισματοκοπεῖα. — Α. ΜΗΛΙΗΡΑΚΗ. Μολυβδόβουλλον Δοσιθέου Πατριάρχου (1190-1192 μ. Χ.) — Κ. Μ. ΚΩΝΣΤΑΝΤΟΠΟΥΛΟΥ. Ἀνέκδοτον νόμισμα Γεωργίου Κομνηνοῦ αὐτοκράτορος Τραπεζοῦντος (1266-1280 μ. Χ.) — E. J. SELTMAN. The Vettian picture Mint, or jeweller's workshop? — L. FORRER. Monnaies grecques et romaines coloniales inédites ou peu communes (Colophon, Éphèse, Cyme, Iconium, Sagalassus, Séleucie ad Calycadnum, Sidon, Termesus, Tripolis, Tyr). — Κ. Μ. ΚΩΝΣΤΑΝΤΟΠΟΥΛΟΥ. Ἀρχαῖον χριστιανικὸν ἀνάθημα. — I. N. SVORONOS. Ein altes griechisches ἀργυροκοπεῖον. — E. J. SELTMAN. Erwiederung auf obigen Brief. — E. D. J. DUTILH. Vestiges d'atelier monétaire. — I. N. ΣΒΟΡΩΝΟΥ. Νομισματικὰ εὑρήματα. Μέρος Β'. Β'. Εὕρημα Σοφικοῦ Ἐπιδαυρίας. Γ'. Μυονίας Παρνασίδος. Δ'. Λήμνου νήσου. Ε'. Διαφόρων τόπων.

American Journal of numismatics, t. XXXIV, n° 1. — MARVIN. The money of Folly. — CLEVELAND. « Peace Jubilee » medal, 1898. — BETTS. Mexican Imperial coi-

nage. — Undescribed coins of Moretus. — LOW. Hard times tokens. — STORER. The medals, jetons and tokens illustrative of the science of medicine. — MARVIN. Memorial plaque of Goethe.

Numismatic Chronicle, 1899, part III. — HILL. Olba, Cennatis, Lalassis. — MAURICE. Essai de classification chronologique des émissions monétaires de l'atelier d'Antioche pendant la période constantinienne. — LAWRENCE. On some forgeries of the coins of Henri I and his successors. — Varia.

Monatsblatt, n° 194. — VON ERNST. Ueber moderne Münzfälschungen. — Varia.

N° 195. — VON ERNST. Die medaillen in der Kunstausstellung zu Gotha. — Varia.

Francfurter Münzblätter, nos 6-7. — P.-JOSEPH. Neue Goethe Medaillen. Hugenotten Medaillen — Varia.

Revue suisse de numismatique, t. IX, 1re liv. — HAAS. Beiträge zu einer luzernerischen Münzgeschichte, mit einem Register. — MAYOR. Médailliers et numismates genevois : Aug. Bovet, graveur, 1799-1864. — STROEHLIN. Médailles suisses nouvelles. — Mélanges.

Gazette numismatique française, 1899, 2e liv. — F. MAZEROLLE. F. de Vernon : Biographie et catalogue de son œuvre. SAMBON. Numismatique des Normands en Sicile. — VALLENTIN DU CHEYLARD. Essai de classification des deux plus anciens deniers anonymes des dauphins du Viennois. — MAZEROLLE. Journal de la monnaie des médailles. — Varia.

Mittheilungen des Clubs der Münz- und Medaillenfreunde in Wien, n° 111. — Numismatische Topographie

von Niederösterreich. — NENTWICH. Die Münzprägungen in den Oesterreichisch-Ungarischen Münzstätten aus der Epoche 1740 bis 1780. — Varia.

N° 112. — Die medaillen aus der Regierungszeit Sr. apostolischen Majestät des Kaisers Franz-Josef I. — Numismatische Topographie von Niederösterreich. — Die Münzprägungen in den Oesterreichisch-Ungarischen Münzstätten aus der Epoche 1740 bis 1780.— Ein nachgeprägter Conventions-Zwanziger Franz I von Lothringen aus der Wiener Münzstätte. — Varia.

N° 113. — Numismatische topographie von Niederösterreich. — Société des amis de la médaille française. — Varia.

Tijdschrift van het Nederlandsch Genootschap voor munt- en penningkunde, 1899, 4e liv. – Vte B. DE JONGHE. Les monnaies frappées à Maestricht sous Philippe IV, à propos d'un quart de patacon forgé en 1624 dans cette ville. — Mlle DE MAN. Een halve gulden van Zeeland van 1719. — ZWIERZINA. Penningen 1897-98. — SASSEN. Bouwstoffen voor eene geschiedenis van het nederlandsche geld- en muntwesen. — Varia.

Bulletin de numismatique, t. VI, 6e liv. — ENGELS et SERRURE. Le monnayage français depuis l'adoption du système décimal. — Varia.

SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE.

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX.

Réunion du bureau du 20 septembre 1899.

..... M. E. Laloire, attaché aux Archives générales du royaume, membre correspondant regnicole, est désigné pour remplacer M. A. de Witte, démissionnaire, à la direction de la publication des *Médailles historiques de Belgique*.

..... Sur la proposition de MM. le Vte B. de Jonghe et A. de Witte, le titre de membre *associé étranger* a été conféré à M. le Dr Berendt Pick, conservateur du Cabinet ducal de numismatique de Gotha.

Le Secrétaire, A. DE WITTE.

Le Président, Vte B. DE JONGHE.

SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE.

LISTE DES OUVRAGES REÇUS PENDANT LE 4e TRIMESTRE 1899.

Avis important : Les publications et les dons destinés à la Société doivent, sans exception, être adressés à M. Alph. de Witte, bibliothécaire de la Société royale de numismatique, Palais des Académies, à Bruxelles.

Ouvrages périodiques.

Allemagne. — *Blätter für Münzfreunde*, 1899, nos 7-11. — *Berliner Münzblätter*, nos 225-230.

Amérique. — *American Journal of numismatics*, t. XXXIV, no 1.

Angleterre. — *Numismatic circular*, nos 82-84. — *Numismatic chronicle*, 1899, part III.

Autriche-Hongrie. — *Archiv für Bracteatenkunde*, t. IV, liv. 1. — *Monatsblatt*, nos 194 et 195. — *Mittheilungen des Clubs der Münz- und Medaillenfreunde in Wien*, nos 111-113.

Belgique. — *Annales de la Société archéologique de l'arrondissement de Nivelles*, t. VII, 1re liv. — Société d'histoire et d'archéologie de Gand : *Inventaire archéologique*, no XII ; *Bulletin*, 7e année, no 7. — *Revue bibliographique belge*, 1899, nos 8 à 10. — *Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie*, 1899, nos 1-2 — *Revue belge de numismatique*, année 1899. — *Bulletin périodique de la Société verviétoise d'archéologie et d'histoire*, no 10. — Académie royale d'archéologie de Belgique : *Annales*, t. LII, 2e liv. ; *Bulletin*, 5e série, no VI. — *La Gazette numismatique*, t. IV, nos 1 et 2. — Académie royale de Belgique : *Bulletin de la classe des lettres*, 1899, no 8. — XIIe *Congrès archéologique et historique*, Malines, 1897, 1er volume. — *Documents et rapports de la Société paléontologique et archéologique de Charleroi*, t. XXIII — Société archéologique de Namur : *Annales*, t. XXIII, 1re liv. ; *Rapport*, 1898. — Institut archéologique du Luxembourg : *Annales*, t. XXXIV.

Canada. — *The Canadian antiquarian and numismatic journal*, vol. II, no 1.

France. — *Polybiblion*, partie littéraire, t. LXXXVI, liv. 3 et 4; partie technique, t. LXXXVII, liv. 9 et 10. — *Revue numismatique*, 1899, 3e fascicule.

Grèce. — *Journal international d'archéologie numismatique*, 1899, 3e liv.

Italie. — *Bolletino del Museo civico di Padova*, t. II, nos 7 et 8.

Luxembourg. — *Ons Hemecht*, t. v., liv. 9-11.

Pays-Bas. — Provinciaal Genootschap van kunst en wetenschappen in Noord-Brabant : *Nieuwe reeks*, no 8. — *Tijdchrift van het Nederlandsch Genootschap voor munt- en penningkunde*, 1899, 4e liv.

Portugal. — *O Archeologo Português*, vol. IV, nos 10-12.

Suède. — *Antiquarisk tidskrift for Sverige*, t. XIV, no 1.

Suisse. — *Revue suisse de numismatique*, t. IV, 1re liv.

Ouvrages non périodiques.

Betts. — *Imperial coinage of Mexico Augustine I, Maximilian, the french invasion and the republic during the intervention*. Boston, 1899, in-4o, 48 p., xvi planches. (*Hommage de l'auteur.*)

Bordeaux. — *Les assignats et les monnaies du siège de Mayence en 1793. Les méreaux de péage du pont de Mayence pendant l'électorat et après l'annexion à la République française.* Bruxelles, 1899, in-8o, 71 pages, 3 planches et vignettes. — *Les nouveaux types de monnaies françaises.* Bruxelles, 1899, in-8o, 16 pages, vignettes. (*Hommage de l'auteur.*)

de Jonghe (Vte B.). — *Trois deniers liégeois de la seconde moitié du* xiie *siècle.* Bruxelles, 1899, in-8o, 11 pages, 3 vignettes. — *Les monnaies frappées à Maestricht sous Philippe IV à propos d'un quart de patacon forgé, en 1625, en cette ville.* Amsterdam, 1899, in-8o, 6 pages, 1 vignette. (*Hommage de l'auteur.*)

de Man (Mlle M.). — *Que sait-on de la plage de Domburg?* Amsterdam, 1899, in-8o, 107 pages, vi planches. (*Hommage de l'auteur.*)

De Meunynck. — *L'arc triomphal de Louis XIV à Lille et sa médaille.* Bruxelles, 1899, in-8o, 4 pages, 1 planche. (*Hommage de l'auteur.*)

De Munter. — *La médaille de Pierre Dupuis gravée par François Chéron.* Bruxelles, 1899, in-8o, 8 pages, 1 planche. (*Hommage de l'auteur.*)

de Saulcy — *Recherches sur les monnaies des évêques de Metz*, in-8°, 95 pages, 3 planches. (*Don du bibliothécaire.*)

Donnet. — *Le sculpteur Robert Moreau.* Anvers, 1899, in-8°, 20 pages. — *Les exilés anversois à Cologne.* Anvers, 1899, in-8°, 70 pages.

Germain de Maidy. — *Le musée de Longwy et ses taques de foyer.* Montmédy, 1893, in-8°, 19 pages, vignettes.

Hill. — *A handbook of greek and roman coins.* London, 1899, in-8°, cartonné, xv-295 pages, xv planches et vignettes. (*Hommage de l'auteur.*)

Hollestelle — *De drie merkwaardige schellingen : het Schild, het Lam en de Gulden van gewicht of de munten van* 3, 2 1/2 *en* 2 *tremissen*, tweede gedeelte. Tholen, 1899, in-8°, 144 pages. (*Hommage de l'auteur.*)

Husson. — *Les premières monnaies sédanaises. Un douzain inédit.* Sedan, 1899, in-8°, 4 pages. (*Hommage de l'auteur.*)

Perini. — *La republica di San Marino e le sue monete.* Londres, 1899, in-8°, 16 pages, 7 vignettes. (*Hommage de l'auteur.*)

Ouvrages anonymes et catalogues.

Administration des monnaies et médailles. *Rapport au Ministre des Finances.* 4e année, 1899. Paris, 1899, in-8°, XLIV, 371 pages. viii planches. (*Don de l'Administration des monnaies de France.*) *Schweizer Münzen und Medaillen.* Vente des doubles du Musée de Zurich. (*Envoi du Schweizerisches Landes Museum in Zurich.*)

Catalogue de la collection Auerbach; *catalogue de la collection Kingnun.* iii planches. (*Envoi de M. Lyman H. Low, à New-York.*) — *Catalogue de la collection Isenbeek.* – *Catalogue de la collection Heyer.* (*Envoi de M. Hess, à Francfort.*) — *Collection de monnaies antiques.* (*Envoi de M. H. Cubasch, à Vienne.*) – *Sammlung Rupert Walter*, iv planches (*Envoi de M. Sully Rosenberg.*) — *Catalogue Schulze* (*Envoi de M. Rosenberg.*) — *Collection A. Lindner*, x planches. (*Envoi de M. Helbing, à Munich.*) — *Vente à Bruxelles, le* 31 *octobre* 1899 (*Envoi de M. Dupriez.*) — *Numismatisches Offerten-Blatt*, nos 75-77. — *Auktions Katalog* nos 163 et 164. — *Catalogue Jacob Hirch*, no 3. — *Numismatischer Verkehr*, 1899. nos 7 et 8. — *Catalogue Zschiesche et Köder* no 80. — *Catalogue Merzbacher.*

CABINET NUMISMATIQUE.

Don de M. Daxbek.

Médaille du Congo, bronze. — Grand Concours international de Bruxelles 1888, bronze. Médailles gravées par M. Daxbek.

Don de M. V. B.

Noces de vermeil de M. D. van Bastelaer et E. van der Spiecke. Jeton de bronze.

Don de la ville de Bruxelles.

Plaquette de bronze doré, prix pour concours de jeux et tirs populaires, modelée par G. Devreese et frappée par P. Fisch. — Grande plaque au saint Michel, modelée par Wissaert (1898).

Don de M. F. Dubois.

Plaquette commémorative de la fondation de l'école polytechnique à l'Université libre de Bruxelles, gravée par F. Dubois. Bronze. — Conférence internationale, Bruxelles 1899. Le Dr Dubois-Havenith, secrétaire général, à ses collaborateurs. Plaquette en bronze argenté gravée par F. Dubois.

Don de M. Lemaire.

Médaille de l'Exposition provinciale de Gand 1899. Bronze argenté. — Médaillons en plâtre de la même médaille modelée par Leroy et gravée par Lemaire.

Don de M. Paul Fisch.

Concours de chant à Namur. — Concours horticole de Gembloux. — Concours dramatique « Tooneelwedstaijd de Kunstvrienden, Brussel ». 3 médailles de bronze argenté, gravées par M. P. Fisch.

Don de M. A. de Witte.

France. — Imitation du denier de Charlemagne pour Gand. — Maille blanche et maille tournois de Philippe le Bel. — Carolus de Charles VIII. — Hardi de Louis XII. — Sou tapé. — Louis XIII, double tournois et obsidionale. — Henri IV, double tournois et denier tournois. — Louis XIV, double tournois et obsidionale de Lille. — Louis XV, cuivre et 3 pièces pour les colonies. — Louis XVI, pièce de 12 deniers et une pièce coloniale. — République, une pièce pour les colonies; 2e république, 1 centime, 1849.

Soit en tout 20 monnaies, 10 médailles, 1 jeton et 2 médaillons de plâtre.

Bruxelles, le 18 novembre 1899.

Le bibliothécaire-conservateur des collections,

ALPHONSE DE WITTE.

LES MONNAIES

DE

CLÉOPATRE VII PHILIPATOR

REINE D'ÉGYPTE (52-30 av. J.-C.)

(*Suite*) (1).

M. Feuardent, que je prie d'accepter ici l'expression de ma vive reconnaissance, vient de me signaler l'excellent article qu'il a publié dans la *Revue numismatique*, tome XV, années 1874-1877, pages 184 et suivantes, et que je regrette de n'avoir pas connu jusqu'ici. Cet article, qui a été approuvé par tous les savants, démolit l'attribution chronologique des tétradrachmes d'Ascalon, proposée par feu de Saulcy et suivie par les conservateurs du Musée britannique, qui paraissent n'avoir pas eu connaissance non plus du travail de M. Feuardent. Ce savant établit sans l'ombre d'un doute que l'ère mentionnée sur ces pièces, ainsi que sur des monnaies frappées dans d'autres localités, est celle de l'avènement au trône de Ptolémée XIII, Aulète, le fondateur de la nouvelle dynastie lagide,

(1) Voy. *Revue*, année 1900, p. 5.

en l'an de Rome 673 (81 avant J.-C.), la dynastie légitime s'étant éteinte avec Ptolémée XII, Alexandre II et Cléopâtre V. Il en résulte que la médaille décrite précédemment, page 25, n° 1, datée LN (an 50), est de la dernière année du règne de Cléopâtre (31 av. J.-C.), où je la ferai figurer dans la suite de mon catalogue. De même, mon n° 3 (p. 27), aussi un tétradrachme d'Ascalon de cette même année LN (50), et par conséquent 31 av. J.-C., appartient à Ptolémée XVI, Césarion, comme le prouve si plausiblement M. Feuardent dans les lignes que je me permets de citer ci-après.

Il m'était, en effet, incompréhensible que le portrait de Cléopâtre, figurant sur les médailles d'Ascalon et d'autres pièces analogues, la représentât au commencement de son règne. On y reconnaît plutôt « la physionomie et les traits d'une femme approchant de la quarantaine; quelques-uns ont même assigné un âge plus avancé à cette éhontée courtisane, qui devait en effet être vieille avant l'âge ». Ce portrait s'explique si l'on accepte la conclusion à laquelle M. Feuardent est arrivé, qu'il n'a pas été frappé de monnaies avec la tête de Cléopâtre avant l'année de Rome 716 (36 av. J.-C.) et que, selon toute vraisemblance, toutes ces pièces sont de l'an 31.

C'est donc par erreur que j'ai classé les tétradrachmes d'Ascalon, le n° 1, à la première période du règne de Cléopâtre et le n° 2, à la deuxième. Ces deux pièces appartiennent à la cinquième

période, que je subdiviserai en trois groupes : *a*) Monnaies au nom de Ptolémée XVI, Césarion, sous la tutelle de Cléopâtre, 47-31 ; *b*) Monnaies au portrait de Cléopâtre, 31 ; *c*) Monnaies de Ptolémée XVI, Césarion.

Voici la citation de M. Feuardent :

« Avant l'année 34 de la nouvelle ère des Lagides (47 av. J.-C. et année de la naissance de Césarion), nous ne trouvons nulle trace, même en Égypte, de monnaies datées de Cléopâtre, ni de ses frères et maris. Cette habile princesse n'aurait jamais osé affronter aussi ouvertement le courroux des Romains. La liste générale des monnaies d'Ascalon connues jusqu'à ce jour, prouve, il nous semble, que Cléopâtre n'osa même pas faire frapper d'abord des monnaies à son effigie ; elle n'autorisa très vraisemblablement que celles portant la tête de son fils, selon l'usage usité en Égypte, sous les traits des ancêtres de sa famille, et ce fut seulement en l'année 31 avant J.-C., au moment où elle se croyait déjà la souveraine maîtresse du monde, qu'elle ne connut plus de bornes à son ambition et fit frapper la plus grande partie des monnaies que le temps nous a conservées, soit avec sa tête seule, soit avec celle de son amant figurée au revers de la sienne. Toutes ces pièces prouvent d'une manière indiscutable que Cléopâtre avait passé l'âge de la jeunesse, toutes les physionomies attestant une jeunesse de trente-cinq à quarante ans. »

Pour la suite de mon catalogue des monnaies de Cléopâtre, je conserve l'ordre que j'avais établi en me basant sur la chronologie adoptée par le *British Museum*, tout en indiquant néanmoins les nouvelles conclusions formulées par M. Feuardent.

III. Cléopatre VII

(48-47 av. J.-C.)

5. Drachme. AR. 15 mill. Droit. Tête de Cléopâtre, diadémée, à droite.

Rev. ΚΛΕΟΠΑΤΡΑΣ ΒΑΣΙΛΙΣΣΗΣ. Aigle sur un foudre, à gauche; palme sous l'aile droite; dans le champ, à droite, ΠΛ; à gauche, uraeus et L^{s}.

Frappée à Alexandrie, en 47. Poids : 2 gr. 90.

Londres (Brit. Mus. *Cat.*, pl. XXX, 5). — Paris (pl. I, n° 3). — M. *Suppl.* T. IX, p. 19, n° 102. — Bout., n° 464.

6. Drachme. AR. 15 mill. Variété, sans symbole ni ΠΑ au revers.

Frappée à Alexandrie, la même année.

M., T. VI, p. 33, n° 258.

7. Drachme. AR. 17 mill. Variété, avec symbole, dans le champ du revers, massue et IEP...(?).

Bout., n° 463. — *Cat. Gréau* (Paris, 1867), n° 2858.

Boutkowski ajoute que cette drachme est d'une rareté très grande et il la croit frappée à Nicopolis d'Épire, ce qui n'est guère possible, puisque cette

ville n'a été fondée qu'après la bataille d'Actium, par Auguste.

Suivant M. Feuardent, il faudrait considérer l'année 31 comme la date d'émission de ces pièces au portrait de Cléopâtre.

IV. Cléopatre VII et Ptolémée XV (47-44 av. J.-C.)

8. Æ. 24 mill. Droit. Tête diadémée de Jupiter Ammon, à droite.

Rev. ΠΤΟΛΕΜΑΙΟΥ ΒΑΣΙΛΕΩΣ. Deux aigles à gauche sur un foudre; dans le champ, à gauche, le diadème d'Isis, cornes, globe et plumes, fixés sur un socle.

Frappée en Chypre. Date probable, 47.

Londres (B. M. *Cat.*, pl. XXX, 4.) — Col. Dem. nº 356 (?).

9. Æ. 22 mill. Variété, avec le diadème d'Isis, mais sans le socle.

Même atelier (?).

Londres (B. M., *Cat.*, p. 121, nº 3).

10. Æ. 25 mill. Variété, sans symbole.

Même atelier (?).

Londres (B. M., *Cat.*, p. 121, nº 4).

Le nº 356 du Catalogue Demetrio correspond à l'exemplaire du British Museum (pl. XXX, 4), sauf dans la description du symbole; il est probable, cependant, que ce que M. Feuardent désigne comme une fleur à trois pétales et un lotus, repré-

sente réellement le diadème d'Isis et ses accessoires, plus correctement décrits par M. R. S. Poole.

C'est peut-être à tort que j'attribue ces monnaies à Cléopâtre VII et Ptolémée XV, mais, comme je l'ai déjà fait remarquer plus haut, je ne vois pas de raison suffisante pour la classification proposée par le feu conservateur du Cabinet des Médailles de Londres. Voici, d'ailleurs, ce qu'il dit : « Cyprus was restored by Caesar to the Ptolemaïc family, and the two younger of the children of Auletes, Ptolemy XV and Arsinoe IV, made joint sovereigns, B. C. 47. This arrangement was broken the same year, when after the death of her elder brother, Cleopatra VII was associated with the younger, Ptolemy XV, on the Egyptian throne. The young king was murdered in B. C. 44, and Ptolemy XVI., Caesar taken as colleague by his mother Cleopatra, their joint reign lasting until the overthrow of the Ptolemaïc dynasty, B. C. 30. Whether Cyprus was handed over to any representatives of Ptolemy XV and Arsinoe is not clear : they never appear te have gone to the Island. It seems to have fallen into the hands of the Romans soon after the arrangement which gave it to the young sovereigns, and to have been retained by them until about B. C. 44, when Cleopatra seized it and held it until B. C. 41. Antony gave the Island to Cleopatra and Ptolemy Caesar, B. C. 36. and it thenceforward remained part of

the Ptolemaic kingdom. (Cf. Engel, *Kypros*, I, p. 456 seqq.) Thus it is possible that Ptolemy XV. and Arsinoë may have issued coins in Cyprus, *and even that the same king and Cleopatra may have done so.* »

Je souligne à dessein la dernière partie de la phrase, qui me paraît donner la réelle attribution des monnaies décrites ci-dessus. Voici mes raisons :

1. Dion Cassius (XLII, 35) nous dit que César promit de céder Chypre aux deux enfants cadets d'Aulète, à la condition que Ptolémée XIV se réconciliât avec sa sœur Cléopâtre. Comme l'ajoute M. Duruy, « cette promesse ne l'engageait pas beaucoup », et nous avons vu que Ptolémée Dionysos, loin de se soumettre aux volontés du dictateur, continua la guerre à outrance contre lui jusqu'à sa mort. Nous savons aussi que Ptolémée XV et Arsinoë IV ne visitèrent jamais l'île et que Cléopâtre fut associée à son jeune frère au trône d'Égypte, aussitôt après la mort de Dionysos.

2. Ces monnaies portent la légende : ΠΤΟΛΕΜΑΙΟΥ ΒΑΣΙΛΕΩΣ. Elles n'ont donc pas été émises par Cléopâtre seule, et n'appartiennent pas, par conséquent, à la période entre 44 et 41, pendant laquelle cette reine a gouverné Chypre indépendamment des Romains. En outre, les deux aigles qui figurent au revers font allusion à un règne conjoint.

3. Il n'est pas possible non plus d'attribuer ces pièces à Cléopâtre et Césarion, sur les monnaies desquels c'est apparemment toujours le nom de la reine et non celui de son fils qui paraît (1).

4. Dion Cassius et Strabon nous rapportent, comme nous venons de le voir, que César avait eu l'intention de rendre à l'Égypte l'île de Chypre, qui était tombé sous la puissance de Rome, en 58 av. J.-C., à la suite d'une querelle personnelle entre le sénateur Clodius et Ptolémée, prince de Chypre, et frère cadet de Ptolémée Aulète. Ptolémée XV et Arsinoë IV n'entrèrent pas effectivement en possession de l'île, ensuite de l'attitude hostile de leur aîné envers César; mais, après la mort de Dionysos, tout nous permet de croire que Ptolémée XV et sa sœur Cléopâtre, dorénavant associés au trône d'Égypte, en obtinrent le gouvernement, et si, en 44, à la mort de César, les historiens nous apprennent que Cléopâtre s'empara de Chypre ou plutôt en fit l'occupation, c'est qu'elle ne voulait pas se laisser déposséder de cette importante province par Brutus et les libérateurs. Marc-Antoine lui confirma cette possession plus tard en présentant l'île à Alexandre Hélios et Cléopâtre Séléné.

(1) Depuis que j'ai écrit ces lignes, M. Feuardent m'a fait la communication déjà citée, dans laquelle il propose l'attribution des monnaies décrites sous les nos 8-10 au règne conjoint de Ptolémée XVI Césarion et de Cléopâtre. Elles feraient donc partie du groupe : « Monnaies au nom de Ptolémée XVI Césarion sous la tutelle de Cléopâtre, 47-31 av. J.-C. »

Il me semble donc rationnel d'attribuer l'émission des trois monnaies décrites ci-dessus (nos 8, 9 et 10) à Ptolémée XV et Cléopâtre VII.

Dans tous les cas, ces pièces sont postérieures au règne conjoint de Cléopâtre III et Ptolémée XI Lathyrus, et ne doivent pas être classées à cette période, comme l'ont fait plusieurs auteurs.

V. Cléopatre VII et Ptolémée XVI Césarion. (47-31 av. J.-C.)

a) MONNAIES AU NOM DE PTOLÉMÉE XVI CÉSARION SOUS LA TUTELLE DE CLÉOPATRE, 47-31.

Suivant l'attribution proposée par M. Feuardent, les pièces ci-après appartiennent à ce groupe :

N° 3. Tétradrachme d'Ascalon, décrit p. 27.

Frappé en 31 av. J.-C.

De Saulcy, n° 8.

De cette monnaie, Saulcy a donné deux variétés (*Revue numismatique,* 1874-77, pp. 125-7.)

α) AR. Tétradrachme, 26 mill. D. Tête diadémée de Ptolémée XVI à droite.

Rev. ΑΣΚΑΛΩ.... ΟΥ . ΑΥΤΟ (ΑΣΚΑΛΩΝΙΤΩΝ ΑΣΥΛΟΥ ΑΥΤΟΝΟΜΟΥ).

Aigle tourné à gauche et portant une palme sur l'aile; dans le champ à droite, la date, AM (an 41); à gauche, la colombe, symbole ordinaire d'Ascalon; entre les pattes de l'aigle, la trace du monogramme $\frac{\Omega}{\Delta}$.

Frappé à Ascalon, an 40 av. J.-C.

Paris. — De Saulcy, n° 5.

β) AR. Tétradrachme, 27 sur 23 mill.
Date AIMA (pour L. HA, l'an 41).
Frappé à Ascalon, an 40 av. J.-C.
De Saulcy, n° 6.
N° 8. Æ. Décrit p. 153.
N° 9. Æ. Décrit p. 153.
N° 10. Æ. Décrit p. 153.

b) MONNAIES AU PORTRAIT DE CLÉOPATRE.

Dans cette catégorie se rangent les médailles suivantes :

N° 1. AR. Tétradrachme d'Ascalon. Décrit p. 25.

Frappé an 31 av. J.-C.

(*Voy.* aussi DE SAULCY, *loc. cit.*, p. 127, n° 7.)

N°s 5-7. AR. Drachmes d'Alexandrie. Décrites p. 152.

Égypte.

11. Æ. 28 mill. D. Buste diadémé de Cléopâtre, à droite.

Rev. ΚΛΕΟΠΑΤΡΑΣ ΒΑΣΙΛΙΣΣΗΣ. Aigle sur un foudre; à gauche, double corne d'abondance; à droite, Π.

Frappé à Alexandrie, date incertaine.

Londres (Brit. Mus. *Cat.*, pl. XXX, 7). — Paris (Planche I, n° 2). — Col. Dem., n° 439. — Bout., n° 466. — M., T. VI, p. 32, n° 259. — Gotha.

12. Æ. 27 mill. Variété, avec le buste plus grand, le cou moins long, les traits plus vieillis.

Frappé à Alexandrie, date incertaine.

Vienne (Planche II, n° 1).

13. Æ. 26 mill. Variété de coin, buste vieux, les traits durs et la tête haute.

Frappé à Alexandrie, date incertaine.

Vienne (Planche II, n° 9). — Col. Dem., n° 441. Bout. (n° 469 dd). — M. T. VI, p. 33, n° 260.

14. Æ. 28 mill. Une autre variété; le buste remplit presque tout le champ du droit; le revers est mal centré.

Vienne. — Col. Dem. (pl. VIII, n° 440).

15. Æ. 28 mill. Variété avec ΠΑ.

M. Feuardent a prouvé l'erreur dans laquelle sont tombés Letronne et Lenormant en attribuant ces pièces, avec Π, à Chypre ou à la Syrie, tandis qu'elles sont incontestablement de fabrique égyptienne; M. R. S. Poole les donne, sans exprimer aucun doute, à l'atelier d'Alexandrie : « In coins of Egyptian fabric, ΠΑ (Æ) and ϟ (Æ) stand for an Egyptian mint, no doubt Alexandria. Under Cleopatra VII. Π (Æ) occurs » (p. LXXXV).

16. Æ. 23 mill. D. Buste diadémé de Cléopâtre, à droite.

Rev. ΚΛΕΟΠΑΤΡΑΣ ΒΑΣΙΛΙΣΣΗΣ. Aigle sur un foudre; à gauche, double corne d'abondance; à droite, M.

Frappé à Memphis (?). Date incertaine.

Londres (B. M., *Cat.*, p. 123, n° 6; Bank Col.) — M., T. VI, n° 261. — Bout. (n° 469 ddd).

M. Reginald S. Poole a cru pouvoir attribuer les

monnaies portant la marque monétaire M à l'atelier de Memphis.

17. Æ. 22 mill. Variété de style. Portrait frappant de dignité.

Même atelier. Date incertaine.

Londres (B. M., *Cat.*, p. 123, n° 7). — Paris (Planche I, n° 5).

18. Æ. 24 mill. Variété de buste.

Même atelier. Date incertaine.

Londres (B. M., *Cat.*, p. 123, n° 9, Pl. XXX, n° 8). — Vienne (Planche II, n° 2). — Bout. (n° 469 c).

19. Æ. 22 mill. Variété de buste; corne d'abondance simple au revers.

Même atelier. Date incertaine.

Londres (B. M., *Cat.*, p. 123, n° 10). — Vienne (Planche II, n° 3). — Bout. (n° 469 ddd). — M. T. VI, p. 33, n° 263).

20. Æ. 21 mill. Variété de buste; tête plus petite et très expressive.

Même atelier. Date incertaine.

Vienne (Planche II, n° 4). — Gotha.

21. Æ. 20 mill. Variété de buste; la tête est plus grande et occupe le champ presque entièrement; les traits sont moins accentués et l'expression est plus douce; double corne d'abondance au revers.

Même atelier, date incertaine.

Vienne (Planche II, n° 6). — Col. Dem. (Pl. VIII, n° 442). — M., T. VI, p. 33, n° 263. — Bout. (n° 469 ddddd). — Gotha.

22. Æ. 23 mill. D. Buste diadémé de Cléopâtre, à droite.

Rev. ΚΛΕΟΠΑΤΡΑΣ ΒΑΣΙΛΙΣΣΗΣ. Aigle sur un foudre; à gauche, une corne d'abondance; à droite, (M).

Atelier de Memphis. Date incertaine.

Londres (B. M. *Cat.*, p. 123, n° 11).

23. Æ. 21 mill. Variété de buste; double corne d'abondance au revers, mais pas de lettre.

Atelier et date incertains.

Paris (Planche I, n° 6). — M. T. VI, n° 263.

24. Æ. 15 mill. Tête occupant la plus grande partie du droit, expression plus jeune et d'un caractère différent. Revers comme le précédent.

Atelier et date incertains.

Paris (Planche I, n° 4).

25. Æ. 22 mill. Buste long, tête petite et très expressive, pas de lettre au revers.

Atelier et date incertains.

Vienne (Pl. II, n° 7.)

26. Æ. 23 mill. Variété avec Λ(?) au lieu de M au revers.

Bout. (n° 466 bis).

27. Æ. 22 mill. Droit. ...ΛΕΟΠ.... Γ.Μ.Α.Τ. Tête diadémée de Cléopâtre.

Rev. ΚΡΑΣ. Crocodile.

Frappé en Égypte, date incertaine.

M. T. VI, n° 265. — Bout. (n° 469bis dddddd).

Chypre.

28. Æ. 30 mill. Droit. Buste de Cléopâtre et de Ptolémée XVI Césarion, représentés comme

Aphrodite et Eros; la tête de Cléopâtre est couronnée; elle tient Césarion dans les bras et porte un sceptre sur l'épaule.

Rev. ΚΛΕΟΠΑΤΡΑΣ ΒΑΣΙΛΙΣΣΗΣ. Double corne d'abondance, unie à la base et reliée par un filet; dans le champ, dessous, à droite, le monogramme cypriote, 𐠊.

Atelier et date incertains.

Londres (B. M. *Cat.*, Pl. XXX, 6). — Paris (Planche I, n° 1). — Vienne (Planche II, n° 10). — Col. Dem. (Pl. VIII, 400). — Bout. (465 et 469 ddddd.) — M., T. VI, p. 33, n° 264.

Les exemplaires de Londres, Paris et Vienne offrent tous trois de légères variantes de style au droit. Boutkowski, avec sa légèreté habituelle, décrit, dans son Dictionnaire, deux fois cette même médaille, d'abord comme frappée en Égypte, puis comme provenant de l'atelier de Tripolis.

M. Feuardent a donné cette monnaie à Ptolémée XII et Cléopâtre V dans le Catalogue Demetrio.

M. Reginald S. Poole dit dans son introduction: « To the interval B. C. 36-30 no doubt belongs the copper coinage with the obverse-type of Cleopatra as Aphrodite holding on her arm Ptolemy Caesar as Eros, and the reverse-type of a double cornucopiae, with the inscription ΚΛΕΟΠΑΤΡΑΣ ΒΑΣΙΛΙΣΣΗΣ and the monogram of Cyprus 𐠊. »

c) PTOLÉMÉE XVI, CÉSARION.

Chypre.

29. Æ. 25 mill. Buste lauré et barbu, à droite.

Rev. ΠΤΟΛΕΜΑΙΟΥ ΦΙΛΟΜΗΤ ΘΕΟ ⊥Δ....? Aigle à droite sur un foudre, les ailes ouvertes; contremarque ⚓.

Date et atelier incertains.

Londres (B. M. *Cat.*, pl. XXX, 9).

Cette monnaie a été travaillée au burin dans les inscriptions, mais le feu conservateur du cabinet des médailles de Londres n'a pas hésité cependant à l'attribuer à Ptolémée XVI Césarion. Cette médaille nous fournirait, avec la stèle de Denderah, les seuls portraits que nous ayons du fils présumé de Cléopâtre VII et de Jules César.

VI. Cléopatre VII et Marc Antoine.

(36-30 av. J.-C.)

Alexandrie.

30. AV. 18 mill. Droit. ANTONI · ARMENIA · DEVICTA · . Tête nue de Marc-Antoine, à droite; derrière, la tiare d'Arménie.

Rev. CLÉOPATRAE · REGINAE · REGVM · FILIORVM · REGVM · Tête diadémée de Cléopâtre, à droite; dessous, une proue.

Frappé en 34.

M., *Méd. Rom.*, t. I, p. 96. — Bout. (459).

Je donne cette médaille sous toute réserve, malgré les preuves que Boutkowski a cru pouvoir donner de son existence et de son authenticité. Cohen ne l'a pas admise et M. Babelon non plus. L'auteur du *Dictionnaire numismatique* se livre au sujet de cette pièce à l'une de ses longues démonstrations, qui nous permet cependant de suspecter le prétendu aureus comme coulé sur le denier d'argent du même type. Il nous dit toutefois : « Cette médaille est d'une rareté insigne : elle manque dans toutes les collections publiques et privées. Il en existe cependant un exemplaire à Tiflis (Caucase), chez un Arménien (?), qui a été reconnu (*l'aureus!*) authentique par feu M. le général de Bartholomaei et M. de Roskowschenko ».

31. AR. Denier. 18 mill. Droit. ANTONI · ARMENIA · DEVICTA ·. Tête nue de Marc-Antoine à droite ; derrière, une tiare arménienne.

Rev. CLEOPATRAE · REGINAE · REGVM · FILIORVM · REGVM ·. Tête diadémée de Cléopâtre, à droite ; dessous, une proue de navire.

Frappé en 34.

C., t. I, p. 37, n° 1. — M., t. I, p. 195, n° 95. — Paris (Planche I, n° 9). Bout. (n° 460).

32. AR. Denier. 18 mill. Variété, avec CLEO-

PAT · au lieu de CLEOPATRAE · Bout. (n° 460).

33. AR. Denier. 18 mill. Variété, avec SESINAE au lieu de REGINAE · Bout. (n° 461). — M., *Méd. Rom.*, t. I, p. 36.

34. AR. Denier. 18 mill. Variété, avec ARMENTA au lieu d'ARMENIA (Vienne). — M. Bahrfeldt, *Nachträge und Besichtigungen zur Münzkunde der römischen Republik*, Wien, 1897, p. 40, n° 37.

Ces deniers furent frappés à l'occasion du triomphe que Marc-Antoïne fit célébrer à Alexandrie, l'an 720 de Rome 34 av. J.-C.), au retour de sa campagne victorieuse en Arménie, d'où il avait ramené le roi Artavasde prisonnier.

Les remarques suivantes de M. Babelon méritent d'être citées ici :

« Il n'est pas inutile de rappeler qu'il est sou-
» vent difficile de distinguer, sur les médailles, les
» portraits de Cléopâtre et d'Octavie, qu'on
» trouve associés à celui de Marc-Antoine. Charles
» Lenormant a établi quelques principes qui per-
» mettent de distinguer iconographiquement ces
» deux femmes d'Antoine; Duchalais et Bompois
» ont formulé ces règles encore avec plus de pré-
» cision : 1° Cléopâtre était reine ; dès lors elle
» devait toujours être représentée la tête ceinte du
» bandeau royal. 2° Toutes les fois que la tête de
» Cléopâtre accompagne l'effigie d'Antoine ou
» qu'elle paraît seule sur les médailles, on ne
» manque jamais d'exprimer dans la légende son

» titre de reine. 3° Ses cheveux sont généralement
» courts et frisés. Dès lors, il est impossible de
» confondre Cléopâtre avec Octavie, qui ne porte
» jamais le diadème et dont les cheveux sont
» arrangés avec art et affectation, roulés en partie
» derrière la tête, tandis qu'une mèche retombe
» sur le front. 4° Ce n'est qu'à partir de 719, que
» Marc-Antoine fit placer la tête de Cléopâtre sur
» ses monnaies; par conséquent, toutes les pièces
» antérieures à 719 portent la tête d'Octavie.
» D'après ces règles, c'est la tête d'Octavie et non
» celle de Cléopâtre, comme on l'a dit souvent,
» qui figure sur les pièces de Marc-Antoine
» frappées par M. Fonteius Capito, M. Oppius
» Capito, L. Semprenius Atratinus et L. Calpumius
» Bibulus » (Babelon, *op. cit.*, p. 196).

(*A suivre.*) L. Forrer.

PETIT GROS

A L'ÉCU AUX QUATRE LIONS

D'ARNOULD III, SEIGNEUR DE RANDERATH

(1364-1390)

La seigneurie de Randerath, Randerode, Randeraedt, etc., était située au pays de Juliers, sur la rive gauche de la Roër. Fahne (1) rapporte qu'on voyait encore, au siècle dernier, les restes importants d'un grand château-fort, à Randerath, chef-lieu de l'ancienne seigneurie et aujourd'hui bourg de la Prusse rhénane à environ six lieues au nord d'Aix-la-Chapelle et à cinq lieues à l'est de Ruremonde.

Nous ne nous étendrons pas longuement sur l'histoire, d'ailleurs assez peu connue, de Randerath dont les seigneurs jouissaient du droit de battre monnaie, et nous renverrons le lecteur, pour la généalogie de ces dynastes, aux *Stammtafeln* de

(1) *Geschichte der Kölnischen, Julichschen und Bergischen Geschlechter in Stammtafeln, Wappen, Siegeln und Urkunden*, par A. Fahne, t, Ier, p. 351. Le même auteur a complété la généalogie des dynastes de Randerath dans sa *Geschichte der Grafen, jetzt Fürsten zu Salm-Reifferscheid*, t. Ier, 2e partie, pp. 76 et suivantes.

H. Grote, qui a établi la liste de ces seigneurs en tenant compte des travaux de ses prédécesseurs sur la matière et de ses recherches personnelles.

MM. Chalon (1) et Piot (2) ont fait connaître, dans la *Revue de la numismatique belge*, les quelques monnaies de Randerath parvenues jusqu'à nous, et van der Chijs a donné, dans *De Munten der leenen van de voormalige hertogdommen Braband en Limburg, enz.*, une notice sur la seigneurie qui nous occupe, accompagnée de la description des monnaies qui y furent frappées. L'infatigable Wolters avait, dès 1854, fait paraître ses *Recherches sur l'ancien comté de Gronsveld et sur les anciennes seigneuries d'Elsloo et de Randeraedt.*

Bien peu nombreuses, avons nous dit, sont les espèces des dynastes de Randerath, parvenues jusqu'à nous. Nous croyons donc rendre service aux amateurs de monnaies seigneuriales en leur faisant connaître un rare petit gros à l'écu aux quatre lions, frappé dans cette seigneurie et dont le dessin et la description suivent.

(1) *Revue de la numismatique belge*, 1851, pp. 143 et suivantes; 1854, pp. 370 et suivante.

(2) *Revue de la numismatique belge*, 1856, pp. 93 et suivantes.

Droit. Ecu écartelé de quatre lions (dont ceux des quartiers 2 et 3 ont la queue fourchue) dans un entourage circulaire de huit arcs trilobés. Sur le tout, un petit écusson qu'il est impossible de blasonner.

Légende. ARNOLDVS : DNS : RANDENROI :.

Rev. Croix pattée.

Légende intérieure. MONETA : MOVA.

Un petit écusson échiqueté d'or et de gueules (*Randerode*) commence cette légende intérieure.

Légende extérieure. BNDICTV : SIT : NOMENIDNIH'XP.

Argent. Poids : 2gr.182. Notre collection.

La curieuse monnaie que nous venons de décrire est une imitation très exacte des nombreux *Wappen-Turnose,* frappés à Mülheim, par Guillaume de Juliers, comte de Berg, de 1361 à 1380, et ensuite duc du même pays, de 1380 à 1408 (1). On comprend facilement l'intérêt considérable que le seigneur de Randerath avait à copier une monnaie dont la circulation devait être très étendue. Aussi Arnould imita-t-il le numéraire de son puissant voisin avec la plus scrupuleuse fidélité. C'est probablement ainsi qu'il fut amené à employer sur ses petits gros, au lieu de *Moneta Nova,* la forme incorrecte *Moneta Mova* (2) qui se rapproche

(1) *Münzstudien*, par H. Grote, t. VII, pp. 50 et suivantes.

(2) Il se pourrait encore que *Mova* cachât le nom plus ou moins défiguré d'un des châteaux ou villages du seigneur de Randerath qui y aurait fait forger notre petit gros.

beaucoup du *Moneta Molm* des espèces analogues du comte de Berg.

Ce dernier s'est vraisemblablement inspiré des petits gros à l'écu aux quatre lions frappés à Vilvorde par Jeanne et Wenceslas de Brabant, pour le droit de ses gros de Mülheim qui ont conservé, au revers, l'aspect des gros tournois au type français primitif.

Guillaume étant devenu comte de Berg en 1361, il s'ensuit que notre monnaie de Randerath, copie fidèle de celle de Mülheim sur laquelle Guillaume se qualifie de comte de Berg, doit être donnée à Arnould III de Randerath (1364-1390), à qui seul elle peut convenir. Il y a donc lieu de se demander si l'on ne doit pas attribuer au même dynaste les monnaies déjà connues de Randerath au nom d'Arnould, et spécialement les gros tournois. Cette hypothèse n'a rien d'impossible, car, ainsi que tous les numismates le savent, le type du gros tournois français primitif fut employé dans le territoire compris entre la Meuse et le Rhin bien longtemps après qu'il eût entièrement disparu des contrées situées plus à l'ouest de cette région.

Vte Baudouin de Jonghe.

LA NUMISMATIQUE DE LOUIS XVIII

DANS LES PROVINCES BELGES EN 1815.

(*Suite*) (1).

---

§ II.

LA PIÈCE DE 5 FRANCS DE LOUIS XVIII, PORTANT LA DATE DE 1815 ET LA MARQUE D'UNE PETITE TÊTE D'ANGE.

Nous avons indiqué, au commencement du paragraphe précédent, que le numismatiste Lehr avait été le premier à imprimer, en 1870, qu'il ne savait pas si Louis XVIII avait fait frapper en 1815, à Gand, des écus de 5 francs au type primitif de la Restauration. Lehr avait en même temps insinué que le monarque français, qui avait fait émettre des louis d'or, comme s'il eût été dans sa capitale, avait *continué* de battre monnaie à Gand, à son effigie. Cette énonciation montre qu'antérieurement à 1870, personne n'avait jamais vu un essai d'écu de 5 francs frappé au nom du roi de France pendant les petits Cent-Jours. Elle prouve l'igno-

(1) Voy. *Revue*, année 1900, p. 48.

rance absolue des numismatistes de 1870 sur ce qui s'était passé à Londres en 1815. Les documents révélés dans le paragraphe précédent au sujet de la frappe des pièces de vingt francs à la Monnaie de Londres établissent que le gouvernement anglais s'est occupé uniquement de l'émission d'espèces d'or au nom de Louis XVIII, et que le roi réfugié à Gand n'a eu aucune possibilité de faire frapper un numéraire d'argent.

Mais l'hypothèse émise par Lehr était dangereuse. Elle laissait croire à certains numismatistes, qu'il serait peut-être possible un jour de retrouver une pièce de 5 francs de Gand, faisant suite et concordant avec la monnaie de 20 francs, que l'on y avait supposée réellement frappée. Les chercheurs, qui ignoraient que le lieu et les conditions d'émission des louis d'or, dits de Gand, pourraient être plus tard nettement déterminés, se mirent en campagne aussitôt après 1870. Ils espéraient parvenir à découvrir une pièce de 5 francs de Gand. Quelques années se passèrent, au cours desquelles on vit paraître en Belgique un certain nombre d'écus de 5 francs de fantaisie, aux noms et effigies de Gambetta, de Thiers, de Mac-Mahon, de Napoléon IV, de Henri V, roi de France, ainsi qu'une abondante quantité de pièces de monnaie et de médailles au nom de ce dernier prétendant.

Tout à coup, en 1891, on eut connaissance de l'existence d'une pièce de 5 francs, datée de 1815

et portant le nom du graveur Trébuchet. Cette pièce avait, au-dessous du buste du roi, une petite tête d'ange, rappelant la marque usitée pour constituer le différent de la Monnaie de Bruxelles, entre autres sur les espèces d'or, d'argent et de cuivre de la Révolution brabançonne de 1790. Cet essai fut ainsi annoncé dans : « *Le Bouquiniste belge,* — Bulletin mensuel de livres en vente aux prix marqués à la librairie ancienne de Camille Vyt. — Numismatique, monnaies, jetons et médailles. — 344e catalogue, distribué le 1er juin 1891, et publié à Gand, rue des Régnesses, n° 1. » A la page 24 de ce catalogue, sous la rubrique : « Médailles modernes », on lit ce qui suit : « N° 476. — Monnaie de 5 francs de Louis XVIII, roi de France, 1815 (pendant les Cent-Jours) (*sic*), par Trébuchet. Arg. Prix : 15 francs. »

M. Camille Vyt, qui a bien voulu nous autoriser à prendre copie de cette mention et à la reproduire, nous a dit qu'il avait reçu quinze écus de ce genre de M. Brichaut, qui avait ajouté qu'il pourrait lui en fournir d'autres. M. Vyt en vendit quelques exemplaires, et un notamment à un numismatiste de Bruxelles, qui lui fit observer que cet essai d'écu de 5 francs était de frappe moderne. M. Vyt retourna à M. Brichaut les exemplaires qui lui restaient, en réglant son compte avec lui, et en ajoutant que, ces pièces étant de frappe moderne, il ne voulait pas continuer d'en vendre. M. Vyt m'a dit se rappeler que M. Bri-

chaut n'avait pas protesté, ou du moins qu'il ne lui avait pas répondu (1).

La confection de cet essai nous semble devoir remonter en fait à une date un peu antérieure à 1891. Elle devrait être reportée à une époque telle que de 1875 à 1880, date de l'apparition, chez les marchands de curiosités monétaires, des essais d'écus de 5 francs au nom de Thiers, Gambetta, Mac-Mahon, etc.. que nous n'en serions nullement étonnés.

Nous reproduisons ci-dessous cet écu de 5 francs, dont l'étude sera intéressante :

Droit : effigie de Louis XVIII vieilli, de profil à gauche. Au-dessous de la tranche du cou : TRÉBUCHET, et plus bas une petite tête d'ange comme différent. Légende : LOUIS XVIII ROI DE FRANCE.

(1) Nous ne saurions trop louer M. Vyt de la courtoisie avec laquelle il nous a fourni les renseignements qui précèdent, après avoir vérifié les documents de sa maison de commerce.

Rev. Ecus carrés de France et de Navarre, entourés des colliers des ordres et brochant sur un manteau d'hermine sommé d'une couronne. Les armoiries séparent l'indication de valeur : 5 — F. En exergue : 1815.

Tranche portant en relief * POIDS VINGT CINQ GRAMMES * TITRE NEUF DIXIÈMES.

Poids : 24 gr. 10 cent.	Ma collection.
Poids : 24 gr. 075 millig.	Coll. Vanden Broeck, à Bruxelles.

Le premier point important est de savoir si le graveur Trébuchet a participé au concours qui a eu lieu à Paris dans le second semestre de l'année 1815 pour le choix d'un nouveau type d'écus de 5 francs de Louis XVIII.

Si Trébuchet avait fait un écu de 5 francs pour le Roi de France, en Belgique ou même ailleurs, à la fin du premier semestre de 1815, et s'il avait eu par suite des coins prêts à être soumis, il n'aurait pas manqué de profiter du travail qu'il avait effectué. Il l'aurait présenté dans le concours public, qui avait été institué à Paris, dès la fin de 1814, pour permettre de choisir le nouveau type qui devait désormais servir à la frappe des monnaies d'argent de la Restauration. Ce concours était resté ouvert pendant l'année 1815. Le décret qui l'avait ordonné porte la date du 2 août 1814. Celui qui statua sur les résultats fut rendu le 9 décembre 1815 (1).

(1) Dewamin, *Cent ans de numismatique française*, de 1789 à 1889.

La liste des graveurs figurant au procès-verbal de dépôt des œuvres des concurrents et ayant présenté des projets, comprend seulement les noms suivants : Andrieu, Brenet, Droz, Dubois, Gatteaux, Gayrard, Heurteaux, Jacques, Michaut, Montagny, Tiolier, soit onze artistes. Il est donc certain que Trébuchet n'a pas concouru. Par suite, il est probable qu'il n'avait alors rien gravé.

Les divers essais soumis à l'Administration des Monnaies ne portent que l'écu aux trois fleurs de lis. Trébuchet aurait été le seul à avoir eu l'idée de créer un type portant les deux écus de France et de Navarre. Ces emblèmes ne furent plus repris au début de la première Restauration en 1814, parce qu'on les avait regardés déjà comme archaïques et n'étant pas dans le goût du jour.

Le second point consiste à examiner si Trébuchet a pu faire frapper son essai à Bruxelles. Il résulte des renseignements officiels puisés dans les Archives de la Monnaie de cette ville, que ce dernier établissement a été fermé pendant le cours du premier Empire, et notamment pendant les années 1814, 1815, 1816 et 1817. Le graveur Trébuchet est mort en 1817. Il n'a donc pas eu la possibilité matérielle de faire frapper avant sa mort aucun essai à l'Hôtel des Monnaies de Bruxelles. C'est seulement à partir de la fin de l'année 1817 que le gouvernement hollandais prit possession de cet établissement, dont l'Administration ne fut organisée et mise à même de

fonctionner que par une loi hollandaise du 19 mai 1819.

Trébuchet n'a pas pu davantage réaliser, entre 1815 et 1817, la fabrication de son essai chez des négociants du pays. Pendant les années ci-dessus, les lois françaises et les circulaires impériales les interprétant, ont continué d'être appliquées dans les provinces belges. Par suite, la frappe d'essais de monnaies ou même de médailles, à l'aide d'un balancier ou par quelque autre moyen que ce fût, a été interdite aux particuliers, négociants ou non. C'est pour ce motif que l'on créa pendant cette période les médailles dites « *d'orfévre* », c'est-à-dire de simples plaques d'argent, cerclées ou non, sur lesquelles un orfèvre urbain gravait des noms et des emblèmes. Elles servaient à récompenser le mérite et l'adresse dans les jeux ou dans les concours de toutes sortes. Ce n'est qu'à une date postérieure et notamment à partir de la constitution du royaume de Belgique, en 1831, que la fabrication des médailles, aussi bien que des essais de monnaies, est devenue beaucoup plus libre, par suite d'un accord tacite, plutôt que comme résultat d'une disposition expresse de loi.

L'article 74 de la Constitution belge, dérogeant plus ou moins au Code pénal français de 1810, alors en vigueur, énonça que : « Le Roi seul a le droit de battre monnaie, en exécution de la loi », Les articles 160 à 170 du Code pénal belge de 1867 punirent la contrefaçon des monnaies nationales

ainsi que *la contrefaçon des monnaies légales étrangères n'ayant pas cours dans le pays*. L'article 7 d'une loi belge du 30 décembre 1885 étendit l'application de ces articles aux *espèces circulant légalement* dans les cinq pays faisant partie de l'Union latine et mentionnées dans la convention qui y est relative. Mais, depuis 1831 notamment, la création de jetons ou de *pièces pouvant y être assimilées* fut licite pour tous les industriels. Les négociants de Belgique ont, depuis lors, compris et appliqué la loi en ce sens qu'elle leur laissait toute liberté pour effectuer toutes reproductions de pièces soit anciennes, soit n'ayant pas cours légal ou même n'ayant plus cours. Ils ont assimilé à des jetons ou médailles toutes créations de spécimens métalliques pouvant *ressembler à des essais de monnaies n'ayant pas eu cours*. Strictement, la loi ne semble pas avoir prohibé la fabrication d'épreuves ayant un aspect les rapprochant plus ou moins des pièces courantes, mais *n'ayant eu cours légalement dans aucun pays*. Cette interprétation ne paraît pas avoir encore soulevé de difficultés de la part des pouvoirs publics. Nous nous bornons à constater le fait, sans nous occuper de l'apprécier. La seule chose que les commerçants belges aient considéré comme interdite en Belgique, et avec juste raison, est *la reproduction de monnaies ayant cours légal en Belgique ou à l'étranger*, parce que cette reproduction constituerait de la fausse monnaie. Après 1831, et longtemps après la mort de Trébuchet, la

gravure et la frappe d'un *projet* d'écu de 5 francs tel que celui reproduit ci-dessus et n'ayant jamais eu cours légal, n'a donc rien qui soit susceptible d'étonner. Antérieurement à 1831, elles ne paraissent pas avoir été réalisables.

Le sujet du revers de cet essai dénote le faire d'un artiste s'occupant principalement de gravure héraldique. Il proviendrait du burin de Veyrat, que nous n'en serions nullement étonné. Le modelé n'a même qu'un rapport éloigné avec celui usité ordinairement pour le numéraire. Il est tellement proéminent qu'on n'aurait jamais pu avoir l'idée de présenter comme projet de pièce de 5 francs courante l'exemplaire qui aurait porté ces armoiries.

En dernier lieu, la tranche est insolite. Tous les écus de 5 francs du concours de 1815, se trouvant soit à la Monnaie de Paris, soit dans les cartons du Cabinet des médailles, ont la tranche lisse. S'ils n'avaient pas eu la tranche lisse, on y aurait apposé *en creux* une légende telle que celle usitée sous la Restauration : DOMINE SALVUM FAC REGEM. Jamais les fontionnaires du Roi n'auraient supporté que l'on mît sur une épreuve d'essai une autre inscription que celle-là.

Nous avons recherché la façon dont l'inscription avait éte apposée sur la tranche, et nous avons constaté que la frappe avait été effectuée *avec une virole brisée en trois parties*, c'est-à-dire séparée par trois traits, ou au moins avec un

anneau y équivalant. Or, *l'usage courant* de cette virole brisée ne date que de 1831 en France et que de 1847 en Belgique (1). C'est le graveur français Barre qui a importé la virole ainsi brisée en ce dernier pays, au commencement de l'année 1847, et qui l'a montrée aux spécialistes, qui n'en connaissaient pas encore le fonctionnement régulier et pratique au point de vue d'une fabrication usuelle. Nous avons eu communication de l'arrêté royal du 9 août 1847, qui prescrivit que la tranche des monnaies belges porterait désormais une inscription *en relief*, par suite de l'emploi de la nouvelle invention de la virole brisée, ce qui eut lieu seulement à partir de cette année-là, et ce qui resta ensuite d'un usage constant.

Il se trouve ainsi démontré qu'antérieurement à 1847, l'emploi d'une virole brisée permettant une inscription en relief n'était ni possible ni même connu en Belgique, sous le rapport d'une application journalière. Donc l'essai de monnaie dont nous nous occupons est matériellement postérieur à 1831, si la fabrication a eu lieu en France, et à 1847, si la fabrication a été effectuée en Belgique.

(1) L'idée initiale de la virole brisée et la possibilité d'imprimer des tranches en relief peuvent en apparence paraître antérieures. Elles sembleraient même remonter au règne de Henri II, s'il faut s'en rapporter à une énonciation du *Manuel de numismatique du moyen âge* (Blanchet, vol. 2, p. 3.) Mais la virole brisée et la tranche en relief n'ont existé qu'à titre exceptionnel jusqu'en 1830, et seulement pour des frappes isolées de médailles ou pour des essais.

Cette dernière hypthèse est la plus vraisemblable.

Une étude attentive de l'inscription de la tranche nous a amené à reconnaître qu'elle était identique à celle de l'essai de la pièce de 5 francs de Berthier, prince de Neuchâtel, gravée par Droz au commencement de l'année 1814, et figurant dans la *Numismatique de Napoléon Ier*, par MILLIN, p. 112, pl. 60, n° 377.

Droz était l'inventeur depuis 1786 d'un projet de virole brisée *en cinq parties* dont l'application régulière avait été reconnue impraticable par toutes les administrations compétentes qui s'étaient succédées à Paris depuis 1786 jusqu'en 1815, et dont il s'était servi notamment pour faire une tranche en relief à cette épreuve de 5 francs de Berthier. Jusqu'à preuve du contraire, il n'est pas supposable que Droz aurait prêté ou vendu à des tiers, *dès* 1815, la virole de son essai de 5 francs du prince de Neuchâtel. Un graveur n'aurait jamais osé employer, sous Louis XVIII, et pour ce Roi, un engin dont l'inscription avait été gravée pour un essai de numéraire d'un des lieutenants de l'usurpateur.

L'épreuve d'écu de 5 francs de Berthier, prince de Neuchâtel, a été reproduite, en 1874, probablement en Belgique. Il a été créé pour cette reproduction une virole (ou plutôt un simple anneau) identique d'aspect à celle originaire, *mais divisée en trois parties seulement au lieu des cinq de la virole de* 1814. C'est cet engin nouveau qui a été employé

à la frappe moderne, tant de l'essai d'écu du Prince de Neuchâtel, que de l'essai ci-dessus de 5 francs de Louis XVIII. Il suffit de mettre les tranches des deux refrappes à côté l'une de l'autre pour se convaincre qu'un même instrument a servi à imprimer les deux inscriptions (1).

Quant à la marque de la tête d'ange, elle a été usitée à diverses reprises sur les pièces frappées à la Monnaie de Bruxelles, et notamment à la fin du siècle dernier, sur le numéraire de la Révolution brabançonne de 1790. Mais, depuis cette époque, il n'en a plus été fait usage dans cet établissement. Les espèces qui en proviennent n'ont été différenciées que par un B, initiale du nom de la ville, à partir du moment où cet atelier a été rouvert, en 1819, et régi par le gouvernement hollandais.

Il est bon de remarquer que cette même tête d'ange figure sur un certain nombre de médailles, que M. Auguste Brichaut, contrôleur au change et au monnayage à la Monnaie de Bruxelles, de 1866

(1) Nous avons vérifié l'original authentique de l'essai de 5 francs de Berthier, qui se trouve dans les vitrines du musée de la Monnaie de Paris et qui a été frappé en 1814. Nous avons constaté l'emploi d'une virole divisée en cinq parties, la seule qui fût connue à cette époque. Dès lors, les frappes modernes ne portant qu'une virole divisée en trois parties sont aisées à reconnaître.

De plus, nous avons pu augmenter notre collection : 1° de l'original de la virole en trois parties qui a servi à la refrappe des essais de 5 francs de Berthier, de Droz et de Louis XVIII, de Trébuchet ; 2° des coins qui portent ce dernier type. Ces poinçons n'ont donc jamais eu de caractère officiel, et ils sont de date relativement récente.

à 1873, a fait fabriquer dans des établissements privés, en usant des facilités laissées par les lois et coutumes commerciales belges. Ces médailles, portant le poinçon de cette même tête d'ange, sont :

1° Celle de Henri de France, comte de Chambord, ayant : au droit, ladite tête d'ange, séparant les initiales A(uguste) B(richaut), et au revers, en légende : La parole est à la France et l'heure est à Dieu (1);

2° L'essai de pièce de 5 lires de Léon XIII, daté de 1878, et sur lequel la tête d'ange est accostée de la même initiale B.

La frappe du projet de 5 francs de Louis XVIII a été effectuée au balancier, d'après l'avis unanime des personnes compétentes. Le rebord est relevé, d'une façon anormale, par suite de l'apposition *forcée* d'une inscription sur la tranche, à l'aide d'une virole brisée, ou plutôt d'un anneau mal raccordé et imparfait, divisé en trois parties. L'emploi du balancier a permis de faire usage d'un procédé de cette nature dans des conditions d'économie beaucoup plus grandes que si l'on avait fait fonc-

(1) *R. N. B.* 1875, p. 504 et pl., placée en regard de la page 504. Cette médaille doit être rapprochée, pour la claire interprétation des initiales, de celle publiée dans la *R. N. B.*, 1877, p. 439, qui porte, de même, les initiales A B séparées par une tête ailée et qui, sur l'initiative de M. Brichaut (d'après l'énonciation du procès-verbal), avait été offerte par la Société belge de Numismatique à M. le chevalier Lagerberg de Gothembourg.

tionner la véritable virole brisée des Hôtels de Monnaies. Ce dernier instrument est très coûteux, mais il est le seul qui aurait permis de marquer des espèces ou médailles *sans trace de forcement.*

Si les points de vue qui viennent d'être développés sont exacts, l'écu de 5 francs en question ne serait finalement qu'une frappe moderne de fantaisie faite, à la fin du XIXe siècle, sans que la loi belge ait eu à y voir rien autre chose qu'une médaille.

M. Brichaut a dit autrefois, à certains numismatistes belges, qu'il avait retrouvé d'anciens coins de Trébuchet, complètement abîmés, un notamment avec l'effigie de Louis XVIII surmontant le nom du graveur TREBUCHET. Il prétendait les avoir fait plus ou moins compléter, au moyen de l'enfoncement de lettres accessoires dans la légende. Il aurait indiqué aussi qu'il avait fait graver un coin neuf pour le revers. Il les aurait rendus pratiques et il aurait ensuite fait effectuer des frappes modernes de cette pièce, dont l'idée initiale serait revenue, suivant lui, à Trébuchet. M. Brichaut, né en 1836, et décédé vers 1895, est forcément étranger à toutes frappes ou refrappes remontant à des époques antérieures à 1856 ou 1860 (1). Il a laissé

(1) 2e édition du *Guida numismatica universale*, de MM. Francesco et Ercole Gnecchi, p. 231, nº 1159. M. Brichaut y est signalé comme possesseur d'une collection de coins monétaires.

à sa mort un grand nombre de coins et poinçons, qui ont été achetés, dans des proportions diverses, par un certain nombre de personnes.

Nous n'avons pas à nous prononcer sur le mérite des différentes énonciations contenues dans le présent paragraphe. Au sujet de l'essai de 5 francs qui a été dessiné ci-dessus, comme au sujet de la pièce de 20 francs de fabrication anglaise, nous avons donné les éléments nécessaires pour apprécier sainement la question. Nous laissons chacun libre d'arrêter sa conviction suivant le résultat de son impression personnelle.

§ III.

LE COURS LÉGAL A GAND DU HALFPENNY ANGLAIS POUR DEUX LIARDS DE BRABANT, ET L'ÉMISSION DE FAUSSES MONNAIES DIVISIONNAIRES FRANÇAISES.

Pendant les mois d'avril, mai et juin 1815, la situation des provinces belges fut excessivement troublée. Ces diverses contrées étaient occupées par des troupes qui allaient en venir aux mains : Anglais pénétrant par les ports de l'ouest, armées alliées en marche au nord et à l'est, Royalistes français s'établissant dans le sud-ouest, invasion des troupes impériales françaises par le sud. C'est au midi de Bruxelles qu'eut lieu la bataille importante, qui décida du sort de l'Europe pour la plus grande partie du XIXe siècle. Non seulement

d'énormes agglomérations de soldats, mais encore un envahissement de gens de toutes sortes, provenant de France aussi bien que des pays les plus divers, survinrent dans la partie méridionale de ce royaume de Hollande, qui venait à peine d'être constitué.

La surveillance d'une aussi grande quantité de personnes, de moralités les plus dissemblables, devint bientôt impossible aux fonctionnaires publics. Les administrateurs relevaient tantôt de l'un, tantôt de l'autre des États, qui se faisaient une guerre acharnée. La diminution de toute police régulière rendait l'occasion propice à des faux-monnayeurs pour se livrer à leur coupable industrie. Ils n'y manquèrent point. Quelques jours après l'arrivée de Louis XVIII, la ville de Gand se trouva victime d'une circulation abondante de pièces fausses françaises d'un franc et de cinquante centimes au millésime de 1808. Étant toutes pareilles, elles provenaient vraisemblablement d'une seule et même fabrication de faussaires.

Le comte d'Hane de Steenhuyse, qui était intendant départemental de la province hollandaise de l'Escaut, et qui avait en même temps le privilège de recevoir S. M. le roi de France dans son palais somptueux (1), fit, à cette occasion, publier et afficher l'avis suivant :

(1) Mme la comtesse Borluut, qui est actuellement propriétaire de cet immeuble par droit d'héritage, a eu l'amabilité de nous autoriser

INTENDANCE DE L'ESCAUT.

Avis.

L'intendant départemental de l'Escaut prévient ses administrés qu'il circule dans le commerce des pièces fausses d'un franc et de cinquante centimes. Ces pièces, au millésime de 1808, sont composées de zinc et d'étain et assez bien imitées. Mais leur couleur les fait reconnaître très facilement. Elles n'ont aucun son et se cassent aisément.

Les commissaires de police et autres agents de l'autorité administrative sont chargés de donner tous leurs soins pour découvrir les faussaires, qui colportent ces pièces, afin que les tribunaux en fassent prompte justice.

Gand, le 11 avril 1815.

Signé : D'HANE DE STEENHUYSE (1).

Il ne nous a pas été possible de savoir si les faussaires avaient été arrêtés, et, par conséquent, qui ils étaient. Cette fabrication de pièces fausses pouvait provenir de Birmingham et avoir été inspirée par les créations identiques qui y avaient été effectuées du temps de la première République. Mais elle peut aussi bien être le fait des faux-monnayeurs des provinces belges ou des départements français du Nord. Si les coupables, ou même seu-

à visiter la magnifique résidence, située rue des Champs, nº 61, où Louis XVIII délibéra sur un grand nombre des questions examinées au cours de notre travail ; la majeure partie des appartements sont encore restés tels qu'ils étaient en 1815.

(1) Archives communales de la ville de Gand, série *FF*, 3.

lement les émetteurs, avaient été pris, nous les aurions peut-être vus tâcher d'expliquer leurs actes par des raisons politiques. Cette émission, coïncidant avec l'arrivée de Louis XVIII, dut être fâcheusement interprétée par la population. Ce fut probablement le motif qui poussa le comte de Steenhuyse à l'entraver ouvertement par un affichage et à menacer les faussaires des poursuites les plus rigoureuses.

Nous n'avons pas trouvé d'exemplaires de ces monnaies contrefaites, mais notre publication en fera probablement découvrir dans quelque amas de vieilles espèces décriées.

Les pouvoirs publics qui fonctionnaient à Gand et qui avaient la responsabilité de ce qui s'y passait, se trouvèrent bientôt en présence de questions plus délicates. Cette arrivée en Belgique de nombreux soldats anglais occasionna un afflux considérable de numéraire britannique et surtout d'espèces de cuivre. Les militaires provenant du Royaume-Uni en apportaient avec eux en débarquant sur le continent et ils les dépensaient aux premières étapes. Comme une proportion notable de ces troupes traversait Gand, le commerce local eut à souffrir, après l'émission de monnaies impériales françaises fausses, d'une invasion de pennys et même de tokens anglais.

Nous avons démontré, à l'occasion de l'émission des louis d'or, que le gouvernement de Saint-James avait cherché à faciliter les rapports de ses

troupes avec les habitants des pays envahis, en mettant entre les mains des officiers et des soldats une monnaie d'or qui eut cours légal dans les contrées parcourues. Les généraux anglais se révélèrent soucieux d'appliquer les principes du pouvoir central. Ils s'occupèrent de monnaies moins importantes que l'or. Ils persuadèrent aux administrations publiques de Gand, fonctionnant au nom du roi de Hollande, leur allié, que le plus simple était de donner immédiatement cours légal en Belgique aux pièces anglaises de cuivre. Nous n'avons pas pu trouver la trace des pourparlers qui eurent lieu à ce sujet et auxquels lord Wellington, qui vint à maintes reprises voir Louis XVIII, prit peut-être part (1). Comme dans

(1) Le seul document qui semble faire allusion à des négociants concernant des questions pécuniaires, est une lettre de M. de Jaucourt, le ministre des Affaires Étrangères par intérim, à M. de La Chatre, datée de Gand 9 avril 1815, et dans laquelle on peut relever les phrases suivantes :

« Dans une conférence qui a eu lieu hier dans le cabinet de Sa Majesté, et à laquelle ont assisté, en présence du Roi et de M. le Duc de Wellington, Lord Harrowby et M. *Wellesley Pole*, la discussion n'a pu avoir pour objet que la célérité et l'efficacité des moyens. ... M. de Rayneval *a extrêmement bien conduit vos affaires de finances*, qui n'étaient pas fort aisées, car le fond, qui doit fournir, n'est pas très considérable. » (Archives du Ministère des Affaires Étrangères à Paris, fond Anglais. Supplément. Vol. 34, fol. 181).

Nous rappelons pour ordre que M. Wellesley Pole était alors le directeur de la Monnaie de Londres, et qu'il se trouve démontré qu'il est venu conférer avec le Roi, à Gand, en avril 1815. D'autre part, M. de Rayneval, comme attaché d'ambassade, s'était occupé des finances royales à Londres.

beaucoup de questions de cette nature, les gouverneur de province et maire, obligés de se soumettre aux désirs de leur allié envahisseur, prirent un moyen terme : ils consentirent à donner cours légal, à Gand seulement, aux pièces anglaises de halfpenny, équivalant à deux farthings.

L'intendant départemental eut certainement diverses conférences avec les généraux anglais. Ce fut lui qui, par une lettre du 1er mai 1815, prit l'initiative d'indiquer au maire de Gand l'utilité ou la nécessité qu'il y avait à décréter une semblable mesure. Malheureusement, il ne nous a pas été possible de retrouver ce document initial (1).

Le même jour, 1er mai, le maire de Gand fit publier et afficher dans cette ville l'avis ci-après :

Aenbelangende berigt geld speciën	*Avis important porté à la connaissance du public concernant les monnaies.*

Le Maire Comte du Saint Empire Romain;

Informé que plusieurs de ses administrés refusent de

(1) A notre demande tendant à la communication des lettres des 1er et 3 mai 1815, M. le gouverneur de la Flandre orientale a répondu que les recherches les plus minutieuses faites dans les archives de l'administration de la Flandre orientale n'étaient pas arrivées à faire retrouver cette correspondance. Ce fait démontre aux numismatistes combien il est intéressant de publier les documents aussitôt qu'on les découvre, sans attendre des pièces complémentaires qu'il est souvent impossible de se procurer parce qu'elles sont adirées.

recevoir *les pièces anglaises de deux liards selon la valeur pour laquelle elles ont toujours eu cours ;*

Vu le paragraphe 11 de l'art. 475 du Code pénal;

Vu encore la lettre de M. l'Intendant départemental en date de ce jour;

Arrête ce qui suit :

ART. 1.

Les pièces anglaises de deux liards seront reçues dans le commerce pour deux liards de Brabant.

ART. 2.

Ceux qui refuseraient de se conformer à cette disposition seront traduits sur-le-champ devant le tribunal de police et punis des peines prescrites par la loi.

Le présent arrêté sera publié, affiché et adressé aux commissaires de police, chargés de surveiller sa stricte et rigoureuse exécution.

Fait à la mairie de Gand, le 1er mai 1815.

Signé : PHILIPPE, Comte de Lens.

Publié au son de la trompe par moi publicateur juré le 2 mai 1815.

Signé : F. DOUCHEZ (1).

Ainsi la monnaie de cuivre de Georges III, datée des premières années de ce siècle et offrant au revers le type de la Britannia assise, valant un halfpenny, c'est à dire deux farthings ou liards, eut cours légal à Gand pour un demi sol ou deux liards de Brabant. Elle fut identifiée comme

(1) Archives communales de la ville de Gand, série FF, 3.

valeur coursable avec les demi-sols de Marie-Thérèse, de Joseph II ou de Léopold II, portant au revers : AD USUM BELGII AUSTRIACI, et qui circulaient alors en très grande quantité. L'arrêté était muet sur le cours du penny de cuivre, qui était le double de ce que le maire de Gand appelait la pièce anglaise de deux liards, ainsi que sur le cours du farthing ou liard, qui en constituait la moitié. La conséquence forcée était que les pence et farthings de cuivre devaient, à bref délai, si ce n'est aussitôt, avoir, de même, cours régulier, tant en fait que légalement.

L'administration municipale de Gand avait gardé le silence à l'égard des tokens anglais. Ces *tokens* étaient des pièces de cuivre des types les plus divers, fabriqués librement à la fin du XVIIIe et surtout au commencement du XIXe siècle par des industriels d'Angleterre. Ils circulaient en grande quantité dans l'intérieur des Iles Britanniques concurremment avec le numéraire de cuivre du Roi et sur le même pied. Du moment que le Halfpenny royal avait cours légal dans une ville de Belgique telle que Gand, il était bien difficile de prétendre que les tokens équivalents n'étaient pas appelés à jouir du même privilège. Les agioteurs devaient se hâter de profiter de cette situation pour inonder la ville de Gand, non seulement des monnaies anglaises royales régulières, ce qui aurait été déjà considérable, mais encore de tous les tokens assimilés. L'arrêté laissait entendre

dans les premières lignes que jusqu'alors les pièces anglaises d'un halfpenny *avaient toujours eu cours pour deux liards*, à titre de tolérance ou d'accord tacite probablement. Mais la transformation de la tolérance en cours légal avait une importance capitale.

Des conséquences très graves se déduisaient donc tant du texte de l'arrêté que de la circulation qui s'ensuivrait forcément. Au premier moment, personne n'y avait pensé. Les généraux anglais ne s'étaient préoccupés que d'arriver à faciliter les relations de leurs soldats avec la population gantoise. Les magistrats gantois avaient cru régulariser simplement une situation qui existait déjà partiellement en fait.

Aussitôt que l'arrêté du maire eut été publié et qu'il eut produit, au cours d'une journée, ses premiers résultats, il y eut un soulèvement général des esprits contre la mesure édictée. Les commerçants de la ville firent entendre leurs plaintes avec un empressement et une véhémence tels que l'intendant départemental estima nécessaire de revenir sur ce qu'il avait dit dans sa lettre du 1er mai et qu'il demanda au maire de rapporter la décision prise deux jours avant. Le comte de Steenhuyse dut craindre de rendre Louis XVIII trop impopulaire auprès des Gantois, en faisant coïncider son séjour dans leur ville avec des mesures aussi contraires au commerce public et à la circulation d'une bonne monnaie.

Le 3 mai l'Intendant départemental écrivit à la municipalité une nouvelle lettre, qu'il n'a pas plus été possible de retrouver que la première. Il y exposa probablement les raisons qui rendraient impossible un plus long maintien du cours légal des halfpennys.

Au reçu de cette lettre, le maire fit publier et afficher l'avis ci-après :

Aenbelangende berigt geld speciën.	*Avis important porté à la connaissance du public concernant les monnaies.*

Le Maire Comte du Saint-Empire Romain,

Vu la lettre de M. l'Intendant départemental en date de ce jour, par laquelle il lui annonce que des agioteurs cherchent à inonder la ville d'une immense quantité de pièces de cuivre billonnées, et qu'il convient de mettre un frein à leur coupable cupidité.

S'empresse de prévenir le public que son arrêté du premier de ce mois est rapporté ;

Qu'en conséquence, les pièces anglaises de deux liards ne doivent plus être reçues dans le commerce, en attendant la décision de Son Excellence le Conseiller d'État, Commissaire général des finances, à qui il a été demandé de tarifer ces pièces, si toutefois leur cours est légal.

Le présent avis, imprimé dans les deux langues, sera publié et affiché aux lieux accoutumés.

Fait à l'Hôtel de Ville de Gand, le 3 mai 1815.

Signé : PHILIPPE, Comte de Lens.

Publié au son de la trompe par moi publicateur juré le 4 mai 1815.

Signé : F. DOUCHEZ.

Le halfpenny n'eut donc cours légal à Gand que pendant 48 heures seulement. Il est probable que les habitants trouvèrent que ce cours légal avait été déjà de trop longue durée. Nous n'avons pas trouvé trace de la décision que le commissaire général des Finances devait rendre pour tarifer ces monnaies d'Angleterre, et même probablement celles des autres armées alliées. Il est probable que l'on s'entendit avec les généraux de ces troupes traversant la Belgique pour déterminer une valeur de change des espèces qu'elles apportaient. Il en fut ainsi en France pendant l'occupation des alliés. Il dut en être de même dans les provinces belges de la Hollande. Seulement, les événements se succédèrent avec une telle rapidité que le conseiller d'État, auquel on en référait, n'eut peut être pas le temps, après avoir pris les instructions supérieures de son gouvernement de La Haye, de rédiger et de faire publier, avant la bataille de Waterloo, un tarif qui fût accepté sans difficulté, aussi bien par les troupes anglaises et étrangères que par la population du pays. Le désir de ne mécontenter ni les uns ni les autres fut peut-être cause que l'on n'édicta rien. Une solution de nature à ménager tous les intérêts en présence était excessivement difficile à réaliser.

Il est probable que l'on dut, pour la circulation

de la monnaie de cuivre anglaise, se borner au maintien du *statu quo*, basé sur une complaisance réciproque. Les monnaies de bas métal les plus diverses circulaient, à cette époque, aussi bien en France que dans les provinces belges. L'arrêté du 1er mai dut faciliter la circulation des espèces anglaises de cuivre d'une manière générale dans toute la contrée et entraîner dans une certaine limite la complaisance des populations. Mais l'arrêté du 3 mai présenta un grand avantage. Il empêcha que cette circulation de numéraire étranger ne dégénérât en abus. Cette tolérance apportée pour le cours des petites monnaies de cuivre d'origine britannique explique la quantité considérable de pennys, halfpennys, farthings et tokens de toutes sortes, que l'on rencontre dans les amas de vieilles monnaies du commencement du XIXe siècle.

P. Bordeaux.

(*A suivre*).

NUMISMATIQUE BRUXELLOISE.

DEUX JETONS INÉDITS

DE

RECEVEURS DE BRUXELLES

(XIVe SIÈCLE)

Depuis 1866 que nous avons commencé, dans la *Revue belge de numismatique*, l'étude des jetons des anciens magistrats de Bruxelles, nous avons toujours cherché à grouper par séries homogènes les jetons faisant l'objet de nos recherches. Ces sortes de publications sont, en général, bien plus fructueuses en déductions que celles qui ne comportent qu'une pièce unique. Ces dernières, cependant, sont loin d'être dénuées d'intérêt, et l'on aurait tort d'en faire fi; seulement elles ne sont pas toujours faciles, faute de moyens de comparaison.

C'est ainsi que la publication d'un jeton de notre ancienne collection, qui nous avait toujours tenté, était restée impossible à réaliser, à défaut de point

de repère pour déterminer l'époque de son apparition.

Grâce à un échange consenti par notre aimable confrère, M. le comte Albert Visart de Bocarmé, nous pouvons aujourd'hui donner suite à nos désirs.

Les déterminations certaines des jetons de la première période (1334-1420) resteront longtemps difficiles, sinon impossibles, pour deux motifs bien distincts. Le premier vient des nombreuses lacunes qui existent encore parmi les jetons recueillis jusqu'à ce jour, lacunes qu'il serait si désirable de voir combler, non seulement pour compléter l'ensemble des jetons des receveurs de cette première période, mais parce que ces nouvelles trouvailles permettraient de comparer les premiers aux derniers, au point de vue de leur diamètre et de leur gravure, et d'arriver, par conséquent, au but proposé. Malheureusement, ces nouvelles trouvailles sont bien lentes au gré des numismates.

Le second motif consiste dans l'absence de registres et de documents officiels pour établir une liste complète des fonctionnaires ayant occupé le poste de receveur pendant cette période. Cette liste est absolument nécessaire pour déterminer ces jetons d'une façon certaine et les classer dans leur ordre chronologique.

On comprendra d'autant mieux la nécessité de consulter des documents authentiques, qu'on ne

trouve dans les ouvrages imprimés que des renseignements erronés ou incomplets. C'est ainsi que Butkens, dans ses *Trophées de Brabant*, ne commence sa liste des receveurs qu'à la Charte de 1421, c'est-à-dire à la seconde période, bien qu'il commence la liste des échevins à 1339.

Les savants auteurs de l'*Histoire de la ville de Bruxelles*, MM. Henne et Wauters, qui ont puisé leurs renseignements dans le précieux manuscrit n° 14913 de la Bibliothèque de Bourgogne, n'ont pu publier la liste des receveurs depuis 1334 à 1420 qu'avec de nombreuses lacunes; ainsi, pour ce laps de temps, ils renseignent les premier et deuxième receveurs pour trente-deux années; le premier receveur pour sept années et pour les quarante-huit années restantes ils ne donnent aucune indication.

Dans son premier rapport concernant les archives communales, le nouvel archiviste, le savant M. Jean Van Malderghem, signale qu'il existe, depuis un temps immémorial, une énorme quantité de documents anciens que, faute de temps, on n'avait pu classer, mais que, par suite de l'augmentation du personnel, on va pouvoir mettre en ordre.

Au nom de tous les numismates acceptons-en l'augure, et, en attendant le moment de voir combler toutes les lacunes de la liste des receveurs de 1334 à 1420, donnons la description des deux jetons qui font l'objet de cet article.

I

Ce jeton présente, au droit, les armoiries d'Égide de Loose (du lignage de T'Serhuijgs) qui blasonnait *d'argent à* 3 *fleurs de lis de gueules, au franc quartier d'argent à* 3 *roses ou quinte-feuilles de gueules.*

Au revers se trouvent les armoiries de Barthélemi T'Serclaes, dit Violette (du lignage de Steenweghe), et qui portait *de gueules semé de violettes d'argent; au lion rampant du même, armé, lampassé et couronné d'or, brochant sur le tout.*

Ces deux patriciens furent les receveurs de l'année 1377.

C'est ce jeton (malheureusement troué) de cuivre rouge et du diamètre de 24 milimètres, qui nous a permis de décrire le jeton suivant, qui porte également à l'une de ses faces les armoiries d'Égide de Loose.

Nous réserverons nos observations à l'égard de ce patricien à la description de ce second jeton.

Quant à Barthélemi T'Serclaes, ses armoiries sont exactement décrites dans l'*Armorial général* de J.-B. Rietstap, mais la planche de l'*Histoire*

de la ville de Bruxelles les reproduit sous les noms de T'Seraerts (ou T'Serarnts), et avec le lion *non couronné*. Ces deux branches d'une même famille blasonnent de même, avec cette différence du *lion couronné* ou *non-couronné*.

Nous ferons remarquer que le graveur du jeton n'a pas accusé assez fortement la *couronne* du lion, puisqu'il faut une forte loupe pour en découvrir les vestiges. Cette négligence s'explique cependant, lorsqu'on songe que ce jeton n'était point une œuvre d'art, mais simplement un instrument de calcul pour la revision des comptes.

Barthélemi T'Serclaes fut échevin en 1374, 1380 et 1386.

II

Ce jeton, de cuivre rouge et du diamètre de 24 millimètres, représente à l'une de ses faces les armoiries d'Everard de Huldenberge (du lignage de Sweerts), qui blasonnait *écartelé aux* 1 *et* 4 *d'or à* 3 *maillets penchés de gueules, et aux* 2 *et* 3 *d'azur à* 3 *lis d'argent et semé de billettes d'or*.

Ni J.-B. Rietstap, dans son *Armorial général*, ni Jules Bosmans, dans son *Armorial de la Belgique*, ne donnent ces armoiries. Nous ne les avons

trouvées que dans les manuscrits de la Bibliothèque de Bourgogne, n° 1174, 2e série, et le n° 14913, toujours à consulter. Toutes les armoiries reproduites dans l'*Histoire de la ville de Bruxelles* ont été copiées d'après ce dernier manuscrit.

L'autre face de ce jeton porte les armoiries d'Égide de Loose, bien conformes à celles du jeton précédent de 1377.

On remarquera, cependant, de petites différences dans le dessin des meubles, ainsi que dans l'entourage de l'écusson.

Les lacunes de la liste des receveurs ne permettent pas de donner à ce jeton une date certaine.

Nous ne rencontrons Everard de Huldenberghe, parmi les magistrats de la première période, qu'en 1340 et 1363, comme échevin et en 1353, comme premier receveur, sans nom du deuxième receveur.

L'indication de 1353 comme premier receveur à Everard de Huldenberghe ne peut s'appliquer à notre jeton, attendu que les quatre jetons de 1352, 1367, 1372 et 1375 prouvent, par une simple inspection de leur gravure, que le jeton qui nous occupe est postérieur à ces quatre jetons bien déterminés.

Pour l'édification de nos lecteurs, voici la désignation de ces quatre jetons, à dates certaines :

1° Le premier, de 1352, des deux receveurs Guillaume de Hertoghe et Jean Mennen (voy. *Revue de la numismatique belge*, 1866, pl. XVI, n° 3);

2° le deuxième, de 1367, des deux receveurs J. Mennen et Franc Rolibuc (jeton encore inédit, mais parfaitement déterminé);

3° le troisième, de 1372, des deux receveurs Franc de Coudenberg et Giselbert Pipenpoi (*voy.* le volume de 1861 de la même *Revue*, pl. XV, n° 3, et rectification à la note 1 de la page 403 du volume de 1863);

4° et le quatrième jeton, de 1375, des deux receveurs H. Fraeybaert et Hugues de Coudenberg (*voy.* à la page 243 du volume de 1864 de la même *Revue*).

Mais c'est surtout la grande affinité du jeton n° I, d'Égide de Loose et B. T'Serclaes, les deux receveurs de 1377, qui prouve que notre jeton n° II doit être à peu près contemporain de ce jeton.

Malheureusement les receveurs des années 1378 à 1384, 1386 et 1387, et d'autres encore, nous sont toujours inconnus, et nous devons supposer que l'une ou l'autre de ces années a eu ces deux magistrats pour receveurs.

Outre la mention de 1377 comme premier receveur, nous trouvons qu'Égide de Loose figure aussi :

en 1364, comme deuxième receveur, avec Walter de Coeckelberghe ;

et en 1369, comme premier receveur, avec Égide de Pape.

Pour ces deux magistratures, les jetons ne sont pas encore retrouvés.

Notons enfin, qu'en 1358 et en 1372, un autre

Égide de Loose fut échevin, mais le franc quartier de ses armoiries était *de sable à une étoile d'argent* (*voy.* la planche XVII, lettre *B*, de l'*Histoire de Bruxelles*).

Il résulte de tout ce qui précède que, pour fixer d'une façon certaine et dans leur ordre chronologique les jetons des anciens receveurs de Bruxelles non encore déterminés, il est nécessaire, ainsi que nous l'avons dit, de faire de nouvelles trouvailles en jetons inconnus jusqu'ici, et de combler les lacunes de la liste des receveurs de 1334 à 1420.

Aussi adressons-nous un chaleureux appel à tous ceux qui possèdent de ces jetons ou des documents permettant à de nouveaux travailleurs d'étudier les annales de la cité, tant au point de vue archéologique qu'historique, comme d'élucider, au point de vue héraldique, les armoiries des nombreuses familles patriciennes qui ont joué un rôle considérable pendant plusieurs siècles, à la plus grande gloire de la ville de Bruxelles.

ÉDOUARD VANDEN BROECK.

Bruxelles, janvier 1900.

LES JETONS ET LES MÉDAILLES D'INAUGURATION

FRAPPÉS PAR ORDRE DU GOUVERNEMENT GÉNÉRAL

AUX PAYS-BAS AUTRICHIENS

1717-1794.

(*Suite*) (1).

(PLANCHES V ET VI)

CHAPITRE III.

INAUGURATION DE JOSEPH II. — 1781.

II. Numismatographie.

Dès le 26 avril 1781, les membres du Conseil des finances adressent au waradin de la Monnaie de Bruxelles, le nommé Marquart, une missive par laquelle ils le préviennent qu'ils lui font remettre « un modèle de médaille à faire en émail » pour l'inauguration prochaine de S. M. l'Em- » pereur et Roi, avec la souscription qui s'y » trouve ». Le Conseil des finances mande, en même temps, au waradin de lui faire parvenir le plus tôt possible son avis à ce sujet.

(1) Voir *Revue*, année 1897, pp. 160, 263 et 435; année 1898, pp. 161 et 326; année 1900, p. 104.

Il fallut un certain temps aux gouverneurs généraux et au gouvernement pour faire un choix définitif de la composition symbolique et de l'inscription à graver au revers des médailles et des jetons destinés à conserver le souvenir de l'inauguration de Joseph II à Bruxelles et à Gand. Aussitôt ce choix arrêté, on fit tenir à Marquart les instructions suivantes :

« Très cher et Spēal ami,

« Nous vous fesons les présentes pour vous » ordonner de faire graver et frapper incessam- » ment et sans perte de temps les jettons d'or, » d'argent et de cuivre destinés à être jettés au » peuple en cette ville de Bruxelles et à Gand, à » l'occasion de la future inauguration de S. M.

» Savoir : en or, 555 pièces au titre de 22 karats » et du poids de 2 esterlins 8 as ; en argent, au » titre de 10 deniers 11 1/2 grains, 2,278 pièces du » poids de 4 esterlins; 2,105 pièces du poids de » 3 esterlins et 2,830 pièces du poids de 2 ester- » lins ; en cuivre, 588 pièces de 4 esterlins et » 909 pièces au poids de 2 esterlins 16 as.

» Vous prévenant, en même temps, que ces » jettons devront porter d'un côté le buste de » S. M., avec la légende : *Joseph II. Aug. dux.* » *Burg. Brab. com. Fland.*, et que le revers sera » une branche de laurier entrelacée avec une » branche de palmier et pour inscription : *Vincu-*

» *lum fidelitatis publicæ*, et, au bas, le millésime
» de l'année 1781. » (1)

A cette époque, la Monnaie de Bruxelles avait pour graveur particulier Jean-Baptiste Harrewyn, artiste de médiocre talent. Le graveur général, auquel revenait la charge de tailler les poinçons et les coins matrices des jetons et des médailles d'inauguration, était cet élégant et délicat maître du burin, qui avait nom Théodore van Berckel.

Van Berckel se déclara prêt à graver les jetons; mais, en ce qui concerne les médailles, il avoua lui être impossible d'en terminer le travail pour la date fixée.

Voici, d'ailleurs, le mémoire qu'il adressa, sur cet objet, à l'autorité compétente :

« Juillet 1781.

» Le graveur général van Berckel aiant exa-
» miné le projet de la médaille que le Gouverne-
» ment se propose de lui faire graver au sujet de
» l'inauguration de Sa Majesté l'Empereur et Roy,
» comme duc de Brabant, comte de Flandre, etc.

» Expose très humblement que pour abréger le
» tems, il ne feroit que deux poinçons, tant du
» buste que du revers qui pourront servir pour
» les deux médailles, que puisque les grandeurs
» sont différentes, il supléra dans la légende de

(1) Archives générales du royaume de Belgique : Conseil des finances, carton nº 390.

» l'une, par des lettres plus grandes, qui rempli-
» ront la circonférence ou le contour.

» Il observe que l'on doit considérer qu'il en
» en faut onze cents pièces, qui demande beau-
» coup de tems pour les frapper attendu que cha-
» que médaille doit avoir douze coups de balan-
» cier, qu'au bout du troisième, la médaille doit
» être rechausée, recuitte et blanchie; qu'ainsi
» l'on n'en peut pas battre beaucoup dans un
» jour.

» Que l'espace de deux mois qu'il a demandé
» pour faire les médailles n'est pas trop, qu'il
» n'est pas même sur de les finir pour ce temps (1),
» que, comme cette médaille est faite pour épo-
» que, qu'un mois de plus ne peut rien faire à cet
» événement. Il ne pourra commencer cet ouvrage
» qu'après avoir fini les carrés de jettons dont il
» est occupé actuellement auquel il y travaille
» depuis le matin jusqu'au soir, sans relache, le
» tout lui étant parvenu tard.

» Il a l'honneur d'être avec un très profond
» respect le très humble et très obéissant servi-
» teur

» Théod. van Berckel. »

» *N. B.* Il ne perdra pas un moment de tems pour les faire » (2).

(1) Elles ne furent frappées, en effet, qu'en décembre, comme on le verra plus loin.

(2) Archives générales du royaume de Belgique : Conseil privé, carton nº 494. Lettre originale.

Le baron de Casier, par une lettre du 6 juillet 1781, proposa de passer par les exigences du graveur général, car « l'expérience que l'on a fait plusieurs » fois de la lenteur du graveur particulier de la » Monnoie de Bruxelles, Harrewyn, ne me per- » met point de le proposer pour aider le graveur » général van Berckel ; au reste, ils sont d'assez » bonne intelligence ensemble pour s'aider mu- » tuellement, si cette assistance pouvait accélérer » la besogne » (1).

En suite de cet avis, l'administration compétente adressa, le 16 juillet, au waradin Marquart la dépêche qu'on va lire :

« Très cher et Spēal ami,

» Nous vous faisons cette pour vous ordonner » de faire graver incessamment les coins néces- » saires pour frapper les médailles d'or et d'ar- » gent destinées pour L. L. A. A. R. R. et pour être » distribuées aux membres du gouvernement et » États des provinces de Brabant, de Limbourg » et de Flandre, qui devront porter d'un côté le » buste de Sa Majesté, avec la légende : *Joseph II* » *Aug : dux : Burg : Brab : com : Fland* : et dont le » revers devra être S. M. l'Empereur avec tous » les ornemens de sa dignité, debout devant un » autel à l'antique sur lequel il y ait un livre

(1) Archives générales du royaume de Belgique : Conseil privé, carton n° 494.

» ouvert qu'il touchera de la main droite ; de
» l'autre côté de l'autel, la Belgique représentée
» sous l'emblème d'une femme avec la *Corona tur-*
» *rita,* telle qu'on représente Cybelle (image des
» villes), à genoux, le corps un peu plié et tou-
» chant aussi l'autel de la main droite, et le lion
» Belgique, couché à ses pieds, et pour légende :
» *Vinculum fidelitatis publicæ*, et dans l'exergue :
» MCCCLXXXI.

» Nous vous prévenons en même temps que
» ces médailles seront de la qualité comme s'en
» suit, scavoir :

» En or :

» Des médailles de 24 esterlins en poids, au
» titre de 23 karats, 6 grains ; des médailles de
» 15 esterlins en poids, au titre de 23 karats,
» 6 grains. Des jettons de 3 esterlins 24 as au
» titre de 22 karats.

» En argent :

» Des médailles de 30 esterlins en poids, au titre
» de 11 deniers 18 à 19 grains.

» Des médailles de 17 esterlins en poids, au
» même titre;
» et finalement des médailles de 12 esterlins au
» titre que dessus et nous aurons soin de vous
» faire connaître ensuite le nombre qu'il s'agira
» de frapper de chacune de ces médailles. » (1)

(1) Archives générales du royaume de Belgique : Conseil des finances, carton n° 390.

En effet, le 5 novembre, Marquart recevait l'autorisation de faire frapper pour le compte du gouvernement :

1° 47 médailles d'or de 24 esterlins en poids et de 23 carats 6 grains d'aloi ;

2° 88 médailles d'or de 15 esterlins en poids et d'aloi identique à celui de la médaille de 24 esterlins ;

3° 405 jetons de 3 esterlins 24 as, à 22 carats ;

4° 95 médailles d'argent de 30 esterlins ;

5° 83 (?) médailles de 17 esterlins ;

6° 194 médailles de 12 esterlins, les unes et les autres à 11 deniers 18 grains d'argent fin ;

7° 200 jetons d'argent, à 4 esterlins de poids et de 10 deniers 11 1/2 grains d'aloi, « qui devront » porter la même empreinte que les jettons donnés » au peuple de Bruxelles et de Gand » (1).

Ces chiffres se retrouvent dans le rapport dressé à la suite de l'inauguration de l'Empereur (2). Ils ne sont, cependant, pas absolument exacts, si l'on s'en rapporte au « *livre de livrances* » tenu par le waradin de la Monnaie de Bruxelles et qui porte, comme ayant été frappés, d'abord le 14 juillet 1781 :

A. pour le compte du gouvernement :

1° 566 jetons d'or (3) ;

(1) Archives générales du royaume de Belgique : Papiers de la Jointe des monnaies.

(2) Archives générales du royaume de Belgique : Conseil privé.

(3) ou peut-être 556.

2° 2,280 jetons d'argent de 4 esterlins;
3° 2,107 — — de 3 —
4° 2,832 — — de 2 —
5° 588 — de cuivre de 4 —
6° 906 — — de 2 —

B. pour le compte de particuliers :

1° 117 jetons d'or;
2° 238 jetons d'argent de 4 esterlins;
3° 1,008 — — de 3 —
4° 215 — de cuivre de 4 —
5° 1,147 — — de 2 —

Puis, le 17 décembre :

1° 70 jetons d'or;
2° 201 jetons d'argent de 4 esterlins;
3° 47 médailles d'or de 24 esterlins;
4° 88 — — de 15 esterlins;
5° 95 — d'argent de 30 —
6° 83 — — de 17 —
7° 194 — — de 12 —

Le même jour il fut livré en outre :

6 jetons d'or et 2 médailles d'argent de 17 esterlins, pour les États de Limbourg;

259 jetons d'or et 471 jetons d'argent, pour les États de Flandre.

Enfin, le 31 décembre 1781, il fut encore frappé 75 médailles d'or pour les États de Brabant (1).

(1) Archives générales du royaume de Belgique : Papiers de la Jointe des monnaies.

Plusieurs années après, le 6 juillet 1789, le waradin de la Monnaie de Bruxelles reçut l'ordre de faire immédiatement frapper « une médaille d'or » du poids d'environ dix ducats, semblable à » celle de la grandeur moienne qui a été gravé à » l'occasion de notre inauguration, d'y souder » un anneau et de le remettre au Ministre plénipotentiaire. » (1)

Nous avons dit, à diverses reprises, qu'en dehors du gouvernement central, bon nombre d'administrations provinciales ou communales faisaient aussi forger des jetons ou des médailles à l'occasion de l'inauguration des souverains. Nous donnons, à ce sujet, quelques renseignements en ce qui concerne l'inauguration de Joseph II.

Par lettres du 22 août 1781, les États de Namur et de Hainaut furent autorisés à faire procéder, à leurs frais, à semblable fabrication à la Monnaie de Bruxelles.

Voici la mention que nous rencontrons de cette fabrication dans le livre du waradin Marquart :

« Pour la province de Hainaut, livrer le 23 août 1781 :

1° 35 (?) jetons d'or,

2° 775 jetons d'argent,

3° 3,041 jetons de cuivre de la petite dimension. »

(1) Archives générales du royaume de Belgique : Papiers de la Jointe des monnaies, Reg. n° 303.

En outre, on forgea encore, pour la vente au public :

1° 124 jetons d'argent,

2° 745 jetons de cuivre.

Le 31 août, 466 autres jetons, dont nous ignorons la nature du métal, furent encore frappés pour les États de Hainaut.

Ce fut seulement le 31 janvier 1782 que l'on procéda à l'émission de 1541 jetons pour les États de Namur (1).

Les jetons des États de Hainaut et de Namur ne sont pas les seuls de leur espèce. Diverses villes firent aussi frapper des jetons et des médailles d'inauguration. C'est ainsi, pour ne citer qu'un exemple, que nous lisons dans le compte de la châtellenie d'Ypres, pour l'année 1783 : « Il fut » remis aux membres du collège et aux nobles » vassaux de la châtellenie, à cause de l'inaugura- » tion de Sa Majesté, vingt-deux médailles gra- » vées par van Berckel » (2).

Mais il est temps d'en revenir aux médailles et aux jetons de caractère officiel. Voici la description des diverses variétés que nous connaissons :

MÉDAILLES

1. Buste lauré de l'Empereur, à droite, un man-

(1) Il existe, pour Namur, des jetons d'or, d'argent et de cuivre commémoratifs de l'inauguration de Joseph II. (Catalogue de Coster, nos 880 et 881 pour l'or et l'argent.)

(2) A. Vandenpeereboom, *Essai de numismatisme yproise*, p 142.

teau sur les épaules. Lég. JOSEPH · II AVG · DVX BURG · BRAB · COM · FLAND · Sous le buste les initiales du graveur T. V. B. (Théodore van Berckel.)

Rev. Sous un dais, l'Empereur, couronne en tête, le manteau impérial sur les épaules, se tient debout, en costume antique. La main droite s'appuie sur un livre ouvert, placé sur un autel. Devant lui, une femme (Cybèle), symbolisant les villes belges, la tête ornée d'une couronne murale, est à genoux, la main étendue sur le livre qui se trouve sur l'autel. A ses pieds, le lion Belgique, couché. Derrière l'Empereur, sur un tabouret, le sceptre et le globe crucigère, insignes de sa puissance. En légende circulaire supérieure : VINCVLVM FIDELITATIS PVBLICAE. A l'exergue : MDCCLXXXI.

La tranche est lisse.

Argent : Collection de Witte.	Diamètre = 46 millimètres.
Bronze : Collection De Munter.	Pl. V, n° 17.

Le revers de cette belle médaille est un petit chef-d'œuvre d'exécution.

2. Médaille assez semblable à la précédente. Au droit, tête laurée à droite, de Joseph II. Au revers, le dais à disparu.

La tranche est lisse.

Or : Collection De Munter.	Diamètre = 40 millimètres,
Argent : Collection de Witte.	Planche V, n° 18.
Bronze : Collection de Witte.	

3. Médaille en tout semblable à la précédente,

sauf la signature du graveur, qui ne se trouve plus au droit, et l'attitude du Souverain, qui se voit de profil au revers. La femme, elle aussi, a quelque peu changé de pose.

Tranche lisse.

Argent : Collection de Witte. Diamètre = 35 millimètres. Planche VI, nº 19.

Nous n'avons pas rencontré d'exemplaire d'or de cette pièce.

Les matrices de ces médailles au profil de l'Empereur, existent au Musée de la Monnaie de Bruxelles (1).

JETONS.

1. Tête laurée de Joseph II, à droite. Légende : IOSEPH · II · AVG · DVX — BVRG · BRAB · COM · FLAND · .

Rev. Dans une couronne formée d'une branche de palmier et d'une branche de laurier retenues par un nœud, l'inscription suivante, écrite en quatre lignes : VINCVLVM — FIDELITATIS — PVBLICAE — MDCCLXXXI.

Tranche cordée.

Argent : Collection de Witte. Diamètre = 27 millimètres.
Cuivre : Collection de Witte. Planche VI, nº 20.

2. Pièce semblable. Au revers, les deux branches

(1) Piot, *Catalogue des coins, poinçons et matrices*, etc., 2e édition, nos 969-974.

de la couronne ne sont plus maintenues par un nœud de ruban.

Tranche cordée.

Argent : Collection de Witte.	Diamètre = 27 millimètres. Planche VI, n° 1.

3. Autre variété du n° 1. La couronne du revers est quelque peu différente de gravure.

Tranche cordée.

Argent : Collection Vanden Broeck.	Diamètre = 27 mill.
Cuivre : Collection de Witte.	Planche VI, n° 22.

4. Même type que le jeton décrit sous le n° 1, sauf que le souverain porte un manteau sur les épaules. Le module est moindre.

La tranche est cordée.

Or et argent : Collection de Witte.	Diamètre = 25 mill.
Cuivre : Collection De Munter.	Planche VI, n° 23 (213).

Les jetons d'or de 23 millimètres de diamètre sont probablement ceux qui sont désignés dans la lettre au waradin comme devant peser 3 esterlins 24 as et qui furent livrés, le 17 décembre 1781, en même temps que les médailles d'inauguration.

5. Même pièce que la précédente ; mais de dimension plus réduite encore. La légende au droit se termine par le mot FLA · et le Souverain a les épaules nues.

Tranche cordée.

Or : Collection De Munter.	Diamètre = 21 millimètres.
Argent : Collection de Witte.	Planche VI, n° 24 (214).
Cuivre : Collection de Witte.	

Le coin du revers du jeton de 27 millimètres et ceux du jeton de 21 millimètres se trouvent à la Monnaie de Bruxelles (1).

On donne, généralement, comme pièce commémorative de l'inauguration de Joseph II, en Flandre, une petite médaille de 27 millimètres de diamètre offrant, au droit, l'effigie du souverain et, au revers, un écu au lion, attaché à un large ruban et encadré de feuilles de laurier. (2).

ALPHONSE DE WITTE.

(*A suivre.*)

(1) PIOT, *Catalogues des coins, poinçons et matrices, etc.*, 2e édit., nos 975-978.

(2) *Catalogue de Coster*, no 883 et *Messager des Sciences*, t. VI, p. 457.

BENOITEVAUX

SON PÈLERINAGE

ET SES MÉDAILLES

(*Suite*) (1).

Les trois médailles suivantes, que nous croyons les plus modernes, peuvent avoir été frappées à l'usage des fidèles ayant une dévotion particulière pour le Sacré Cœur de Jésus, culte établi dans les communautés de la Visitation de Sainte Marie, puis dans beaucoup d'églises, et auquel le pape Clément XI attachait, en 1713, des indulgences spéciales.

Notre Dame de Benoitevaux.

N · DAME · DE · BENOISTEVAVX.

Rev. L'enfant Jésus nimbé surmontant un

(1) *Revue belge de numismatique*, 1899, pp. 192, 345, 455; 1900, p. 114.

cœur; à l'exergue, un tertre garni d'herbes, dans lequel M. Liénard avait cru reconnaître un poisson.

IESVS · SOIT · EN · NOS, puis un petit cœur.

Argent.
Notre collection.

Notre Dame de Benoitevaux. Variété de coin.

N · DAME · DE ·BENOISTEVAX.

Rev. L'enfant Jésus issant d'un cœur.

IESVS · ME · SOIT · IESVS.

Argent.
Notre collection.

Notre Dame de Benoitevaux.

N · DAME · DE · BENOISTEVAVX ; à l'exergue : N · L.

Rev. Buste de l'enfant Jésus, nimbé, tenant le globe du monde, posé sur un cœur.

IESVS · MARIA.

Argent.
Notre collection.

L'examen des types précédemment décrits et

leur comparaison avec ceux qu'offrent les médailles de Notre Dame de Liesse autorisent à reconnaître dans la plupart des médailles de ces deux sanctuaires de dévotion une origine commune et, souvent, la main d'un graveur unique. Nous regrettons de ne pouvoir découvrir sous les initiales N. L le nom de celui qui a signé la dernière médaille.

Il nous reste à décrire une petite médaille fort rare qui, par son mode de fabrication, mérite d'arrêter l'attention. Cet objet de suspension, fait d'une plaque d'argent estampée, offre au droit la représentation de Notre-Dame-de-Benoitevaux et la légende N · DAME · DE · BENOISTEVAVLX; ses bords crénelés sont repliés sur le revers et sertissent un coquillage de la famille des *cypriæides*, du genre *ovula incarnata* (1).

Notre collection.
Don de M. de Widranges.

On sait que dans l'antiquité certains coquillages de même nature, employés seuls ou en masse comme grains de colliers, ont été considérés comme préservatifs contre la fascination. M. de Sailly a rencontré de ces coquillages dans le tom-

(1) Désigné par les conchyliologistes sous les dénominations : *cyprée*, *porcelaine*, *coccinelle*, puis par le vulgaire : *pou de mer*, *grain de café*, cet univalve porte aussi d'autres noms que leur trivialité nous dispense d'énumérer.

beau des rois de Jérusalem; M. Maspéro en a recueilli dans les sépultures égyptiennes, et l'on peut voir au Musée du Louvre, dans la salle où sont exposés les bijoux de la collection de Napoléon III, des colliers dont les grains, faits de coquillages en or, sont entremêlés avec des phallus, des scarabées et autres objets.

M. Denis rapporte qu'il rencontra une de ces cyprées ou porcelaines dans une auge sépulcrale mise à découvert à *Nasium*, en 1845, lors des travaux du canal de la Marne au Rhin.

C'est peut-être d'un coquillage de cette nature qu'il est fait mention dans un inventaire du roi Charles V : « une petite pierre de porcelaine entaillée de petiz images, garnie d'or. »

Nous possédons dans nos cartons une médaille de même forme que celle de Benoitevaux, mais à l'image de Notre-Dame-de-Liesse, variété inconnue de MM. les abbés E. et A. Duployé, qui se sont tout particulièrement occupés de ce sanctuaire de dévotion et de celui de Montreuil-sous-Laon.

Nous avons rencontré, chez MM. de Chauvenet, Lecocq et Pinguet de Saint-Quentin, des exemplaires en or de même nature, désignés sous le nom de *migraines* (*! !*) offrant la représentation de l'apôtre du Vermandois, c'est-à-dire vu de face, la tête nimbée et deux grands clous enfoncés dans les épaules.

Citons enfin une grosse capsule ajourée, trouvée dans la Seine à Rouen, dont l'enveloppe

de plomb retient un coquillage du même genre (1).

Il serait, croyons-nous, facile de retrouver d'autres spécimens de ces sortes de médailles, car, au moyen âge, leur emploi paraît avoir été assez répandu. Dans son *Histoire abrégée des différents cultes* (t. II, p. 258), Dulaure s'exprimait ainsi : « Un petit coquillage univalve, enchâssé dans de l'argent et porté au cou comme un préservatif, doit être mis au rang des superstitions nombreuses que les habitants de la France ont empruntées des Romains. La figure et le nom de ce préservatif, encore en usage, ne laissent aucun doute sur l'objet obscène qu'il représente. »

Sur les spécimens que nous venons de signaler, la présence au droit de l'image de la Vierge ou d'un saint est une des manifestations du culte religieux dont étaient entourés les sanctuaires de Benoitevaux, de Liesse et de l'apôtre saint-quentinois; nous sommes en présence de représentations pieuses que tous vénéraient, invoquaient, et sous la protection desquelles on plaçait les siens. Dès lors, ne peut-on croire ici à l'intention manifeste de vouloir sauvegarder une virginité en la plaçant sous la protection de la sainte Vierge ou d'un saint reconnu comme tout-puissant?

En effet, que penser du revers de ces médailles où, contrairement à ce qu'on devrait s'attendre à y rencontrer, — une croix, une invocation ou un type

(1) Collection de M. Adrien de Mortillet.

religieux, — prend place une de ces représentations tout particulièrement en usage dans l'antiquité païenne, l'image d'une de ces amulettes auxquelles le peuple attribuait le pouvoir de conjurer tous les périls, de garantir contre les effets fâcheux du mauvais œil, de préserver les personnes qui les portaient sur elles contre tous les dangers; en un mot, un talisman emprunté à la superstition.

Cette alliance étrange d'un type essentiellement religieux et de la représentation non équivoque d'une chose, d'une image déclarée déshonnête, ne saurait surprendre ceux des collectionneurs qui ont étudié les plombs recueillis dans les dragages de la Seine, de la Meuse et du Rhône, où se montrent au droit le signe de la croix, et de l'autre, au revers, les représentations les plus étranges, les plus obscènes, qui, au moyen âge comme dans les temps antiques, se trouvaient reproduites sur quantité de bijoux et d'objets de suspension (1).

En dehors des médailles décrites ci-dessus, il ne nous est parvenu aucun des autres objets de piété : chapelets, bagues, croix d'or ou de vermeil, fabriqués spécialement pour les pèlerins de Benoitevaux; nous ignorons également ce qu'étaient les rubans qui s'y vendaient, mais nous possèdons un rare bijou en argent, ajouré, sans légende ni

(1) Voir le *Bulletin de la Société des Antiquaires de France*, 1881, page 43.

revers, exécuté sans doute par un orfèvre de la région.

M. P. Dony, de Verdun, conserve dans sa collection une petite cassolette en argent offrant au droit la Notre Dame de Benoitevaux entre deux

lampes, ayant deux fleurs à ses pieds; puis montrant au revers le monogramme IHS, surmonté d'une croix accostée de deux branches d'arbrisseau, avec trois clous au-dessous et un cœur entre deux fleurs.

Nous ne pouvons terminer cette étude sans parler de la médaille que l'on prétend avoir été frappée aux armes de la maison de Ligniville qui sont : « Losangé d'or et de sable » (1).

(1) Callot. Husson l'Écossois. Dom Pelletier.

Il eût été très important pour le sujet qui nous occupe de retrouver la médaille historique dont le souvenir serait, dit-on, rapporté dans les mémoires du temps!! quoique les actes authentiques de l'époque n'en fassent aucunement mention. Tous parlent d'une guérison miraculeuse, mais nulle part à cette époque nous ne rencontrons l'indication d'une médaille aux armes des Ligniville.

L'histoire rapporte qu'après la prise de Rethel, le comte de Ligniville, qui commandait l'armée du duc Charles IV, fut mortellement blessé de plusieurs coups de feu à la bataille de Saint-Étienne et guéri miraculeusement par l'intercession de Notre Dame de Benoitevaux (1).

Ce fait se trouve reproduit dans une lettre que le marquis de Bassompierre adressait à Ph.-Emm. de Ligniville, le félicitant de sa guérison miraculeuse. Le brevet de maréchal que reçut ce seigneur, daté du 15-25 avril 1653, fait également allusion à ce fait : « En la journée de Rethel, où il fit voir l'ardeur de sa fidélité et la valeur de son courage en payant de sa personne et recevant des blessures mortelles dont la Providence divine, par l'intercession de la glorieuse Vierge, l'aurait préservé par miracle d'une mort infaillible. »

Enfin, dans le récit de la guérison du comte de

(1) *Histoire du comte de Ligniville.*
Dom Calmet, *Histoire de Lorraine.*
Mémoire du marquis de Beauvau, pp. 103-104.

Ligniville, il est rapporté que, blessé à mort, il fut « miraculeusement guéri après avoir fait un vœu à Dieu en l'honneur de Notre-Dame de Benoiste-vaux, où par après il fut rendre actions de grâces et y donna un cœur d'argent par reconnaissance », vers la fin du mois de février 1651.

Nulle part il n'est fait allusion à la médaille aux armes de Ligniville dont une lettre du 13 avril de la même année nous révèle ainsi l'existence :

« Épinal, 13 apvril 1651,

» MONSIEUR,

» L'arrivée de Monsr Houart nous a bien resjouis pour nous avoir assurés de l'entière guérison de Votre Excellence..... Nous portons tous la médaille de Notre Dame de Benoite-Vaux où les armes de votre Excellence sont gravées de l'autre costé. »

Signé « Simon », conseiller-secrétaire des commandements et finances du duc Charles IV (1).

Ainsi, entre le 17 février et le 13 avril suivant, il aurait été commandé, exécuté, puis distribué à toute l'armée placée sous les ordres du comte de Ligniville des médailles en argent, à ses armes et offrant au droit l'image de Notre Dame de Benoitevaux.

(1) Quel était donc ce conseiller Simon qui déclare porter cette médaille? Était-il donc de l'armée en question ? — Voy. la *Semaine religieuse de Nancy*, du 3 décembre 1876, n° 49. — Voy. le *Journal de la Soc. d'Arch. lorraine*, 1844, pp. 33 et 73.

M. Dumont attribuait la lettre à un officier de cavalerie et croyait que la susdite médaille avait été frappée aux frais et par les soins des officiers du corps d'armée commandé par le comte de Ligniville; M. le curé Hamon (1) et le R. P. Chevreux (2) supposaient que tous les soldats de cette armée auraient porté cette médaille. Or, dans l'*Histoire ou éloge de Ph.-Emm., comte de Ligniville : Le Plutarque français*, par le sieur Turpin, 1777, p. 618, il est dit : « Tous les officiers qui avaient servi sous ses ordres, flattés de le voir encore marcher à leur tête, lui payèrent un tribut bien précieux à son cœur; ils firent battre une médaille qu'ils portèrent à leur boutonnière. »

Comme les amateurs d'objets de piété n'ont point connu cette médaille, que nos recherches dans les collections et musées de France et celles de nos correspondants à l'étranger sont demeurées sans résultat, on peut trouver extraordinaire que, de tous les exemplaires remis aux officiers de cette armée, pas un seul ne se soit retrouvé dans le pays et que tous aient été détruits.

(1) *Notre-Dame de France ou Histoire du culte de la Sainte-Vierge en France.*

(2) P. 268.

BIBLIOGRAPHIE.

Histoire et miracles de Nostre Dame de Benoiste Vaux, ensemble les exercices et dévotions du pèlerin, par le père Benoît Regnauld. A Verdun, par Jean Dubois, imprimeur 1644, avec privilège et approbation; (in-18?)

Bibliothèque nationale. Lk[7] : in-24.
928

Frontispice représentant la Notre Dame ayant à ses côtés deux anges adorateurs. Sur les pilastres, saint Augustin et saint Norbert.

Au verso du titre, la statue de la Vierge sur un socle offrant le monogramme NR; au-dessus : Vive la Reyne de paix; au-dessous : E. Moreau ex., avec privilège.

Dédié « à la très puissante et très aymable Mère de Dieu... », par les religieux de Benoitevaux.

Déclaration et attestation des signes prodigieux apparus sur la face de l'image miraculeuse de Nostre Dame de Benoiste Vaux, lieu dépendant de l'abbaye de l'Etanche, de la congrégation de l'ancienne rigueur de saint Norbert, ordre de Prémontré et diocèse de Verdun.

A Verdun, par Jean Du Bois, imprimeur, 1625, avec privilège, approbation et permission des supérieurs; in-12 de 24 pages, compris le titre orné au verso d'une gravure en taille douce représentant la sainte Vierge tenant l'enfant Jésus sur le bras gauche; au-dessus de la statue, qui est debout sur un socle, on lit, gravé au-dessus de la tête : *Vive la Reyne de paix*, et au-dessous du socle : *Nostre Dame de Benoiste Vaux, priez pour nous* : *E. Moreau, ex.* avec privi. « Dedisti metuentibus te significationem a facie arcus et

liberentur dilecti tui » Psalm., 59. — On lit gravé dans la partie basse du socle cette double lettre : N R. — *Voir* M. Beaupré, *Recherches, etc.*, p. 496.

N'existe point à la Bibliothèque nationale.

Notre-Dame de Benoite-Vaux (diocèse de Verdun), par le R. P. Chevreux, de la congrégation de Notre-Sauveur.

Verdun, imprimerie de J.-B. Laurent, libraire, 1863, in-12, 484 pages.

Histoire des monastères de l'Etanche et de Benoite-Vau, par Dumont, juge à Saint-Mihiel, 1853 ; grand in-8°.

Pèlerinage de Notre-Dame de Benoitevaux, 1872, in-16. Limoges, Barbon frères.

Bibliothèque des pèlerinages, n° 16090.

Notre Dame de Benoitevaux toujours bienfaisante à tous les peuples ou les faveurs extraordinaires que l'on obtient par l'intercession de la mère de Dieu en la chapelle de Benoitevaux de la congrégation ou communauté de l'ancienne rigueur, ordre de Prémontré.

Au Pont-à-Mousson, par Jean Guilleré, 1659, in-18. Dédié à Son Altesse Monseigneur le prince François de Lorraine, évêque et comte de Verdun, etc., par les religieux de Benoitevaux.

(Récits de miracles et en particulier de celui de la guérison du comte de Ligniville.)

Bibliothèque nationale. L[7]k, 929.

Un sanctuaire vénéré au pays lorrain (Notre-Dame de Benoite-Vaux, par E. de Bar).

Bar-le-Duc, 1892, in-12.

Pèlerinage de Notre-Dame des Vertus et de Benoitevaux, par l'abbé Guillaume.

Nancy, 1860, in-18.

ICONOGRAPHIE.

Représentation habituelle de l'image de la statue miraculeuse décrite ainsi par les religieux du couvent de Benoitevaux.

« Elle tient son fils sur le bras gauche, lequel, de sa main droite qu'il tend sur le sein de sa mère, empoigne un cordon qui ferme le manteau dont elle est affublée, icelle tenant en sa main droite une pomme d'or qu'elle montre et présente à son fils ayant le corps un peu courbé du côté droit, poussant et jeté du côté gauche, et la tête tant soit peu tournée vers son fils. »

1° Frontispice de l'*Histoire et miracles de Nostre Dame de Benoistevaux*, de l'édition de 1644.

La Notre-Dame ayant à ses côtés deux anges adorateurs et sur les pilastres saint Augustin et saint Norbert.

VIVE LA REY NE DE PAIX

et au-dessous du socle, où se voit le monogramme NR,

Nostre Dame de BENOISTEVAUX. Priez pour nous.

E. Moreau. Avec privilège.

2° Même représentation, extraite de la *Déclaration et attestation*, etc...

Au-dessous du socle, après l'inscription Nostre Dame de BENOISTEVAVX... on lit : *Dedisti metuentibus te significationem a facie arcus et liberentur dilecti tui.* Psalm., 59.

3° Autel à trois arcades dont celle du centre, de style Renaissance, est occupée par la sainte Vierge et les deux autres, de genre gothique, par saint Norbert et saint Augustin.

Au premier plan, devant l'autel, se tiennent six religieux groupés trois par trois à gauche et à droite ; de la bouche de ceux du centre partent des phylactères sur lesquels sont inscrits :

Benedictu tu in mulieribus
Et benedictus fructus ventris tui.

Contre la grille du chœur se tiennent agenouillées sept personnes en costume du XVIIe siècle : trois hommes à gauche et quatre femmes à droite. De la bouche des premières, au centre, sortent des phylactères avec cette légende :

Precibus suae matris benedicat nos filius dei Patris
Nos cum prole pia benedicat Virgo Maria.

En légende : *Portraict de l'image Nostre Dame de Benoiste-Vaux proche Verdun ; lieu dépendant de l'abbaye de l'Estanche, ordre réformé de Prémontré.*

E. Moreau. Dimensions, 30-21.

Bibliothèque nationale. Cabinet des Estampes : Figures mystiques de la Vierge, t. II.

4° *Limage miraculeuse de N. D. de Benoistevaux*
Type habituel, avec cette inscription :

Læva gerit natum
Gesta tua dextera malum
Mali per natum
Tullitur omne malum.
Si la pomme, ô Marie, a fait notre malheur,
Le fruit de votre sein fait tout notre bonheur.

P. GALLAYS, Ex.

Cette gravure, mesurant 167/125, a été reproduite en lithographie chez M. Numa Rollin, à Bar.

Ma collection.

5° *Notre-Dame de Benoite-Vaux.*
(*A une lieue et demie de Verdun. La dédicace est le 24 août.*)

Si la pomme, ô Marie, a fait notre malheur,
Le fruit de votre sein fait tout notre bonheur.

A Paris, chez Maradan, place Maubert, n° 22.

Ma collection.

6° Imago B. V. miraculosa Benedictæ-Valles. Dimensions, 10/6.

Dans l'*Atlas Marianus* de Gumppenberg édit. en 1657. *Voir* le tome III, p. 42.

L. MAXE-WERLY.

NÉCROLOGIE

JACQUES WIENER.

Jacques Wiener, l'aîné des trois graveurs de ce nom, que l'on peut considérer comme un innovateur, à cause du genre qu'il créa et dans lequel il ne fut pas surpassé, la reproduction en médailles des principaux édifices de l'Europe, est mort à Bruxelles, le 3 novembre dernier, âgé de près de quatre-vingt-cinq ans.

Né à Hourstgen (Prusse Rhénane), le 2 mars 1815, il apprit le dessin, le modelage et surtout la gravure chez son oncle Baruch, graveur de sceaux à Aix-la-Chapelle, alla à Paris continuer ses études, en 1835, et vint se fixer à Bruxelles, en 1839.

Après avoir débuté, dès 1840, par deux médailles, dont l'une rappelle la reddition de la ville de Venloo à la Hollande, à la suite du traité de 1839, et l'autre la levée de l'état de siège à Maestricht, dans lesquelles rien ne faisait entrevoir le genre qu'il allait adopter, Wiener se consacra à ce qu'on peut appeler sa spécialité. En 1845, parut, signée de son nom, une pièce qui représentait l'intérieur et l'extérieur de l'église Sainte-Gudule. Elle dénotait chez son auteur un talent sérieux, que les productions subséquentes de notre graveur ne firent que confirmer. Cette médaille fut le point de départ d'une série d'œuvres remarquables représentant les principales églises de Belgique.

Encouragé par le succès qu'elles eurent, Wiener étendit bientôt le champ de ses reproductions aux principaux monuments de l'Allemagne, de l'Angleterre, de l'Espagne, de la France, de l'Italie, de la Suède et de la Turquie, et ne grava pas moins de quarante et une médailles en l'espace de quinze années (1850 à 1865).

Cependant, il faisait aussi celles qui représentent nos prisons, collaborait aux travaux de ses frères et exécutait de nombreuses commandes pour l'étranger.

Une telle ardeur au travail devait malheureusement lui être fatale. Sa vue, fatiguée par l'emploi continuel de la loupe, commença bientôt à faiblir et finit par lui faire entièrement défaut.

En 1872, il était devenu aveugle. Opéré de la cataracte, la même année, mais imparfaitement guéri, il fut obligé, peu de temps après, de renoncer complètement à son art.

M. V. Bouhy a donné dans cette *Revue* (1) le catalogue de l'œuvre de Jacques Wiener, et moi-même j'ai eu l'occasion, dans un travail spécial (2), de faire ressortir les mérites de ses médailles. Elles sont surtout remarquables par l'exécution parfaite et soignée des sujets, par l'élégance et l'exactitude que l'artiste a su apporter dans la reproduction des moindres détails architectoniques.

Naturalisé Belge en 1845, s'il dut abandonner de bonne heure la carrière qu'il avait embrassée, il eut du moins la consolation de pouvoir jouir de la célébrité qu'il s'était acquise et d'avoir vu récompenser ses efforts par les distinctions les plus flatteuses. Décoré, en 1846, par le roi de

(1) Année 1883, p. 1.

(2) *Magazine of art*, 1891 : « The brothers Wiener medallists, » p. 59.

Prusse, de la médaille de Mérite de première classe en or, il fut nommé chevalier de l'ordre du Christ de Portugal, en 1854, chevalier de l'ordre de l'Aigle Rouge de Prusse, en 1860, et enfin chevalier de l'ordre de Léopold, en 1866.

FRÉD. ALVIN.

MAXIMIN DELOCHE.

La numismatique et l'archéologie ont fait une perte cruelle en la personne de Maximin Deloche, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres de France, de la Société des antiquaires de France, de la Société royale de numismatique de Belgique, etc., etc.

Le regretté savant, dont l'esprit et la mémoire avaient conservé, malgré ses 82 ans, toute la fraîcheur des jeunes années, était né à Tulle, le 27 octobre 1817.

Docteur en droit de la Faculté de Bordeaux, il entra, en 1839, au ministère des Travaux publics et c'est en Algérie, où il fit ses débuts dans la carrière administrative, qu'il s'éprit avec passion de l'archéologie, dont les nombreuses branches lui devinrent également familières. Maximin Deloche rentra en France en 1850, passa, en 1853, au ministère de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux publics, qu'il quitta en 1880 pour prendre une retraite justement méritée.

Les ouvrages laissés par l'érudit défunt sont aussi nombreux qu'estimés. Maximin Deloche venait à peine de terminer son *Étude historique et archéologique sur les anneaux sigillaires et autres des premiers siècles du moyen âge*, œuvre aussi importante que savante, lorsqu'il

fut emporté par une congestion pulmonaire, qui terrassa le sympathique et robuste vieillard en quelques jours.

La numismatique mérovingienne perd en la personne de l'auteur de la *Description des monnaies mérovingiennes du Limousin* et de tant d'autres écrits remarquables, un de ses plus fervents et savants adeptes. Nous ne nous étendrons pas davantage sur les grands mérites scientifiques de Maximin Deloche, dont les nombreux travaux numismatiques et archéologiques sont connus de tous ceux qui ont le culte des choses anciennes.

L'Académie des inscriptions et belles-lettres de France l'avait appelé à siéger dans son sein, le 22 décembre 1871 ; il en fut un des membres les plus éclairés et les plus assidus.

Maximin Deloche, dont le souvenir restera toujours gravé dans la mémoire des savants, de tous ses fidèles amis et de ses justes admirateurs, avait été élu membre honoraire de la Société royale de numismatique de Belgique, le 1er juillet 1894. Il collabora, en 1898, à notre *Revue*.

Vte B. DE J.

MÉLANGES.

Dr JULIEN SIMONIS. — *L'art du médailleur en Belgique. Contributions à l'étude de son histoire depuis l'avènement de Charles le Téméraire au duché de Bourgogne jusqu'au milieu* du XVIe *siècle.* — Bruxelles, 1900, in-4°, 144 pages et VI planches. (Librairie Dupriez, prix 15 francs).

M. Simonis est un passionné d'art : la médaille l'attire, le captive. Il aime à l'admirer, à la manier, à l'étudier dans tous ses détails. Pour acquérir l'un de ces chefs-d'œuvre, trop peu connus encore, de nos vieux modeleurs flamands, aucune peine ne lui coûte, rien ne peut le rebuter. Maïs, hâtons-nous de le dire, l'amour de la possession n'est pas le vrai mobile des recherches de M. Simonis, il ne collectionne pas pour le seul plaisir de collectionner ; ses vues sont plus élevées. Le but de ses efforts, de ses sacrifices, a pour principal objet de se procurer les moyens de parfaire son éducation artistique, afin d'être mieux à même de saisir les divers caractères distinctifs des anciennes médailles et d'arriver ainsi plus sûrement à les grouper, à fixer leur origine, à déterminer leurs auteurs; car, malheureusement, bon nombre de ces admirables pièces ne portent aucune signature.

C'est le fruit de ses laborieuses études, de ses patientes fouilles que M. Simonis livre aujourd'hui au public lettré.

Œuvre d'un écrivain doué d'une imagination vive et ardente, *L'art du médailleur en Belgique* surprendra

peut-être par la nouveauté des idées qui s'y trouvent parfois développées ; mais, si nouvelles soient-elles, elles n'en méritent que plus d'être prises en sérieuse considération, d'être soumises à un examen exempt de toute prévention ; car ces idées émanent d'un numismatiste qui prouve non seulement d'une érudition solide et variée, mais encore d'un tact artistique incontestable et longuement exercé.

Pour permettre aux lecteurs de la *Revue* d'apprécier comme il convient le mémoire de M. Simonis, nous ne croyons pouvoir mieux faire que de le leur résumer dans ses grandes lignes.

*
* *

Pour notre confrère, l'histoire de la gravure en médailles dans les anciennes provinces belgiques peut se diviser en quatre grandes périodes :

1° La période étrangère ou italienne, comprenant le dernier tiers du XVe siècle;

2° La période poétique ou littéraire, qui s'étend pendant toute la première moitié du XVIe siècle et qui tire son nom, d'après M. Simonis, de ce que les médailleurs d'alors sont des savants, des poètes, etc., et non des professionnels. Ne serait-il pas plus exact, dès lors, de l'appeler la période des médailleurs amateurs ?

3° La période artistique ou des grands artistes, deuxième moitié du XVIe siècle ;

4° La période professionnelle, comprenant le XVIIe et le XVIIIe siècle, au cours desquels, si l'on peut dire, la gravure en médailles tombe insensiblement dans le domaine de l'art industriel, pour ne se relever qu'avec le talentueux graveur Th. van Berckel.

Comme l'indique le titre de l'ouvrage que nous analysons, les deux premières périodes seules y sont traitées.

Première période ou période italienne.

L'auteur forme des médailles de cette période deux groupes :

1° Les médailles à l'effigie de Charles le Téméraire et d'Antoine de Bourgogne ;

2° Les médailles dites du mariage de Maximilien et de Marie de Bourgogne, celles de Nicolas Ruter, de Jean Carondelet et de sa femme, du sire de la Gruthuse et de Jean Miette, enfin la médaille offrant d'un côté le portrait du Téméraire et de l'autre les traits de son gendre, Maximilien.

Les médailles de Charles le Téméraire et du grand bâtard de Bourgogne, Antoine, sont, semble-t-il, de facture italienne. D'accord avec Friedlander, M. Simonis est tenté d'y retrouver le faire d'André Guazzaloti del Prato, bien que ce personnage, auteur des effigies de tant de papes, n'ait jamais quitté l'Italie.

Quant aux médailles du mariage de Maximilien, aux portraits de Nicolas Ruter, secrétaire de Maximilien, de Jean Carondelet, président du Conseil de Bourgogne et de sa femme, du seigneur de la Gruthuse et du gardien de la prison de Lille, Jean Miette, on sait que M. de la Tour les a heureusement restituées, il y a cinq ou six ans, à Jean de Candida, artiste napolitain, qui fut successivement attaché aux cours de Bourgogne et de France.

Incidemment, l'auteur fait connaître un beau médaillon uniface et inédit de sa collection, à l'effigie restituée de Domitia, épouse de l'empereur Domitien, et qu'il attribue au talent du chanoine del Prato.

Deuxième période, dite littéraire ou poétique.

Cette deuxième période comprend les œuvres des médailleurs amateurs. Ces médailleurs, d'après M. Simonis, ne

seraient autres que le peintre Quentin Metsys, le poète Jean Second, l'archéologue Antoine Morillon, le juriste Jacques Zagar et le docte Philippus Wingius. Pendant la première moitié du XVIe siècle, « l'art de la médaille appa-
» raît comme un art de société ..... Pas de maître encore,
» ... le médailleur crée dans la plénitude de sa liberté : la
» pièce originale sculptée dans le marbre ou modelée dans
» la cire est d'une délicatesse remarquable, mais si on la
» coule en bronze, c'est avec l'insouciance et parfois l'igno-
» rance des procédés techniques. ... »

I. QUENTIN METSYS. — On s'est accordé jusqu'ici pour donner au maître anversois la médaille à son buste et le grand médaillon d'Érasme, daté de 1519. M. Simonis signale l'existence d'une médaille, modelée en 1491, qui a le mérite de nous faire connaître la douce physionomie de Christine, la sœur de Quentin. Cette œuvre est incontestablement du même artiste que celle à l'effigie du peintre, mais ces pièces s'éloignent tellement, par leur technique, du médaillon d'Érasme, que, si elles sont bien de Metsys, il est impossible de lui attribuer le portrait, au sourire doucement ironique, du célèbre auteur de l'*Éloge de la folie*.

Il nous semble difficile de ne pas partager sur ce point l'opinion de M. Simonis, qui, pour des raisons qui perdraient à être résumées ici, propose d'attribuer le médaillon d'Érasme au poète médailleur Jean Second.

II. JEAN SECOND. — « Une des questions les plus intéressantes de l'histoire métallique des Pays-Bas, écrivait, il y a bientôt trente ans, M. Picqué dans la *Revue*, est celle des médailles de Jean Second, l'auteur des *Baisers* et des *Élégies*. » Tel est aussi l'avis de M. Simonis, qui a entrepris, avec succès à notre avis, de reconstituer l'œuvre de l'élégant chantre de l'amour, en prenant pour base de ses déductions

les écrits de l'ancien secrétaire particulier de Charles-Quint et les médailles qui, jusqu'ici, lui avaient été reconnues sans conteste.

Ces médailles sont au nombre de quatre : celle du père du poète, Nicolas Everardi, celle de son frère Nicolas Grudius et de l'épouse de ce dernier, Anna Cobella, celle de sa maîtresse, la plantureuse Julie, et celle, enfin, de l'Empereur Charles V. A ces portraits, M. Simonis propose d'ajouter ceux de Craneveld, de Domtiscus, de Gilles de Busleiden, de Joachim Ringelberg, de Perrenot, d'Érasme, de Brassicanus, d'Alciat, de Jean Danielis, une seconde médaille de Nicolas Everardi et d'autres de Charles-Quint. Et ce n'est pas tout, car bien des œuvres de Jean Second restent à retrouver. M. R. Serrure avait prévu cette abondance (1) et il faut reconnaître que si les attributions de M. Simonis sont admises, et nous croyons qu'elles le seront en général, notre confrère aura contribué pour une large part à placer à son rang un artiste dont les médailles ne craignent la comparaison avec celles d'aucun de ses contemporains. Jean Second est une gloire nationale, nous devons savoir gré à M. Simonis de s'être attaché à l'établir.

III. ANTOINE MORILLON. — A mesure que nous avançons, le caractère personnel du travail de M. Simonis se marque de plus en plus. Le nom d'Antoine Morillon serait un nom de plus à ajouter à la liste des graveurs du XVIe siècle, donnée par Pinchart dans son *Histoire de la gravure des médailles en Belgique*. On sait que Morillon, sous les auspices de Granvelle, visita l'Italie et la Sicile, à la recherche des antiquités.

(1) *Bulletin mensuel de numismatique et d'archéologie*, t. IV, 1884-1885, p. 181.

Son nom ANTON MORILLON se retrouve, gravé à la pointe nous dit-on, au revers d'un médaillon uniface à la tête de Senèque, découvert par M. Simonis, qui considère ce nom comme la signature de l'auteur de la médaille. Par analogie, notre confrère donne encore à Morillon un médaillon anonyme de Théophraste ; l'effigie métallique d'un personnage de la West-Frise, signée A. M., et propose, mais avec quelques réserves, de joindre à ces pièces la médaille du cardinal Granvelle, au revers du vaisseau d'Ulysse et en toute certitude la médaille, aujourd'hui perdue, au buste de Lambert Lombard, le peintre liégeois qui aurait été le maître d'Antoine Morillon, à la fois peintre, médailleur et graveur. S'il faut en croire M. Simonis, Morillon aurait été aussi le premier à surmouler les médailles de la Renaissance italienne.

IV. JACQUES ZAGAR, *discipulus familiaris doctoris Eguinarii Baroni jurisconsulti clarissimi*, comme il se qualifie lui-même sur la charmante médaille, jusqu'ici inédite, qu'il a modelé afin que ses traits ne fussent pas perdus pour la postérité, est connu depuis longtemps comme médailleur amateur. On lui donne d'ordinaire les médailles de Levinus Bloccenus, de Sigefroid Pfintzing et de Frédéric Perrenot. A l'œuvre de Zagar, M. Simonis ajoute une cinquième médaille, datée de 1573, à l'effigie d'Everard Back, prieur de l'ancien couvent de Saint-Pierre, à Gand.

Nous appellerons spécialement l'attention de nos confrères en numismatique sur les quelques pages au cours desquelles M. Simonis expose, avec une grande lucidité, les diverses méthodes mises en usage par les médailleurs du XVIe siècle et les caractères que doivent présenter les médailles de cette époque pour être considérées comme authentiques.

V. PHILIPPE VAN WINGE, neveu d'Antoine Morillon, ne serait pas, à proprement parler, un médailleur; il aurait simplement surmoulé un grand nombre de pièces de la Renaissance italienne, belge et allemande. Quelques-uns de ces surmoulages portent ses initiales : P. W.

Le travail de M. Simonis se termine par la publication d'une adorable petite médaille de sa collection au portrait d'une certaine Marie Robin, mais dont l'auteur et même le pays d'origine restent à déterminer.

On voit par ce bref aperçu de quelle importance sera, pour l'histoire de la médaille dans les anciens Pays-Bas, le volume que nous venons de faire connaître aux lecteurs de la *Revue*. Toutes les opinions de M. Simonis ne seront probablement pas admises sans discussion ; mais il est incontestable que son œuvre marque un effort auquel il serait souverainement injuste de ne pas applaudir. C'est à des travaux de l'espèce que la science doit et devra ses plus beaux progrès.

Nous souhaitons à *L'art du médailleur en Belgique* le meilleur succès et nous nous félicitons qu'il ait été écrit par un membre de notre Société.

A. DE WITTE.

Du 16 décembre dernier jusqu'au 15 janvier 1900 a eu lieu, au Musée moderne, à Bruxelles, un « Salon d'art religieux », ayant pour but de « réunir sans aucun exclusivisme des œuvres d'art nées du sentiment religieux ou appliquées aux choses du culte. » M. F. Dubois, de Bruxelles, et des graveurs de l'École française, MM. Roty, Vernon, Yencesse y ont exposé d'admirables médailles.

E. L.

M. de Dompierre de Chaufepié, directeur du Cabinet royal de numismatique de La Haye, vient de publier son rapport pour l'année 1898. Après une brève nomenclature des trouvailles faites cette année en Hollande, M. de Dompierre donne la liste des pièces nouvelles entrées dans le Cabinet royal. Nous y remarquons quelques médailles italiennes et une longue série de médailles frappées à l'occasion du couronnement de la jeune reine Wilhelmine. Quatre planches accompagnent ce rapport. Rien d'intéressant à signaler concernant la Belgique.

A. DE W.

Médaille du 400e anniversaire de la découverte du Brésil.

M. Julius Meili, ancien consul de la Confédération helvétique à Rio-de-Janeiro, a fait frapper à l'occasion des fêtes du IVe centenaire de la découverte du Brésil, qui auront lieu en mai prochain, et en hommage au peuple luso-brésilien, la superbe médaille dont voici la description :

« PEDRO ALVARES CABRAL — DESCOBRIDOR » DO BRAZIL. — Buste de l'illustre général comman- » dant l'expédition, muni de l'armure et du casque. — » Aux bords, en lettres minuscules, le nom du graveur » suisse HANS FREI, BALE.

» PORTO SEGURO DA ILHA DA VERACRUZ » 3 DE MAYO (interprétation de l'idée que se faisaient les » navigateurs en arrivant au « Port Sûr », de la terre qu'ils » considérèrent être une île, à laquelle ils donnèrent le » nom de la fête — Découverte de la « Vraie Croix » — » que l'Église allait célébrer). — Dans le champ, quatre

» blasons : les armoiries du Portugal (telles qu'on les » représentait sous le règne du bienheureux D. Manuel) et, » naissant de celles-ci, les armoiries du Royaume-Uni de » Portugal, Brésil et Algarve en 1816, de l'Empire indé- » pendant en 1822 et de la République des États-Unis du » Brésil en 1889. — En bas, les deux dates **1500—1900** et » en haut la dédicace AO POVO LUSO-BRAZILEIRO » dans un ruban, dont les bouts portent l'inscription en » lettres incuses et imitant l'écriture : *O e D — Jul. Meili.* »

M. Meili, dont on connaît les savants travaux sur la numismatique du Brésil, est membre associé étranger de la Société royale de numismatique de Belgique. Il a eu la gracieuse attention d'offrir pour les collections de cette compagnie, un exemplaire d'argent de la médaille, si réussie, de M. Hans Frei. Qu'il nous soit permis de l'en remercier.

A. DE W.

Étude historique et archéologique sur les anneaux sigillaires et autres des premiers siècles du moyen âge, description de 315 anneaux, avec dessins dans le texte, par M. M. DELOCHE, membre de l'Institut. Paris, 1900, Ernest Leroux, éditeur. In-8° de LXV-397 pages.

Ce mémoire, de sérieuse valeur scientifique, recevra certainement des archéologues l'accueil qu'il mérite, car il fournit sur la fabrication des anneaux des premiers siècles du moyen âge, sur leur ornementation, leurs inscriptions, leur destination, des enseignements vraiment précieux, qu'il serait fort difficile, pour ne pas dire impossible, de rencontrer réunis et aussi complets ailleurs. Ces considérations générales acquièrent d'autant plus d'autorité que M. Deloche

les appuie de la description de 315 anneaux, pour la plupart reproduits dans le texte.

Au point de vue numismatique, dont seul nous avons à nous occuper ici, nous nous bornerons à constater que les monnaies n'ont été que très exceptionnellement appelées à servir de chaton aux bagues du haut moyen âge. L'inventaire si étendu de M. Deloche ne compte, en effet, que quatre sous d'or et un seul tiers de sou ayant servi à cet objet.

Les connaissances du monnayage mérovingien que possédait feu M. Deloche ont dû, cependant, lui faciliter la lecture des nombreux monogrammes qui ornent les anneaux ; elles lui ont permis, en outre, de risquer certains rapprochements entre quelques noms d'hommes connus par les monnaies et qui se retrouvent sur les bagues.

La numismatique, on le voit, en archéologie comme en histoire, a toujours son utilité.

A. DE W.

Die Münzen Regalians und Dryantillas, par M. WILHELM KUBITSCHEK, extrait des *Jahresheften des œsterreichischen archaeologischen Institutes*, volume II, 1899.

L'auteur nous prévient que la nomenclature qu'il donne des monnaies de Régalien, empereur en 262 (voir : *Chronologisches Verzeichniss der römischen Kaiser und Kaiserinnen*, par le professeur A. Friedrich, Vienne, 1900), et de Druantilla, ou Dryantilla, femme de l'empereur Régalien, est le résultat de recherches qu'il fit pour illustrer un travail de M. Groag.

Il publie ses notes parce qu'il peut donner des rensei-

gnements complémentaires basés, surtout, sur les descriptions des auteurs anciens.

M. Kubitschek décrit d'abord quatorze monnaies de l'empereur, puis une quinzième en supplément, qui toutes, sauf une pièce douteuse en cuivre de la collection de la comtesse Bentinck, sont en argent. Il procède de même façon pour les vingt monnaies de l'impératrice. Ici encore, les pièces citées sont en argent, sauf une en cuivre, se trouvant également dans la collection déjà nommée.

L'auteur, avec un soin méticuleux, cite les numismates ayant traité avant lui des monnaies qui nous occupent ; il nous donne le lieu de provenance de chaque pièce.

Son travail servira, peut-être, à nous révéler l'existence d'autres raretés qu'il n'a pu connaître et dont les heureux possesseurs feraient bien de lui communiquer l'existence.

Presque toutes les monnaies sont reproduites, d'après nature, par un procédé de photogravure nous donnant exactement le vrai caractère des pièces et facilitant, conséquemment, les points de comparaison.

ÉM. SEELDRAYERS.

La célèbre collection de monnaies grecques formée par M. le Dr Imhoof-Blumer, de Winterthur, membre honoraire de notre Société, vient d'être acquise par le Cabinet de numismatique de Berlin, au prix de 600,000 francs. La collection Imhoof-Blumer comptait près de 30,000 pièces, parmi lesquelles bon nombre de raretés de premier ordre; aussi le prix payé par le Gouvernement prussien est-il vraiment avantageux.

A. DE W.

Monnaie de Bruxelles, 1899.

Fabrication. — Durant l'année 1899, nous avons fabriqué :

A. pour la Belgique :

1° 5,000,000 de pièces de un centime, et

2° 1,000,004 pièces de cinquante centimes.

Les pièces de un centime et les pièces de cinquante centimes portent, pour la moitié de leur nombre, des inscriptions françaises, et, pour l'autre moitié, des inscriptions flamandes.

B. pour le Gouvernement impérial de Russie :

10,000,000 de pièces de un rouble en argent.

Le montant total des roubles fabriqués à Bruxelles, de 1897 à 1899 s'élève actuellement à 50,000,000 de pièces, représentant en poids un million de kilogrammes.

Monnaies retirées de la circulation. — Il a été retiré de la circulation 93,309 pièces de cinq francs belges pour être transformées en pièces de cinquante centimes.

Multiplication des coins. — La frappe des pièces énumérées plus haut a donné lieu au poinçonnement de 895 coins se répartissant comme suit :

Pour les pièces de un rouble :

292 coins de l'effigie et 419 coins du revers.

Pour les pièces de un centime :

50 coins de l'effigie et 57 coins du revers.

Pour les pièces de cinquante centimes :

47 coins de l'effigie et 30 coins du revers.

—

Actes officiels.

Certaines parties du pays se trouvant à nouveau menacées d'envahissement par le billon étranger, l'échange des

monnaies de nickel fut interdit aux agences de la Banque Nationale à Ypres et à Roulers, par l'arrêté royal qui suit :

(Moniteur belge *des* 23-24 *janvier* 1899.)

MINISTÈRE DES FINANCES.

Interdiction de l'échange des monnaies de nickel aux agences de la Banque Nationale à Ypres et à Roulers.

LÉOPOLD II, Roi des Belges,

A tous présents et à venir. Salut.

Revu Notre arrêté du 6 septembre 1895, désignant les bureaux du caissier de l'État (Banque Nationale) où l'échange des monnaies de nickel contre des monnaies de payement est autorisé;

Sur la proposition de Notre Ministre des finances,

Nous avons arrêté et arrêtons :

Article unique. Jusqu'à disposition contraire, l'échange des monnaies de nickel est interdit aux agences de la Banque Nationale à Ypres et à Roulers.

Notre Ministre des finances est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Laeken, le 20 janvier 1899.

LÉOPOLD.

Par le Roi :

Le Ministre des Finances,

P. de Smet de Naeyer.

—

(Moniteur belge *du* 22 *février* 1899).

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

Loi qui approuve le Protocole additionnel à l'Arrangement monétaire du 15 *novembre* 1893, *signé à Paris, le*

15 *mars* 1898, *entre la Belgique, la France, la Grèce, l'Italie et la Suisse.*

LÉOPOLD II, Roi des Belges,

A tous présents et à venir, SALUT.

Les Chambres ont adopté et Nous sanctionnons ce qui suit :

Article unique. Le Protocole additionnel à l'arrangement monétaire du 15 novembre 1893, signé à Paris, le 15 mars 1898, entre la Belgique, la France, la Grèce, l'Italie et la Suisse, sortira son plein et entier effet.

Promulguons la présente loi, ordonnons qu'elle soit revêtue du sceau de l'État et publiée par le *Moniteur*.

Donné à Laeken, le 19 mai 1898.

LÉOPOLD.

Par le Roi :

Le Ministre des Affaires Étrangères,

P. DE FAVEREAU.

Vu et scellé du sceau de l'État :

Le Ministre de la Justice,

V. BEGEREM.

—

PROTOCOLE ADDITIONNEL

à l'Arrangement monétaire conclu le 15 *novembre* 1893, *entre les Gouvernements belge, français, grec, italien et suisse.*

Le Gouvernement italien ayant décidé de prohiber la sortie du Royaume des monnaies divisionnaires italiennes pendant toute la durée de l'Union monétaire dont l'Italie fait partie avec la Belgique, la France, la Grèce et la Suisse, conformément d'ailleurs à la faculté qu'il s'en est réservé par l'article 15 de l'arrangement du 15 novembre 1893, et ayant, en outre, pris la résolution de n'apporter à son régime monétaire, pendant les cinq années qui suivront

l'expiration de l'Union, aucun changement de nature à entraver le rapatriement des monnaies divisionnaires italiennes par la voie du commerce ou des échanges, les Gouvernements belge, français, grec et suisse sont convenus avec lui qu'en conséquence l'Italie serait affranchie de l'obligation contractée vis-à-vis d'eux de reprendre pendant une année, à partir de l'expiration de la Convention du 6 novembre 1885, celles de ses monnaies divisionnaires qui se trouveraient en circulation chez ses alliés monétaires. Cette obligation, qui lui est imposée par l'article 7 de la Convention précitée, ne continuerait à lui incomber que dans le cas où le Gouvernement italien ne réaliserait pas ses intentions telles qu'elles sont indiquées ci-dessus ou dans celui où, par application de l'article 17 de l'arrangement du 15 novembre 1893, il aurait demandé et obtenu de rentrer, pour ses monnaies divisionnaires, dans les conditions normales de l'Union.

Il est entendu, en outre, qu'à titre de réciprocité, les autres États de l'Union monétaire qui auraient retiré d'Italie leurs monnaies divisionnaires d'argent dans les conditions prévues par le second paragraphe de l'article 16 de l'arrangement du 15 novembre 1893, seraient également affranchis de l'obligation de reprendre, pendant l'année qui suivra l'expiration de l'Union, celles de leurs monnaies divisionnaires qui se trouveraient en circulation en Italie, pourvu qu'ils aient prohibé, en même temps qu'ils effectuaient ce retrait, l'exportation en Italie de leurs monnaies divisionnaires et à charge pour eux de n'apporter à leur régime monétaire, pendant les cinq années qui suivront l'expiration de l'Union, aucun changement de nature à entraver le rapatriement des dites monnaies divisionnaires par la voie du commerce ou des échanges.

En foi de quoi les soussignés, dûment autorisés par leurs Gouvernements respectifs, ont, sous réserve de ratification ultérieure, dressé le présent Protocole.

Fait à Paris, en cinq exemplaires, le 15 mars 1898.

(*L. S.*) Bon D'ANETHAN.
(*L. S.*) G. HANOTAUX.
(*L. S.*) N. S. DELYANNI.
(*L. S.*) G. TORNIELLI.
(*L. S.*) LARDY.

—

PROCÈS-VERBAL DE DÉPOT DES RATIFICATIONS.

Les soussignés, s'étant réunis pour procéder au dépôt des instruments des ratifications :

de Sa Majesté le Roi des Belges,
de M. le Président de la République française,
de Sa Majesté le Roi des Hellènes,
de Sa Majesté le Roi d'Italie, et
du Conseil Fédéral suisse,

sur le Protocole signé le 15 mars 1898 additionnel à l'arrangement monétaire conclu à Paris le 15 novembre 1893 ;

M. l'Envoyé Extraordinaire et Ministre Plénipotentiaire de Sa Majesté le Roi des Belges,

Son Excellence M. le Ministre des Affaires Étrangères de la République française,

Son Excellence M. l'Ambassadeur de Sa Majesté le Roi d'Italie, et

M. l'Envoyé Extraordinaire et Ministre Plénipotentiaire de Suisse,

ont présenté leurs exemplaires qui ont été trouvés en bonne et due forme et remis entre les mains du Ministre des

Affaires Étrangères de France pour être déposés aux archives du ministère à Paris, ce dépôt tenant lieu d'échange des dits actes;

D'autre part,

M. l'Envoyé extraordinaire et Ministre Plénipotentiaire de Sa Majesté le Roi des Hellènes ayant déclaré que son Gouvernement, tout en approuvant et en acceptant le Protocole dont il s'agit, ne pouvait, par suite de circonstances majeures, faire procéder au dépôt des Ratifications royales, a demandé un délai pour accomplir, à son tour, cette formalité.

Les soussignés sont convenus de charger le Gouvernement français de recevoir les Ratifications de Sa Majesté le Roi des Hellènes sur le Protocole en question. Ce dépôt devra s'effectuer au plus tard le 1er juillet 1899.

Le Gouvernement français donnera avis de ce dépôt aux Puissances contractantes.

En foi de quoi les soussignés ont dressé le présent procès-verbal de dépôt, qu'ils ont revêtu de leurs cachets.

Fait à Paris, en cinq exemplaires, le 31 décembre 1898.

(*L. S.*) Bon D'ANETHAN.
(*L. S.*) DELCASSÉ.
(*L. S.*) N.S. DELYANNI.
(*L. S.*) G. TORNIELLI.
(*L. S.*) LARDY.

Certifié par le Secrétaire Général
du Ministère des Affaires étrangères,

Bon LAMBERMONT.

Le procès-verbal relaté ci-dessus accordait à la Grèce un délai expirant le 1er juillet 1899 pour le dépôt de son instru-

ment de ratification. Ce dépôt a été effectué au Ministère des Affaires étrangères de France en temps voulu.

—

(Moniteur belge *du* 3 *septembre* 1899.)

FONDS DE PRÉVISION MONÉTAIRE.

(Situation arrêtée au 30 juin 1899.)

NATURE DES PLACEMENTS.	CAPITAL nominal.	RENTE annuelle.
Dette à 3 p. c. (1re série).	742,700	22,281
— (2e —).	1,272,100	38,163
— (3e —).	465,500	13.965
	2,480,300	74,409

—

Création d'un nouveau type pour les monnaies divisionnaires belges. — Institution d'une Commission consultative.

Cette Commission, instituée par dépêche du Ministre des Finances du 13 septembre 1899, est appelée à donner son avis sur les modèles soumis à son appréciation, tant au point de vue artistique que monétaire.

Ont été priés d'en faire partie :

MM. Montefiore-Lévi, sénateur, président de la Commission monétaire permanente ;

le duc d'Ursel, sénateur, président de la Société des Beaux-Arts ;

Delbeke, membre de la Chambre des représentants;

MM. le vicomte B. de Jonghe, président de la Société royale de numismatique;
Weber, vice-gouverneur de la Banque Nationale;
Le Grelle, commissaire des Monnaies;
Rombouts, directeur au Ministère des Finances;
Allard, directeur de la fabrication des monnaies;
van der Beken, contrôleur des Monnaies.

La Commission, à l'unanimité, nomma M. Montefiore-Lévi, président; M. le duc d'Ursel, vice-président, et M. Le Grelle, secrétaire.

—

(Moniteur belge, *du* 29 *septembre* 1899.)

MINISTÈRE DES FINANCES ET DES TRAVAUX PUBLICS.

Commission permanente pour l'étude des questions monétaires.

DÉMISSION.

Par arrêté royal du 22 septembre 1899, la démission offerte par M. Montefiore-Levi, sénateur, comme président et membre de la Commission permanente pour l'étude des questions monétaires, est acceptée.

Pour extrait conforme :
Le Secrétaire général,
Hub. Van Neuss.

—

AVIS OFFICIELS. — PUBLICATIONS LÉGALES.

UNION LATINE. — NOUVEAUX TYPES DE MONNAIES.

Monnaies divisionnaires françaises.

M. le Ministre des finances informe le public que, par décret du 27 novembre 1897, le Gouvernement français a

adopté pour les monnaies divisionnaires d'argent un nouveau type dont la description suit :

A l'effigie : une figure en pied se dirigeant vers la gauche, et représentant la *République semant ;* vers la droite, des rayons de soleil émergent de l'horizon. Au bas, le nom du graveur O. Roty, et, sur le pourtour, les mots « *République française* ».

Au revers : un rameau d'olivier, entouré des mots : « Liberté, Égalité, Fraternité », la mention de la valeur et le millésime de la frappe.

Ces pièces, frappées aux poids, titre et diamètre prescrits par la Convention monétaire, devront, comme les types préexistants, être admis en payement par les caisses publiques des divers États composant l'Union latine.

(Moniteur belge *du* 6 *février* 1898).

—

Monnaies d'or françaises.

M. le Ministre des Finances et des Travaux publics informe le public que, par décrets des 22 février et 20 juillet 1899, le Gouvernement français a adopté pour les monnaies d'or un nouveau type dont la description suit :

A l'avers : une tête de république coiffée d'un bonnet phrygien entouré d'un rameau de chêne. Sous le menton, le nom du graveur J.-C. Chaplain et, sur le pourtour, les mots : « République Française ».

Au revers : un coq fièrement campé.

Légende : « Liberté, Égalité, Fraternité ».

Au bas, l'expression de la valeur et le millésime de la frappe.

Sur la tranche de la pièce de 20 francs : « Dieu protège la France ».

La tranche de la pièce de 10 francs est cannelée.

Ces pièces, frappées aux poids, titre et diamètre prescrits par la Convention monétaire, devront, comme les types préexistants, être admis en payement dans les caisses publiques des divers États composant l'Union latine.

(Moniteur belge *du* 5 *octobre* 1899).

—

Pièces de 20 *francs suisses.*

Ces pièces portent à l'effigie une tête de femme tournée vers la gauche en relief sur un fond profilant des montagnes, avec la mention « HELVETIA » à la partie supérieure.

Au revers : un écusson entouré de feuillages et portant la croix helvétique en son centre ; sur les côtés latéraux, la mention de la valeur de 20 francs ; au dessous, le millésime, et à droite de celui-ci, la lettre B.

La tranche porte une série d'étoiles frappées en relief.

Ces pièces doivent être admises en payement dans les caisses publiques des divers Etats composant l'Union latine.

(Extrait d'une circulaire du Ministre des Finances, en date du 31 octobre 1897).

—

PERSONNEL.

La Monnaie était en deuil le 10 mai 1899, par suite du décès de M. A. Sainctelette, ingénieur des mines, Commissaire des Monnaies depuis le 14 février 1873 et chimiste-surveillant de l'Affinage depuis le 20 septembre 1859.

La Commission instituée en 1859 pour l'examen des questions techniques relatives aux nouvelles monnaies de nickel, le choisit comme son rapporteur et le Gouverne-

ment le chargea de représenter la Belgique à diverses conférences monétaires.

Nature droite et franche, doué d'une intelligence supérieure, il fut un administrateur zélé, énergique et bienveillant à la fois.

Le Ministre des Finances désigna M. E. Rombouts, Directeur à l'administration de la Trésorerie et de la Dette publique, pour remplir intérimairement les fonctions de Commissaire des monnaies auxquelles fut nommé, par arrêté royal du 29 juillet 1899, M. Ch. Le Grelle, ingénieur des arts et métiers, du génie civil et des mines, docteur en droit, docteur en sciences politiques et administratives.

—

Au cours de l'année 1899, il a été procédé à la vente de la mitraille provenant des démonétisations opérées en 1898.

Ces démonétisations ont porté sur 30,289,759 pièces de deux centimes pesant 105,038 kilogrammes, et 120,702 pièces de un centime pesant 220 kilogrammes.

La vente a produit, y compris les 10 p. c. de frais, une somme de fr. 188,881.59.

—

L'Union monétaire latine a été renouvelée pour un an par tacite reconduction, et prorogée conséquemment jusqu'au 1er janvier 1901.

CH. VAN DER BEKEN.

Trouvaille de Mesnil-Saint-Blaise. — Dans les premiers jours de décembre dernier, grâce à l'obligeance de M. Stoclet, directeur à la Société Générale, nous avons eu,

le premier, pendant une heure, entre les mains un petit trésor de 300 à 400 pièces, découvert dans la province de Namur, à Mesnil-Saint-Blaise, village de l'arrondissement de Dinant. Depuis lors, les journaux quotidiens ont dit quelques mots de cette trouvaille (1) ; nous croyons, cependant, qu'il ne sera pas sans intérêt d'en donner ici un bref aperçu.

Les monnaies d'or comprenaient ; un angelot d'Angleterre, ébréché, au nom du roi Henri ; un florin Philippus, au millésime de 1499, frappé à Namur par Philippe le Beau ; 8 couronnes d'or et un demi-réal de Charles-Quint, pour les diverses provinces des Pays-Bas ; 1 couronne d'or pour la Hollande, et un demi-réal pour le Brabant de Philippe II ; un écu au porc-épic de Louis XII, roi de France, et 3 couronnes au soleil, de François Ier.

Parmi les pièces d'argent, nous citerons : des daldres, des demi-daldres et des cinquièmes de daldres de Philippe II ; un thaler d'Auguste de Saxe ; des thalers de Marguerite de Bréderode, abbesse de Thorn ; de Philippe de Montmorency, frappés à Weert ; de Guillaume de Reckheim ; de Guillaume de Bronkhorst, seigneur de Batenburg ; des villes de Campen et de Nimègue ; de Guillaume IV de 's Heerenberg, etc., etc.

Les monnaies de bas argent étaient abondantes : il y en avait de Philippe le Beau, de Charles-Quint, de Philippe II, des évêques de Liége Érard de la Mark, Corneille de Berghes, Georges d'Autriche, Robert de Berghes et Gérard de Groesbeek ; enfin des sprengers de Philippe de Montmorency.

Il y avait encore des monnaies milanaises, béarnaises, portugaises, espagnoles, et un grand nombre de testons

(1) Entre autres le *Journal de Bruxelles*, du 20 décembre 1899.

des rois de France, Louis XII, François Ier, Henri II et Charles IX.

En somme, aucune rareté bien sérieuse, sauf, toutefois, l'écu d'or au porc-épic de Louis XII (HOFFMANN, pl. XLIII, n° 11) et, peut-être, quelques variétés intéressantes parmi les testons français.

D'après cet inventaire, il semble qu'il est permis de supposer que le trésor de Mesnil-Saint-Blaise a été confié à la terre entre les années 1566 et 1570.

A. DE W.

Handbook of the coins of Great-Britain and Ireland in the Britisch Museum, by HERBERT A. GRUEBER, assistant keeper of coins. — Londres, 1899, in-8° de LXIII-273 pages avec 46 planches de monnaies.

La numismatique des trois royaumes a été minutieusement étudiée au cours du XIXe siècle par MM. Evans, Keary, Ruding, Hawkins, Kenyon, Lundsay, Cochran-Patrick, Burns, Montagu, pour ne citer que les principaux savants qui se sont occupés de l'histoire des monnaies anglaises, écossaises et irlandaises; aussi le travail de M. A. Grueber n'a-t-il pas pour objet de nous offrir une étude nouvelle des espèces frappées par les divers souverains des Iles Britanniques, mais bien de fournir au public un manuel pratique, résumant d'une façon exacte et raisonnée, tout ce que l'on sait à ce jour de ce monnayage. A ce point de vue, l'introduction de M. Grueber est un modèle de genre et la description d'une partie des monnaies nationales du Britisch Museum, divisée par règnes et accompagnée de courtes notices, permettent de se faire une idée fort complète de la

richesse du numéraire du Royaume-Uni et des diverses phases de son histoire.

Les conservateurs du cabinet des médailles de Londres, constituent un corps de savants d'élite, dont on ne saurait assez admirer l'activité et dont les œuvres font aujourd'hui autorité dans le monde numismatique.

A. DE W.

Les nouvelles lois monétaires de la République de l'Équateur.

La République de l'Équateur, à l'exemple d'autres pays de l'Amérique méridionale, a modifié son système monétaire en substituant l'étalon d'or à celui d'argent. La loi du 11 juin 1897, qui semble copiée sur le décret péruvien du 9 avril de cette année, jeta les bases de la réforme; elle fut complétée par la loi du 4 novembre 1898, qui fixa le régime nouveau.

En vertu des dispositions de cette loi, les monnaies nationales seront : la pièce d'or, d'une valeur de 10 sucres et du poids de 8 grammes 136 milligrammes; le sucre ou piastre forte d'argent, du poids de 25 grammes et d'une valeur de 100 centavos; les pièces d'argent de 5, de 10 et de 20 centavos; le billon de cuivre et de nickel (art. 1er).

Les pièces d'or, ainsi que celles d'argent, contiendront 9 dixièmes de métal fin, avec tolérance de 1 millième sur l'alliage et de 2 millièmes sur le poids (art. 2).

La pièce d'or de 10 sucres, qui s'appellera « condor équatorien », aura 22 millimètres de diamètre et sera frappée à l'effigie du général Antonio de Sucre (art. 3). Le général de Sucre avait assuré la libération de son pays par la victoire

qu'il remporta à Pichincha sur les troupes espagnoles, le 22 mai 1822.

La frappe de la monnaie nationale est interdite, ainsi que l'importation des monnaies d'argent, nationales ou étrangères (art. 5).

Pour la conversion définitive du système monétaire, il est fixé une période de deux ans, à dater de la promulgation de la présente loi (art. 6).

Passé ces deux années, nul ne pourra être obligé d'accepter en paiement plus de 5 centavos en monnaie de cuivre ou de nickel, plus de 1 sucre en monnaie fractionnaire d'argent et plus de 10 sucres en pièces d'un sucre (art. 10).

La livre sterling vaut 10 sucres (art. 8).

Aux termes de cette loi, le gouvernement équatorien s'est engagé à exporter 3 millions de sucres, plus toute la monnaie chilienne et péruvienne d'argent existant dans le pays, et à les convertir en condors, qui seront frappés à Londres et mis en circulation dans l'Équateur avant la 4 novembre 1900. (M. RENOZ, *Rec. cons.*, t. 105, 2e liv.)

Cte DE L.-ST.

Les trésors de monnaies romaines et les invasions germaniques en Gaule, par ADRIEN BLANCHET. Paris, 1900, in-8o, IX-332 pages.

Le volume de M. Blanchet, œuvre de patiente érudition, servira à élucider ce qui pouvait encore rester d'obscur dans l'histoire des invasions germaniques en Gaule.

Les 900 cachettes de monnaies romaines que M. Blanchet a pris la peine d'inventorier et dont la plupart eurent pour origine la crainte de la rapacité des barbares, per-

mettent en effet, ce principe admis, de jalonner les routes suivies par les envahisseurs et de fixer les dates de leurs diverses incursions. Les provinces belges comptent 85 de ces cachettes, c'est dire que les Germains ont fréquemment parcouru cette contrée.

M. Blanchet a fait précéder son inventaire d'une savante étude sur la matière, divisée en quatre chapitres ayant pour titres : « Précis chronologiques des faits de guerre survenus en Gaule et en Germanie, depuis le commencement de l'empire romain jusqu'au Ve siècle. » — « Les renseignements fournis par l'étude des trésors monétaires et par l'exploration des ruines romaines. » — « Les fortifications élevées par les Romains en Germanie et en Gaule. » — « Quelques remarques sur les invasions. Conclusions. »

On voit quelle source précieuse de renseignements sera, pour l'historien, l'archéologue et le numismate, le nouveau livre de M. Adrien Blanchet.

A. DE W.

René de Maria, abbé de Saint-Mihiel, à propos d'une médaille à son effigie (1524), par M. LÉON GERMAIN. Nancy, 1899.

Cette médaille, signalée dans la *Gallia Christiana*, a été publiée, en 1897, dans la *Revue de numismatique*, par M. de la Tour comme nous donnant le portrait d'un abbé du Mont-Saint-Michel. M. Léon Germain, d'accord d'ailleurs avec M. de la Tour, y voit, avec raison, l'effigie de René de Maria, « autrement de Vacincourt », abbé de Saint-Mihiel, en Lorraine, qui exerça une grande influence intellectuelle dans ce monastère.

D'après M. de la Tour, la médaille de l'abbé de Maria

serait l'œuvre de l'artiste lyonnais Jéronyme Henry, dont le nom nous a été récemment révélé par les recherches de M. Natalis Rondot.

A. DE W.

Le cinquantenaire de l'entrée de M. Ravaisson-Mollien à l'Institut (Académie des Inscriptions) a été célébré le 9 novembre dernier.

A cette occasion, une superbe médaille, gravée par Chaplain, dont voici la description, a été remise au jubilaire :

FELIX · RAVAISSON-MOLLIEN · MEMBRE · DE L'INSTITUT.

Son buste regardant vers la droite.

Rev. A Mr

RAVAISSON - MOLLIEN
LES MEMBRES
DE · L'ACADEMIE
DES · INSCRIPTIONS
ET
BELLES - LETTRES
APRES · CINQUANTE · ANS
D'HEUREUSE · CONFRATERNITE
1849 — 1899.

Au-dessous de l'inscription, une branche de laurier.

FRÉD. A.

On vient de remettre à M. Emile Loubet la médaille commémorative de son élection à la présidence de la République française.

Du module officiel de toutes les médailles présidentielles

qui ont été gravées, jusqu'à ce jour, à l'effigie de M. Thiers, par Oudiné; du maréchal de Mac-Mahon, par Chaplain; de M. Jules Grévy, par Daniel Dupuis; des présidents Carnot, Casimir Périer et Félix Faure, par Chaplain; la nouvelle médaille porte à l'avers un portrait en profil gauche du président; dans l'exergue : Emile Loubet, président de la République française.

Le revers porte une allégorie de l'assemblée du Congrès, et dans l'exergue : Élu par l'Assemblée nationale, le 18 février 1899.

La frappe de la médaille présidentielle de M. Loubet s'est faite dès les premiers mois de cette année, de façon à pouvoir être exposée en 1900 dans la série des médailles présidentielles que présentera la Monnaie de Paris.

FRÉD. A.

La monnaie à Mons sous Philippe II. — Notice par ERNEST MATTHIEU. Mons, 1899, in-8°, 18 pages.

Le travail de M. Matthieu, l'érudit secrétaire du Cercle archéologique de Mons, vient heureusement compléter les renseignements fournis sur l'atelier montois, au temps de Philippe II, par les *Recherches sur les monnaies de comtes de Hainaut*, de M. Chalon et les suppléments à cette monographie.

M. Matthieu a surtout eu en vue de nous faire mieux connaître le personnel attaché à la Monnaie de Mons.

Simon de Malines fut nommé, pour un terme de dix ans, maître de la Monnaie de Mons, le 19 décembre 1576.

La fabrication ne commença, cependant, que le 11 mars suivant. Le personnel ouvrier de la Monnaie, nous apprend

M. Matthieu, se composait de Gubble Caumans, de Martin Caumans, de Gérard Tielmans, de Faes Belten et de Pieter Buckels, tous noms flamands.

Des lettres patentes délivrées à Bruxelles, le 14 décembre 1576, avaient nommé Simon de la Barre garde de la Monnaie et Jehan Dellez ou de Lelez, dit Minart, essayeur. Enfin, le Conseil d'État choisit, le 3 avril 1577, Jacques Beghim, comme tailleur de coins. C'est, croyons-nous, un nom nouveau à ajouter à la liste des graveurs de monnaies. On sait qu'après un an et demi de travail, l'atelier monétaire de Mons fut transféré à Tournai (26 août 1578).

A la suite de la réconciliation des provinces wallonnes avec Philippe II, l'atelier de Mons fut remis en activité sous la direction de Jacques de Surhon, bourgeois et orfèvre montois.

Jean de Haynault (1) fut alors attaché comme graveur à la Monnaie. Le 20 septembre 1582, Jacques de Surhon remplaça Simon de Malines à la tête de l'atelier de Tournai et l'ancien essayeur Jean de Lelez prit la direction de la Monnaie de Mons du 2 mars 1574 au 12 février 1587, date à laquelle cet atelier cessa définitivement de travailler.

Jean de Lelez avait eu comme successeur dans sa charge d'essayeur particulier Jean Laurent, en suite d'une commission datée du 24 janvier 1584.

A. DE W.

Dans l'un des derniers numéros du *Bolletino del Museo civico de Padova*, M. Luigi Rizzoli, le très érudit et actif conservateur des collections numismatiques du musée

(1) M. Chalon donne à cet artiste le prénom de Jérôme.

Bottacin, fait connaître toute une série de pièces au nom de François Ier de Carrare, seigneur de Padoue, qu'on rencontre, enfermées dans des étuis de terre cuite, dans les anciens ramparts de la ville. Pour ce motif, M. Rizzoli propose de donner à ces pièces le nom de : *Teche ed medaglie murali carraresi*, et d'y voir des médailles commémoratives de la construction des ouvrages de défense de Padoue.

C'est un intéressant chapitre à ajouter à la numismatique italienne, qui le devra aux intelligentes recherches de M. Rizzoli.

A. DE W.

SOMMAIRE DES PUBLICATIONS PÉRIODIQUES.

Rivista italiana di numismatica e scienze affini, 1899, 3e liv. — MALAGUZZI. La zecca di Bologna. — CASTELLANI. La zecca di Fano. — SGULMERO. Monete austriache, napoleoniche e Joniche-inglesi. — BAHRFELDT. Le monete romano-campane. — Cronaca.

4e liv. — SVORONOS. Tessères en bronze du théâtre dionysiaque de Lycourgos et de l'assemblée cleisthénienne des Athéniens. — MALAGUZZI. La zecca di Bologna. — AMBROSOLI. Le medaglie di Alessandro Volta. — Cronaca.

Monatsblatt, n° 196. — O. VOETTER. XXISIS und andere Siglen. — ROMSTORFER. Die schwedischen Münzen van alten Wojewodenschlosse zu Suczawa. — Varia.

N° 197. — Griechische Ostraka aus Aegypten. — Varia.

N° 198. — VON ERNST. Die vier Prämien-Medaillen

der Kaiserin Maria-Theresia für Berg-und Hüttenleute. — KUBITSCHEK. Über das altaegyptische Steuerwesen. — Varia.

N° 199. — Jahresversammlung der numismatischen Gesellschaft am 17 Jänner 1900. — Varia.

Numismatic circular, n° 85. — Inedited coins. — F. GNECCHI. The countersigns on the coins of the Republic and of the early part of the Roman Empire. — L. F. Biographical notices of medallists, etc. — Varia.

N° 86. — Inedited coins. — HANDS. Pallas or Roma? — L. F. Biographical notices of medallists, coin, Gem and seal-Engravers, etc. — WHITEWAY. The coins of Italy. — PERINI. Numismatica italiana. — Varia.

N° 87. — Inedited coins. — L. F. Biographical notices of medallists, etc. — WHITEWAY. The coins of Italy. — LOVETT. Primæval commerce and the evolution of coinage. — Varia.

Numismatic chronicle, 1899, Part IV. — WEBER. On finds of archaic Greek coins in Lower-Egypt. — MACDONALD. The amphora letters on coins of Athens. — SEETMAN. Nummi serrati and astral coin types. — GRUEBER. A rare Penny of Aethelred II. — PRITCHARD. Bristol tokens of the sixteenth and seventeenth centuries. — Varia.

La Gazette numismatique, t. IV, n° 3. — MATON. Une médaille inédite de Th. van Berckel. — A. DE WITTE. Notes sur l'introduction de la presse à balancier dans les Pays-Bas espagnols. — N. H. Monnaies, médailles et jetons modernes contrefaits ou complètement inventés. — Varia.

N° 4. — A. DE WITTE. Notes sur l'introduction de la presse à balancier dans les Pays-Bas espagnols. — N. H. Monnaies, médailles et jetons modernes contrefaits ou complètements inventés. — Varia.

N° 5. — VANDEN BROECK. Numismatique bruxelloise : Rectifications à Gérard van Loon, relatives à certains jetons d'anciens magistrats de Bruxelles. — JUSTICE. Note sur les jetons du bureau des finances de Philippe II, d'Espagne. — N. H. Monnaies, médailles et jetons modernes contrefaits ou complètement inventés. — Varia.

Mittheilungen des Clubs der Münz-und Medaillenfreunde in Wien, n° 114. — Die Medaillen aus der Regierungszeit Sr. apostolischen Majestät des Kaisers Franz Josef I, etc. — Numismatische Topographie von Niederösterreich. — Varia.

N° 115. — CUBASCH. Die Medaillen aus der Regierungszeit Sr. apostolischen Majestät des Kaisers Franz-Josef I von Oesterreich, etc. — Numismatische Topographie von Niederösterreich. — NENTWICH. Über Anordnung von Sammlungen. — Varia.

N° 116. — Numismatische Topographie von Niederösterreich.

Revue numismatique, 4e trimestre 1899. — ROSTOVTSEW et PROU. Catalogue des plombs antiques de la Bibliothèque Nationale. — MAURICE. L'atelier monétaire de Rome pendant la période constantinienne. — MÉLY. Les deniers de Judas dans la tradition du moyen âge. — FABRE (Jean). Les billets de confiance émis pendant la guerre de 1870-71. — Mélanges et documents.

American Journal of Numismatics. Vol. XXXIV, n° 2. — MARVIN. The money of folly. — BETTS. Supplement

to some undescribed spanish-american proclamation pieces. — CLEVELAND. Newly discovered Vernons. — LYMAN-LOW. Hard times tokens. — CLEVELAND. The New-York Dewey medal. — MARVIN. Masonic medals. — Varia.

Tijdschrift van het koninklijk Nederlandsch Genootschap voor munt-en penningkunde. — A. SASSEN. Carel Frederik Wesselman, oud-muntmeester van Utrecht. — M. DE MAN. De middelburgsche gilden in 1781. — ZWIERZINA. Aanvulling der beschrijving van de penningen geslagen aan de koninklijke fabriek van zilverwerken, firma C. J. Begeer. — M. DE MAN. Een praatje over valsche munten en valsche munters. — Varia.

Wiadomosci numigmatycz noarcheologiczne, n° 42. — ZIELINSKI. Esquisse historique sur la gravure des médailles en Pologne aux XVIe et XVIIe siècles. — Un denier de Miezyslas Ier, sans inscription. — CHMIEL. Les matériaux sphragistiques. — KOPERA. Les médailles polonaises de Padovani dans les collections d'Este, à Modène. — Varia.

Frankfurter Münzblätter, n°s 8 et 9 — L. HAMBURGER. Die beiden palästinensischen Münzstätten Nikopolis-Emmaus. — LOCKNER. Die Münzen des würzburgischen Stiftshauptmanns Georg Grafen von Henneberg. — Varia.

Zeitschrift für numismatik, t. XXII, liv. I-III.—WEIL. Pisa. — DRESSEL. Numismatische Analekten. — STÜCKELBERG. Die Münzfunde von Vindonessa. — FIALA. Einiges aus der Münzstätte Ensisheim im Elsass. — VON SCHÖTTER. Die Münzprägung in Neuenburg in den Jahren 1713-15. — MENADIER. Braunschweiger Pfennige des

Herzogs Lothar von Sachsen. — MENADIER. Der Bracteatenfund von Trebbin. — MENADIER. Der Münzschatz der St-Michaeliskirche zu Fulda. — DESSAU. Die Familie der Kaiserin Sulpicia Dryantilla.— Miscellen.

SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE.

LISTE DES OUVRAGES REÇUS PENDANT LE 1er TRIMESTRE 1900.

Avis important : Les publications et les dons destinés à la Société doivent, sans exception, être adressés à M. Alph. de Witte, bibliothécaire de la Société royale de numismatique, Palais des Académies, à Bruxelles.

Ouvrages périodiques.

Allemagne. — *Numismatisches Literatur-Blatt*, nos 110 à 113. — *Zeitschriften der historischen Vereins für Niedersachsen*, 1899. — *Berliner Münzblätter*, nos 231-232. — *Blätter für Münzfreunde* nos 238 et 239. — *Neues lausikisches Magazin*, 1899. — *Codex diplomaticus Lusatiæ superioris*, t. II, liv. 4. — *Zeitchrift für Numismatik*, t. XXII, liv. 1-3 ; procès-verbaux de l'année 1899

Amérique. — *American Journal of numismatics*, t. XXXIV, no 2.

Angleterre. — *Numismatic Chronicle*, 1899, part IV. — *Numismatic circular*, nos 85 à 87.

Autriche-Hongrie. — *Monatsblatt*, nos 196, 197 et 198. — *Mittheilungen des Clubs der Münz-und Medaillenfreunde in Wien*, nos 114 à 116 — *Archœologiæ ertesito*, t. XVIII, nos 4 et 5 ; t. XIX, nos 1 et 2. — Rapport 1898 de l'Académie hongroise. — *Wiadomosci numizmatyczno archeologiczne*, no 42

Belgique. — *Bulletin périodique de la Société verviétoise d'archéologie*, t. I, nos 12 et 13; t. II, nos 1 et 2. — *Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie*, 1899, nos 3-4. — *La Gazette numismatique*, t. IV, nos 3 à 5. — *Bulletin de la classe des Lettres de l'Académie royale*, 1899, nos 9 à 11 ; *Annuaire*, 1900. — Société archéologique de Gand : *Bulletin*, t. VII, nos 8 et 9 ; *Inventaire archéologique*, fascicules XIII et XIV. — *Annales de la Société d'archéologie de Bruxelles*, t. XIII, liv 3 et 4. — *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique*, 2e série, t. XI, liv. 4. — *Revue bibliographique belge*, 1899, nos 11 et 12. — *Mémoires de la Société des sciences du Hainaut*, VIe série, t. I. — Académie royale d'archéologie de Belgique : *Bulletin*, 5e série, no VII. — *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. XXVIII.

France. — *Polybiblion*, partie littéraire, t. LXXXVI, nos 5 et 6 ;

t. LXXXVII, n° 1; partie technique, t. LXXXVII, n°s 11 et 12, t. XC, n° 1. — *Bulletin de la Société archéologique du midi de la France*, série in-8°, n° 23. — *Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais*, t. XII, n°s 163 à 165. — *Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie*, année 1898 et 1er trimestre 1899. — Société nationale des antiquaires de France : *Mémoires*, 1897, *Bulletin*, 1898. — *Revue numismatique*, 1899, 4e trimestre. — *Bulletin de la Société de Borda*, 1899, 3e et 4e trimestre.

Italie. — *Rivista italiana di numismatica*, t. XII, 3e et 4e liv. — *Bolletino del Museo civico di Padova, anno* II, n°s 9 à 12.

Luxembourg. — *Ons Hemecht*, t. V. 12e liv., t VI, liv 1 et 2. — *Publications de la section historique de l'Institut grand-ducal*, t. XLVI, XLVII et XLIX.

Pays-Bas. — *Tijdchrift van het koninklijk Nederlandsch Genootschap voor munt- en penningkunde*, 1900, liv. I.

Portugal. — *O Archeologo portuguès*, t. V, n° 1.

Russie. — *Bulletin de la Société de numismatique de Moscou*, t. II, 1re liv.

Ouvrages non périodiques.

Alvin. — *Deux deniers inédits d'Albert, évêque de Liége.* Bruxelles, 1900, in-8°, 9 p., 2 vig. (*Hommage de l'auteur.*)

Blanchet. — *Lettres sur les monnaies franques du cimetière de Norvy.* Bruxelles, 1891, in-8°, 4 p., 1 vig. — *Les trésors des monnaies romaines et les invasions germaniques en Gaule.* Paris, 1900, in-8°, IX-332 p. (*Hommage de l'auteur.*)

Caron. — *Une singulière trouvaille à Jérusalem.* Bruxelles, 1895, in-8°, 4 p. (*Don de M. Goemaere.*)

Cumont. — *Monnaies récemment découvertes dans les cimetières francs d'Éprave — Un cachet inédit gravé par T. Van Berckel.* Bruxelles, 1891, in-8°, 8 p. — *Trouvaille de Hermeton-sur-Beert ; un triens de Rodez trouvé à Namur.* Bruxelles, 1894, in-8°, 7 p. (*Don de M. Goemaere.*)

de Barthélemy. — *Denier de Hugues, comte de Rouergue.* Bruxelles, 1895, in 8°, 5 p., 1 vig. (*Don de M. Goemaere.*)

de Man (Mlle). — *Een praatje over valsche munten en valsche munters.* Amsterdam, 1900, in-8°, 12 p. — *De middelburgsche gilden in* 1781. Amsterdam, 1900, in-8°, 4 p. (*Hommage de l'auteur.*)

de Marsy (Cte). — *Chronique.* Bruxelles, 1895, in-8°, 3 p. — *Quelques publications françaises récentes.* Bruxelles, 1898, in-8°, 10 p. — *XIe cueilloir numismatique* Bruxelles, 1891, in-8°, 8 p. (*Don de M. Goemaere.*)

de Witte (A.) — *Notes sur l'introduction de la presse à balancier dans les Pays-Bas espagnols.* Bruxelles, 1900, in-8°, 19 p., 1 pl. (*Hommage de l'auteur.*)

DU CHASTEL DE LA HOWARDRIES (Cte A.). — *Aurei romains.* Bruxelles, 1900, in-8°, 2 p , 1 pl.

GAILLARD (Abbé). — *Deux deniers inédits de Rodophe de Zæringen.* Bruxelles, 1900, in-8°, 9 p., 3 vig.

GERMAIN DE MAIDY. — *René de Maria, abbé de Saint-Mihiel.* Nancy, 1899, in-8°, 15 p , 1 pl. (*Hommage de l'auteur.*)

GHALIC EDHEM BEY. — *Une monnaie d'Aladdin Qeikobad III.* Bruxelles, 1895, in-8°, 4 p., 1 vig. (*Don de M. Goemaere.*)

GRUEBER. — *Handbook of the coins of Great Britain and Ireland in the British Museum.* London, 1899, in-8°, LXIII-272 pages et LXIV planches (*Don de la direction du British Museum.*)

KUBITSCHER. — *Die Münzen Regalians und Dryantillas.* Wien, 1899, in-4°, 11 p. et vig. (*Hommage de l'auteur.*)

MATTHIEU. — *La Monnaie à Mons sous Philippe II.* Mons, 1899, in-8°, 18 p. (*Hommage de l'auteur.*)

MC LACHLAN. — *Coins struck in Canada previous* 1840. Bruxelles, 1891, 13 p (*Don de M. Goemaere.*)

SAXE-COBOURG ET GOTHA (Prince P. de). — *Curiosités orientales de mon cabinet,* N° I, Bruxelles, 1891, in-8°, 60 p., vig ; n° II, Bruxelles, 1893, in-8°, 16 p., vig. — *Une médaille commémorative de la fondation et de l'achèvement de la ville de Sultanye.* Bruxelles, 1891, in-8°, 14 p., vig (*Don de M. Goemaere.*)

TRACHSEL. — *Trouvaille à Niederbipp au canton de Berne.* Bruxelles, 1900, in-8°, 4 p., 1 pl — *Philibert II de Savoie.* Bruxelles, 1892, in-8°, 15 p. — *A. Schenk, médailleur suisse.* Bruxelles, 1894, in-8°, 4 p. — *Deux testons inédits de Sébastien de Montfaucon.* Bruxelles, 1897, in-8°, 3 p., 2 vig — *Encore un ducat d'or d'Aymon de Montfaucon.* Bruxelles, 1898, in-8°, 1 p., 1 vig. — *Notice numismatique sur le concordat monétaire suisse de* 1825. Bruxelles, 1898, in 8°, 4 p. — *Un denier de la ville de Coire du Xe siècle* Bruxelles, 1899, in-8°, 3 p., 1 vig — *Un peson romain.* Bruxelles, 1899, in 8°, 1 p. (*Don de M. Goemaere.*)

VAN BASTELAER. — *Mémoires archéologiques,* t. VII. Bruxelles, 1897, (*Don du Ministère de l'intérieur et de l'instruction publique.*)

Ouvrages anonymes et catalogues.

XIe Congrès eucharistique. Bruxelles, 1899, gd in-8°, 900 p., planches et armoiries des ordres religieux belges. (*Don du bibliothécaire*)

Le cinquantenaire de l'École française d'Athènes. Athènes, 1899, in-4°, 108 p. (*Hommage de la direction de l'École*).

Numismatische correspondenz, n° 193. — *Numismatisches Offerten-Blatt,* nos 78 à 80. — *Numismatischer Verkehr,* 1900, nos 1-2. — *Catalogue Marchio et Majer,* n° 23. — *Catalogue S. Rosenberg,*

n° 8. — *Catalogue Cahn*, n° 17 — *Catalogue Zschiesche et Koder*, n° 82. — *Auktions-Katalog*, n° 165. — Vente à Amsterdam, 2 pl. (*Envoi de M. Schulmann.*) — *Monnaies romaines, vente à Paris.* (*Envoi de M. Florange.*) — Deux catalogues de vente à Bruxelles, (*Envoi de M. Dupriez.*) — Catalogue de vente à Munich (*Envoi de M. O. Helbing.*)

CABINET NUMISMATIQUE.

Don de M. Meili.

Médaille d'argent commémorative du 400e anniversaire de la découverte du Brésil, gravée par Hans Frei.

Don de M. Seeldrayers.

Comté de Hollande : Double briquet de Marie de Bourgogne ; double patard de Philippe le Beau et double patard de Charles-Quint.

Don de M. A. de Witte.

Trois bronzes romains (Néron, Maximin et Salonine). — Un méreau de Lille — Token de la Banque du Haut-Canada. — 10 tokens anglais.

Don de M. Paul Fisch.

Deux médailles, en bronze argenté, de modules différents, à l'effigie de M. Jules de Burlet.

Don de M. Wissaert.

Plaquette du cercle du denier des crèches et du vêtement de Louvain. — Médaille de l'expédition de la Belgica au pôle Sud. — Breloque-insigne des conseillers communaux de Schaerbeek

Soit en tout : 6 monnaies, 11 jetons, 1 méreau et 6 médailles.

Bruxelles, le 18 février 1900.

Le bibliothécaire-conservateur des collections,

ALPHONSE DE WITTE.

LES MONNAIES

DE

CLÉOPATRE VII PHILOPATOR

REINE D'ÉGYPTE (52-30 av. J.-C.)

(*Suite et fin*) (1).

Antioche.

35. AR. Tétradrachme. 25 mill. Droit. ANTΩNIOC AVTOKPATΩP TPITON TPIΩN ANΔPΩ N. Tête nue de Marc-Antoine, à droite ; grènetis.

Rev. BACIΛICCA KΛЄOΠATPAC ΘЄA NЄΩTЄPA. Buste de Cléopâtre, à droite, les traits vieillis; elle porte un diadème, des boucles d'oreilles et un collier de perles; la coiffure est ornée de perles ainsi que le devant de la robe ; grènetis.

Date incertaine.

Londres (Brit. Mus. Cat., *Galatia, Cappadocia and Syria*, pl. XIX, n 3). — Paris (pl. I, n° 7). — Coll. Dem. (pl. VIII, n° 445). — M. (t. VI, n° 266). — Bout. (n° 462).

36. AR. Tétradrachme. 25 mill. Variété, avec buste de Cléopâtre très allongé. — Paris (pl. I, n° 8). — M. S. (t. IX, pl. V, n° 5).

(1) Voy. *Revue*, année 1900, pp. 5, 149.

37. AR. Tétradrachme. 25 mill. Variété de style; portrait de Cléopâtre âgée, le nez crochu, les traits excessivement durs.

Paris. — M. S. (t. VIII, p. 321, n° 408 (?)

Je regrette de ne pouvoir donner le dessin de cette médaille dont je possède l'empreinte, car elle forme un type tout à fait distinct des deux tétradrachmes décrits précédemment.

38. AR. Tétradrachme. 25 mill. Variétés avec KI ou XO dans le champ, du côté de la tête de Marc-Antoine.

Bout. (n° 462 *note*).

Ces variétés me semblent suspectes et comme je les ai trouvées dans Boutkowski, dont les descriptions sont très souvent incorrectes, je crains beaucoup qu'il n'y ait eu une lecture erronée des légendes. Voici d'ailleurs ce qu'il dit : « Il y a des exemplaires de cette précieuse médaille qui portent dans le champ, du côté de la tête de Marc-Antoine, les lettres KI (Kitium) et XO (Characmoba). Ce dernier se trouvait autrefois dans la collection de M le général Trosschinsky, et le premier m'a été communiqué par M.-J. Lelewel, qui l'avait trouvé dans une collection particulière à Bruxelles ».

39. AR. Tétradachme. 25 mill. Variété avec ΘΕΑC NΕΩΤΕΡAC.

Cette intéressante variété m'a été communiquée par M. W. Talbot Ready, l'expert londonien, qui m'écrit : « Personnellement, je ne suis pas du

tout convaincu que l'attribution de ces pièces à Antioche soit correcte. J'ai possédé un exemplaire de Damas, avec la tête de Cléopâtre de même style, mais sans l'effigie de Marc-Antoine. Ces médailles peuvent tout aussi bien avoir été émises dans quelque autre ville importante de la Cœlesyrie ou de la Phénicie, mais je ne saurais dire où. »

L'opinion générale des numismatistes, et celle qu'exprime M. Warwick Wroth dans le dernier catalogue paru des monnaies grecques du British Museum (*Galatia, Cappadocia and Syria*), est que ces tétradrachmes d'argent auraient été frappés à Antioche de Syrie. Le Musée britannique possède une jolie drachme de cette ville au buste de Marc-Antoine ayant beaucoup d'analogie avec ces médailles; en voici la description :

Droit. Tête nue de Marc-Antoine.

Rev. ΑΝΤΙΟΧΕΩΝ ΜΗΤΡΟΠΟΛΕΩΣ. Tête du génie d'Antioche, voilée ; grènetis (p. 157, n° 52).

Le poids des tétradrachmes d'argent d'Antoine et Cléopâtre varie, suivant les exemplaires, de 14 à 15 grammes.

Aradus (?)

40. Æ. 21 mill. Droit. ΕΓΟΥϹ · ΚΑ · ΤΟΥ · ΚΑΙ · Ϛ ΘΕΑ ΝΕΩΤΕΡΑ. Tête nue de Marc-Antoine, à droite.

Rev. ΒΑϹΙΛΙϹϹΗϹ ΚΛϵΟΠΑΤΡΑϹ. Buste diadémé de Cléopâtre, à droite,

Frappée en 31.

Paris (planche I, n° 11. — M., S. (T. VIII, p. 321, n°409). — Coll. Brera à Milan. — Bout. (n° 468 *b*.)

41. Æ. 21 mill. Variété de bustes.

Vienne (planche II, n° 5).—Col. Dem. (pl. VIII, n° 448). — M. (t. VI, p. 33, n° 267; S., t. VIII, p. 321, n° 410).

42. Æ. 21 mill. Variété de bustes; la tête de Marc-Antoine est plus petite.

Vienne (planche II, n° 8).

43. Æ. 21 mill. Variété avec ΘΕΑC NΕΩΤΕΡAC.

Même date.

Cette variété m'a été obligeamment communiquée par M. A. Löbbecke, de Brunswick. La pièce qu'il possède est remarquablement bien conservée, l'inscription du droit étant complète; voici, d'ailleurs, une reproduction de ce joli bronze jusqu'ici inédit.

44. Æ. 21 mill. Droit. ΑΡΑΔΙΩΝ · ΕΤΟΥC · ΚΛ... Victoire, à gauche.

Rev. ΒΑCΙΛΙCCHC · ΚΛΕΟΠΑΤΡAC. Tête diadémée de Cléopâtre.

Bout. (n° 468 *a*.)—M., S. (t. VIII, p. 321, n° 408.

Je suppose que l'inscription ΑΡΑΔΙΩΝ est plus ou moins imaginée; c'est pourquoi M. Babelon peut faire les remarques suivantes au sujet des monnaies d'Antoine et Cléopâtre, supposées avoir été frappées à Aradus : « On a attribué à Aradus des monnaies de bronze, qui portent, d'un côté, l'effigie de Marc-Antoine et, de l'autre, celle de Cléopâtre, ou bien qui ont, au droit, l'effigie de Cléopâtre, tandis que le type du revers est une Victoire volant, comme sur les deniers romains de M. Vinicius. Ces monnaies sont bien effectivement d'origine syrienne, mais rien ne justifie leur classement à Aradus. La légende : ЄΤΟΥϹ ΚΑ ΤΟΥ ΚΑΙ Ε ΘЄΑϹ ΝЄΩΤЄΡΑϹ, « de l'an 21 qui est aussi l'an 6 de la nouvelle déesse », place l'émission en 30 ou 29 avant notre ère; l'ère d'Aradus ou le monogramme de cette ville ne s'y trouve point, et aucun indice ne permet de les attribuer à cet atelier ». (*Perses Achéménides*, CLXII).

M. Feuardent a cru pouvoir fixer la date qui se trouve sur ces monnaies d'après le raisonnement suivant : « Pellerin (1), Eckhel (2), Champollion-Figeac (3) et Letronne (4) ont longuement disserté sur cette double date, et c'est à Champollion que revient en entier l'honneur d'avoir débrouillé la question. Il a, en effet, donné les raisons les plus

(1) *Médailles des Rois*, p. 52, et suppl., t I, p. 6.

(2) *Doct. Num Vet.*, t. IV, p. 24.

(3) *Annales des Lagides*, t. II, pp. 360 et suiv.

(4) *Revue numismatique*, 1843, pp 178 et suiv.

plausibles, et cela d'une manière indiscutable ; selon lui, le point de départ de ces doubles dates doit être fixé à l'année 736 de Rome, époque à laquelle Antoine amena captif le roi des Parthes Artabase, jusqu'aux pieds de Cléopâtre, qu'il salua du titre de reine des rois; cette femme fut tellement frappée de cet acte de courtoisie de son amant, qu'elle prit à cette occasion le titre de déesse, et qu'on la vit affublée du costume et des attributs d'Isis. Ces faits se passant dans la 16e année de son règne, elle data ses actes de cette 16e année comme reine, mais aussi de l'année 1 comme nouvelle déesse, c'est-à-dire première année d'un second règne qu'elle partageait avec Marc-Antoine.

« Letronne a tenté dans son article, publié dans la *Revue numismatique*, de donner l'époque précise où ces doubles dates furent inaugurées, et aussi celle à laquelle Marc-Antoine fit frapper des monnaies à son nom et celui de Cléopâtre : il cite deux dates et ces deux dates sont complètement erronées; rien de plus simple, cependant, que de préciser ces époques.

» Cléopâtre ayant été investie du pouvoir l'an de Rome 703 (51 av. J.-C.), la 16e année de son règne tombe juste en l'an de Rome 718 (36 av. J.-C.) ; or, les monnaies datées de l'an 21, et 6 du nouveau règne, ont dû être frappées en l'an de Rome 723 (31 av. J.-C.), une année avant la bataille d'Actium, époque de l'anéantissement

de la fortune d'Antoine et de sa royale maîtresse. (FEUARDENT, *Numismatique de l'Égypte ancienne*, t. I, p. 135). »

Dans une note de la *Zeitschrift für Numismatik* (vol. XIV, p. 379), feu M. Alfred von Sallet présente les remarques suivantes en rapport avec les dates qui figurent sur ces monnaies et l'attribution de celles-ci à l'atelier d'Aradus :

« Die Inschrift der Kupfermünzen der Cleopatra mit dem Kopfe des Antonius und auf einem Exemplar in Berlin mit schwebender Nike :

ЄTOVC KĀ TOY KAI C̄ ΘЄΛC NЄѠTЄPAC

(die Striche über den Zahlen oft nicht sichtbar) ist, wie Krall in den *Wiener Studien*, V, 1883, p. 313, nachgewiesen hat, auf Grund der Inschrift von Philae : LK'τοῦ καὶ Є' φαμ. (ενὼδ) Λ' als doppeltes Datum aufzufassen und das C̄ ist für ϛ̄ sechs zu lesen. Das Jabr KA, einundzwanzig, ist das Regierungsjahr der Cleopatra, das Jahr ϛ̄ sechs, aber das Jahr der Aera von Chalcis in Syrien, nämlich das der Schenkung jener Herrschaft an Cleopatra, nach den Worten des Porphyrius (bei EUSEBIUS, ed. *Schöne*, I, 170). « το δ'ἐκκαυδέκατον ὠνομάσδη τὸ καὶ πρῶτον ἐπειδὴ τελευτήσαντος Λυσιμάχον τῆς ἐν Συρία Χαλκίδος βασιλέως Μαρκος Ἀντώνιος ὁ αὐτοκρατωρ τήν τε Χαλκιδα... παρέδωκε τῇ Κλεοπάτρα.

« Die frühere Annahme, das Datum der Münzen bedeute nur die eine Zahl zweihundert und einundzwanzig, ist also beseitigt, es sind zwei Daten, Regierungsjahr der Cleopatra und das fünfte Jahr

ihrer Herrschaft über Chalcis in Syrien. Die syrische Herkunft der Münzen, welche schon aus den Charakter derselben geschlossen wurde, wird durch diese Entdeckung gesichert; die Vermuthung, Aradus sei der Prägeort, wird aber wohl irrig sein, wir haben ihn gewiss weiter nördlich, im Festland, in oder bei Chalcis zu suchen. »

Ce qui précède prouve bien que la date KA signifie la vingt-et-unième année du règne de Cléopâtre, tandis que le c (ϛ) dénote l'an six de l'ère de Chalcis en Syrie, ère de la mise en possession de Cléopâtre par Antoine des provinces asiatiques. Quoiqu'il soit assez peu probable qu'Aradus soit le lieu d'émission de ces pièces, je ne pense pas que l'on puisse considérer Chalcis à meilleur droit, car cet atelier n'a, apparemment, frappé monnaie régulièrement que plus tard sous les empereurs romains.

Malgré l'opinion des auteurs mentionnés ci-dessus, M. Babelon ne semble pas admettre la date indiquée par M. Feuardent pour les petits bronzes attribués, à tort où à raison, à l'atelier d'Aradus.

Béryte.

45. Æ. 20 mill. Droit. Buste de Cléopâtre, à droite ; devant L^{N} (an 50).

Rev. Neptune dans un quadrige d'hippocampes à gauche ; devant, B H (ryte) ; derrière L^{KA} (an 21).
L^{G} (an 6).

Col. Dem. (n° 444).

Pièce unique, frappée en 31.

Nous retrouvons sur cette monnaie la double date qui figure déjà sur celles attribuées à Aradus; nous avons vu que M. Feuardent l'a correctement considérée comme désignant la vingt-et-unième année du règne de Cléopâtre et la sixième de la nouvelle déesse, soit l'an 31 av. J.-C. Se basant sur ces données, il fait remonter l'ère nationale de Béryte à l'an 81 ou 80 av. J.-C. MM. le Dr Barclay V. Head et Ern. Babelon ont admis dans leurs ouvrages l'ère proposée par M. Allier de Hauteroche en 1820, qui part de l'an 197 av. J.-C., mais M. le Dr Jules Rouvier a récemment décrit dans la *Revue numismatique* (1 97, p. 372) un poids antique de Béryte portant une date séleucide, celle de l'an 184, et dans un autre article (*Journal international d'archéologie numismat que*, 1899, p. 15), il a clairement démontré que cette ère a été la seule en vigueur dans cette ville jusqu'à l'adoption de son ère nationale, en l'an 81 av. J.-C.

Béryte, ainsi qu'Ascalon (voyez p. 149), datent leurs monnaies à cette époque, en prenant comme point de départ l'avènement de Ptolémée XIII.

Cyrénaïque.

46. Æ. 26 mill. Droit. ΒΑCΙΛ ΘΕΑ ΝΕ *la reine nouvelle déesse*), en trois lignes, dans le champ.

Rev. ΑΝΤΩ ΥΠΑ Γ (*Antoine consul III*), aussi, en trois lignes, dans le champ.

Paris (Planche, I n° 10). — Vienne. — Col.

Dem. (Pl. VIII, n° 447). — M. (T. VI, n° 268). — Bout. (n° 467).

47. Æ. 18 mill. Pièce semblable, différant seulement dans la dimension.

Paris. — M. (t. VI, n° 268 var.) — Bout. (n° 468).

Le troisième consulat ayant été décerné à Marc Antoine en 31 av. J.-C., pour lui être retiré presqu'aussitôt, il est donc possible de dater ces bronzes avec certitude.

Les deniers bien connus, frappés au nom d'Antoine par son lieutenant, L. Pinarius Scarpus, portent au droit le type de Jupiter Ammon et au revers, soit une Victoire, soit une aigle légionnaire entre deux enseignes. Ces monnaies ont été émises en Cyrénaïque, où la VIIIe légion, commandée par Scarpus, se trouvait stationnée pendant le court espace de temps du troisième consulat d'Antoine. Il est dès lors probable que les bronzes n°s 46 et 47 doivent leur origine au même atelier, peu avant la bataille d'Actium.

Damas.

48. Æ. 25 mill. Droit. Tête diadémée de Cléopâtre, à droite.

Rev. ΔΑΜΑΣΚΗΝΩΝ ΕΟΣ. Femme ayant la tête tourelée, assise sur un rocher, le bras droit étendu et tenant dans la main gauche une corne d'abondance ; à ses pieds, un épi ; dieu pluvial nageant : couronne de laurier.

Frappée en 275, ère séleucide, ou 36 av. J.-C.
M. (t. V, p. 285, n° 23). — Bout. (n° 470 *bis*).

49. Æ. 25 mill. Variété de date, LΠΣ (an 280).
Frappée en 31 av. J.-C.
M. (t. V, p. 285, n° 25).— Bout. (n° 470 *bis* eeeee).

Je n'ai rencontré aucune des monnaies décrites ci-dessus par Mionnet, dans les collections du British Museum, de la Bibliothèque Nationale et du Musée de Vienne. M. Ready m'assure en avoir vu des exemplaires et, puisque les dates des deux bronzes mentionnés par Mionnet, correspondent au règne de Cléopâtre, je n'ai pas lieu de douter de l'attribution de ces pièces, quoique, au premier abord, j'aie craint de ne pouvoir considérer la tête du droit comme un portrait de Cléopâtre.

Nicopolis.

50. Æ. 22 mill. Droit. M · ΑΝΤΩΝΙΟΣ · ΑΥΤΟΚΡΑ ΟΙΩΝΙΣΤΗΣ · ΤΡΙΩΝ · ΑΝΑΡΩΝ. Têtes de Marc-Antoine et de Cléopâtre.

Rev. ΝΙΚΟΠΟΛ · ΗΡΩΔΗΣ. Deux vaisseaux et une Victoire sur une colonne.

M. (t. II, p. 56, n° 81). — Bout. (n° 472). — Madrid.

Je doute de l'exactitude de la description de cette monnaie et encore plus de son attribution.

Patras d'Achaïe.

51. Æ. 22 mill. Droit. ΒΑCΙΛΙCCΑ ΚΛΕΟΠΑΤΡΑ. Buste diadémé de Cléopâtre, à droite.

Rev. ΑΓΙΑC ΛΥCΩΝOC ΠΑΤΡΕΩΝ. Diadème d'Isis, comprenant un globe cornu, orné de plumes et d'épis.

Frappée en 32-31 av. J.-C.

Londres (B. M. Cat., *Peloponnesus*, pl. V, 9.) — Col. Dem. (n° 443). — M. (t. VI, p. 605, n° 56). — Bout. (n° 470 ee),

« Cette pièce », dit M. Feuardent, « est des plus curieuses; elle constate que les peuples de l'Achaïe avaient, comme ceux de l'Attique, montré un empressement extraordinaire à offrir leurs hommages à cette femme dissolue; non seulement la ville de Patras lui décernait les titres les plus courtois, mais encore elle flattait la coquetterie de la reine en donnant à la représentation de ses traits une beauté de type et un caractère de jeunesse que nous ne retrouverons à cette époque que sur la monnaie d'Aradus. Là également, la physionomie de Cléopâtre ne ressemble en rien à tous les portraits que nous connaissons de cette reine. » (P. 127).

Sinope de Paphlagonie.

52. Æ. Droit. C. I. F. S. AN. XV. Tête tourelée de Cléopâtre, à droite.

Rev. EX. D. D. Aspersoir, simpule, hache ornée et bonnet de flamine.

Frappée en 31 av. J.-C.

Cohen (I, p. 57, n° 1).

L'ère de Sinope date de 45 av. J.-C.; l'an XV correspondrait donc à 31-30 (724 de Rome) et prouve, suivant Cohen, « que la tête est celle de Cléopâtre et non d'Octavie ou de Fulvie. »

Tripolis.

53. Æ. 22 mill. Droit. Buste de Cléopâtre, à droite, le cou drapé, les cheveux relevés en chignon.

Rev. ΤΡΙΠΟΛΙΤΩΝ. Victoire, debout, à droite, sur une proue de navire; de la main droite, tendue en avant, elle tient une couronne, et elle porte une palme sur son épaule gauche. Dans le champ à droite, la date L B (K) (an 22). Grènetis.

Frappée en 31 (22 du règne de Cléopâtre)?

B., *Perses achéménides* (pl. XXXIV, n° 8). — M. (t. V, p. 397, n° 401). — Bout. (n° 469 bis d).

54. Æ. 22 mill. Tête nue de Marc-Antoine, à droite : grènetis.

Rev. ΤΡΙΠΟΛΙΤΩΝ. Tête de Cléopâtre, à droite, le cou drapé, les cheveux relevés en chignon, derrière, la date L Γ K (an 23).

Frappée en 30 (23 du règne de Cléopâtre)?

B., *op. cit.* (pl. XXXIV, n° 9).

Suivant M. le Dr B. V. Head, l'ère des monnaies

autonomes de Tripolis serait celle de Pompée, qui part de l'an 64 av. J.-C. M. Babelon déclare cette théorie inadmissible, mais n'indique pas si les dates qui se trouvent sur les deux monnaies écrites ci-desssus dont celles du règne de Cléopâtre; elles ne se rapportent évidemment pas à l'ère autonome, qu'il fixe à l'an 156 comme point de départ.

Mionnet décrit une troisième pièce (t. VI, p. 397, n° 403).

55. Æ 22 mill. Droit. Tête laurée de Marc-Antoine et buste diadémé de Cléopâtre : couronne de laurier.

Rev. ΤΡΙΠΟΛΙΤΩΝ · L · Λ · (an 30). Femme debout, ayant la tête tourelée et tenant une ancre de la main droite et une corne d'abondance de la gauche.

L'attribution de cette monnaie à Antoine et Cléopâtre n'est guère vraisemblable, à moins que la date ne se rapporte à l'ère de Pompée. Dans ce cas, la médaille publiée par Sestini serait de l'an 34 av. J.-C., et les deux autres, décrites par M. Babelon, appartiendraient aux années (LBK) 32 et (LΓK) 31 av. l'ère chrétienne.

On ne connaît aucune monnaie frappée en l'honneur des deux fils d'Antoine et de Cléopâtre, Alexandre Helios et Ptolémée ; mais il existe des deniers d'argent et des monnaies de bronze aux portraits de Juba II, roi de Maurétanie et de Cléopâtre Séléné, son épouse. Ces monnaies portent

les inscriptions REX IVBA au droit et BACIAICCA KAEOΠATPA au revers et présentent des types qui font allusion au culte d'Isis et d'autres divinités égyptiennes.

J'ai reçu de la Bibliothèque nationale une empreinte de la pièce aussi figurée dans le catalogue des Ptolémées d'Égypte du British Museum (pl. XXIII, 3) et décrite comme suit par feu M. Reginald S. Poole :

Droit. ΒΑΣΙΛΙΣΣΗΣ ΚΛΕΟΠΑΤΡΑΣ. Tête de Cléopâtre III, à droite, couverte de la peau d'éléphant.

Rev. ΠΤΟΛΕΜΑΙΟΥ ΒΑΣΙΛΕΩΣ. Aigle à gauche sur un foudre; à gauche, un monogramme.

Col. Dem. (pl. VI, n° 324).

Cette jolie pièce ne doit pas cependant être attribuée à Cléopâtre Séléné, fille de la célèbre Cléopâtre et de Marc-Antoine, mais elle appartient à Cléopâtre III, fille de Ptolémée VIII Physcon (170-117 av. J.-C.).

Du fils de Marc-Antoine et de Fulvie, Antyllus, qui, après le désastre d'Actium, « fut revêtu de la toge virile en Egypte (31 av. J.-C.), afin de lui assurer la royauté », et qu'Octave fit mettre à mort l'année suivante, on ne connaît que deux aurei où sa tête figure associée à celle de son père. Ces pièces sont d'une rareté excessive.

En parcourant cette liste de cinquante-cinq pièces, dans laquelle je crois avoir rassemblé presque tous les types monétaires connus du règne de Cléopâtre, on se rendra compte des nom-

breuses difficultés que présente cette série numismatique tant étudiée et pourtant encore si peu comprise.

La nouvelle édition que M. Feuardent prépare de son ouvrage sur la numismatique des Ptolémées d'Égypte rectifiera sûrement quelques-unes des théories dont je viens de donner un aperçu et étendra nos connaissances dans ce domaine si intéressant.

L. Forrer.

TIERS DE BLANC ANONYME AU LION

FRAPPÉ A HERPEN (1)

Le pays de Herpen, attenant à la Meuse, était composé de quelques villages, du château et de la ville de Ravestein. Herpen formait une seigneurie qui resta indépendante jusqu'à la fin du XIe siècle. Ce fut en 1091 que Henri II, sire de Cuyk (2), d'accord avec sa femme Sophie, héritière de Herpen et de Ravestein, et avec son fils Albert, la prit en hommage de Henri Ier, duc de Brabant. Albert succéda, en 1204, à son père et mourut en 1233, laissant Herpen à son fils Renier, époux de la fille et héritière de Guillaume, sire de Boxtel. Leur successeur, à Herpen, fut leur fils Alard qui combattit à Woeringen sous la bannière de Jean, sire de Cuyk, son cousin germain. Nutger, sire de Herpen, fils d'Alard, mourut en 1308, sans laisser de postérité et Marie, sa sœur, première épouse de Jean de Fauquemont, sire de Sittart et de Born,

(1) Cette localité est située à mi-chemin de Bois-le-Duc et de Nimègue.

(2) Wap, dans sa *Geschiedenis van het land en der Heeren van Cuyk*, donne l'histoire détaillée des seigneurs de Cuyk. Il y est plusieurs fois question de Herpen, ainsi que dans les *Trophées tant sacrés que profanes du duché de Brabant*, etc., par Christophe Butkens. Cet ancien auteur y parle également des seigneurs de Cuyk dont il fait connaître l'histoire et la généalogie.

etc., hérita de la seigneurie qui nous occupe. Waleran de Fauquemont y succéda à sa mère. Il rebâtit Ravestein et mourut en 1378 sans laisser d'enfants. Herpen devint alors la propriété de Renard de Fauquemont, demi-frère de Waleran, décédé en 1396, également sans postérité. Notre seigneurie passa ensuite à Philippa ou Philippote de Fauquemont, sœur de Waleran et femme de Jean, comte de Salm, puis à leurs fils Simon et Jean, décédés sans laisser d'enfants. Le dernier, fait prisonnier, le 7 juin 1397, par Adolphe, comte de Clèves, lui abandonna Herpen et Ravestein pour une partie de sa rançon (1).

Le type de notre esterlin anonyme oblige d'attribuer cette pièce à un seigneur régnant vers le milieu du XIVe siècle. En effet, le tiers de blanc au lion, vraisemblablement originaire de la Flandre, y fut frappé par Louis de Crécy (1322-1346), en Brabant, par Jean III (1312-1355), en Hainaut, par Guillaume II (1332-1345), à Namur, par Jean II (1331-1335) et par Guillaume Ier (1337-1391), au commencement de son règne, etc., etc. Ce type, surtout très en faveur pendant le deuxième tiers du XIVe siècle, fut ensuite copié par quantité de seigneurs de moindre importance, tels que les comtes de Looz, les comtes de Megen, les seigneurs de Fauquemont, etc., etc.

(1) *Trophées tant sacrés que profanes du duché de Brabant*, etc., par CHRISTOPHE BUTKENS, tome II, p. 161. Voir encore pour la généalogie des seigneurs de Herpen les *Stammtafeln*, par H. GROTE.

Voici le dessin et la description de l'esterlin au lion de Herpen.

Droit. Lion rampant.
Légende. ✠ MONETA : HERPENSIS.
Revers. Grande croix pattée coupant la légende.
Légende. MOH — ETAH — ERPE — NSIS.

Bas argent. Poids : 0 gr. 826. Notre collection.

D'après ce que nous avons dit plus haut du tiers de blanc au lion, quant à l'époque à laquelle ce type était en pleine vogue, celui de Herpen ne peut guère avoir été frappé que par Marie, dame de Herpen et de Ravestein, épouse de Jean de Fauquemont, par ce seigneur lui-même ou par leur fils Waleran. C'est à ce dernier que nous proposons d'attribuer la pièce que nous venons de décrire. Waleran, vulgairement appelé Rave, démolit le château de Herpen qu'il rebâtit et entoura de remparts. La nouvelle forteresse fut appelée *Stein de Rave* ou *Ravestein.* Waleran obtint la seigneurie de Herpen du vivant de son père, ce que prouve une charte de 1344 ou de 1345, dans laquelle il est qualifié de seigneur de Herpen et son père, de seigneur de Born. Waleran ne figure

cependant avec ce titre qu'à partir de 1348 (1), vraisemblablement après le décès de sa mère dont nous ne connaissons pas l'année de la mort. C'est probablement à cette époque qu'il fit forger le curieux esterlin au lion, de mauvais aloi, que nous publions.

Un tiers de blanc au lion de bas argent, dont le style rappelle étonnamment celui de notre pièce, est donné par Van der Chijs à Jean II, comte de Megen de 1320 à 1346 (?) (2). Megen étant situé dans le voisinage immédiat de Herpen, les deux monnaies doivent être à peu près contemporaines, circonstance qui plaide encore en faveur de notre attribution.

Vte Baudouin de Jonghe.

(1) *Revue de la numismatique belge*, 1852, p. 244 et 245.

(2) *De munten der leenen van de voormalige hertogdommen Braband en Limburg*, enz., par F. O. van der Chijs, pl. II, n° 3. Il n'est pas impossible que l'esterlin de Megen ait été frappé par le comte Jean III (1358-1415?).

LES PLUS ANCIENS
DENIERS OU CARZIE
frappés par
LES VÉNITIENS POUR CHYPRE
(1515-1518)

Pendant mes recherches aux archives de Venise, j'ai trouvé un décret du Conseil des Dix du 24 octobre 1515 (1), qui ordonne à son *Camerlengo* de faire frapper à la Monnaie mille ducats en deniers, ou *carzie*, avec 122 carats d'argent par marc et d'une empreinte semblable à celle des vieilles carzie pour être envoyés au *Reggimento* (2) de Chypre, qui avait demandé ces petites monnaies pour les besoins de

(1) Archives d'état de Venise. Consiglio dei dieci e giunta, Misti Registro XXXIX, p. I, c. 32.

(2) La République de Venise envoyait dans toutes ses provinces, villes et possessions, des patriciens chargés de l'administration civile et militaire. Ces magistrats s'appelaient, suivant leur importance et la tradition des lieux, *Provveditori*, *Conti*, *Luogotenenti*, *Baili*, *Visdomini*, *Capitani Castellani*, etc. mais en général on les appelait *Rettori*, et l'ensemble des charges civiles et militaires qui représentaient le gouvernement central se disait *Reggimento*.

la population pauvre de l'île. Ne connaissant aucune monnaie de cette époque qui pût correspondre à ces indications, je restais un peu perplexe et je me demandais si ce décret avait été exécuté ; mais le doute s'évanouit aussitôt que je lus une lettre ducale du 29 juillet 1518 (3), adressée aux *Rettori* de Chypre, qui ordonnait, sur leurs demandes et informations, conformes à celles de leurs prédécesseurs dans la charge, qui, eux aussi, signalaient une grande nécessité de carzie, de frapper, dans l'île même, les petites monnaies tant désirées avec l'empreinte usuelle (*de la stampa solita*). A cet effet, on envoyait de Venise les poinçons et on ordonnait que la quantité d'argent de l'alliage fût telle, qu'en calculant les frais de la fabrication, la Seigneurie n'eût ni gain ni perte dans l'opération. On recommandait aux Recteurs d'appeler quelques gentilhommes pour surveiller la frappe et de disposer la fabrication de façon qu'elle pût correspondre aux intentions et aux désirs du gouvernement.

Pour le moment et jusqu'à nouvel ordre, on n'en devait pas frapper pour une somme supérieure à 2,000 ducats ; mais, au 12 janvier suivant (4), sur les instances des Recteurs, on en décrétait une nouvelle émission pour 4,000 ducats. La différence

(3) Archives d'État de Venise. Consiglio dei dieci e giunta, *Misti Registro*, XLII, c. 71 *t.*

(4) Archives d'État de Venise. Consiglio dei dieci e giunta, *Misti Registro*, XLII, c. 154.

entre les termes employés dans les deux décrets, dont l'un parle de carzie semblables aux vieilles, et l'autre de carzie de l'empreinte usuelle, montre que la fabrication avait été entreprise tout de suite après le décret de 1515, et qu'à Chypre on ne devait que continuer l'ouvrage commencé. Mais s'il y avait besoin d'une autre preuve, nous la trouverions dans la réponse de Zaccaria Barbaro aux proviseurs de la monnaie du 15 mars 1555 (5), lorsqu'on étudiait et préparait la nouvelle émission de carzie décrétée en juin de cette année, qui portent le nom du doge M. Ant. Trevisan, réponse qui dit : « A ça je réponds que non seulement il » sera convenable, mais nécessaire, car les vieilles » carzie sont disparues et détruites, et pour cette » raison j'ai entendu dire qu'autrefois le Reggi- » mento en a fait battre. »

Ayant ainsi acquis la conviction que les monnaies citées dans les décrets de 1515-1518 avaient été frappées, non seulement à Venise, mais aussi dans l'île de Chypre, en telle quantité à ne pouvoir supposer qu'elles soient toutes perdues, il restait à trouver la pièce ignorée, ou mal classée jusqu'ici, qui correspondît aux circonstances de temps et aux indications assez précises des documents cités.

La base de la monnaie du Royaume de Chypre était l'*hyperpre*. Les Vénitiens l'avaient aussi adopté

(5) Archives d'état de Venise. Consiglio dei dieci e giunta, *Comuni*. filza, 59.

dans la comptabilité de cette île : mais depuis longtemps on n'en frappait plus, et il était devenu une monnaie idéale. L'hyperpre était divisé en 24 carats, ou 48 deniers, mais les carats ne furent jamais une monnaie effective et on ne frappait que des *grossi* d'argent et des *deniers* de billon qui valaient un demi-carat.

Le peuple appelait *carzia* (καρτζία, de χαλκός, cuivre) cette dernière fraction de la monnaie nationale, parce qu'elle contenait plus de cuivre que d'argent. Peut-être fut-elle ainsi nommée, d'après ce que racontent les chroniqueurs, parce que Jacques II se servit du cuivre des chaudières des bains publics pour fabriquer une grande quantité de *sixains* et de *deniers*.

Les deniers de Henri II et de Hugues II, ainsi que ceux de Jacques Ier et de Janus ont, d'un côté, le lion rampant des Lusignans et, de l'autre, une croix pattée, quelquefois simple, quelquefois cantonnée de besants. On ne connaît pas les deniers des derniers souverains qui régnèrent à Chypre, ou du moins ils ne sont pas parvenus jusqu'à nous. Toutefois nous ne pouvons pas nous éloigner de ce type dans la recherche des carzie frappées par les Vénitiens dans le premier quart du XVIe siècle, parce que même celles qui furent frappées plus tard par M. A. Trevisan et par ses successeurs n'en diffèrent pas sensiblement et démontrent l'esprit de conservation dont était dominé le gouvernement vénitien en fait de types monétaires.

Après ces considérations, du reste assez courtes et qui semblent claires, je crois pouvoir reconnaître les monnaies désirées dans les pièces anonymes, que Lambros a fait connaître pour la première fois en les cataloguant après celles des rois de Chypre (6). Elles portent d'un côté le lion des Lusignans avec l'inscription S. DE CHIPRE et de l'autre la croix de Jérusalem avec l'inscription S. DE IERVZALEM et ressemblent particulièrement à un denier du roi Janus, qui a, comme elles, une croix pattée cantonnée de quatre croisettes, tandis que le véritable blason de Jérusalem a la croix potencée. Lambros ne croit pas pouvoir attribuer ces deniers à Jean II ou à ses successeurs, mais il pense qu'ils peuvent avoir été frappés par Pierre I et par Pierre II. Schlumberger (7) partage l'opinion de Lambros, mais il ne peut cacher une certaine hésitation qui se manifeste par la demande qu'il se fait si la lettre S, qui commence l'inscription ne pouvait pas signifier *signoria* ou *secreta*, mots qui me semblent ne pas pouvoir s'appliquer aux rois Pierre I et Pierre II, qui n'avaient aucune raison de cacher leur nom et leur titre de roi.

Je n'ai ni le moyen ni le temps de faire une étude minutieuse du diamètre et du poids des

(6) Π. Λάμπρου Ἀνέκδοτα νομίσματα τοῦ μεσαιωνικοῦ Βασιλείου τῆς Κύπρου Venise, 1872, page 46 — et Athène, 1876, avec la traduction française *Monnaies inédites du Royaume de Chypre au moyen âge*, pages 46 et 42; 43. Pl. : HO., 95, 96, 97 et 98.

(7) Schlumberger, *Numismatique de l'Orient*, Satin, Paris, 1878, p. 204-205, pl. VIII, n° 2.

deniers de Chypre aux différentes époques, mais, d'après un examen des dessins, exécutés, avec sa fidélité habituelle, par C. Kunz, d'après des exemplaires fournis par M. Lambros, il me semble que les deniers de Henri et de Hugues sont les plus grands, ceux de Jacques et de Janus un peu plus petits, et ceux anonymes plus petits encore, quoique de peu. Par conséquent, en suivant le principe presque infaillible, surtout pour les monnaies d'appoint et de peu de valeur, que les pièces de poids supérieur sont les plus anciennes et que les plus petites et les plus légères sont les plus récentes, on doit conclure que les deniers anonymes sont postérieurs à ceux des rois.

Mais l'argument le plus important consiste, à mon avis, dans l'absence de toute indication de l'autorité royale. Quant à la lettre S, je crois pouvoir l'interpréter comme *Signum* ou *Stemma* (blason), parce que j'observe que le mot « Chypre » se trouve écrit du côté du lion et celui de Jérusalem du côté de la croix (8).

De tout ceci je conclus que l'ordre du Conseil suprême de frapper les nouvelles *carzie* semblables aux vieilles fut fidèlement *interprété* et parfaitement exécuté.

N. Papadopoli.

(8) Certain exemplaire, très rare, a le nom de Jérusalem des deux côtés, mais évidemment il s'agit d'une négligence du graveur.

LES DUTES ZÉLANDAISES

A LA LÉGENDE LUCTOR ET EMENTOR

PLANCHE N° VII.

Parmi les monnaies frappées dans les Pays-Bas durant le XVIIIe siècle, les dutes zélandaises portant l'inscription curieuse de « Luctor et Ementor » — je lutte et je deviens fou, — ont, à cause de cette légende mystérieuse, attiré l'attention des numismates. Cette devise de Luctor et Ementor, expression latine peu correcte, placée sur une monnaie provinciale, a nécessairement dû causer une vive sensation au moment de son apparition.

Dès le temps où je commençais à étudier plus sérieusement l'histoire des pièces qui garnissent mes tiroirs, les dutes en question eurent pour moi un singulier attrait. Malheureusement j'ai trouvé que plus je fouillais les sources contemporaines de 1754, date de l'émission des dutes satiriques, plus la question se montrait complexe et, aujourd'hui, après de longues recherches, je me trouve presque aussi ignorante du motif auquel on doit la frappe de ces dutes que je l'étais au début.

En effet, le résultat de mes recherches est complètement négatif; la seule chose dont je suis certaine en ce moment, c'est que les documents qui ont dû traiter de cette affaire n'existent plus. J'ai fouillé les archives de la Zélande, les comptes de

la Monnaie zélandaise ; j'ai parcouru les *Nieuwe Nederlandsche Jaarboeken,* le *Navorscher*, quantité de gazettes tant des Pays-Bas septentrionaux que de la Belgique, sans trouver le mot de l'énigme. Peut-être existe-t-il des documents, conservés dans les archives privées de familles zélandaises ; mais les archives publiques ne renferment rien qui puisse renseigner sur l'histoire de ces dutes.

Il est évident qu'on a voulu faire disparaître toute donnée sur un événement des plus pénibles pour les seigneurs des états de Zélande et qui leur valut les moqueries de leurs collègues.

Les dutes frappées en Zélande, en 1754, sont au nombre de quatre, parmi lesquelles il existe des exemplaires légèrement variés.

Verkade les a décrites dans son *Muntboek*, mais il n'en a figuré qu'un seul exemplaire. (*Voir* planche XCVI n° 3). Voici la description des pièces retrouvées :

1. Les armoiries couronnées de la Province. La queue de lion est tournée à droite. Les vagues au-dessous du lion sont très ondoyantes. Dans la couronne, se trouvent comme ornement : des cabochons en forme de losanges et séparés par des points.

Légende : *Luctor et Emergo*. Le mot « *et* » se trouve à grande distance des deux autres mots de la légende.

Rev. Zeelandia, en trois lignes.

En haut, le bourg de Middelbourg entre deux étoiles.

La date 1754 se trouve en bas.

Cuivre — Exemplaire de ma collection.
Pl. VII, n° 1.

2. Même pièce, mais la queue du lion est tournée à gauche. L'ornementation de la couronne est changée : les cabochons sont de forme rectangulaire.

Légende : *Luctor et Emergo.* Deux points avant et après *Et*, placé à peu de distance de ces mots.

Cuivre. — Collection du Zeeuwsch Genootschap.
Pl. VII, n° 2.

3. Comme n° 1. Mêmes figures, mêmes légendes, mais les lettres sont beaucoup plus petites que sur les deux pièces précédentes.

Cuivre et arg. — Ma collection.
Pl. VII. n° 3.

4. Comme le n° 3, mais l'ornementation de la couronne est composée de cabochons de forme rectangulaire. Les vagues sont peu ondoyantes et ont l'aspect de trois lignes droites.

La légende est très resserrée.

Cuivre. Fort rare. — Collection du Zeeuwsch Genootschap.

5. Type du n° 1. Dans la couronne des cabochons de forme rectangulaire séparés par des points. Les vagues sont peu ondoyantes comme sur la pièce précédente.

Légende : *Luctor et Ementor*. Le mot *Et* se trouve très rapproché de *Ementor*.

Rev. Comme au nº 1. Les lettres ainsi que la marque monétaire sont très épaisses.

Cuivre. Verkade, pl. 96, nº 3.
Ma collection.
Pl. VII, nº 4.

6. Même pièce, mais de style plus fin.

Les lettres du revers sont petites en comparaison du numéro précédent.

Ma collection.
Cuivre. Rare. Pl. VII, nº 5.

La plupart des dutes avec « *Ementor* » sont à fleur de coin, preuve évidente qu'elles ont été retirées de la circulation après la découverte de la fraude.

Beaucoup de ces dutes, cependant, ont été conservées par nos aïeux comme curiosité historique.

Les dutes satiriques ne sont connues que de deux coins, aussi je n'ai pu retrouver que celles décrites dans les numéros 5 et 6. Cette dernière pièce est fort rare.

Je présume que les dutes avec *Ementor* ont été frappées à la Monnaie zélandaise, et que ce ne sont pas des pièces fabriquées dans un atelier monétaire étranger dans le but de les introduire clandestinement en Zélande. Toutes les particularités du style des dutes officielles se trouvent éga-

lement dans les pièces avec *Ementor*. On dirait que le falsificateur, si la chose a été techniquement possible, s'est servi des matrices originales après avoir remplacé « *Emergo* » par *Ementor*, ou bien les lettres « *rgo* » par *ntor*. »

A l'appui de cette assertion, je ferai remarquer que sur la majorité des dutes avec *Ementor*, les lettres *ntor* sont un peu plus longues que celles qui précèdent et qu'elles ne forment pas une ligne continue avec le commencement de la légende.

Cependant il me semble que les n°s 1-3 ont été gravés par un autre artiste que les dutes décrites sous les n°s 4-6. Nous verrons plus loin que deux graveurs différents ont, en effet, travaillé à la Monnaie pendant cette année.

Une tradition mentionnée dans le *Navorscher* (1) dit que le monétaire fut condamné à rester emprisonné aussi longtemps qu'il resterait des dutes falsifiées en circulation, mais qu'il avait succombé avant que cette période fût écoulée.

La tradition de l'emprisonnement d'un monétaire persista longtemps à Middelbourg.

Le « Navorscher » ajoute que le jour après l'arrestation du monétaire, la valeur des dutes satiriques augmenta considérablement; on les vendit un florin, un florin et demi, même deux florins la pièce.

Ce récit fait par le *Navorscher* est tiré des gazettes de l'époque.

(1) *Navorscher*, t. IX, p. 171

Il est à regretter que l'auteur de cette communication n'ait pas précisé la gazette dans laquelle il avait lu ce que je viens de narrer.

Par suite, j'ai eu à parcourir quantité de journaux, mais malheureusement sans aucun résultat. D'ailleurs, il n'est pas prouvé qu'un monétaire zélandais ait été emprisonné pour ce fait. Les archives de la prison de Middelbourg ont été transportées à La Haye. J'ai prié une personne compétente de bien vouloir parcourir les registres et d'y chercher si un individu avait été emprisonné pour le fait en question, mais cette recherche n'a également donné aucun résultat.

Examinons maintenant quels étaient les fonctionnaires travaillant à la Monnaie de Middelbourg en 1754.

Depuis le 1er août 1752, y travailla, comme monétaire en chef, Martinus Holtzhey, qui antérieurement avait occupé cette même charge à la Monnaie de Gueldre. En novembre de cette même année, il prêta le serment obligatoire. Les citoyens Slootman et Swenonius Mandelgreen se portèrent caution pour lui pour la somme de 2,000 livres flamandes.

Huit ans plus tard, on lui associa son fils Martinus comme deuxième monétaire.

C'est ce dernier qui, en 1765, rendit compte aux états zélandais de toutes les monnaies frappées par feu son père. Il est remarquable qu'il ne fit aucune justification des dutes de cuivre frappées

par son père et par lui. De plus, tous les documents concernant la frappe de monnaies de cuivre depuis 1690 jusqu'à 1798, date où l'on a cessé la frappe des dutes en Zélande, font défaut dans les archives de la Monnaie.

Le waradin ou administrateur de la Monnaie, en 1754, s'appelait Andries Speldernieuw; c'était un citoyen de distinction, ses appointements annuels montaient à 40 livres flamandes.

François Engelsen, l'essayeur de la Monnaie — en Zélande, l'essayeur n'exerçait pas en même temps la charge de waradin — fut, en 1754, remplacé par J. de Warem.

Viennent ensuite les tailleurs de monnaies.

Martinus Holtzhey, le fils du monétaire en chef, avait été nommé, en 1752, à titre provisoire, comme graveur de monnaies. Il fut remplacé en 1754, année où eut lieu l'affaire qui nous occupe, par son cousin Johan-Matthias Holtzhey.

Restent à mentionner les ouvriers ordinaires, choisis avec grand soin, et qui n'étaient pas admis au travail sans avoir prêté le serment obligatoire. On s'informait spécialement, avant de les accepter, si ces gens n'avaient pas travaillé dans des Monnaies non sujettes à contrôle ou ne s'étaient jamais livrés à une fraude quelconque.

Martinus Holtzhey, le monétaire en chef, artiste de grand talent, jouissant d'une réputation méritée comme graveur de médailles historiques, avait présenté, le 27 mai 1754, une pétition aux états

zélandais, afin d'obtenir une augmentation de salaire du graveur des monnaies. M. Holtzhey fils devait occuper cette charge jusqu'au moment où un artiste habile se serait offert pour le remplacer. Mais les habiles graveurs étant rares de tout temps, il ne s'en présentait aucun, d'autant plus que le salaire annuel de 400 florins, sans autres émoluments, ne rémunérait pas suffisamment le travail assidu des graveurs des poinçons. Le pétitionnaire disait que, selon lui, il n'y avait pas de rapport convenable entre l'appointement et les travaux exigés, car la Monnaie avait dû fonctionner pendant toute l'année sans interruption, de sorte que le graveur avait été forcé de travailler nuit et jour pour pouvoir fournir les poinçons nécessaires et qu'il ne lui était resté aucun temps pour travailler pour des particuliers, comme avait pu le faire Daniel Drappentier, le prédécesseur du demandeur, lequel Drappentier avait à peine eu à travailler pendant trois mois de l'année pour ses fonctions officielles.

Les seigneurs de Zélande reconnurent que la charge méritait un meilleur appointement et le salaire annuel du graveur de monnaies fut augmenté de 200 florins et fixé ainsi à 600 florins par an (1).

Il est remarquable que, dans l'année même où, à la demande de son père, eut lieu une aug-

(1) *Notulen van de Ed. Mog. Heeren Staaten van Zeelant*, anno 1754, 7 juli.

mentation de son salaire, il fut remplacé dans la charge de tailleur de monnaies par son cousin J. Matthias Holtzhey. Ce remplacement aura eu lieu après juin 1754; car, à cette date, Martinus Holtzhey avait donné quittance pour la somme de 118 livres flamandes, 10 escalins, 4 gros, pour son travail dans la Monnaie pendant dix-neuf mois et seize jours.

Martinus Holtzhey fils aurait-il été soupçonné, en premier lieu, de la fabrication des dutes satiriques et aurait-il, à cause de cette affaire, demandé ou reçu sa démission ou bien ces pièces curieuses auraient-elles été émises dans les premiers temps du nouveau fonctionnaire? Je l'ignore. On n'a pas réussi à découvrir le faussaire, ou ce qui est plus probable, on n'a pas désiré le connaître.

Je ne crois pas, cependant, que la falsification ait été l'ouvrage d'un simple ouvrier acheté par une personne notable, car il me semble que, si cet ouvrier eût été le coupable, le secret de cet acte ne l'eût pas accompagné dans la tombe. L'un ou l'autre jour, il aurait fait part de l'affaire. Il est assez clair que les états zélandais avaient des motifs secrets pour ne pas désirer la lumière entière et qu'ils ont tâché de détruire tout document qui rappelait une période des plus pénibles pour eux. Quoi qu'il en soit, Martinus Holtzhey fils a été remplacé en 1754 par un autre graveur.

Cependant les états de Zélande ne lui en ont

pas voulu longtemps ou bien ils ont bientôt oublié l'affaire qui nous occupe ; car, en 1760, six ans après la découverte de la falsification des dutes, il fut investi de la charge honorable de monétaire suppléant à côté de son estimé père.

Martinus Holtzhey fils était marié à P. Slob, qui était issue d'une famille zélandaise riche et distinguée.

En examinant quelles étaient les fonctions des artistes à la Monnaie, je trouve que le waradin a été le plus grand coupable en cette occasion.

Lui, le vérificateur, était responsable des pièces mises en circulation ; il avait à les examiner attentivement et à vérifier si elles étaient conformes aux ordonnances. Il était chargé du soin des matrices et des poinçons (1). Déjà en 1580, les instructions sur ce sujet nous apprennent que le waradin était obligé de garder les matrices dans des coffres fermés par des serrures solides. Chaque jour le waradin devait distribuer les poinçons nécessaires; chacun les recevait dans un petit sac à part, et le soir même on devait les lui rendre en nombre égal. Il avait également à surveiller si la taille des monnaies avait lieu dans la Monnaie même. Toutes les pièces forgées étaient présentées au monétaire en chef en présence du waradin qui, lui, était responsable de la frappe parfaite des types et des légendes.

(1) *Instructie van den wardain van de munte 's lants ende Graeffelijckheyt van Zeelandt*, november 1580.

Speldernieuw, personnage riche et notable, ne se sera pas acquitté convenablement de sa tâche ; les monnaies de cuivre surtout n'auront pas été contrôlées par lui avec le soin nécessaire.

Voyons à présent quel peut avoir été le motif de la frappe des pièces satiriques de 1754.

Il existe une tradition qui explique l'affaire comme suit :

Entre les États-Généraux (1) et ceux de Zélande et non entre les états de Hollande et les derniers, comme dit Jac. Scheltema dans ses *Mengelingen,* avaient été conclus des arrangements financiers qui ne furent pas acceptés sans discussion par les Zélandais.

Un des mécontents, désirant exprimer sa mauvaise humeur, aura imaginé de faire graver *Luctor et Ementor* sur les dutes de sa province, voulant ridiculiser, au point de vue de la Zélande, le résultat des arrangements financiers entre les deux provinces. Il aura trouvé le moyen de glisser adroitement la matrice falsifiée entre les mains des monnayeurs, de sorte que quantité de ces pièces étaient en cours de circulation avant qu'on s'en aperçût.

Toutefois une autre explication, qui comme je le présume, est nouvelle, m'a été communiquée par un historien de mérite.

Selon ce savant les dutes satiriques n'ont pas

(1) F. Nagtglas, *Levensberichten van Zeeuwen*, I, blz. 402, Middelb., 1890.

été émises à l'occasion des disputes entre les Zélandais, car, à cette époque, elles étaient calmées, mais il pense qu'on pourrait avoir affaire ici à la vive animosité qui régnait entre les états de Zélande et ceux de Hollande. Ces derniers commençaient à exercer l'hégémonie, non pas seulement dans la politique intérieure et étrangère, mais plus encore dans leurs prétentions au commerce. La ville d'Amsterdam, par ces exigences, non seulement empoisonna la vie de la gouvernante, la princesse douairière d'Orange, mais en outre les nouveaux tarifs commerciaux nuisirent grandement aux intérêts des Zélandais. Il est possible que l'opposition impuissante des Zélandais ait donné naissance au sarcasme des dutes qui ont fait l'objet de cette étude.

MARIE DE MAN.

Middelbourg, octobre 1899.

LA NUMISMATIQUE DE LOUIS XVIII

DANS LES PROVINCES BELGES EN 1815.

(*Suite*) (1).

---

§ IV.

LE MÉDAILLON EN BRONZE PORTANT L'INSCRIPTION : FOEDERATOS PARISIOS DUXIT, ATTRIBUÉ AU DUC DE BERRI, COMMANDANT EN CHEF DES FÉDÉRÉS PARISIENS.

La légende de cette médaille aussi bien que les circonstances qui motivèrent sa création, nous obligent à entrer dans quelques détails historiques peu connus.

Le Duc de Berri, fils du comte d'Artois, c'est-à-dire du futur Charles X, était un des princes du sang de la Maison de Bourbon, présentant le plus les apparences d'aptitudes militaires. Ses biographies le représentent toujours comme ayant des habitudes et un parler soldatesques. Lorsqu'on apprit le débarquement de Napoléon au golfe Jouan, le Roi et ses ministres voulurent organiser la résistance contre l'usurpateur, tant à l'aide des troupes régulières qu'au moyen de l'enrôlement

(1) Voir *Revue*, 1900, pp. 48 et 171.

de volontaires royalistes. Le 9 mars, le duc de Berri passa aux Tuileries une revue pour exciter le courage des partisans du Roi et des Parisiens. Le 15 mars, le gouvernement prescrivit la formation, sous les murs de Paris, d'une armée *dont le duc de Berri serait le chef*. Un ordre du jour invita les citoyens, susceptibles de servir, à se présenter pour former une légion spéciale. Des registres furent ouverts, tant à Paris que dans quelques villes voisines, pour les enrôlements volontaires. Un certain nombre d'élèves des diverses écoles et notamment d'étudiants en droit s'inscrivirent. On recruta en outre quelques compagnies dans la garde nationale de Versailles et de quelques autres endroits, du royalisme desquels les agents du Roi s'estimaient certains.

Une proclamation du Conseil municipal de Paris adjura les Parisiens de s'armer pour repousser Napoléon. Nous en citerons quelques passages pour prouver que les Royalistes voulaient résister à l'Empereur en formant une *fédération des Parisiens et des engagés volontaires* français, fédération que le duc de Berri devait commander en chef :

Préfecture du DÉPARTEMENT DE LA SEINE.

Proclamation du Corps municipal aux Parisiens.

Habitants de Paris,

..... Vous avez à défendre votre Roi, votre Patrie, l'honneur de la capitale. . . . .

La masse des vrais Français se montre de toutes parts.

..... Déjà *l'élite de votre jeunesse s'est prononcée. Des volontaires s'arment de tous côtés. Toutes les classes de citoyens sont appelées* au soutien de la cause de tous.

.... Que l'élan devienne *unanime* et vous sauverez la Patrie.... *Parisiens*, secondez les mesures de vos Magistrats....

Arrêté à l'unanimité par le Corps municipal de Paris le 16 mars 1815 (1).

C'était une fédération des Parisiens, de toute la garde nationale de Paris et des départements, des volontaires et de l'armée, que l'on rêvait d'organiser sous le haut commandement du duc de Berri pour résister à l'usurpateur. En plus des étudiants, quelques vieux gentilshommes et un nombre restreint de personnes de Paris s'enrôlèrent.

Le duc de Berri s'occupa de former une armée en coordonnant ces éléments disparates, avec lesquels il prétendait constituer la fédération parisienne royaliste, à l'imitation de la grande Fédération du 14 Juillet 1790. Il tenta ce commencement d'organisation, pendant que Napoléon s'avançait sur Paris avec une rapidité extrême. Le duc quitta la capitale dans la nuit du 19 au 20 mars, à 1 heure du matin, c'est-à-dire une heure après le Roi. Il emmena avec lui la Maison militaire ainsi que ces corps de volontaires et de Parisiens qu'il venait d'essayer de réunir dans les conditions que nous avons déterminées. Il fit pas-

(1) *Moniteur Universel*, du vendredi 17 mars 1815

ser par Beauvais, Abbeville, Béthune ce petit corps d'armée, qui, en route, ne cessa de diminuer de nombre. Les traînards, le défaut de confiance éclaircissaient les rangs. Lorsqu'on parvint à Ypres, la première ville hollandaise où l'on s'arrêta après avoir passé la frontière, le duc de Berri n'avait plus avec lui que 250 à 300 hommes. Après beaucoup de difficultés, on parvint à Gand. Le 9 avril, ce prince, comme commandant en chef, fit défiler devant le Roi son petit corps, où il avait fini par réunir de 700 à 800 hommes, grâce à l'adjonction des retardataires.

Le Roi des Pays-Bas avait désigné Gand comme résidence du Roi de France et de sa Cour. L'armée que commandait le duc de Berri eut l'autorisation de s'établir à Alost, ainsi que dans les environs, à Ninove, Moerzeke et Termonde. Le *Journal Universel* de Gand, publié sous les ordres des Ministres de Louis XVIII, signala bientôt comme un fait d'armes glorieux cette retraite que l'on proclamait opérée en bon ordre et avec le plus grand courage par le plus brave et le plus chevaleresque des Princes du sang :

Son Altesse Royale Mgr le Duc de Berri est établi provisoirement à Alost, où se trouve la partie de la Maison Militaire du Roi, qui a suivi Monsieur au delà de la frontière, ou qui, depuis, a pu rejoindre Sa Majesté. *On y a réuni les volontaires*, dont le courage et *l'exemplaire fidélité* sont un objet de dérision pour les journalistes de Buonaparte et de respect pour quiconque n'a point abjuré

tout sentiment de patriotisme et d'honneur.... A Béthune, 300 soldats de Buonaparte ont été investis par 4,000 *guerriers fidèles, qui avaient Mgr le Duc de Berry à leur tête.* On eût pu les tuer jusqu'au dernier. Mais la cause n'en eût retiré aucun avantage. Ce n'eût été qu'un acte de vengeance et un Bourbon ne sait pas se venger des Français (1).

Ce court extrait montre que le gouvernement de Louis XVIII donnait la plus grande importance tant au duc de Berri, qui était regardé comme le DUX de l'armée royale, qu'aux fidèles volontaires placés sous ses ordres. On voulait considérer ces soldats comme les représentants de la garde nationale et des Parisiens, et faire valoir le courage qu'ils avaient montré en s'enrôlant et en se fédérant. Ces troupes devaient servir de preuve que les Français aussi bien que les habitants de Paris étaient du fond du cœur en communauté d'idées avec le Roi.

Le duc de Berri, pendant tout le séjour de Gand, s'occupa personnellement de faire équiper et manœuvrer ce petit corps d'armée. La duchesse d'Angoulême se rendit le 31 mai à Alost. Le duc, son neveu, lui présenta les différents bataillons qui y étaient rassemblés, et qui manifestèrent le plus vif enthousiasme. Le duc de Wellington aurait même assisté à cette revue. Le journal royaliste de Gand mentionna ces faits

(1) Le *Journal Universel*, publié à Gand, n° 2, 18 avril 1815.

avec emphase dans un compte rendu analogue à celui que nous venons de reproduire. Le 17 juin, le duc de Berri amena sa petite armée d'Alost à Gand pour défendre cette ville et le Roi contre les troupes de Napoléon qui avançaient. Le 18 juin il dirigea les manœuvres pour faire occuper les hauteurs de Gyseghem, à une lieue d'Alost.

Waterloo survint le 18 juin. Pour rendre hommage à la vérité historique, nous devons dire que toutes les dispositions avaient été prises pour la retraite tant par l'armée anglo-hollandaise que surtout par l'armée royale cantonnée à Alost et la Cour de Louis XVIII installée à Gand. L'argenterie du Roi et les diamants de la couronne avaient été expédiés à Anvers. « Aujourd'hui 17 juin 1815, nous dit un mémorial du temps, partit toute l'argenterie du Roi Louis XVIII vers Anvers, par précaution. Ce jour arriva la maison du duc de Berri, et l'escadron des gardes du corps fut logé hors de la porte d'Anvers » (1).

Le 16 juin, un grand nombre de royalistes, les plus peureux, avaient gagné Nimègue avec leurs chevaux (2).

Dans sa lettre du 21 juin, le chevalier Stuart avait écrit aux ministres anglais :

J'avais proposé qu'en cas d'une issue défavorable de la bataille du 18 juin, on établisse la Cour de France à

(1) Bibliothèque municipale de Gand. Relation manuscrite en flamand de ce qui s'est passé à Gand en 1815, pages 100 à 107.

(2) Mémoires du Comte de Rochechouart.

Anvers, et que *les troupes cantonnées jusqu'alors à Alost* soient envoyées dans le voisinage d'Anvers. Une fausse alarme a amené *le duc de Berri, le chef de cette armée*, à quitter précipitamment Alost (1).

Le désastre de Waterloo transforma du jour au lendemain la situation de Louis XVIII et de son entourage. Tous les ultra-royalistes, qui circonvenaient le Roi, virent toute l'importance que l'on pouvait tirer de cet embryon d'armée placée sous la haute direction d'un prince du sang. Dès le 19 juin, le comte d'Artois écrit à Louis XVIII :

Le corps de l'armée royale va se porter à Courtrai, à Menin et à Ypres pour pénétrer en France et y réunir tous les fidèles... Il est d'une importance majeure pour la suite que vous ayiez le plus promptement possible *une armée à vous* (2).

L'enthousiasme était à son comble dans cette armée. Le journal officiel de Gand annonça :

Les élèves de l'École de Droit de *Paris* n'ont cessé et ne cessent de donner des preuves du plus noble dévouement.

Beaucoup qui avaient été jusqu'à présent retenus en France se font un devoir de venir rejoindre leurs camarades. Chaque jour nous voyons arriver quelques-uns de ces braves jeunes gens, dont on ne saurait trop louer la conduite. Ce qu'ils furent à Paris, à Vincennes, ils l'ont

(1) Record office. Archives d'Angleterre. Documents relatifs aux événements de 1815.

(2) *Louis XVIII et les Cent Jours à Gand*, par Romberg et Malet, p. 134.

été à Gand. *Le drapeau qu'ils reçurent à Paris, ils ont juré de l'y reporter* (1).

Cette mention était suivie de deux adresses :

La première, présentée à la duchesse d'Angoulême *par les élèves en droit de Paris et par les volontaires royaux*, en cantonnement à Moerseke.

La deuxième, signée aussi par les élèves de l'École de droit de Paris et autres volontaires royaux cantonnés à Moerseke, et envoyée aux élèves de l'École de Droit de Paris et à tous les volontaires royaux de France, pour les engager à se joindre *à l'armée commandée par le duc de Berri.*

Les royalistes se montèrent l'imagination au plus haut point. Dans l'entourage du Roi, on disait hautement :

« Que *le duc de Berri, qui avait si bien commandé la retraite du mois de mars, devait se montrer à la tête de l'armée et rentrer dans Paris*, victorieux, en digne petit-fils de Henri IV;... qu'il ne tenait qu'à lui de se trouver à la tête d'une armée de 30,000 hommes;... que l'armée royale devait se placer à la tête de la coalition européenne et que le Roi rentrerait en vainqueur dans sa capitale;...

Que c'était un fort beau projet, d'une exécution facile, digne en tous points d'un petit-fils de Henri IV. Le frère du Roi et son neveu, *le duc de Berri, qui eût commandé l'armée royale,* l'appuyaient vivement, et ces princes ne doutaient pas qu'ils ne fussent arrivés à Paris avant Blücher

(1) *Journal officiel de Gand*, du mercredi 21 juin 1815, nº 20, p. 84.

et Wellington, qui eussent été ainsi les auxiliaires et non les vainqueurs, les oppresseurs de la France (1). »

Ces beaux projets s'envolèrent en fumée, quelques jours après, mais le médaillon que nous allons publier va être le témoignage de toutes ces audacieuses espérances.

Le duc de Wellington ne laissa pas le temps à l'armée royale de se constituer d'une façon plus sérieuse. Le 20 juin, il prescrivit au duc de Berri de se mettre en marche avec son armée d'Alost pour se joindre aux alliés, et il lui fixa comme cantonnement : le 21, Grammont ; le 22, Ath ; le 23, Mons. Il écrivait d'autre part au duc de Feltre, le ministre de la guerre de la Cour de Gand, pour que le monarque se mette aussi en mouvement par la même route.

Louis XVIII arriva à Mons au jour fixé du 23 juin avec le comte d'Artois, le duc de Berri et l'armée d'Alost. Ces troupes prirent leurs cantonnements autour de la ville. Le roi reçut le prince de Talleyrand, qui arrivait du Congrès de Vienne, et il assista à une grande réception qui eut lieu en son honneur chez le maire de Mons.

Ce dut être soit à l'une des étapes antérieures, soit plutôt à Mons, qu'un artiste graveur présenta au duc de Berri et aux plus ardents des royalistes qui l'entouraient le médaillon de bronze ci-dessous, qui n'est pourvu d'aucune indication du

(1) *Mémoires du marquis de Semallé*, p. 155 *et passim*.

nom du prince représenté, mais qui porte seulement l'inscription : FOEDERATOS PARISIOS DUXIT. (« Il a commandé en chef les Fédérés parisiens. »)

Revers et tranche lisses.

Poids : 45gr.15. Ma collection (provenant d'une collection belge).

D'après les indications qui nous ont été fournies par les personnes les plus compétentes, l'effigie doit être celle d'un prince. La ressemblance avec les portraits du duc de Berri faits en 1814 et 1815 ainsi qu'avec les effigies figurant sur un certain nombre de médailles de ce prince du sang, amène forcément à attribuer ce profil lauré au fils du comte d'Artois. Le modèle de la tête est traité dans le style du début de la Restauration. La coupe de favoris ainsi que la coiffure à cheveux ondulés, se relevant en toupet naissant, étaient absolument inconnues à l'époque des grandes fêtes

de la Fédération à Paris, en juillet 1790 et juillet 1791. Ces particularités sont, au contraire, caractéristiques de la mode qui commençait en 1815. Dès lors, le personnage représenté ne peut plus être identifié qu'avec l'un de ceux qui ont vécu au moment du retour des Bourbons en France.

Les événements sur lesquels nous nous sommes étendu démontrent que la légende par elle seule suffirait pour justifier la même attribution. Nous avons vu qu'après Waterloo, quand le duc de Berri partit à la tête des volontaires, il y eut chez les royalistes un moment d'élan indescriptible en faveur de ces Parisiens et des autres engagés qui se joignaient à eux, qui tous se fédéraient avec les gardes nationaux, ainsi qu'avec la maison militaire du roi.

Un graveur belge ou français, peut-être quelque royaliste, qui avait suivi le Roi à Gand, et qui était artiste à ses heures, aura fait à la hâte ce médaillon. Il y a peu de vraisemblance que Trébuchet en ait été l'auteur, car il avait l'habitude de signer ses œuvres. Des personnes compétentes nous ont affirmé que Trébuchet était cependant l'un des rares graveurs qui aient créé en Belgique certaines médailles fondues.

D'après les connaisseurs, la technique du bronze indique que la maquette originale aurait été travaillée sur cire par quelqu'un sachant très bien modeler. Puis, au moyen de cette cire, on aurait créé un moule en plâtre ou en terre, dans

lequel le bronze aurait été coulé. On constate sur le col une légère retouche au burin, probablement pour faire disparaître une paille, ce qui prouve péremptoirement que la médaille a été coulée et non frappée. Il ne serait pas possible de certifier que les lettres ont été enfoncées dans la cire plutôt que sur le moule en plâtre, bien que ce soit l'hypothèse la plus probable. L'inscription est contemporaine de l'époque où le médaillon a été coulé. Sur le bronze, on peut constater, auprès de DUXIT, l'apparence d'un coulage ou d'une légère pression de doigt, qui justifie que l'original a été travaillé sur cire et avec un peu de hâte, en même temps qu'on s'occupait de faire l'empreinte des lettres. Cette exécution hâtive concorde avec les circonstances de fait, au cours desquelles la médaille a du être créée et que nous avons précisées précédemment.

L'auteur aura présenté son œuvre comme flatterie au duc de Berri, au comte d'Artois, aux ultra-royalistes qui retournaient à Paris. Il espérait que la récompense de son empressement ne se ferait pas attendre. C'est surtout par des personnages remplis d'illusions, comme l'étaient ceux-là, que l'on pouvait tenter de se faire rémunérer d'un travail célébrant des hauts faits qu'ils étaient seuls à apprécier à ce point. Nous n'avons pu savoir si le graveur avait été ou non déçu dans ses espérances. Cette plaquette paraît, dans tous les cas, être restée à l'état d'original unique, ou presque

unique, pour rappeler les divers événements politiques qui avaient donné naissance à sa création. Certains connaisseurs ont remarqué que les lettres sont tellement près du bord, qu'il est possible qu'il ait été fait d'abord un médaillon un peu plus grand, dont le nôtre aurait constitué une légère réduction.

Nous ne croyons pas que la pièce dessinée plus haut ait été fabriquée à Gand pendant que Louis XVIII y résida.

D'un côté, ainsi que nous l'avons justifié, les royalistes n'avaient qu'une confiance médiocre dans le succès de leur cause. D'autre part, les Gantois craignaient que le séjour du roi de France ne fût un danger pour leur ville, dans le cas où les armées victorieuses de Napoléon viendraient s'emparer de la personne du souverain fugitif. Les délibérations du Conseil communal et les arrêtés du Collège échevinal de Gand sont, en effet, *absolument muets* à l'égard de la personne et du séjour de Louis XVIII dans leur cité (1). Les magistrats municipaux n'auraient dès lors nullement facilité les travaux d'un graveur avant le 18 juin.

Après la fête qui eut lieu à Mons en l'honneur du souverain rentrant dans ses États, les événements se précipitèrent avec une rapidité vertigineuse. Dès le 28 juin, le Roi était à Cambrai, suivi du duc de Berri et de l'armée d'Alost. Le

(1) *Pages d'histoire locale gantoise*, par Prosper Claeys, p. 71.

1er juillet, cette dernière aurait campé à Saint-Denis, à quelques kilomètres de Paris. C'est du moins ce qu'énonce dans ses Mémoires le comte de Rochechouart, qui faisait partie de ces troupes en qualité de chef d'état-major du ministre de la Guerre. Paris capitula le 4 juillet et Louis XVIII y rentra le 8 du même mois.

A partir de ce moment, l'armée d'Alost qui avait suivi l'étranger dans Paris, ne fut plus qu'un souvenir importun que le gouvernement chercha à passer sous silence et même à faire oublier le plus possible. Le duc de Berri cessa de s'en occuper, par suite d'ordres supérieurs. Le prince de Talleyrand, qui était devenu le ministre influent, n'appréciait nullement ce prince du sang et le considérait comme un illusionné des plus dangereux pour la cause de la Restauration. Il insista auprès du Roi pour le faire mettre complètement à l'écart et pour faire répudier tous les projets aventureux que le duc et son entourage avaient émis jusqu'alors et qu'ils ne cessaient de présenter. *Dès le* 10 *juillet*, subitement le *Moniteur* ne parle plus ni de l'armée d'Alost, qui est licenciée, ni du commandement en chef du duc de Berri, qui est anéanti, puisque son corps d'armée n'existe plus, ni de quoi que ce soit qui puisse rappeler de près ou de loin la Fédération parisienne avortée, ou le séjour de Gand. A la fin de ce mois, Louis XVIII nomme le duc de Berri président du Collège électoral du Département du Nord. C'est

en cette qualité nullement militaire que le prince se rend à Lille au mois d'août. Depuis cette époque, il fut tenu à l'écart des commandements d'armée et même dans une certaine mesure, de la direction des affaires publiques de France.

Le graveur qui, après le mois de juillet, aurait voulu rappeler le moment où le duc avait commandé les volontaires parisiens et les gardes nationaux fédérés se serait vu éconduire. On lui aurait fait remarquer que, suivant ce qu'affirmaient les ministres en exercice, à partir du retour du Roi à Paris, l'armée n'avait désormais compris que des Français, et que le duc de Berri n'y occupait pas de situation spéciale.

Cette médaille ne saurait avoir été créée trente ou quarante années après 1815 par un industriel fabriquant des objets relatifs à une époque antérieure. Le prince, qui a eu dans sa vie l'épisode peu connu que nous avons raconté, a été rapidement oublié après sa mort, survenue en 1821. Sa personnalité n'a plus rencontré la moindre sympathie au cours des années ultérieures. Celui qui aurait passé son temps à sculpter sur cire une maquette de ce genre et à la faire couler en bronze, n'aurait pas trouvé d'amateur susceptible de l'indemniser de sa peine et consentant à acheter une pièce représentant un inconnu dont la légende ne permettait même pas de soupçonner le nom *à priori*. Un faussaire n'aurait jamais procédé aux recherches historiques nécessaires pour

imaginer la légende que nous espérons être parvenu à interpréter après un travail assez ardu.

Le médaillon dont nous avons donné le dessin n'a donc pu plaire et avoir de raison d'être que pendant le court espace de temps que nous avons réussi à déterminer, c'est-à-dire entre le 19 et le 23 juin 1815. Il ne pouvait plus, ensuite, avoir chance d'être fondu ou frappé à un plus ou moins grand nombre d'exemplaires.

P. Bordeaux.

(*A suivre.*)

LA MÉDAILLE

DES

HOMMES DE FEU DE LA CITÉ DE LIÉGE

1752.

Autant les médailles et les méreaux de gildes du XVIIe et du XVIIIe siècles sont abondants pour les Provinces-Unies, autant ils sont rares pour les Pays-Bas du sud et la principauté de Liége. Tandis qu'à Maestricht, ville indivise entre les États-Généraux et l'évêque de Liége, presque chaque corporation avait des méreaux attestant la confraternité de ses membres, c'est à peine si, dans la capitale de la principauté, quelques plaques de métal ont été gravées isolément, à l'usage particulier de certains artisans ou en souvenir de l'élec-

tion d'un gouverneur de métier (1). On ne connaît qu'une seule médaille d'origine liégeoise, frappée pour tous les membres d'une même compagnie, et encore le devoir de la porter leur fut-il imposé, indépendamment de toute idée d'association politique.

Nous voulons parler de la compagnie des *Hommes de feu*, nos pompiers modernes, fondée en 1666. « Depuis longtemps, dit M. Poncelet, le » conseil de la Cité s'efforçait de faciliter l'ex- » tinction des incendies par des acquisitions de » seaux, de pompes, d'échelles, etc. Les princes- » évêques, de leur côté, édictèrent des mande- » ments pour prévenir et arrêter les ravages du » feu. Mais l'organisation des secours était laissée » au hasard; le lieu des sinistres était encombré » par la foule des bourgeois, qui offraient leurs » services ou auxquels ont réclamait leur inter- » vention. Le désordre était complet; plusieurs en » profitaient pour piller les maisons incendiées. » Le 17 mars (*lisez :* mai) 1666, les bourgmestres et » le conseil élaborèrent un nouveau règlement, » que l'on peut considérer comme ayant créé le » corps des pompiers liégeois. En vertu de ce » règlement, 30 personnes, dont 20 couvreurs et » 10 charpentiers, désignés par le magistrat, » étaient exemptes des guets et gardes de la Cité,

(1) Voir la planche VIII de l'intéressant travail de M. Ed. Poncelet, sur *Les bons métiers de la cité de Liége* (*Bull. de l'Inst. arch. liég.*, t. XXVIII.)

» à la condition d'accourir au premier signal, » avec leurs outils, les échelles, les cordes et tout » leur matériel pour éteindre les incendies. Ils » devaient porter en évidence la marque distinc- » tive qui leur était fournie. A la mort ou au départ » de l'un d'entre eux, les bourgmestres pour- » voyaient à son remplacement. Des articles spé- » ciaux réglaient minutieusement l'organisation » du corps (1). Les pompiers n'avaient pas de » traitement fixe, mais ils recevaient des indem- » nités pour chaque incendie qu'ils avaient con- » tribué à éteindre. »

Un règlement du conseil de la Cité, en date du 1er mai 1752, répartit les « hommes de feu » en cinq compagnies, correspondant aux cinq quartiers de la ville et formant un corps de 85 hommes. « Le » Conseil, y disait-on, leur fera délivrer une mé- » daille avec le Peron et l'inscription d'Homme » de feu, qu'ils seront obligés de porter pour » venir au feu, à peine d'être seclus de la récom- » pense » (2).

Enfin, le 1er août 1766, un troisième règlement réduisit à quatre les cinq compagnies de pompiers (3).

Aucun exemplaire de la marque distinctive dont il est question dans le règlement de 1666 n'est arrivé jusqu'à nous Aussi est-il permis de croire

(1) *Ordonnances de la principauté de Liége*, 2e série, t. III, p. 318.

(2) *Recès de la Cité*, 1752-1753, fol. 21 vo.

(3) *Ibid.*, 1765-1768, fol. 91 vo.

que, si elle a jamais existé, ce n'était qu'une cocarde aux couleurs ou aux armes de la ville.

Quant à la médaille de 1752, elle est en cuivre rouge et munie d'une bélière. On y voit le perron liégeois, accosté des lettres L—G et de deux écussons ornés, aux armes des bourgmestres Jean-François de Bollis et Jean-Louis de Chestret. En dessous, sur une bande circulaire, la légende : HOMME DE FEU.

Rev. : C. I — *N°* 6 — 1766, en creux; ce qui signifie que le porteur était le 6e homme de la 1re compagnie, selon la nouvelle répartition faite en 1766.

Des six exemplaires que nous connaissons de cette médaille, un seul a le revers lisse et semble n'avoir pas servi. Les autres, qui tous portent la date 1766, furent distribués le dimanche 1er février 1767 (1). Il y en avait, de cette espèce, quarante et un, comme le prouve une pièce des collections Capitaine, ainsi mentionnée dans le catalogue (t. III, p. 35) : « Dreppe (J.-N.), graveur. Mémoire » autographe et signé, du 13 février 1767, pour » avoir gravé 41 médailles pour les hommes de » feu. »

Cette indication ne se rapporte malheureusement qu'au revers peu intéressant de notre pièce. Mais n'en peut-on pas conclure que Jean-Noël Dreppe, le même qui fut chargé par le chapitre de

(1) *Recès de la Cité*, 1765-1768, fol. 144.

Saint-Lambert de graver les coins de ses monnaies, en 1763 (1), était aussi l'auteur de la jolie médaille des hommes de feu ? Quoi qu'il en soit, cet artiste ne manquait pas de talent et passait pour un de nos meilleurs graveurs de cachets. Né à Liége le 13 juin 1714, il y mourut le 13 mai 1781, laissant plusieurs fils qui se firent quelque réputation comme peintres et graveurs.

Bon J. de Chestret de Haneffe.

(1) *Numismatique de la principauté de Liége*, p. 384.

JETON

DU

SEIGNEUR DE LA VICHTE

MARÉCHAL DE FLANDRE

Écu fretté (or fretté de sable), entouré de la légende ✠ LE ⁝ VECTE TV MARESCAL ⁝⁝.

Rev. Au centre un écu chargé d'un lion, avec la légende : ✠ TV COMTE ⁝ DE BLAN ⁝ DRES.

Cuivre. De notre collection.

Ce jeton, dont le style accuse le milieu du XIVe siècle, est celui du seigneur de la Vichte (1), maréchal du comté de Flandre; il doit être attribué à Jean, seigneur de la Vichte et, à ce titre maréchal héréditaire de Flandre, qui fut conseiller du comte Louis de Male. Ce jeton était, sans doute, destiné à servir d'instrument de calcul dans les

(1) Vechte est la forme ancienne du nom; elle est plus conforme à la prononciation locale.

séances où le conseil était appelé à ouïr les comptes des receveurs ou d'autres officiers du comté.

D'après les actes du Cartulaire de Louis de Male (1), on peut constater que ces vérifications rentraient dans les attributions du conseil; en 1349 le comte donne commission à des conseillers pour la reddition des comptes des receveurs, des reneurs, des baillis et autres officiers du comté de Flandre, pour aider le conseiller Pierre de Douay, qui ne pouvait s'acquitter seul de cette besogne; c'est en présence du conseil que le comte donna, le 16 septembre 1349, quittance à la ville de Gand pour la somme de 200 L. de gros, qu'elle lui avait fait remettre par le seigneur de Steenhuus (2).

Le conseil du comte était une institution très ancienne, qui était appelée à assister le comte dans l'administration de son comté. « Le comte, dit Wielant dans ses *Antiquités de Flandres*, avoit et toujours a eu conseil-lez luy, où s'assemblèrent ceulx de son sang, les grandz officiers et les grandz nobles du pays, le chancelier de Flandres et les conseillers du comte, et l'on y traittoit toutes matières concernantes l'estat de la maison et police du pays, les matières de grâce, de guerre et de paix. » On a contesté au maréchal de Flandre

(1) DE LIMBURG-STIRUM, *Cartulaire de Louis de Male*. Bruges 1898, in-4°. Publication de la Société d'Émulation. Le tome I a paru seul usqu'ici.

(2) *Cart. de Louis de Male*, pp. 146, 176.

le droit d'être compté parmi les grands officiers, tels que le chancelier, le connétable, le chambellan et le sénéchal de Flandre; ce serait donc à titre personnel qu'il aurait fait partie du conseil.

Le Cartulaire de Louis de Male, qui contient un grand nombre d'actes concernant la gestion des affaires du comté, de 1348 à 1358, permet de constater que le nombre de conseillers appelés à être présents, variait selon la nature des actes soumis au comte. Parfois même aucun d'eux n'est renseigné, mais dans les affaires importantes le comte appelait les représentants des grandes villes à y assister.

Le conseil n'avait pas de lieu de réunion fixe; il suivait le comte dans ses déplacements : c'est ainsi que sous le règne de Guy de Dampierre le conseil tint, en 1270, une séance à Palerme.

Les attributions du conseil étaient très nombreuses : elles comprenaient, peut-on dire, toutes les questions concernant la gestion des affaires du comté de Flandre, les affaires générales, les questions administratives, financières, politiques, et même quelques questions judiciaires que le comte s'était réservées, et que l'on appelait « cas réservés ».

Indépendamment de ce conseil, il y avait à cette époque en Flandre deux autres cours : la Chambre légale ou Cour féodale, qui s'occupait, comme son nom l'indique, des questions féodales, et la Chambre des Renenges, qui connaissait des actions réelles concernant les domaines du comte

et des actions personnelles contre les receveurs.

Ces institutions ne tardèrent pas à se modifier; Louis de Male lui-même établit, en 1369, le conseil de l'Audience; son gendre, le duc de Bourgogne, Philippe-le-Hardi, et ses successeurs créèrent d'autres institutions, que l'administration de leurs possessions rendait indispensables.

Le seigneur de la Vichte, en sa qualité de seigneur de cette localité, était un des deux maréchaux héréditaires de Flandre; la seconde maréchaussée a longtemps appartenu à la famille de Bailleul; cette fonction de maréchal rangeait le titulaire au nombre des officiers de la cour du comte, mais il paraît qu'il ne prenait pas rang parmi les grands-officiers de cette cour.

On n'est pas renseigné sur les fonctions qu'avait à remplir le maréchal de Flandre; d'après M. Finot, l'archiviste de Lille, ses principales fonctions consistaient dans la surveillance, sous l'autorité du connétable, de tout ce qui concernait le service de l'écurie du prince et de l'office appelé la fourrière. Butkens, en parlant de la bataille de Woeringen, dit que le seigneur de Wesemael, maréchal héréditaire de Brabant, faisait l'office de maréchal de camp, « selon que le droit lui appartenoit » (2).

D'après de Vaddere, qui avait consulté les regis-

(1) Finot, *Inv. sommaire*, VII.
(2) Butkens, *Trophées de Brabant*, 1re édition, p. 320.

tres du baron de Wesemael, maréchal héréditaire de Brabant, la fonction de maréchal «étoit de punir les soldats qui manquoient à leur devoir, de prononcer sur leurs différends. Il étoit du conseil de guerre, et premier commissaire pour les Traités de paix (1). Il devoit, ajoute cette auteur, conduire les bourgeois de Louvain, qui marchaient contre l'ennemi, jusqu'à une lieue de la ville. Il avoit le soin des munitions et de la discipline militaire. C'est pourquoi celui qu'on appeloit le Roi des Ribauds, et les femmes de débauche qui suivoient l'armée, lui payoient une amende par semaine; les vivandiers lui payoient aussi un tribut journalier de viande et de pain. Les abbayes qu'il devoit protéger lui faisoient annuellement présent, l'une d'un bœuf, l'autre d'une quantité de foin, l'autre d'un habit de chasse. Il jouissoit seul de tout le bétail pris sur l'ennemi et il avoit le tiers de toutes les rançons. Il choississoit au camp tel logement que bon lui sembloit. Il avait bouche en cour, du drap pour s'habiller, le meilleur cheval après celui du duc, ses chandelles, ses gants, et plusieurs autres choses. La guerre finie, tout le linge et tous les meubles en bois de la cuisine du prince étoient à lui. »

Le général Guillaume, dans son histoire de l'organisation militaire sous les ducs de Bourgogne, reproduit ces indications et il y ajoute : « C'était, comme on voit, une assez bonne place. »

(1) De Vaddere, *Traité de l'origine des ducs de Brabant*, II, 489.

On peut conclure par analogie que les fonctions du maréchal de Flandre étaient à peu près les mêmes, mais il ne pouvait occuper une place aussi importante qu'en Brabant, car il dépendait du connétable, qui n'existait pas dans ce pays.

Aussi les gages du maréchal de Flandre étaient bien plus modestes; voici ceux qui leur étaient assignés:

« As Marisseaux yretiers :

A Mons. Jean de Bailleul, avoine de V chevaux.

Item, IIII sols pour wages.

Item, II pots de vin, l'un dou meilleur et l'autre dont on sert l'ostel.

Item, X coupons de candelles.

Item, à caskun terme C souls pour ses dras.»

Outre le maréchal héréditaire, la cour du comte Louis de Male comptait d'autres officiers qualifiés de maréchaux; le 23 octobre 1348, le comte nomme Wautier des Mazures maréchal du pays et comté de Flandre; 1349, il appela aux fonctions de « maistre de son séjour » son vallet et marischaux, Jean Tenke » (1).

Mais on ne voit nulle part que le maréchal de Flandre ait été chargé du commandement des armées du comte; cette direction était confiée à d'autres; en 1302, le seigneur d'Escornaix était à la tête des milices, avec le titre de maréchal de Flandre. Henri de Lonchin, pendant les guerres

(1) *Cart. de Louis de Male*, pp. 38 et 40

avec la France sous Guy de Dampierre, commanda aussi les armées flamandes. On connaît le rôle que Guillaume de Juliers y remplit. Plus tard on retrouve Josse de Halewijn, qualifié « Upper-Maerscalc van Vlanderen »; au xve siècle, le seigneur de Ghistelles était capitaine de Flandre. Mais sans avoir des charges qui demandaient des aptitudes spéciales, les maréchaux de Flandre avaient à remplir des fonctions assez absorbantes pour les occuper entièrement : il fallait une surveillance active pour réunir les milices que les villes devaient fournir, pour obliger les hommes du fief à remplir leurs devoirs militaires, pour faire rentrer les prestations que l'on était obligé de remettre, assurer la fourniture des vivres et des fourrages. En outre, dans l'organisation des troupes en marche, il fallait tenir compte de l'ordre des préséances, auxquelles les villes ou les hommes de fief avaient droit et auxquelles ils attachaient une importance très grande.

Le seigneur de la Vichte appartenait à une ancienne famille qui avait abandonné son nom de Van der Speelt pour adopter celui de la Vichte, quand cette terre était entrée en sa possession par suite d'un mariage avec l'héritière de la Vichte, mais on ne connaît pas la date de ce mariage, ni d'une manière certaine le nom des époux; toutefois le nom primitif ne fut pas complètement abandonné, car, en 1373, Jean de la Vichte est encore cité avec le nom de Van der Speelt dans les registres des fiefs de Flandre.

On a peu de renseignements sur le seigneur de la Vichte. En 1349, il reçut commission du comte pour apaiser le différend qui s'était élevé entre le métier d'Ypres et la ville de Roulers, au sujet de la draperie. Le Cartulaire de Louis de Male contient une sentence prononcée contre lui dans un procès que la dame d'Anvaing lui avait intenté pour une vente de 50 livres, qui grevait la terre de la Vichte; dans ce document il est cité avec son prénom de Jean.

D'après l'épitaphe de son tombeau qui se trouvait dans l'église de la Vichte, le seigneur de la Vichte mourut en 1363 (1); la date de la mort de son épouse, Marie de Halewijn, n'est pas indiquée. Ce tombeau porte divers écussons, sans indication de noms; on y voit l'écusson de la famille van de Walle, au chevron accompagné de trois merlettes, ce qui prouverait qu'il descendait de Gossuin, qui avait épousé, en 1334, Péronne van de Walle; mais aucun document ne dit qui était le père de Jean, et les généalogies que l'on a de sa famille sont trop incomplètes pour nous renseigner. En 1361, on trouve citée dame Péronne le Borgne, dame de la Vichte, qui fonda un obiit à Marquette; son sceau porte deux écussons frettés (2). Les registres des fiefs de Flandre ne peuvent nous renseigner; ils ne remontent qu'à l'année

(1) Il faut peut-être lire 1383.

(2) De May, collection de sceaux, n° 1695.

1365, date à laquelle le comte de Flandre racheta aux chevaliers de Saint-Jean le droit de percevoir les reliefs des fiefs; ceux-ci avaient été mis en possession de ce droit après la suppression des Templiers auxquels il avait été cédé.

Quoi qu'il en soit, la famille de la Vichte est ancienne : en 1152, on rencontre Fastré de Vechta, chevalier; Lambert de la Vichte partit pour la croisade en 1218. On ignore à quelle époque les fonctions de maréchal de Flandre furent attachées à la seigneurie de la Vichte.

Jean, seigneur de la Vichte, eut un fils qui se nommait également Jean; celui-ci eut de son épouse, Isabelle de Stavele, plusieurs enfants : 1° Jean, mort sans enfants de sa femme, Marguerite Bette; 2e Olivier, qui transmit la seigneurie de la Vichte à ses descendants; 3° Antoine, qui fonda une seconde branche.

Jean de la Vichte, fils d'Olivier, épousa Jeanne de Beauffort.

Leur fils Jacques, seigneur de la Vichte, commandait l'armée qui mit le siège devant Tournai, en 1516; Sanderus rapporte que, pendant le siège de cette ville, le prince Charles, qui devint plus tard l'empereur Charles-Quint, séjourna pendant plusieurs jours au château de la Vichte, et qu'en souvenir de l'hospitalité que lui avait donnée son vassal, il lui fit don d'un beau vitrail que décorait la grande salle du manoir.

Dans l'église du village on voit encore les débris

d'un vitrail, à peu près de la même époque, représentant le seigneur de la Vichte et sa femme en prière.

Jacques de la Vichte avait été marié à Florentine Wielant; cette dame mourut le 1er avril 1524, elle fut enterrée dans l'église de la Vichte sous une belle dalle de cuivre qui existe encore (1).

Jacques de la Vichte mourut sans enfants. Il eut pour successeur son frère Guillaume; celui-ci fit un mariage peu en rapport avec son rang; à dater de cette époque commence la décadence de cette famille. La seigneurie passa par succession à la famille van den Bossche, dont un des membres dut vendre la seigneurie; celle-ci appartint pendant quelque temps à la famille della Faille et, à la fin du siècle dernier, la seigneurie ainsi que le titre de maréchal héréditaire de Flandre appartenaient aux de Fourneau de Cruyckenbourg; à ce titre, un des membres de cette famille figura, en 1744, à l'inauguration de Marie-Thérèse; il y portait l'épée.

Antoine de la Vichte, fils de Jean, fut l'auteur de la branche cadette de la famille, qui s'éteignit au XVIIIe siècle; Antoine avait épousé Isabelle de Gavre, dont il eut plusieurs enfants. Son fils aîné Antoine, seigneur de Nieuwenhove à Waereghem, fut écoutète de Bruges. En récompense des actes

(1) Le baron Kervyn de Volkaersbeke a fait reproduire dans le *Messager des sciences historiques* un dessin du vitrail de l'église ainsi que de la tombe de la dame de la Vichte.

de valeur qu'il avait accomplis à la bataille de Guinegate, il fut armé chevalier avec Jean van Nieuwenhove, bourgmestre de Bruges, Jacques de Voocht et d'autres gentilshommes; il portait un écu écartelé avec les armes de sa mère : de Gavre-Escornaix, comme on le voit sur le sceau dont

il se servait. L'écu est écartelé de la Vichte et de Gavre-Escornaix, surmonté d'un casque orné de ses lambrequins et sommé de deux jambières, comme cimier; il est entouré d'un listel avec la légende : S ⁘ Anthuenis ⁘ vā der ⁘ Vichte.

Le village de Vichte est situé dans la Flandre occidentale sur l'ancienne route militaire — Heerweg — qui relie les villes de Courtrai et d'Audenarde. Le château des seigneurs de la Vichte existe encore, mais il a été rebâti, les caves seuls paraissent anciennes; la date de 1529 se voit sur une des parties du bâtiment, une autre partie porte la date de 1629. Le château est entouré d'un simple fossé, il était relié à l'avant-cour par un pont-levis, actuellement ruiné; la porte d'entrée de l'avant-cour est flanquée de deux tours cylindriques.

Le sceau de la commune était jadis chargé d'un écusson fretté ; au XVIIIe siècle les seigneurs firent modifier cet écusson pour y mettre leurs armoiries, comme cela se pratiquait fréquemment en Flandre.

Cte T. DE LIMBURG-STIRUM.

NÉCROLOGIE.

Jules IVERSEN.

Nous apprenons avec regret la mort de M. Jules Iversen, conseiller d'État, conservateur en chef du cabinet des médailles du Musée impérial de l'Ermitage à Saint-Pétersbourg, membre associé étranger de notre Société depuis le 25 octobre 1892.

M. Iversen a publié toute une série d'ouvrages sur les médailles russes ; son étude sur trois trouvailles de monnaies du xe et du xie siècles faites en Russie n'est pas sans intérêt pour notre pays. (Voy. *Berliner Blätter für Münz- Siegel- und Wappenkunde*, 1871-1873, t. VI, pp. 271-296.)

C'était un numismate de valeur et d'aimable relation.

A. de W.

MÉLANGES.

Histoire monétaire des comtes de Louvain, ducs de Brabant et marquis du Saint-Empire romain, par ALPHONSE DE WITTE, membre titulaire de l'Académie royale d'Archéologie de Belgique, associé correspondant étranger des Antiquaires de France, tome troisième. — Anvers, imp. De Backer, 1900, in-4° de 417 pages, avec 28 planches (de LVII à LXXXV) de monnaies et figures dans le texte. Prix : 20 francs.

Notre savant confrère M. le baron de Chestret de Haneffe a dit, dans cette *Revue* (1), tout le bien qu'il pensait du premier volume de l'*Histoire monétaire du Brabant*, de M. de Witte. Depuis, le second tome de cet ouvrage, qui ne le cède en rien au premier, a paru, et le troisième, que nous avons aujourd'hui sous les yeux, vient terminer d'une manière remarquable une œuvre considérable dont l'achèvement sera salué avec joie par les spécialistes.

Dans cette dernière partie de son livre, qui comprend la description et la reproduction par la gravure de plus de trois cents monnaies, l'auteur nous donne d'emblée le dernier mot de l'histoire numismatique, en tant que souverains brabançons, des archiducs Albert et Isabelle, de leurs successeurs Philippe IV, Charles II, Philippe V, Maximilien-Emmanuel, Charles III, Marie-Thérèse et Joseph II, des États-Belgiques unis, de Léopold II et de François II.

Le règne des archiducs, dont le numéraire est particuliè-

(1) Année 1895, p. 141.

rement abondant et varié, apparaît comme ayant exercé une influence prépondérante sur cette période de deux siècles, en ce qu'il fit éclore un système monétaire nouveau, réglé par l'ordonnance de 1612, qui persista, dans son ensemble, jusqu'à la refonte des espèces, décrétée par Marie-Thérèse en 1749, quant aux monnaies d'argent, et jusqu'à la conquête française, quant aux monnaies d'or.

Analysant les ordonnances rendues par les différents princes, non sans nous en faire apercevoir le plus souvent la portée économique, et examinant un à un les états de fabrication délivrés à la Chambre des comptes par les maîtres particuliers des Monnaies, M. de Witte nous renseigne, aussi exactement que les archives permettaient de le faire, sur la production de chacun des ateliers monétaires brabançons (Anvers, Bruxelles, Maestricht et Bois-le-Duc) en activité à cette époque, ateliers dont deux seulement (Anvers et Bruxelles) subsistèrent à partir du règne de Charles II.

C'est la première fois, croyons-nous, qu'une monographie numismatique est poussée aussi loin, dans notre pays, et si l'auteur, comme il le croit, n'a pas épuisé le sujet, l'on peut être certain qu'il a tiré des données que l'on possédait tout ce qu'il était possible d'en extraire, en y ajoutant le fruit de ses études personnelles et en se conformant aux règles d'une méthode claire et précise.

Aussi, nous sommes persuadé que son livre aura le succès qu'il mérite et restera longtemps le *standard work* de la numismatique brabançonne.

FRÉD. A.

La Société belge de Librairie continue, avec une louable régularité, la publication du *Dictionnaire de figures héraldiques* de M. le comte Théodore de Renesse, membre effectif du Conseil héraldique de Belgique. Cet ouvrage, appelé à rendre les plus grands services, en est aujourd'hui au 5e fascicule de son tome cinquième.

A. DE W.

Le musée de la Monnaie, sa création en 1827, par F. MAZEROLLE, Paris, 1900, in-8°, 11 p., 1 pl. et 2 vign.

Le musée de la Monnaie de Paris fut créé, en 1827, sur la proposition de M. le comte de Sussy, président de la Commission des Monnaires et Médailles. M. Mazerolle donne quelques intéressants détails au sujet de l'installation de ce musée inauguré, le 8 novembre 1833, par Louis-Philippe, accompagné de la reine Marie-Amélie, du roi et de la reine des Belges et des Altesses Royales.

Une des médailles frappées à cette occasion nous offre, au droit, les effigies accolées de Léopold Ier et de sa femme Louise d'Orléans et, au revers, l'inscription : LL. MM. LE ROI ET LA REINE DES BELGES VISITENT L'HOTEL DES MONNAIES ET MÉDAILLES EN NOVEMBRE MDCCCXXXIII.

A. DE W.

Dans la Bommelerwaard, province de Gueldre (Pays-Bas), on a déterré un gros ou blanc au lion du Hainaut, qui diffère assez de ceux qui sont décrits par M. Chalon, sous les

nos 71 et 73, pour en constituer une variété inédite. En voici la description :

Droit : Dans une bordure de douze quinte-feuilles, le lion grimpant ordinaire, avec la légende : MONETA × HANONIE (trou).

Rev. : Croix longue pattée; légende extérieure : ✠ BNDICTV : SIT : NOME : DNI : NRI : NIIV : XTI.

Légende intérieure : GVI — LI (trou) ELI — M'CO — MES.

La pièce a fort souffert. Le trou empêche de voir l'aigle au-dessus de la tête du lion. Le mot avant XTI, est très distinctement DIIV ou NIIV au lieu de IHV : je ne saurais l'expliquer autrement que par une faute du graveur. La monnaie pèse 2,5 grammes et l'argent est de fort bas aloi.

Hilversum. J. E. TER GOUW.

Répertoire général de médaillistique. Recueil de descriptions détaillées de toutes les médailles donnant les variantes, les états de gravure, les métaux différents, les refrappes, les copies et les imitations de tous genres. — Ouvrage conçu sur un plan noureau, imprimé sur fiches séparées et destiné à former un Dictionnaire général de médaillistique, où toutes les adjonctions et intercalations seront éternellement possibles, publié et édité par Paul-Ch. Strœhlin, président de la Société suisse de numismatique.

Ce titre nous dispense de tout commentaire, car il expose clairement l'idée nouvelle mise en œuvre par M. Strœhlin.

Pour faciliter le classement, le *Répertoire* sera divisé en un certain nombre de parties subdivisées elles-mêmes en trois séries : antiquité, moyen âge et temps modernes.

La première partie comprendra toutes les médailles à portraits. Les quatre livraisons mises en vente sont relatives aux pièces modernes et contemporaines. Il paraîtra tous les mois une livraison. Le prix de l'abonnement est de 12 francs l'an (1), plus le port.

Le Répertoire général de médaillistique est incontestablement appelé à rendre de sérieux services aux travailleurs et aux collectionneurs si, bien entendu, M. Strœhlin a le courage et la persévérance de le continuer pendant un certain nombre d'années. Nous regrettons seulement que, « pour éviter d'augmenter le prix de la publication », l'auteur ait cru devoir s'abstenir d'illustrer son dictionnaire.

Une description, quelque minutieuse qu'elle soit, — et celles de M. Strœhlin sont excellentes, — est inférieure, lorsqu'il s'agit de médailles, à une reproduction, même médiocre.

Souhaitons à la publication du dévoué président de la Société suisse de Numismatique, qui inaugure un genre nouveau, longue vie et bon succès parmi les numismatistes.

A. DE W.

M. Diegerick, conservateur des Archives de l'État à Gand, a publié dans le *Bulletin de la Société d'histoire* de cette ville, 8e année, n° 3, un article sur *L'atelier monétaire gantois au XVIe siècle et le noble de Flandre*; il y

(1) On a souscrit : 54, route de Chêne, à Genève.

donne la description des monnaies connues frappées à Gand de 1581 à 1584; elles sont au nombre de 34. Indépendamment des travaux déjà imprimés, l'auteur a consulté les archives de la ville.

TH. L.-ST.

Nous venons de retrouver, chez M. Dupriez, une étiquette d'ajusteur, malheureusement séparée de sa boîte, sur laquelle Jacques-François Wolschot s'intitule, en français et en flamand : « adjusteur juré des Poids et Balances des monoyes de Sa Majesté de Flandre et de Brabant. Demeurant proche la Boucherie à Anvers » — « gesworen ycker van Hare Majes^ts^ Münten ende Balancen van Vlaenderen ende Brabandt, t'Antwerpen by het Vleeshuys ».

C'est un renseignement de plus à ajouter à ceux que nous avons déjà fourni sur ce balancier dans la *Revue*.

Nous avons aussi acquis une boîte dont les poids, de forme toute spéciale, ont été ouvrés à Nuremberg, en 1778, par Tobias-Martin Kolb.

A. DE W.

M. Louis Blancard, archiviste du département des Bouches-du-Rhône, est, non seulement l'un des plus érudits des numismates français de notre époque, mais encore bien certainement l'un des plus actifs.

Un coup d'œil jeté sur les derniers volumes des *Mémoires de l'Académie de Marseille* nous donne une preuve nouvelle de cette fécondité, car les tomes 1897-1899 de ce recueil ne renferment pas moins de dix articles de M. Blancard, traitant les questions les plus diverses de la numismatique antique et du moyen âge.

Citons : le *Florin de Ceva*, dont quelques textes anciens ont permis à M. Blancard d'établir l'existence au XIVe siècle; *Sur les monnaies du Roi René ; explication par Louis Blancard de textes relatifs à ces monnaies, découverts et trancrits par Charles Mourret* — excellent travail qui vient résoudre plus d'un problème de la numismatiques provençale ; *De la simultanéité d'émission de deniers romains aux marques de* 10 *et de* 16 *as. La Libelle et le Tironce d'argent ont effectivement couru à Rome au* IIIe *siècle avant J.-C.* M. Blancard cite à l'appui de cette thèse, qui est en opposition avec ce qu'a écrit Mommsen, des extraits de Plaute, qui paraissent, en effet, assez probants. Etc. etc.

Le défaut de place nous empêche, à notre grand regret, de continuer cette énumération éminemment suggestive.

A. DE W.

Note sur Thomas Fin, receveur de Flandre (1306-1309). Ce travail a paru dans le recueil des *Bulletins de la Commission d'histoire de Belgique* (Tome 69, 1er Bulletin). Thomas Fin appartenait à la compagnie des Gallenari, de Sienne; il a joué un rôle important, au point de vue financier, sous les règnes des comtes Gui de Dampierre et Robert de Béthune.

L'auteur, M. Fin, donne d'intéressants détails sur la carrière de ce personnage.

TH. L.-ST.

La Médaille moderne, revue mensuelle, Vienne, VII, Siebensterngasse, 44.

Nous sommes heureux de pouvoir annoncer aux lecteurs

de la *Revue de Numismatique* la création du premier journal relatif à la médaille : il n'existait encore aucune publication périodique de ce genre. Celle-ci ne s'occupe que des médailles contemporaines ; elle paraîtra tous les mois, comme « organe du club des amis des médailles et monnaies ».

Son but, c'est d'étendre les rapports de cette société viennoise, devenus trop restreints par suite de l'internationalité de la médaille. Elle fera connaître à ses membres ce que l'étranger fournit de remarquable et portera au-delà des frontières le renom des œuvres autrichiennes. C'est le résultat de l'extension prise par la glyptique, spécialement sous l'impulsion des artistes français.

Le numéro de janvier donne l'analyse, avec belles reproductions phototypiques, de différentes médailles gravées dans les derniers temps. En Autriche, nous remarquons particulièrement deux œuvres de Scharff, directeur de l'Académie des graveurs à la Monnaie de Vienne, représentant les traits énergiques et admirablement rendus de Goëthe et du président du Transvaal, Paul Krüger; Schwartz nous montre l'Impératrice Élisabeth, assassinée l'année passée, étendue sur son lit de mort. L'Allemagne et la Suisse sont aussi bien représentées.

Comme feuilleton, la *Revue* donne un aperçu de l'Exposition internationale de Médailles modernes, ouverte cette année à Vienne, du 17 février au 17 mars, dans les bâtiments du Musée autrichien des Arts industriels, sous la présidence de M. Auguste von Loehr, conseiller impérial royal du Gouvernement. Cette exposition « a cherché à faire connaître les médailles modernes, à attirer l'attention du gros public autrichien sur cet art et à l'intéresser à son développement. » On le voit, c'est ce même but que continue à poursuivre la nouvelle revue de la médaille.

Pour y parvenir, on a invité les premiers artistes de tous les pays à exposer un choix des chefs-d'œuvre qu'ils ont produits depuis dix ans. Un catalogue illustré en a été publié.

A côté de Ponscarme, Charpentier, Roty, Vernon, Vernier, Fuchs, Kaufmann, Dürrich, Tautenhayn, Scharff, Schwartz, Marschall et de tant d'autres célébrités, nous voyons faire bonne figure des graveurs belges : God. Devreese, J. Dillens, P. Dubois, J. Lagae.

ED. L.

Nous sommes heureux d'annoncer à nos lecteurs que la *Gazette numismatique française*, le plus luxueux des périodiques consacrés à la numismatique, continuera à paraître sous la savante direction de M. Mazerolle. Le nouvel éditeur de ce journal est M. Bertrand, imprimeur-éditeur, 5, rue des Tonneliers, à Chalon-sur-Saône (1).

A. DE W.

Les jetons des États généraux de Languedoc, par ÉMILE BONNET, docteur en droit, avocat à la Cour d'appel de Montpellier. Extrait du *Bulletin archéologique*, Paris, 1900, in-8°, 91 pages et VII planches.

Les jetons des États d'Artois ont été jadis étudiés par MM. Fillon et Deschamps de Pas, ceux des États de Bourgogne par MM. Rossignol et Preux, ceux de Bretagne par M. Ch. Robert. Aujourd'hui, M. Bonnet consacre à

(1) Abonnement : 25 francs l'an.

l'examen des jetons des États de Languedoc un excellent mémoire, accompagné de la reproduction de 69 de ces pièces.

Le plus ancien jeton des États de Languedoc date de l'année 1634. A partir de 1651, les émissions se succèdent assez régulièrement tous les deux ou trois ans, jusqu'en 1667.

Après cette date on resta dix ans sans frapper de jetons; mais, depuis 1677 jusqu'en 1789, il semble que les États de Languedoc émirent chaque année un jeton nouveau.

M. Bonnet fournit sur ces pièces, leur fabrication, leur nombre, leur type, tous les renseignements désirables d'autant plus précieux qu'ils sont d'une absolue exactitude, car ils ont été puisés aux sources les plus sûres, c'est-à-dire aux documents et aux archives du temps.

A. DE W.

Un aide de van Berckel. — J. Vernesson, de Liancourt, servait à Théodore van Berckel à dégrossir, polir et tremper ses carrés. Il gagnait à ce métier 3 escalins par jour. (Archives générales. Conseil du gouvernement des Pays-Bas, carton, nº 299.)

A. DE W.

Les médaillons romains en bronze, par M. ADRIEN BLANCHET (Extrait du *Bulletin critique*), Châtillon-sur-Seine, 1900, in-8º, 4 pages.

Dans cette note, publiée sous forme de lettre adressée à M. de Barthélemy, M. J.-A. Blanchet émet l'opinion que

les médaillons romains en bronze, dont la présence dans les trouvailles de monnaies romaines est absolument exceptionnelle, ne peuvent être considérés comme des monnaies, tandis que les médaillons en or et en argent sont bien des monnaies, « ainsi que l'indique le poids (généralement un multiple exact de celui de l'aureus ou du denier) ». C'est là une opinion nouvelle, qui sera sans doute combattue par M. Fr. Gnecchi. (Voy. *Riv. ital. de Numism.* 1892). Notre incompétence en la matière ne nous permet pas de prendre parti dans cette question, qui certes, n'est pas sans intérêt.

A. DE W.

Continuant ses études de numismatique italienne, M. G. Perini publie dans les *Atti dell' I. R. Accademia di Scienze, Lettere ed Arti degli agiati in Rovereto* une intéressante médaille du musée de Gotha, à l'effigie de Nicolas Madruzzo, seigneur d'Avio et Breutonico, frère aîné du cardinal Cristoforo, prince-évêque de Trente. Nicolo fut un vaillant soldat. Il mourut au château de Madruzzo vers 1570.

A. DE W.

Le tome XXVIII du *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois* contient un intéressant article de M. Édouard Poncelet sur *Les bons métiers de la cité de Liége*. Ces métiers, on le sait, étaient au nombre de trente-deux. Nous signalons ce travail à l'attention des lecteurs de la *Revue* parce que M. Poncelet y donne la reproduction des sceaux des fèvres, des charliers, des meuniers, des cherwiers, des porteurs, des boulangers, des houilleurs, des cuveliers-

sclaideurs, des brasseurs, des drapiers, des retondeurs, des tailleurs, des naiveurs, des soyeurs, des mairniers, des maçons, des charpentiers, des vieux-wariers, des pelletiers, des harengiers, des corbesiers, des corduaniers, des bouchers, des tanneurs, des chandelons-floqueniers et des merciers.

A. DE W.

Médaille commémorative de la pose de la première pierre de l'église de Notre-Dame Saint-Pierre (1627); cette église est celle de l'abbaye de Saint-Pierre à Gand.

Dans l'*Inventaire archéologique de Gand*, fascicule XIV, M. R. Schoorman a donné un article sur cette médaille, qui a déjà été publiée; il y joint un extrait de compte qui prouve qu'elle aurait été faite par Hans Jorissons, haut allemand et orfèvre à Anvers; celui-ci en a livré 57 exemplaires, dont un en or. M. F. Donnet a fourni quelques renseignements sur cet orfèvre, qui habitait Anvers à cette époque; il était natif de Constance, en Suisse.

TH. L.-ST.

SOMMAIRE DES PUBLICATIONS PÉRIODIQUES.

Journal international d'archéologie numismatique, t. II, 4e liv. — VLASTO. Les monnaies d'or de Tarente. — ΣΒΟΡΩΝΟΥ. Βυζαντιακα νομισματικά ζητηματα.

T. III, 1re livraison. — DUTILH. Historique des collections numismatiques du musée gréco-romain d'Alexandrie. — ΣΒΟΡΩΝΟΥ. Σκύρος. — Νομίσματα τῶν Δήλω Ἀθηναίω υ κληρουγων εὑρεθέντα ἐν Δήλω καὶ Μυκονω. — ΚΑΣΤΙΩΤΟΥ. Εἰσιτήριον τοῦ αρχαιου τεαρουτῆς Μεγαλοπόλεως. — ΣΒΟΡΩΝΟΥ. Κοίρανος ο Παριος και τὸ Κοιρανεῖον. — Ταχροσ

νομισματα των Λαγιδῶν του τοπου Αρσινόης της Φιλαδελφου. — J. SIX. Biographie de M. J.-P. Six.

Mittheilungen des Clubs der Münz- und Medaillenfreunde in Wien, nº 117. — C. ADAM. Die Münzen unter der Regierung des deutschen Kaisers Franz II, bezw. Kaiser Franz I von Oesterreich, 1792 bis 1835. — Numismatische topographie von Niederösterreich. — Miscellen.

Nº 118. — ADAM. Die Münzen unter der Regierung des deutschen Kaisers Franz II, bezw. Kaiser Franz I von Oesterreich. — Numismatische topographie von Niederösterreich. — Miscellen.

Nº 119. — ADAM. Die Münzen unter der Regierung des deutschen Kaisers Franz II, bezw. Kaiser Franz I von Oesterreich.—Numismatische topographie von Niederösterreich. — Miscellen.

Monatsblatt, nº 200. — NENTWICH. Ueber die theresianische Münzepoche. — Varia.

Nº 201. — J. SCHOLZ. Die erste internationale Ausstellung moderner Medaillen in Wien. — VOETTER, XXISIS und andere Siglen. — NENTWICH. Ueber die theresianische Münzepoche. — Varia.

Revue numismatique, 1900, 1er trimestre. — BABELON. Le faux prophète Alexandre d'Abonotichos.—DIEUDONNÉ. Médaillons de bronze de Lydie. — ROUVIER. Le monnayage alexandrin d'Arados. — PROU et ROSTOVTSEW. Catalogue des plombs du moyen âge et de l'époque moderne de la Bibliothèque Nationale. — BORDEAUX. La pièce de 48 sols de Strasbourg. — FABRE. Les billets de confiance émis pendant la guerre de 1870-1871. — Mélanges.

Mittheilungen der bayerischen numismatischen Gesellschaft, nº XVIII. — BURKEL. Süddeutsche Halbbrac-

teaten. — PÖHLMANN. Die ältesten Münzen der Grafen von Wertheim. — FRIEDENSBURG. Die schlesischen Münzen Friedrichs von der Pfalz des Winterköniges. — E. MERZBACHER. Beiträge zur Kritik der deutschen Kunstmedaillen, I. Peter Flötner. — LOCKNER. Beiträge zur würzburgischen Münzkunde. — LOCKNER. Zur Datirung der ersten Groschen der Pfalzgrafen Otto, Heinrich und Philipp. — Miscellen.

N° XIX. — KULL. Repertorium zur Münzkunde Bayerns.

Rivista italiana di numismatica, 1900, fasc. I. — BAHRFELDT. Le monete romano-campane. — ORSI. Ripostigli monetali della Sicilia. — SPIGARDI. Le medaglie dei capi di Guardia della Misericordia di Firenze. — VITALINI. Zecchino di Francesco Gonzaga, principe di Castiglione delle Stiviere. — MALAGUZZI. La zecca di Bologna. — Cronaca.

Frankfurter Münzblätter, t. I, n°s 10-11. — P. JOSEPH. Der Halbbrakteatenfund von Worms. — LE MÊME. Neue Medaille auf Präsident Krüger. — Varia.

N° 12. — P. JOSEPH. Der Halbbrakteatenfund von Worms. — F. D. Hans Thoma-Medaille. — Varia.

T. II, n° 1. — P. JOSEPH. Ein Florin des Grafen Heinrich III von Görz. — Moderne französische Medaillen. — Eine Gutenberg-Medaille von A. Scharff.

American Journal of numismatics, t. XXXIV, n° 3. — SHERMAN BENSON. Ancient Greek coins. — DE MELY. The silver pieces of Iudas in medieval traditions.. — W. C. Ancient amulets. — A south-american quadringentesimal medal. — GARMAN. An andean medal. — CLEVELAND.

The U.-S. Washington-Lafayette dollar of 1900. — The study of ancient monuments aided by numismatics. — MARVIN. Masonic medals. — Varia.

Numismatic Circular, n° 88. — L. FORRER. Inedited coins. — L. FORRER. Biographical notices of medallists, etc. — Varia.

N° 89. — Inedited coins. — L. FORRER. Biographical notices of medallists, etc. — WHITEWAYS. The coins of Italy. — PERINI. Le medaglie e decorazioni della Republica di San-Marino. — Goethe-medaille. — BIAIS. Le graveur Monteilh. — Varia.

N° 90. — L. FORRER. Inedited coins. — L. F. The alexandrian era in Phœnicia in the fourth and third centuries before Christ. — HANDS. The influence of the ludi on the types of the denarii of the republic. — ROBERT. La République romaine en 1849. — L. F. Biographical notices of medallists. — Varia.

Tijdschrift van het koninklijk Nederlandsch Genootschap voor Munt-en Penningkunde, 1900, 2e livraison. — ZWIERZINA. Beschrijving der Nederlandsche of op Nederland of Nederlanders betrekking hebbende penningen, geslagen na november 1863. — Mlle DE MAN. De kosten van het bouwen van een munthuis te Middelburg in 1363-66. — HOLLESTELLE. De twee oudste daalders. — SASSEN. Bouwstoffen : muntwaarde te 'S.-Hertogenbosch. — Varia.

Bulletin de numismatique, t. VII, 1re liv. — MAXE-WERLY. Un atelier de faux-monnayeur dans l'abbaye de Sandeures en 1676. — SAMBON. Une monnaie inédite de Tarente. — Varia.

La Gazette numismatique, t. IV, n° 6. — DROUIN. Notice sur les monnaies sino-kharoshthi et sur l'époque probable de leur émission. — ÉD. VANDEN BROECK. Numismatique bruxelloise. Rectifications à Gérard van

Loon, relatives à certains jetons d'anciens magistrats de Bruxelles. — N. H. Monnaies et jetons modernes contrefaits ou complètement inventés. — Varia.

N° 7. — DROUIN. Notice sur les monnaies sino-kharoshthi et sur l'époque probable de leur émission. — A. DE WITTE. Variété nouvelle d'un jeton du bureau des finances de Philippe, prince des Espagnes. — ÉD. VANDEN BROECK. Numismatique bruxelloise. Rectifications à Gérard van Loon, relatives à certains jetons d'anciens magistrats de Bruxelles. — N. H. Monnaies, médailles et jetons modernes contrefaits ou complètement inventés. — Varia.

N° 8. — ÉD. VANDEN BROECK. Rectifications à Gérard van Loon, relatives à certains jetons d'anciens magistrats de Bruxelles. — A. DE WITTE. A propos d'une variété nouvelle d'un jeton du bureau des finances de Philippe, prince des Espagnes. — DUPRIEZ. Jeton de mariage de Jean Wouters et de Josine Beste. — N. H. Monnaies, médailles et jetons modernes contrefaits, etc. — J. MORALEDA Y ESTEBAN. Monnaie-sceau. — Varia.

La Gazette numismatique française, 1899, n° 3. — F. MAZEROLLE. Raymond Serrure (1862-1899). — CUMONT. Jetons de Jean Gelucwys ou Lucwis, maître particulier de la Monnaie de Brabant à Anvers (1478-1481). — JOLIVOT. Jetons de J.-L. de Gayon-Matignon, duc de Valentinois, prince de Monaco. — MAZEROLLE. Journal de la monnaie des médailles. — PLANCHENAULT. Les jetons angevins. — Varia.

N° 4. — F. MAZEROLLE. L.-E. Mouchon. — A. DE WITTE. Le jeton d'étrennes pour l'année 1773 aux Pays-Bas autrichiens. — MAZEROLLE. Le journal de la monnaie des médailles. — PLANCHENAULT. Les jetons angevins. — DENISE. La discussion de la loi de germinal an XI. — Varia.

SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE

EXTRAITS DES PROCES-VERBAUX.

Assemblee générale tenue, le 29 avril 1900, dans la salle du Conseil de l'hôtel de ville de Louvain.

La Société est reçue par M. De Coster, échevin, qui lui souhaite la bienvenue. Mgr le chanoine baron F. Bethune, président d'honneur, remercie.

La séance est ouverte à 11 heures.

Sont présents : Mgr le chanoine baron F. Bethune, *président d'honneur;* MM. Éd. Vanden Broeck, *contrôleur;* Am. de Roissart, *trésorier;* Alph. de Witte, *secrétaire-bibliothécaire;* Ch. van Schoor, V. De Munter, G. de Schodt, *membres effectifs ;* MM. Éd. van Even, Ch. van der Beken, F. Donnet, Jul. Simonis, F. Vermeylen, l'abbé Lambo, le baron Prisse, Alph. Michaux, *correspondants regnicoles.*

Assistent à la séance : MM. P. Bordeaux, de Dompierre de Chaufepié, le Jonkheer Beelaerts van Blokland et C.-J. Begeer, *associés étrangers.*

Se sont excusés : M. le vicomte B. de Jonghe, *président;* M. le comte Th. de Limburg-Stirum, *vice-président ;*

MM. J. PETY DE THOZÉE, C. PICQUÉ, le baron LIEDTS, le baron DE CHESTRET DE HANEFFE, le baron BETHUNE, C. BAMPS, ED. PENY, le baron SURMONT DE VOLSBERGHE, L. NAVEAU, l'abbé P. DANIËLS, J. MOENS, ALB. VISART DE BOCARMÉ, V. LEMAIRE, J. WILLEMS, le comte AM. DE GHELLINCK-D'ELSEGHEM et le major TINNE, *membres effectifs;* MM. F. ALVIN, L. GAUTIER DE RASSE, le lieutenant JOORIS, EDM. LIÉGEOIS, EDM. LOMBAERTS, CH. HERMANS, ÉD. BERNAYS, le vicomte EUG. DE JONGHE, J. ALLARD, G. MAUS et E. LALOIRE, *correspondants regnicoles;* MM. CARON, le Jonkheer M.-A. SNOECK, A. DE MEUNYNCK et J.-A. BLANCHET, *membres honoraires;* MM. le Jonkheer DE GREZ, L. QUARRÉ-REYBOURBON, J.-W. STEPHANIK, J.-P.-B. RUYS DE PEREZ, le Jonkheer P. VAN DER DOES DE WILLEBOIS, le Jonkheer P.-M.-F. VAN MEEUWEN, le Jonkheer P.-L. VAN MEEUWEN, le lieutenant-colonel JOOS, RICHEBÉ et le Jonkheer M.-W. SNOECK, *associés étrangers.*

En l'absence du président et du vice-président, Mgr le chanoine baron F. Bethune veut bien, cédant aux instances des membres du bureau, prendre la direction des débats.

Il regrette vivement qu'une indisposition empêche M. le vicomte B. de Jonghe de présider la séance ; il prie M. van Even, archiviste de la ville de Louvain, de prendre place au bureau.

Le procès-verbal de l'assembée du 2 juillet 1899 est adopté sans observation.

M. de Witte fait part à ses confrères de la mort de M. Maximin Deloche, de l'Institut, l'un des

membres honoraires les plus en vue de la compagnie, décédé à Paris en février dernier.

L'assemblée passe ensuite à la discussion des candidatures aux places vacantes de « membre honoraire » et de « correspondant regnicole ». Les candidats proposés seront soumis au poll à l'assemblée du 1er juillet.

M. le président et M. Bordeaux engagent avec instance, les membres de la société à prendre part au Congrès international de numismatique qui aura lieu à Paris les 14, 15 et 16 juin de cette année sous les auspices de la Société française de numismatique. M. le comte de Ghellinck d'Elseghem représentera la Société au Congrès d'archéologie qui se tiendra à Chartres, en juillet prochain.

LECTURES ET COMMUNICATIONS.

M. Édouard van Even, correspondant regnicole, fait part à ses confrères de *Quelques observations sur trois médaillons attribués à Quentin Metsys*. Cette lecture, fort applaudie, donne lieu à un intéressant échange de vue entre MM. Simonis, Donnet et Van Even. M. le président prie M. Van Even de bien vouloir remettre son manuscrit au secrétaire, afin qu'il soit publié dans une des prochaines livraison de la *Revue*.

M. J. Simonis, correspondant regnicole, fait passer sous les yeux de ses confrères un fort bel exemplaire, acheté par lui à Munich, de la mé-

daille de Sigismond Auguste, roi de Pologne, et une médaille à l'effigie de *Carolus de Solario dns Morety*, sur laquelle M. Simonis distingue les initiales P. F., qui ne seraient autres que la signature du célèbre graveur nurembergeois Peter Flötner.

M. Éd. vanden Broeck, *contrôleur*, fait circuler deux jetons d'argent frappés, en 1804, par la Société de Médecine de Bruxelles, sur lesquels il prépare un travail pour la *Revue*. Il espère que ses confrères, et notamment M. Bordeaux, pourront lui fournir quelques renseignements sur le graveur de ces pièces, Merlen, dont il connaît une autre médaille, datée aussi de 1804 et rappelant le couronnement de l'Empereur Napoléon, par le Pape Pie VII. Peut-être quelque numismate pourra-t-il aussi lui signaler l'une ou l'autre des médailles d'or distribuées, comme prix de concours, par la Société de Médecine de Bruxelles de 1805 à 1812. M. Bordeaux promet de faire à Paris des recherches concernant le graveur Merlen. (*Remercîments*).

M. Alph. de Witte, secrétaire, donne ensuite lecture de la note suivante :

La date probable de l'ouverture de la Monnaie de Louvain, sous Jeanne et Wenceslas.

Jeanne et Wenceslas frappèrent monnaie à Vilvorde, à Louvain et à Maestricht.

Jusqu'à la publication de notre *Histoire monétaire du Brabant,* tous les numismates étaient d'accord pour fixer, avec M. Piot, à l'année 1381, l'ouverture de ce dernier ate-

lier. Certaines expressions employées dans l'ordonnance de fabrication des « Bryman » nous ont donné la conviction que ces pièces avaient été forgées plus tôt et nous avons placé leur émission à Maestricht, peu après la fermeture de l'atelier de Vilvorde (1372). Tout récemment, des documents publiés par M. Bamps, dans son intéressant journal *L'ancien pays de Looz*, sont venus confirmer pleinement notre manière de voir.

D'autre part, l'étude d'anciens comptes conservés aux Archives générales du Royaume nous a permis d'établir, d'une façon certaine, que l'atelier de Vilvorde, en activité en 1358, fut officiellement fermé en mars 1372.

« Pendant toute cette période », de 1358 à 1372, écrivions-nous il y a bientôt six ans, « il n'est fait aucune » mention aux *Recettes générales de Brabant*, d'un » atelier monétaire en activité à Louvain. Une lettre » signée du maître de la Monnaie de cette ville, Nicolas » Chavez, prouve, cependant, qu'on y travaillait bien » avant le 1er juillet 1375 ».

Cette opinion de l'existence d'un atelier monétaire en activité à Louvain, sous Jeanne et Wenceslas, « bien avant le 1er juillet 1375 » a été vertement relevée dans un opuscule que bon nombre d'entre vous ont dû recevoir, Messieurs, quelques jours seulement avant la dernière assemblée de notre société.

« Un texte — y est-il dit — permet de *conjecturer* que » Chavre commença à monnayer dans les premiers six » mois de l'année 1374, et certainement dans l'année com- » prise entre le 24 juin 1373 et le 24 juin 1374.

» Dès lors, il n'est pas étonnant que pendant l'existence » de l'atelier de Vilvorde, fermé le 11 mars 1372, les » *Recettes générales de Brabant* ne fassent aucune men-

» tion d'un atelier monétaire de Louvain. IL N'Y EN » AVAIT PAS. ».

C'est net, c'est catégorique. D'après cela, les premières monnaies émises à Louvain par Jeanne et Wenceslas, ne peuvent donc remonter au delà du 24 juin 1373.

Cette affirmation, que l'auteur de l'opuscule juge inutile d'appuyer de la moindre preuve, étant en contradiction formelle avec les dires des anciens écrivains numismates, tels que Denis Waterloos, van Heurck, etc., qui tous placent l'ouverture de l'atelier de Louvain à l'année 1358, c'est-à-dire quelques mois après la conclusion de la paix signée à Ath, le 4 juin 1357, par le comte de Flandre, Louis de Male et les souverains du Brabant — cette affirmation donnée *ex professo* nous a paru, par cela même, ne pouvoir être admise sans vérification.

Nous nous sommes donc livré à un examen nouveau de la question, et c'est le résultat de notre petite enquête que nous venons soumettre aujourd'hui à votre impartiale appréciation.

*
* *

S'il est un type monétaire dont le lieu d'origine ne peut être contesté, c'est bien celui de ces élégants Peeters d'or créés par Jeanne et Wenceslas. Ces pièces, on le sait, doivent leur nom à l'apôtre Pierre, patron de Louvain, qui s'y trouve représenté de face, à mi-corps, la tête largement nimbée, dominant de toute la hauteur de son buste l'écu du duc et de la duchesse. Il tient, de la main gauche, la clef, symbole de ses fonctions célestes, et, de la main droite, le livre qui marque sa collaboration aux écrits canoniques.

C'est la monnaie de la dévotion à Saint-Pierre ; la monnaie des SS. Peetersmannen de Louvain. C'est aussi la

monnaie brabançonne par excellence et la fixité de son titre fit que, pendant longtemps, la plupart des contrats de rétribution et de redevance, constitués dans le duché, furent payables en peeters de Louvain.

La pièce d'or au Saint-Pierre fut copiée, à Maestricht, par l'évêque de Liége, Jean d'Arckel (1364-1378), qui frappa encore des peeters d'argent à l'instar de ceux que le duc Jean III, mort en 1355, émit à Louvain, vraisemblablement au cours des dernières années de son règne.

Ce ne fut pas, d'ailleurs, la seule imitation de la célèbre monnaie louvaniste : Jean de Luxembourg, seigneur de Ligny émit lui aussi un « Saint-Piètre d'or », marqué de son écu et portant la légende ✠ IOHS ✕ DE ✕ LVCEN-BOVRC ✕ COM ✕ LINEI. Poey d'Avant a publié cette rare monnaie dans ses *Féodales de France*, pl. CLX, n° 17, et notre Président, M. le vicomte B. de Jonghe, en possède un exemplaire d'assez bonne conservation.

Jean de Luxembourg, châtelain de Lille, seigneur de Ligny décéda en 1364 (1). Son « piètre d'or » est donc antérieur à cette date, et comme il est indubitablement imité, droit et revers, des peeters de Jeanne et Wenceslas, il s'en suit tout naturellement que ces princes faisaient monnayer à Louvain avant la mort de Jean, *c'est-à-dire avant l'année* 1364.

Nous pourrions tout aussi facilement établir, à l'aide d'arguments de même nature, que Jeanne et Wenceslas durent aussi battre des pièces d'argent à Louvain avant l'année 1363 ; mais ce serait vraiment s'obstiner à vouloir enfoncer une porte ouverte.

(1) Floris van der Haer, *Histoire des châtelains de Lille.* — Moreri, *Dictionnaire historique.* – T. Duby, *Monnaie des barons.* – Cuypers van Velthoven, *Rev. belge de num*, t. VIII. — Poey d'Avant, *Monnaies Féodales de France.* — Caron, Serrure, etc., etc.

L'existence du Saint-Pierre d'or de Jean de Luxembourg prouve, en effet, à la dernière évidence que longtemps avant 1373, il existait sous Jeanne et Wenceslas un atelier monétaire en activité à Louvain.

L'auteur de l'opuscule s'est donc trompé en affirmant si énergiquement le contraire. Nous ne lui en ferons pas un crime ; chacun est faillible et comme il l'écrit d'ailleurs lui-même : la numismatique brabançonne n'a pas dit son dernier mot ; elle *lui* ménage encore plus d'une surprise.

Mgr le chanoine Bethune, président, après avoir félicité M. de Witte de l'intérêt que présente sa communication, croit devoir faire remarquer que le livre que tient Saint-Pierre sur les peeters d'or n'est pas, comme on le croit communément, le livre des Évangiles, mais un attribut symbolique, adopté dans l'hagiographie, pour distinguer ceux des apôtres dont les écrits font partie des Livres canoniques.

M. de Witte remercie ; il rectifiera sur ce point la description qu'il donne du peeter d'or de Louvain.

M. Bordeaux, associé étranger, offre à la Société un jeton d'argent gravé par Lorthior pour le duc d'Aumont et fournit sur cette pièce les renseignements suivants :

Cette œuvre est l'une des productions artistiques les plus parfaites du XVIIIe siècle. M. Van Hende, qui l'a déjà étudié (1), laisse supposer que ce jeton a été frappé à l'occasion du mariage de Louis-Marie-Augustin duc d'Aumont avec Victoire Félicité de Durfort-Duras, puis il ajoute qu'il rappelle l'union de ces deux familles. La dernière seule de ces énonciations est exacte. La première est erronée, et il est utile de préciser ce petit problème de numismatique.

Deux générations de la famille d'Aumont se sont successivement alliées à la famille de Durfort-Duras.

La première, dont nous venons de donner les noms, a été citée uniquement par M. Van Hende. Mais l'union de ce Louis-Marie-Augustin duc d'Aumont avec Victoire-Félicité de Durfort-Duras remonte au 23 août 1727. D'autre part, cette duchesse d'Aumont est décédée le 1er octobre 1753. Lorthior, né en 1733, soit six ans avant ce mariage, n'avait encore que vingt ans quand la mort rompit les liens qui unissaient ces deux époux. Il n'a donc pas pu graver de coin pendant cette première alliance des deux familles.

L'union que nous venons d'énoncer donna naissance à plusieurs enfants, et notamment, le 5 août 1732, à Louis-Marie-Guy duc d'Aumont, devenu ultérieurement duc de Mazarin, de la façon suivante. Cet autre duc d'Aumont épousa, le 2 décembre 1747, Louise-Jeanne de Durfort-Duras, duchesse de Mazarin, fille du maréchal de France, duc de Durfort-Duras et de Charlotte-Antoinette de la Porte, duchesse de Mazarin (2). Comme conséquence de ce

(1) *P. Lorthior, graveur en médailles du Roi, né à Lille en 1733, et son œuvre*, par Éd. Van Hende. Lille, 1898, p. 17.

(2) *Histoire généalogique de la Maison royale de France et des Pairs du royaume*, par le Père Anselme, 4e édition, corrigée et com-

mariage, ce seigneur fut autorisé à relever le titre de duc de Mazarin, qui lui advenait du chef de sa femme. Cette revivance du titre de duc de Mazarin passa ultérieurement assez inaperçue parce que cette famille n'eut pas de descendance mâle.

Les initiales contenues dans les écussons rappellent justement les dénominations caractéristiques des deux époux en question : L'M signifie : duc de Mazarin. Le D indique : Durfort-Duras.

Le père de ce duc d'Aumont-Mazarin, également allié à la famille de Durfort-Duras, comme nous l'avons indiqué en premier lieu, mais veuf depuis 1753, était un numismatiste fervent, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, grand amateur de curiosités et d'œuvres d'art. Le fils, au contraire, s'occupait plutôt du métier des armes et même de politique, car il devint maréchal de camp, en 1762, et général de la garde nationale parisienne, en 1789. Les noces d'argent de ce duc d'Aumont-Mazarin survinrent en 1772. La duchesse mourut le 17 mars 1781, c'est-à-dire neuf années après, et vers la même époque que son beau-père, dont le décès arriva le 15 avril 1782.

Il est assez probable que le père, comme numismatiste, le fils, comme grand seigneur, pair de France, commandèrent à Lorthior, alors âgé de 39 ans et à l'apogée de son talent de graver les coins du jeton en question pour célébrer en 1772 ces vingt-cinq années de mariage et pour rappeler l'union des Maisons ducales. La pièce fut destinée en outre, au jeu et au service de la maison du fils aussi

plétée par Potier de Courcy, vol. 4, p. 833, et vol. 9, p. 252.

La Chesnaye des Bois, *Histoire nobiliaire de la France*, V° *d'Aumont*.

bien que de celle du père, puisque tous deux, alliés aux Durfort-Duras, avaient les mêmes armoiries.

Notre médaille remonte, dès lors, à la fin du règne de Louis XV, bien plutôt qu'au début du règne de Louis XVI. On rencontre peu de spécimens de gravures sur acier conçus à ce point dans le style de l'époque.

Les armoiries du duc étaient d'argent au chevron de gueules, accompagnées de 7 merlettes de même, 4 en chef et 3 en pointe, qui est d'Aumont. Celles de la duchesse étaient écartelées au 1 et 4 d'argent à la bande d'azur, qui est Durfort, aux 2 et 3 de gueules au lion couronné d'argent qui est Duras.

Cette médaille, ainsi que l'a expliqué M. Van Hende (1), a été employée comme pièce de mariage à plusieurs reprises depuis cette époque. Les conjoints modernes ont remplacé par leurs chiffres personnels les armoiries et les chiffres des familles d'Aumont-Mazarin et de Duras.

Un exemplaire ancien de ce jeton a figuré sous le n° 930 dans le catalogue de la vente de la collection du baron Pichon, faite le 24 avril 1897, à côté d'un exemplaire de frappe moderne. Il était difficile de les distinguer autrement que par l'inscription du mot : ARGENT, sur la tranche de la refrappe.

M. le docteur Simonis possède dans sa collection deux exemplaires de frappe ancienne provenant de la famille d'Aumont, aujourd'hui éteinte, (*Applaudissements.*)

M. le Président complimente M. Bordeaux au sujet de sa lecture et le remercie de l'hommage du jeton pour la collection de la Société.

M. A. de Witte croit que si quelques jetons

(1) Van Hende, *loc. cit.*, p. 54.

d'argent français à armoiries de la seconde moitié du XVIIIe siècle ont pu être frappés pour commémorer un événement quelconque, le plus grand nombre de ces pièces a été fabriqué dans le seul but de servir de marques à jouer. Il ne faut pas oublier que l'on était alors au temps des petits soupers suivis de longues parties de jeu et de causeries.

M. le baron PRISSE, correspondant regnicole, offre à la Société un élégant jeton d'argent, gravé par M. Begeer, et rappelant le 25e anniversaire de son mariage avec Mme Van der Borch. (*Remercîments.*)

M. VAN DER BEKEN, correspondant regnicole, exhibe une pièce de nickel frappée à la Monnaie de Bruxelles pour la Perse et dont les coins sont dus au talent de M. A. Michaux. Un exemplaire de cette monnaie sera déposé dans les collections de la Société. (*Remercîments*).

M. BEGEER, associé étranger, offre à chacun des membres présents un jeton à la gracieuse effigie de S. M. la Reine de Hollande, frappé à la Fabrique royale d'argenterie d'Utrecht de C.-J. Begeer, d'après le modèle de Peter Pander. (*Remercîments.*)

Mgr le chanoine baron F. Bethune, président, remercie les membres de la réunion de l'attention qu'ils ont bien voulu prêter aux lectures et aux communications diverses; il lève la séance à midi un quart.

Le Président d'honneur,
ff. de Président,
Bon FÉLIX BETHUNE.

Le Secrétaire,
A. DE WITTE.

Réunion du bureau du 30 avril 1900.

..... A la demande de M. P.-J.-B. Ruys de Perez et sur la proposition de MM. le Vte B. de Jonghe et A. de Witte, le titre de membre *associé étranger* a été conféré à M. Herman Labouchère, au château de Doorn, Pays-Bas.

Le Secrétaire, A. DE WITTE.

Le Président, Vte B. DE JONGHE.

SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE.

LISTE DES OUVRAGES REÇUS PENDANT LE 2e TRIMESTRE 1900.

Avis important : Les publications et les dons destinés à la Société doivent, sans exception, être adressés à M. Alph. de Witte, bibliothécaire de la Société royale de Numismatique, Palais des Académies, à Bruxelles.

Ouvrages périodiques.

Allemagne. — *Jahresbericht der Gesellschaft für nützliche Forschungen zu Trier von* 1894 *bis* 1899. — *Mittheilungen der Bayerischen Numismatischen Gesellschaft*, nos XVIII et XIX. — *Berliner Münzblätter*, nos 233-235. — *Blätter für Münzfreunde*, nos 240-242.

Amérique. — *American Journal of numismatics*, t. XXXIV, no 3. — *Smithsonian, institution : Annual Report of the U.-S. National Museum*, 1897, part. I.

Angleterre. — *Numismatic circular*, nos 88-90.

Autriche-Hongrie. — *Monatsblatt*, nos 199, 200. — *Mittheilungen des Clubs der Münz-und Medaillenfreunde in Wien*, nos 117 à 119. — *Die moderne Medaille*, nos 1 à 3. — Société archéologique croate, *Vjesnik*, t. IV.

Belgique. — Société archéologique de Bruxelles, *Annuaire* 1900. — *Revue bibliographique belge*, 1900, nos 1 à 4. — Académie royale, *Bulletin de la classe des Lettres*, 1899, no 12 ; 1900, nos 1 à 3. — Société d'histoire et d'archéologie de Gand : *Annales*, t. III ; *Bulletin*, t. VIII, nos 1 à 3; *Inventaire archéologique de Gand*, fasc. XV et XVI. — *La Gazette numismatique*, t. IV, nos 4 à 8. — *Bulletin périodique de la Société verviétoise d'archéologie*, 1899, nos 3 et 4. Société historique et archéologique de Tournai : *Annales*, nouvelle série, t. IV ; *Table méthodique des matières contenues dans la 1re série des publications*, 1845-1895. — *Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie*, 1899, nos 5 à 8. — *Cercle archéologique de Malines*, t. IX. — *Annales de la Société archéologique de Namur*, t. XIV, 1re liv.

France. — *Polybiblion :* partie littéraire, . LXXXVIII. nos 2 à 4 ;

partie technique, t. XC, nos 2 à 4. — *Revue de la Société archéologique du Midi de la France*, série in-8°, n° 24. — *Revue numismatique*, t. IV, 1er trimestre.

Grèce. — *Journal international d'archéologie numismatique*, t. II, 4e trimestre ; t. III, 1er trimestre.

Italie. — *Bolletino del Museo civico di Padova*, t. III, nos 1 et 2. — *Rivista italiana di numismatica*, t. XIII, n° 1.

Luxembourg. — *Ons Hemecht*, t. VI, nos 3 et 4.

Pays-Bas. — Provinciaal Genootschap van kunst en wetenschappen in Noord-Brabant : *Nieuwe catalogus der Oorkonden en Handschriften berustende in de Boekerij*, 1900.

Portugal. — *O Archeologò português*, vol. V, nos 2 et 3.

Suisse. — *Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève*, t. II, liv. 3.

Ouvrages non périodiques.

Alvin (F.). — *Monnaies féodales inédites*. Bruxelles, 1898, in-8°, 8 p., vigg. (*Don de M. Goemaere.*)

Ambrosoli. — *Le medaglie di Allessandro Volta*. Milano, 1899, gr. in-8°, 24 p., 4 pl. et vig. (*Hommage de l'auteur.*)

Bamps. — *Recherches sur l'atelier monétaire de Hasselt*. Bruxelles, 1888, in-8°, 37 p. (*Don de M. Goemaere.*)

Blancard. — *De la simultanéité d'émission des deniers romains aux marques de* 10 *et de* 16 *as*. Marseille, in-8°, 6 p., vigg. — *Sur les livres de Marseille et d'Avignon*. Marseille, in-8°, 14 p. (*Hommage de l'auteur.*)

Bordeaux. — *La pièce de* 48 *sols de Strasbourg frappée à la Monnaie de Paris et la fin du monnayage autonome de l'Alsace*. Paris, 1900, in-8°, 14 p., vig. (*Hommage de l'auteur.*)

Cahorn. — *Les jetons de péages des portes et ponts de la ville de Genève*. Genève, 1900. (*Hommage de l'auteur.*)

Chautard. — *Jeton anépigraphe d'un membre de la famille de Langheac*. Bruxelles, 1895, in-8°, 4 p., 1 vig. (*Don de M. Goemaere.*)

de Chestret de Haneffe (Bon J.). — *G.-L. Hérard, sculpteur et graveur*. Bruxelles, 1891, in-8°, 7 p. — *L'abbé Habets*. Bruxelles, 1893, in-8°, 3 p. — *Obbicht et Grevenbicht*; *Monnaies frappées dans*

ces deux seigneuries. Bruxelles, 1895, in-8°, 19 p., 1 vig. (*Don de M. Goemaere.*)

DE DOMPIERRE DE CHAUFEPIÉ. — *Een penning op den aanvang der Nederlandsche beroerten.* La Haye, in-4°. 8 p., 2 pl. (*Hommage de l'auteur.*)

DE JONGHE (Vte B.).—*Petit gros à l'écu aux quatre lions d'Arnould III, seigneur de Randerath.* Bruxelles, 1900, in-8°, 4 p., 1 vig. (*Hommage de l'auteur.*)

DE RENESSE (Cte). — *Dictionnaire de figures héraldiques,* t. V, liv. 1 à 4. (*Don de l'éditeur M. Schepens.*)

DE WITTE (A.) — *Histoire monétaire des comtes de Louvain, ducs de Brabant,* t. III, Anvers, 1900, 1re livraison. (*Envoi de l'Académie royale d'archéologie de Belgique.*)

DONNET. — *Les Lombards dans les Pays-Bas.* Termonde, 1900, in-8°, 40 p. (*Hommage de l'auteur.*)

HAMY. — *Un naufrage en 1332. Documents pour servir à l'histoire des marques commerciales au XIVe siècle.* Bruxelles, 1892, in-8°, 16 p. (*Don de M. Goemaere.*)

JOLIVOT. — *Jeton de J.-L. de Goyon-Matignon, duc de Valentinois, prince de Monaco.* Paris, 1899. in-4°, 3 p. (*Hommage de l'auteur.*)

KULL. — *Documents numismatiques concernant l'atelier monétaire de Namur des archives secrètes de l'État, à Munich.* Bruxelles, 1894, in-8°, 8 p. (*Don de M. Goemaere.*)

MAXE-WERLY. — *Benoitevaux, son pèlerinage et ses médailles.* Bruxelles, 1900, in-8°, 74 p., vigg. (*Hommage de l'auteur.*)

MAZEROLLE. — *Le musée de la Monnaie, sa création en 1827.* Paris, 1900, in-8°, 11 p., vig. (*Hommage de l'auteur.*)

MOENS. — *Goedendag et plançon à picot d'après Guillaume Guiart.* Bruxelles, 1900, in-8°, 11 p. et vig.

MORSOLIN.— *Une médaille de Charles V.* Bruxelles, 1891, in-8°, 2 p. 1 vig. (*Don de M. Goemaere.*)

PERINI. — *Numismatica italiana,* nos X et XI. Londres et Rovereto, 1900, in-8°, vigg. (*Hommage de l'auteur.*)

PICQUÉ. — *La monnaie de Bernard d'Orchimont.* Bruxelles, 1872, in-8°, 19 p., 1 vig. (*Don de M. Goemaere.*)

QUARRÉ-REYBOURBON. — *Médaille de la Société de géographie de Lille,* Bruxelles, 1890, in-8°, 8 p., 1 pl. (*Don de M. Goemaere.*)

Roest. — *Description d'une partie de la trouvaille d'Amersfoort.* Amsterdam, 1894, in-8°, 48 p. (*Don du bibliothécaire*)

Rouyer. — *Jeton de Tournai, au nom du graveur « Riquehem » ou Jacquemart de Riquehem.* Bruxelles, 1897, in-8°, in-8°, 4 p., 1 vig. (*Don de M. Goemaere.*)

Sambon. — *Les « cavalli » de Ferdinand d'Aragon, roi de Naples.* Bruxelles, 1891, in-8°, 6 p., vig. (*Don de M. Goemaere.*)

Stroehlin — *Répertoire général de médaillistique.* Genève, 1900, liv. 1 à 4 (*Hommage de l'auteur.*)

Vanden Broeck. - *Deux jetons inédits de receveurs de Bruxelles.* Bruxelles, 1900, in-8°. 8 p, vigg. (*Hommage de l'auteur.*)

Van Peteghem. - *Un double denier de Flandre.* Bruxelles, 1886, in-8°, 12 p, vig. (*Don de M. Goemaere.*)

Ouvrages anonymes et catalogues.

Histoire des Pays-Bas. Catalogue systématique de livres anciens et modernes. La Haye, 1899. in-8°, 471 p. (*Envoi de M. Nyhoff.*)

Numismatisches offerten-Blatt, nos 81 à 83. — *Catalogue de livres de numismatique à prix marqués*, de J. Baer. — *Catalogue Morchie et Majer*, n° 24. — *Catalogue E. Fischer*, n° VIII. — *Numismatischer-Verkehr*, 1900, nos 3 et 4. - *Auktions-Katalog*, nos 166 — *Catalog H. Cubasch*, n° 7. — *Numismatische Correspondent*, nos 194-196. — *Catalogue Zschiesche et Köder*, n° 83.

Catalogue de vente à Paris, le 10 *mars* 1900 (*Envoi de Mme veuve Serrure.*) - *Vente à Francfort, avril* 1900. (*Envoi de M. Hamburger.*) — *Vente à Munich, avril* 1900. (*Envoi de M. J. Hirch.*) *Vente à Paris*, 1er avril 1900. (*Envoi de M. Florange.*) - *Vente à Francfort*, mai 1900. (*Envoi de M. Cahn*). — *Vente de la collection du chevalier del l'Erba*. (*Envoi de M. Sambon*). — *Vente de la collection Frederic* (*Envoi de M. Dupriez*) — *Vente de la collection Six*. (*Envoi de M. Schulman.*)

CABINET NUMISMATIQUE.

Don de M. Meili.

Poids anglais de la pièce de 4 escudos de Portugal et poids anglais de la pièce de 1 moidor de Portugal.

Don de M. Seeldrayers.

Cologne : Denier de Louis l'Enfant, denier de l'archevêque Pelgrim. — Jeton de la chambre des comptes et jeton des États de Lille.

Don de M. P. Bordeaux,

Jeton d'argent du duc d'Aumont, frappe moderne.

Don de M. le baron Prisse.

Jeton du 25e anniversaire du mariage du baron Prisse et de Madame A. van der Borch, gravé par Begeer.

Don de Mlle M. de Man.

Dute satirique frappé en Zélande.

Don de M. le comte de Ghellinck d'Elseghem.

Jeton de présence au Congrès d'archéologie de Mâcon, 1899.

Don de M. Begeer.

Jeton à l'effigie de la Reine de Hollande, d'après le modèle de Pier Pander.

Don de M. Van der Beken.

Monnaie de nickel pour la Perse frappée à la Monnaie de Bruxelles, avec les coins gravés par A. Michaux.

Don de M. Dupriez.

Jeton de la chambre échevinale d'Arras, 1582.

Don de M. Paul Fisch.

Petite médaille à belière à l'effigie de Zola.

Don de M. le comte du Chastel de la Howardries.

13 empreintes en plâtre d'aurei et de médaillon romains.

Don de M. A. de Witte.

15 tokens anglais.

Soit en tout : 4 monnaies, 22 jetons, 1 médaille, 2 poids monétaires et 13 empreintes en plâtre.

Bruxelles, le 19 mars 1900.

Le bibliothécaire-conservateur des collections,

ALPHONSE DE WITTE.

TIERS DE SOU D'OR INÉDITS

NAIX-VERDUN-MEUVY.

NAIX.

Le premier tiers de sou d'or connu offrant le nom de Nasium est celui dont Dupré de Geneste, secrétaire de l'Académie de Metz, avait fait l'acquisition au siècle dernier. En raison de la singularité de la légende du revers : NASIO VICV IN BARRENSE, ce triens fut longtemps soupçonné d'être le produit d'un faussaire, mais Mory d'Élvange, qui en a donné le dessin dans son travail demeuré inédit, ne mettait nullement en doute son authenticité ; en le décrivant, il s'exprimait ainsi : « Un monétaire du poids d'un denier qui seroit chez M. Dupré de Geneste assure incontestablement la dénomination du Barrois sous la première race des rois françois. La forme des types, les caractères de ses légendes annoncent les temps les plus reculés. »

« Au droit une tête, dont le costume ressemble beaucoup à celui des princes romains du bas-em-

pire, a pour légende IDVLENSE MONETARIOS, au revers une croix surmontée et enveloppée d'un espèce de bonnet de perles ; pour légende NASIO VICV IN BARRENSE » (1).

Cette pièce, d'une importance hors ligne pour l'histoire du Barrois, appartient certainement à la plus belle époque du monnayage mérovingien ; nous n'hésitons pas à la classer dans la seconde moitié du vi^e siècle. Si la légende du revers a fait naître des doutes sur l'authenticité de ce triens, la parfaite analogie de type et de style que présente le triens de Trèves : LAVNOVIOS MONETARIVS CONSTIT = TREVERIS CIVITATE OBRIVS FIT, avec celui de Naix, devait les faire cesser. Ce sont évidemment deux pièces contemporaines, sorties, il est vrai, d'ateliers différents, mais dont les coins durent être gravés par des ouvriers ayant travaillé sous la direction d'un même chef monnayeur. Il semble, en effet, qu'un ouvrier sorti de l'officine de Trèves aurait porté à Nasium le type des monnaies de la capitale de la première Belgique et en aurait imité le style sur les coins gravés pour cet atelier.

M. Ch. Robert, qui a publié cette pièce et en a reproduit le dessin dans ses *Études numismatiques sur une partie de Nord-Est de la France,* ne parais-

(1) Recueil pour servir à l'histoire métallique des maisons et duchés de Lorraine et de Bar ; fragments métalliques sur quelques villes et maisons illustres de ces provinces et sur les villes de Metz, Toul, Verdun, etc. — In-fol. Manuscrit. Bibliothèque de Nancy.

sait nullement rassuré sur l'authenticité de ce triens. « Ce type, dit-il, me semble d'origine équivoque, et si M. de Geneste, qui l'a rapporté n'avait pas été un numismatiste très éclairé, je ne douterais pas un instant qu'il ne fût le produit d'une industrie coupable qui se serait exercée au détriment des anciens amateurs lorrains. » (1).

Puis il ajoute : « La planche sur laquelle j'ai fait copier le dessin de ce tiers de sou était déjà gravée, lorsqu'on m'en a apporté un exemplaire en or fin pesant 1 gr. 15. Le flan est plus petit, la tête et les lettres ont tous les caractères mérovingiens, mais une tranche à arêtes aiguës et l'absence de traces d'écrasement, si fréquents à cette époque, m'ont laissé plus d'un doute sur l'existence d'un atelier mérovingien à Nasium. »

Cette étrange déclaration de M. Ch. Robert ne laisse pas que de surprendre ! Comment, sur la bonne opinion qu'il s'était faite de la science éclairée d'un amateur, a-t-il pu accepter comme exacte une légende qui lui paraissait équivoque, puis voir ses doutes prendre de la consistance lorsque, au lieu du dessin fait par Mory d'Elvange, il eut sous les yeux et en sa possession la pièce de de Dupré de Geneste (2) qui, indépendamment de

(1) P. 165, pl. IX, fig 7.

(2) Nous avons de sérieux motifs de croire que la plus grande partie des pièces rares de la collection Ch. Robert proviennent de celle de Dupré de Geneste.

sa légende, offre tous les caractères d'une authenticité incontestable.

Cependant l'hésitation de M. Ch. Robert fut partagée un instant par le vicomte Ponton d'Amécourt, qui ne pouvait comprendre la qualification *in Barrense* jointe au nom du *vicus* : « de quel autre Nasium aurait voulu le distinguer le monnayeur ? Quelle notoriété le Vieux Nasium pouvait-il acquérir à être qualifié *Nasium in Barrense?* En vérité, dit-il, je cherche la raison d'une semblable légende et ne puis la comprendre » (1).

Toutefois cet érudit numismatiste ne devait point persister dans cette première opinion ; l'étude plus attentive du type, la terminaison en *os* du mot *monetarios,* l'amenèrent bientôt à reconnaître la valeur réelle de cette pièce : « Si ce type paraît trop insolite pour être vrai, il est aussi, ajoute-t-il, trop savant et trop hardi pour être faux ; un faussaire copie et ne crée pas. » (2).

Aujourd'hui personne ne conteste plus la valeur de ce triens, acquis par le Cabinet de France (3),

(1) *Essai sur la numismatique mérovingienne comparée à la géographie de Grégoire de Tours.* Paris 1864, p. 14, note 2. — A cette époque en n'avait pas encore suffisamment étudié les légendes VIC IN PONTIO = SIDVNISI[VM] IN CIVI[TATE] VA[LLENSIVM], = CANACO FIT — RVTENO CIVE, etc., etc.

(2) *Annuaire de la Société française de numismatique et d'archéologie.* t. I, 1866, p. 151.

(3) *Catalogue des monnaies mérovingiennes de la Bibliothèque nationale,* n° 987.

mais s'il pouvait encore subsister l'ombre d'un doute sur l'authenticité de cette pièce demeurée unique, la découverte de l'exemplaire suivant, entré dans notre collection barroise, au même type, aux mêmes légendes, mais sorti d'un coin différent, viendrait le dissiper.

IDVLFVS MONETARIOS. Buste à droite.

Rev. ✠ NASIO VICV IN ƀARRENSE. — Croix à branches reposant sur une petite base ; de l'extrémité des deux bras partent deux cordons de perles qui viennent entourer un globe aplati placé au-dessus de la croix.

Or rouge. Poids 1gr.346. — Coin plus finement gravé et moins large ; onze perles garnissent le haut du vêtement au lieu de sept ; le sommet de la croix du revers n'est point accosté de deux points ; enfin le globe perlé est sensiblement plus gros.

Le type de la tête se retrouve dans toute l'Austrasie : à *Choœ* (Huy), à *Deonante* (Dinant), à *Tulbiaco* (Zulpich = Prusse rhénane), à *Triectu* (Maestricht), à *Argentorato* (Strasbourg), à *Moguntiaco* (Mayence), à *Mosomo* (Mouzon), à *Odomo* (chef-lieu du *pagus Otmensis*) et particulièrement à Trèves, à Toul et à Verdun.

Nous devons rappeler qu'un tiers de sou d'or de Naix, acquis depuis peu par le Cabinet de France, a été publié par M. R. Serrure dans le *Bulletin de numismatique*, t. V, 1898, p. 66. Le nom du monétaire CHADOALDO, qui s'y lit en toutes lettres, permet de retrouver sur un autre triens de Naix, de notre collection, publié par M. Ch. Robert (1), ce même nom dans la légende incomplète : ✠ . . . . ᴗ ALDO MON.

VERDUN.

La *Monographie de la numismatique verdunoise* était à peine publiée — reproduisant, sans en faire connaître d'inédits, les nombreux triens décrits par MM. F. Clouet et Ch. Robert — qu'un type complètement inconnu nous était révélé par l'examen d'une collection publique (2). Cette découverte, signalée aussitôt à M. F. Liénard et à la Société philomatique de Verdun, n'ayant pas été jugée suffisamment intéressante pour trouver place dans les *Mémoires* de cette savante Société, nous croyons cependant utile, de faire connaître à ceux de nos confrères qui s'occupent plus particulièrement des monnaies de l'époque franque, le triens

(1) *Mélanges de numismatique*. T. III, p. 388.

(2) *Voir* le *Bulletin critique*, n° du 1er novembre 1890, et la *Curiosité universelle* du 26 mai de la même année.

suivant dont nous devons l'empreinte à notre confrère et ami M. A. Engel.

VIRVANO CIAE, pour VIRDVNO CIVE. Buste à droite, type austrasien.

Rev. ✠ LVNVERICVZ W, entre deux grénetis. Croix boulettée, cantonnée de deux globules et des lettres C. A. Tiers de sou d'or. Musée de Bâle.

Le nom du monétaire *Landericus* ne se rencontre pas fréquemment à l'époque franque; s'il apparaît au revers de plusieurs triens DRAVERNO attribués à Draveil (Seine-et-Oise) (1), nous ne pouvons le reconnaître dans les formes SANDIRIC = ꝏANDIRICOꝏ, des tiers de sou ELARIACO, classés à Alleyrat (Corrèze) (2), ni le retrouver sur l'exemplaire communiqué par Lelewel à B. Fillon (3), et que ce dernier déclarait être de lecture fort douteuse.

La plus récente liste des noms des monétaires ayant exercé dans l'atelier de Verdun a été dressée

(1) M. M. Prou, *Catalogue des monnaies mérovingiennes*, n° 841. — M. A. de Belfort, *Description générale des monnaies mérovingiennes*, n°s 1826 1827.

(2) M. M. Prou, *Catalogue, etc.*, n°s 1978-1979.

(3) *Lettres à M. Ch. Dugast-Matifeux, etc.*, p 66, pl. II, n° 23.

par M. A. Blanchet dans le *Nouveau Manuel de numismatique*, publié en 1890 (1). Aux quinze noms qu'elle fait connaître, M. F. Liénard a ajouté celui de TIMILIVORVITO, cité par M. A. de Barthélemy dans sa *Lettre à M. d'Arbois de Jubainville* (2), mais qui, croyons-nous, doit être supprimé (3), puis ceux d'ORDAGPARIO et de RAMELENO.

Comme les incorrections sont excessivement fréquentes dans les légendes monétaires à l'époque mérovingienne par suite de l'ignorance des graveurs, du peu d'habileté des ouvriers monnayeurs et surtout de l'emploi de lettres déformées ou poinçonnées sans grand soin, la revision des lectures indiquées est sans cesse à refaire. Aussi est-il permis aujourd'hui, sans s'exposer à être taxé de témérité et sans porter atteinte à l'autorité des érudits qui, les premiers, ont cherché à déchiffrer ces légendes, de revoir ces lectures et d'en proposer de nouvelles.

Nous écarterons de la liste de M. A. Blanchet les noms des monétaires *Dacober*, *Ratiolano*, men-

(1) *Ambrovald. — Bertoaldus. — Dacober. — Dodoni. — Dodo. — Eicilaude. — Fraguilfus. — Giseleno. — Mauracharius. — Ratiolano. — Tassalo — Tottolino. — Vellaus. — Undenicaco.*

(2) *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. XLII, 1881.

(3) C'est une légende sans valeur, un assemblage de lettres groupées pour tenir de la place, comme sur certaines pièces de Metz. Il y a une série de triens de la première Belgique qui portent ainsi des énigmes numismatiques insolubles.

tionnés par M. A. de Barthélemy, avec le signe de doute, puis celui de *Vellaus*, qui se rapporte non à un monétaire, mais à la *Civitas Vellavorum*, dont Saint-Paulien était alors une des localités les plus importantes ; nous retiendrons, pour en faire l'examen, les noms indiqués sous les formes : ... *Eicilande*, *Rainulfus*, *Undenicaco* et *Remeleno*.

Le premier de ces noms, qui ne s'est rencontré sur aucun autre triens étranger à l'atelier de Verdun, a toujours été considéré comme étant incomplet dans sa première moitié ; il a été lu ... EICILANCE par tous ceux qui ont eu à le citer ; M. Ch. Robert seul a proposé de lire ... EICILAVDE, forme qui a permis à M. Prou d'y retrouver LAVDE . . FICI (n° 1005). Remarquons en passant que le préfixe LAVD se rencontre très rarement, tandis que celui de LAND est plus fréquent.

Le nom du monétaire *Rainulfus*, indiqué par M. A. de Barthélemy, et lu ainsi par lui seul, serait peut-être celui de *Ragnulfus*, forme plus acceptable qui se retrouve à Lausanne, à Senlis et sur les triens CATILIΛCO ou LATILIACO. Il pourrait également être lu RANVLEVS avec Cartier (704), ou RANVLFVS avec M. A. de Belfort (4749).

La forme *Undenicaco*, admise jusqu'alors, nous

avait paru tellement étrange que, en décrivant les deux exemplaires, provenant de la trouvaille de Saint-Aubin (1), nous avions proposé, malgré l'autorité dont jouissent les érudits qui l'avaient acceptée, de voir dans la légende inscrite à rebours, au lieu de

VMꝏVCIR ƎDИΛIИ = NIΛNDERICVꝏ MV
Mundericus mu(netarius)?

la terminaison CACO provenant d'une lecture erronnée des trois dernières lettres CVS ; l'ꝏ couchée ayant pu être prise pour CO.

Quoique la forme *Mundericus* se retrouve à Sion en Valais, nous ajoutions qu'il pouvait être possible de lire également dans cette légende inscrite à rebours et en déplaçant la première lettre N pour la placer la dernière

IΛNDERICVꝏ MVN

nom qui apparaît très correctement inscrit sur le triens du Musée de Bâle

✠ LVИVERICVZ M̄.

Dans ses *Recherches sur les monnaies frappées à Verdun-sur-Meuse*, M. F. Clouet décrivait ainsi un triens de sa collection, trouvé près de Longuyon, en 1837 : VIRIDVNO FIT. Buste à droite

(1) *Revue numismatique*, 1890, p. 17.

diadémé. *Rev.* ✠ RANDELCIVS MONTI. Croix à branches égales. Le dessin de cette pièce n'ayant point été reproduit par cet amateur, il serait difficile de suspecter la lecture indiquée, si M. Ch. Robert n'avait fait graver le dessin de ce triens dans ses *Etudes numismatiques sur une partie du Nord-Est de la France*. On y lit très nettement inscrite la légende ✠ RA . . LANO, reconstituée RATIALANO par Guillemot (1043), acceptée par M. A. Blanchet, puis par M. A. de Belfort qui, sans y prendre garde, indique les deux formes RATIALANO (4747) et RAMDELENO (4745), peu différente de RANPELENO que venait de proposer M. Prou (1001), à qui il emprunte le dessin de l'exemplaire mieux conservé du Cabinet de France.

Si M. F. Liénard avait bien examiné les exemplaires des collections Clouet et d'Amécourt, il n'aurait pas affirmé aussi nettement, sur le dessin qu'il en a donné, le nom de *Rameleno*, monétaire demeuré inconnu, cité par erreur dans la liste de Guillemot (232), puis peu après par M. de Barthélemy, qui devait bientôt rectifier cette lecture fautive, en rétablissant la forme exacte du nom du monétaire FRAMELENO inscrit au revers des triens de Brioude.

MEUVY.

La station romaine située sur la Meuse, au passage de la grande voie de Langres à Toul, est désignée sous le nom de *Mosa* dans l'Itinéraire d'Antonin et sur la carte de Peutinger ; à l'époque franque, cette localité est dénommée *Mosa vicus*, d'où le nom actuel Meuvy donné à ce petit village du canton de Clefmont (Haute-Marne), que rien aujourd'hui ne signale à l'attention des archéologues. Plusieurs tiers de sou d'or offrent le nom de cette station romaine et ceux des monétaires francs *Marculfus* et *Magnoaldus*, que l'on retrouve, vers la même époque, sur les produits de plusieurs ateliers voisins : *Marculfus* à Autun et à Langres ; *Magnoaldus* à Châlon-sur-Saône et à Autun ; ils ont été reproduits, sous les numéros 3066 à 3068, dans l'ouvrage de M. A. de Belfort (1), puis étudiés tout particulièrement par M. Prou, dans les *Mémoires de la Société Éduenne* (2).

C'est à ce dernier érudit que nous devons la description du triens suivant, découvert il y a quelques années sur le territoire de Gondrecourt (Meuse), à peu de distance de l'emplacement où notre confrère et ami M. Émile Pierre, de Houde-

(1) *Description générale des monnaies mérovingiennes*, Paris, 1892-1895.

(2) *Catalogue des monnaies mérovingiennes d'Autun*, 1888. *Voir* le compte rendu que nous avons donné de ce travail dans le *Bulletin critique*, n° de mai 1889.

laincourt, fouillait, en 1886-1887, le cimetière franc dont avons fait connaître les richesses (1).

MOI IΛ VICO N (pour Mosa VICO FIT).

Buste diadémé à droite.

Rev. ✠ TEVDVVTFCM (pour TEVDVLFO M).

Croix chrismée, accostée des lettres Δ C (pour AG); au-dessous, un globule et un trait horizontal.

Tiers de sou d'or fourré, dont l'enveloppe est légèrement entaillée sous le buste. Poids 1gr.15 = Notre collection.

Ce triens est, on le voit, une imitation des monnaies d'Autun; le revers est copié sur celui d'un triens de *Teudulfo* (2), tout comme la pièce MOUΛ VICO = MVCNO + ALDVU du Musée de Copenhague (3) est la copie de l'exemplaire du cabinet de France MAGNO + ALDVS.

Ainsi, selon M. Prou, il n'y aurait eu à Meuvy ni monétaire appelé *Magnoaldus* (déformé en

(1) *Note sur les objets antiques découverts à Gondrecourt* (Meuse) *et à Grand* (Vosges). — *Mémoires de la Société nationale des Antiquaires de France*, t. XLVIII.

(2) *Voir* le nº 21 de la planche du *Catalogue des monnaies mérovingiennes d'Autun.*

(3) *Catalogue Thomsen*, nº 1150.

Mucnoaldus), ni monétaire dénommé *Teudulfus ;* on y aurait simplement copié ces noms en les défigurant.

Il est à remarquer que sur notre triens il existe, entre le D (déformé) et le V, et avant la coupure de la légende, les traces d'un V qui correspond à un ornement de même forme placé sous le trait horizontal faisant la base de la croix sur le prototype d'Autun ; ce qui montre bien qu'on a copié le nom du monétaire sans le comprendre.

L. Maxe-Werly.

LA NUMISMATIQUE DE LOUIS XVIII

DANS LES PROVINCES BELGES EN 1815.

(*Suite*) (1).

---

§ V.

LES PROJETS DE MÉDAILLES-DÉCORATIONS DE LA FIDÉLITÉ.

Les faits, presque ignorés, que nous avons successivement expliqués, ont montré l'organisation et le fonctionnement de l'armée royale d'Alost. Nous avons vu combien les partisans de Louis XVIII avaient fait briller cette *exemplaire fidélité* de quelques volontaires, d'étudiants en droit parisiens et de légitimistes avérés.

Pendant les petits Cent-Jours, le Gouvernement du Roi disposait de peu d'argent pour les récompenser. Les soldats de l'armée royale firent comprendre ce qu'ils désiraient en attendant mieux.

Les élèves en droit de Paris se montraient décorés d'un ruban blanc, quand ils parcouraient les rues de Gand. C'était un souvenir, une répéti-

(1) Voir *Revue*, 1900, pp. 48, 171 et 315.

tion de ce qui s'était passé à Paris avant la création de la décoration du Lys. Le jour de son entrée à Paris, 12 avril 1814, le comte d'Artois avait fait aux gardes nationaux royalistes de la capitale une distribution de rubans blancs que chacun avait mis à sa boutonnière. Beaucoup de gens s'en étaient parés sans avoir été officiellement décorés du Lys. Quelques mois après, l'Ordre du Lys fut créé et consista en un lys d'argent suspendu à un ruban blanc. Cette décoration ne constitua jamais véritablement l'insigne d'un ordre de chevalerie. Elle fut plutôt une espèce de signe de ralliement. On en peut donner comme preuve que le ruban fut successivement des couleurs les plus diverses.

Pendant le séjour à Gand, la décoration du Lys semble, pour des raisons que nous n'avons pu découvrir avec certitude, passer un peu de mode chez les servants du trône et de l'autel. Elle avait été probablement un peu trop répandue au cours de la première période de la Restauration. Distribuée à d'anciens fonctionnaires de Napoléon qui s'étaient ralliés, elle avait perdu une partie de ses mérites aux yeux des fidèles du Roi légitime. Quand certains royalistes essayèrent de fomenter en Vendée un mouvement de résistance contre la puissance renaissante de Napoléon, leurs troupes se parèrent d'une décoration spéciale *sui generis*. C'est du moins ce que rapporte une énonciation du *Journal officiel de Gand*, du 19 mai 1815 :

Le Midi, la Bretagne, l'Anjou, le Poitou, la Normandie sont armés et organisés. . . . . Les habitants de ces fidèles provinces portent en sautoir d'un côté l'effigie d'Henri IV, de l'autre celle de Sa Majesté Louis XVIII, toutes deux frappées sur une petite médaille de plomb.

Il est probable que des numismatistes de provinces françaises parviendront à retrouver quelques spécimens de ces emblèmes, dont l'emploi fut momentané (1).

Les ministres de la cour de Gand eurent l'idée de donner satisfaction aux désirs des partisans qui avaient suivi leur souverain sur la terre hollandaise, en créant à leur profit un nouvel insigne. Ils proposèrent au Roi d'instituer une *médaille-décoration de la Fidélité.*

Ils lui firent rendre l'ordonnance suivante, qui parut dans le *Journal officiel* du 19 mai :

Louis, par la grâce de Dieu, Roi de France et de Navarre,

A tous ceux qui ces présentes verront, salut.

Au milieu des événements malheureux qui Nous retiennent éloigné de Notre royaume, Notre cœur a vivement apprécié les marques de dévouement que plusieurs de nos sujets Nous ont données et les plus justes motifs nous sollicitent de perpétuer le souvenir d'une aussi touchante *délité* par une institution qui sera à la fois une récompense pour les Français qui n'ont écouté que leur devoir, et un

(1) « M. Parenteau dans son travail sur les *Médailles vendéennes* ne cite pas cet exemplaire, bien que son caractère vendéen soit incontestable, parce qu'il ne l'avait pas encore retrouvé. » Extrait de la *Revue des provinces de l'Ouest*, 4e année, 1856-1857.

encouragement pour ceux, dont les circonstances n'ont pas encore secondé le zèle.

A ces causes, sur le rapport de Notre Ministre secrétaire d'État de la guerre, et de l'avis du Conseil,

Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

ARTICLE PREMIER.

Les Français qui se sont ralliés autour de Notre personne recevront une Médaille d'argent de 24 millimètres de grandeur, qui portera d'un côté Notre effigie, et de l'autre le mot : FIDÉLITÉ, au milieu d'une couronne formée de deux branches de laurier et de chêne. Cette médaille sera suspendue au côté gauche de l'habit par un ruban de 40 millimètres de largeur, blanc et bleu, à raies égales.

ART. 2.

Les Français qui contribueront par des services signalés à renverser le gouvernement de l'usurpateur, ceux dont le dévouement aura été éprouvé par des actes de sa tyrannie, auront le droit de demander la médaille de la Fidélité. Ils adresseront leurs demandes et les preuves de leurs droits au Ministre secrétaire d'État ayant le département auquel ils ressortent.

ART. 3.

Toutes les demandes pour obtention de la Médaille de la Fidélité seront examinées dans un conseil qui sera composé de deux princes de Notre maison, de deux pairs du royaume, de deux officiers généraux de Nos armées et de quatre personnes choisies par Nous dans l'ordre civil. Le conseil sera présidé par Notre frère bien aimé Monsieur.

ART. 4.

Les brevets qui seront délivrés avec la médaille feron mention des motifs pour lesquels elle aura été accordée ; ces brevets seront signés par Nous et contresignés par Nos ministres secrétaires d'État pour leurs départements respectifs.

ART. 5.

Tous Nos ministres sont chargés de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné à Gand, le 17 mai de l'an de grâce 1815 et de Notre règne le vingtième.

Signé : LOUIS.

Par le Roi, le Ministre secrétaire d'État de la Guerre,

Signé : Duc DE FELTRE.

Nous n'avons pas trouvé la trace de brevets de cette médaille-décoration, ni même de demandes d'obtention. Toutefois, dans ses instructions au duc d'Angoulême pour fomenter une résistance contre Napoléon dans le midi et dans l'ouest de la France, Louis XVIII prescrit à ce prince :

de lever le plus qu'il lui serait possible de volontaires et de leur distribuer la *médaille de la Fidélité*, conformément à l'ordonnance du Roi (1).

On sait que le duc d'Angoulême ne put réaliser cette tentative d'insurrection. Il est probable que

(1) ROMBERG ET MALLET, *Louis XVIII et les Cent-Jours à Gand. Recueil de documents inédits*, pp. 55, 68 et 178.

le mauvais état des affaires royales entre le 18 mai et le 18 juin 1815 arrêta l'essor des uns et des autres et empêcha cette ordonnance d'avoir au premier moment un effet utile.

Cependant Louis XVIII et son entourage croyaient beaucoup à l'efficacité des décorations pour susciter le zèle de leurs partisans. Car le Duc de Feltre, qui venait de contresigner l'ordonnance relative à la décoration de la Fidélite se plaignait de ne pouvoir trouver à Bruxelles des Étoiles de la Légion d'honneur et des Croix de Saint-Louis en quantité suffisante pour les distribuer aux Royalistes. Ce fait nous est révélé par la lettre suivante que le Duc de Feltre adressa au Comte de la Chatre, et qui démontre que ce fut à Bruxelles et à Londres que les Ministres de Gand cherchèrent à faire fabriquer toutes les décorations dont ils avaient besoin :

10 juin 1815.

Monsieur le Comte,

J'ai fait chercher inutilement *à Bruxelles*, un orfèvre, qui pût entreprendre la fourniture de 200 Étoiles de la Légion d'honneur et de 150 Croix de Saint-Louis. Je pense qu'il serait facile de trouver à Londres un émailleur qui se chargeat d'exécuter sur un modèle donné ces différentes décorations.....

Les Étoiles de la Légion d'honneur étaient fournies au

gouvernement de Paris au prix de 15 francs pièce, et la Croix de Saint-Louis au prix de 70 francs (1).....

Les représentants de Louis XVIII rencontrèrent donc d'abord certaines difficultés pour se procurer les différentes espèces de décorations qu'ils avaient à distribuer. Mais à l'époque de la bataille de Waterloo, il en fut différemment. Les graveurs se mirent à l'œuvre avec ardeur. Ce fut, soit à la fin de mai, soit plutôt dans le courant de juin que Galle et Trébuchet soumirent au Roi ainsi qu'au Conseil de la médaille de la Fidélité les projets de décoration ci-dessous.

1° Projet de Galle.

Effigie du Roi de profil à droite. Légende : LOUIS XVIII ROI DE FRANCE. Au-dessous de la tranche du cou, le nom du graveur : GALLE F.

Rev. FIDÉLITÉ en une ligne au milieu d'une couronne formée d'une branche de laurier et d'une branche de chêne.

Cabinet des médailles du British Museum à Londres.

Cette médaille, qui a seulement 22 millimètres

(1) *Archives du Ministère des Affaires Étrangères à Paris.* Vol. Angleterre, 1803 à 1815. Supplément n° 34, fol. 216.

de diamètre, est formée de deux feuilles de bronze doré, reliées par un entourage d'or de 2 millimètres avec bélière. Le cercle d'or retient de chaque côté un disque de verre pour empêcher tout frottement du relief. La gravure est finement exécutée.

Nous ne connaissons que cet exemplaire, qui a appartenu au général anglais d'Arblay; ce dernier l'avait légué à lady Charlotte Schreiber, qui en a fait don au musée Britannique.

Cette pièce est exactement conforme, sauf le module, qui est de 22 au lieu de 24 millimètres, aux indications fournies dans l'ordonnance concernant la médaille de la Fidélité.

Le graveur André Galle, né à Saint-Étienne en 1761, avait obtenu le prix décennal au concours de médailles de 1809. Il s'était rallié au régime de la Restauration, et il avait gravé une médaille pour célébrer l'entrée de Louis XVIII à Paris, le 3 mai 1814 (1). Il est par suite naturel qu'il se soit occupé, soit à Bruxelles, où il s'était peut-être réfugié, ce qui paraît très douteux, soit plutôt à Paris, au lendemain du retour du Roi, de réaliser un projet de médaille pouvant servir pour la décoration de la Fidélité qui avait été instituée. Avant toute frappe définitive, il aura tiré deux clichés

(1) *Dictionnaire encyclopédique de la France*, dans l'*Univers*, vol. 8, p. 580. V° *Galle*.

Médailles françaises dont les coins sont conservés au musée monétaire de la Monnaie de Paris. Catalogue de 1892, p. 420, n° 8.

avec beaucoup de soin. Il les aura fait dorer et il aura présenté son essai au souverain. Ce monarque, empêché par ses ministres de donner suite à son projet de *médaille de la Fidélité,* aura donné l'essai de Galle à titre de souvenir au général d'Arblay, qui était à Paris, et qui lui avait vraisemblablement rendu quelque service signalé, ou qui l'avait accompagné pendant le retour de Gand à Paris. Des mains de celui-ci, l'exemplaire est arrivé dans la collection du musée Britannique.

2° Projet de Trébuchet.

Effigie du Roi de profil à gauche. *Légende :* LOUIS XVIII ROI DE FRANCE ET DE NAVRE. Sur la tranche du buste, le nom du graveur : TREBUCHET F. BRUX.

Rev. FIDÉLITÉ — 1815 en deux lignes, au milieu d'une couronne ovale formée à droite d'une branche de chêne et à gauche d'une branche de laurier.

Médaille ovale de 21 sur 26 millimètres avec bélière.

Un exemplaire en argent provenant d'une acquisition faite chez un antiquaire de Gand, il y a un certain nombre d'années.

Poids : 5gr.90. Coll. de M. le professeur Julius Mac-Leod, à Gand.

Un autre exemplaire en argent.

Poids : 6gr.85. Coll. Vanden Broeck, à Bruxelles.

Un piéfort en bronze sans bélière.

Poids : 12gr.60. Coll. Vanden Broeck, à Bruxelles.

Deux exemplaires en bronze sans bélière.

Poids : 6gr.50. Coll. Vanden Broeck, à Bruxelles.

Ces pièces offrent quelques variantes avec les prescriptions du texte de l'ordonnance, telles que la forme ovale et l'adjonction de la date : 1815. L'artiste a voulu peut-être différencier son projet de ceux de ses concurrents ou essayer de faire mieux que ceux-ci. Le piéfort ne nous paraît pas avoir été créé en 1815, car pas plus à cette époque qu'à aucune autre on n'a eu l'habitude de frapper des piéforts de médaille ou de décoration. Cet exemplaire provient plutôt d'une fabrication postérieure et il doit se rattacher à des refrappes, qui auraient peut-être été réalisées à l'aide des anciens coins de Trébuchet, soit par les héritiers de ce dernier soit par un acheteur quelconque de ces coins. Les deux exemplaires de bronze parais-

sent aussi dénoter la possibilité d'une frappe postérieure à 1815. Par contre, les deux exemplaires d'argent sont de frappe et d'origine anciennes.

Il existe une variante de cette médaille, qui a dû être préparée par Trébuchet probablement pour être offerte en remerciement à Louis XVIII par le Conseil ou par les porteurs de la décoration de la Fidélité.

Le droit est semblable à celui de la pièce précédente, mais le revers porte une branche de lys fleurie entourée de la légende : AU MEILLEUR ET AU PLUS VERTUEUX DES ROIS.

Un exemplaire en argent avec bélière. Frappe ancienne.

Poids : 7gr.

Un exemplaire en argent sans bélière.

Poids : 5gr.82. Coll. Vanden Broeck, à Bruxelles.

Nous n'avons pas pu retrouver dans un dépôt d'archives de renseignements sur cette seconde

médaille, qui ne saurait être une variante du projet de décoration de la Fidélité. C'est seulement par conjecture que nous proposons de la considérer comme une attestation des remerciements adressés au souverain. Nous souhaitons qu'on découvre un jour une attribution plus certaine, s'il se peut.

La collection de M. Vanden Broeck contient de plus un autre essai en bronze sans bélière, portant d'un côté : FIDÉLITÉ — 1815, en deux lignes et de l'autre une branche de lys fleurie entourée de la légende : AU MEILLEUR ET AU PLUS VERTUEUX DES ROIS ; Poids, 5gr.50. Elle a été frappée avec les coins de revers de la première et de la seconde des deux médailles ci-dessus de Trébuchet, probablement bien après 1815. L'existence de cette épreuve tendrait à démontrer que les coins originaires de cet artiste avaient été conservés, et qu'ils auraient été employés au cours de ce siècle à des refrappes plus au moins fantaisistes, soit par des héritiers de Trébuchet soit par un acquéreur quelconque. L'idée de l'assemblage de deux revers, dans les conditions présentées par cette dernière médaille, n'aurait pu venir à la pensée de personne en 1815.

Le graveur Trébuchet était dans les provinces méridionales de la Hollande au moment des événements de 1815. Il fut nommé graveur de la cour par le roi des Pays-Bas Guillaume Ier, aux termes d'un décret du 25 juin 1815, c'est-à-dire à une époque

contemporaine de celle où ses projets de décoration et de médaille durent être confectionnés. La gravure des coins relatifs aux exemplaires d'argent cités ci-dessus a pu contribuer à le faire pourvoir de cette charge. Cette position de graveur de la cour ne lui assurait pas un travail déterminé. Elle était simplement honorifique et elle lui réservait principalement le dessin et la gravure des armoiries concernant la cour et de grands personnages. D'après ce qui nous a été affirmé, elle aurait répondu presque à la qualification de « fournisseur de la cour » qui est employée assez fréquemment par des artistes ou par des commerçants. Les coins originaux de la médaille de la Fidélité ont été gravés à ce moment par Trébuchet. Les frappes ont dû être réalisées chez un industriel quelconque, fabricant de jetons, qui, en présence de l'ordonnance royale, pouvait créer ces épreuves aussi bien que toutes médailles usuelles. Notre graveur mourut à Bruxelles, le 17 juillet 1817, dans un état voisin de la misère (1). Trébuchet n'a tenu aucun registre relatif à la suite des œuvres qu'il gravait. Après sa mort, survenue à l'âge de 66 ans, ses papiers ont été dispersés. Il n'est pas resté trace des travaux exécutés succes-

(1) *Notice biographique sur Charles-François Trébuchet, graveur franco-belge*, par M. Vanden Broeck. Bruxelles, 1898. – *La Gazette numismatique* ; directeur Charles Dupriez ; 1899, n° 4, p. 50.

R. N. B. 1854, p. 344, *Les graveurs en médailles. Trébuchet*, par M. Guioth.

sivement par lui. Le peu qu'il possédait a disparu sans qu'un soin pieux se soit occupé de ses œuvres numismatiques.

Aucun des deux projets de décoration de la Fidélité ne paraît avoir été officiellement adopté. En fait, il ne fut pas donné d'autre suite à l'application de l'ordonnance royale du 17 mai 1815. A partir du moment où le prince de Talleyrand devint ministre de Louis XVIII, c'est-à-dire dès le mois de juillet 1815, on chercha à faire oublier le triste séjour effectué à Gand, ainsi que tout ce qui pouvait en perpétuer le souvenir. La médaille de la Fidélité avait terminé son apparition éphémère dès la rentrée à Paris. Personne ne s'en serait plus occupé, si les monuments numismatiques que nous avons retrouvés n'en avaient pas perpétué le souvenir.

(*A suivre.*) P. Bordeaux.

LES JETONS ET LES MÉDAILLES D'INAUGURATION

FRAPPÉS PAR ORDRE DU GOUVERNEMENT GÉNÉRAL

AUX PAYS-BAS AUTRICHIENS

1717-1794.

(*Suite*) (1).

(PLANCHES VIII ET IX)

CHAPITRE IV.

INAUGURATION DE LÉOPOLD II. — 1791.

I. Historique.

La révolution brabançonne était vaincue. Le 2 décembre 1790, les troupes autrichiennes étaient rentrées à Bruxelles; et, le 4 janvier, le comte de Mercy d'Argenteau, ministre plénipotentiaire de l'empereur Léopold II, était arrivé dans la capitale du Brabant, où, en l'absence des gouverneurs généraux Albert de Saxe-Teschen et son épouse Christine, il avait pris en main la haute direction des affaires. Connaissant l'attachement des Belges à leurs anciennes coutumes, il s'empressa de s'informer des mesures à prendre afin de faire pro-

(1) Voir *Revue*, année 1897, pp. 160, 263 et 435; année 1898, pp. 161 et 326; année 1900, pp. 104 et 205.

céder, aussi vite que possible, à l'inauguration du souverain en ses provinces des Pays-Bas, dans les formes exactes où elle s'était faite précédemment.

« A toutes les inaugurations, on a fait frapper » aux frais du Souverain des médailles en or et » en argent pour être distribuées à la Famille » roïale, aux Seigneurs et Dames de la Cour, » aux membres du Gouvernement et aux membres » des États de Brabant et de Flandre et des jettons » en or, en argent et en cuivre pour être jettés au » Peuple, tant ici (Bruxelles) qu'à Gand.

» Le Conseil des Finances a sur cela toutes les » anciennes règles et directions; il pourroit plaire » à Son Excellence de charger le Conseil de s'oc- » cuper de cet objet d'abord, d'autant qu'en 1781, » il a fallu près de trois mois pour y pourvoir. » (Dépêche du 10 mars 1791 (1).)

Le ministre suivit l'avis qui lui était donné; il se fit fournir, par le Conseil des finances, l'état des médailles et jetons frappés lors de l'inauguration de Joseph II (2) et chargea cette administration de prendre, sans retard, toutes les mesures nécessaires; car Léopold II, par lettres du 14 février 1791, avait déjà fait connaître son intention de se faire représenter à la prestation de serment, à Bruxelles et à Gand, par son beau-frère et cousin, le duc Albert de Saxe-Teschen.

(1) Archives générales du Royaume : Extrait du Protocole du Comité établi provisoirement pour les affaires du Conseil privé.

(2) Archives générales du Royaume : Conseil privé, carton n° 495.

Les gouverneurs généraux Marie-Christine et Albert-Casimir de Saxe-Teschen rentrèrent le 15 juin à Bruxelles, qu'ils avaient quitté en 1789 lors de la Révolution brabançonne.

L'inauguration de Léopold II, en qualité de duc de Brabant et de Limbourg, eut lieu, place Royale, à Bruxelles, le 30 juin 1791. « La cérémonie ache-
» vée, disaient les instructions, le conseiller pre-
» mier roi d'armes s'avancera derechef vers le
» milieu du grand escalier (du théâtre élevé place
» Royale) et y criera trois fois, à haute et intelligi-
» ble voix : *Vive Léopold II, Empereur, Roi de Hon-*
» *grie et de Bohême, duc de Limbourg*. Ce cri sera
» suivi des fanfares des trompettes, des timbales et
» d'une triple salve de l'artillerie et du son de la
» grande cloche de Ste-Gudule, pendant quel
» temps il sera jetté au Peuple par des conseillers
» des finances de Sa Majesté des jettons d'or et
» d'argent à l'effigie de l'Empereur et cela par une
» fenêtre d'une chambre de l'hôtel de l'Adminis-
» tration du Loto, Place Royale. » S'il faut en croire Henne et Wauters, dans les fêtes publiques ordonnées à cette occasion, « on ne retrouve rien
» de cet enthousiasme qui signalait au commen-
» cement ces imposantes cérémonies ».

Par dépêche du 9 juin, les officiers de la Monnaie avaient été autorisés à procéder à l'illumination de la façade de leur hôtel, pourvu que la dépense qui devait en résulter ne dépassât pas 300 florins. On devait pour ce prix illuminer aussi

le 15 juin, jour de la rentrée des Gouverneurs généraux (1).

L'inauguration en qualité de comte de Flandre se fit, à Gand, le 6 juillet suivant. La prestation du serment eut lieu au Marché-du-Vendredi. D'après une narration du temps, des fenêtres d'une maison située à la droite du théâtre, des commissaires des Domaines et Finances de Sa Majesté, « jettèrent et répandirent parmi le peuple une » quantité de médailles d'or, d'argent et de » cuivre ». Le soir, il y eut comédie à la salle ordinaire des spectacles, et puis bal public.

Léopold II fut inauguré à Mons, le 12 juillet ; à Ypres (Flandre rétrocédée), le 8 août; à Malines, le 28 juillet; à Luxembourg, le 25 août; à Tournai, le 10 août; à Namur, le 22 août (2).

II. Numismatographie.

Afin d'être à même de renseigner le gouvernement, le Conseil des finances s'était enquis, dès le 19 mars 1791, auprès des fonctionnaires compétents, du nombre des médailles et des jetons qui avaient été frappés lors de l'inauguration de Joseph II.

(1) Archives générales du royaume. Jointe des monnaies, liasse nº 192.

(2) Archives générales du royaume : Conseil privé, carton nº 495. Nous devons ces derniers renseignements à l'obligeance de M. E. Laloire, attaché aux archives de Belgique.

A la suite de cette demande, le Conseil reçut, le 24 mars, la lettre suivante :

« *A Messeigneurs*
» *du Comité des Finances de S. M.*

» En réponse à la lettre de V. S. du 19 de ce » mois concernant les médailles de l'inauguration » prochaine de S. M., nous avons l'honneur de » remettre ci-joint deux tableaux contenant » poids, empreintes et le nombre des jettons qui » ont été distribués au peuple le jour de l'inaugu- » ration de 1781 et des médailles qui ont été » fabriquées à ce même sujet, mais qui n'ont été » achevées que six mois après.

» Nous observerons qu'à cette époque, la devise » du jetton et le revers de la médaille auquel » cette même devise sert d'inscription nous ont » été remis par le gouvernement et nous prions » V. S. de vouloir déterminer la devise et le » dessin du revers qu'elles ont l'intention de faire » graver, afin que le graveur général puisse com- » mencer de suite son travail et que nous soyons à » même de former de suite la quantité de jettons » reprise aux tableaux et nécessaire le jour » même de l'inauguration. »

Les tableaux indiquaient comme ayant été fournis en 1781 :

1° 47 médailles d'or de 24 esterlins;
2° 88 médailles d'or de 15 esterlins;
3° 95 médailles d'argent de 30 esterlins

4° 83 médailles d'argent de 17 esterlins ;
5° 194 médailles d'argent de 12 esterlins ;
6° 558 jetons d'or de 2 esterlins 8 as ;
7° 2,280 jetons d'argent de 4 esterlins ;
8° 2,107 jetons d'argent de 3 esterlins ;
9° 2,832 jetons d'argent de 2 esterlins ;
10° 588 jetons de cuivre de 4 esterlins ;
11° 906 jetons de cuivre de 2 1/2 esterlins (1).

Le 16 avril, le conseiller Van de Veld faisait savoir que la devise choisie pour l'inscription était :

BELGICAE. SALVS.
AUGUSTO.
DATA. FIDE.

SIC. FOEDERA. JUNGUNT (2).

Enfin, le 5 mai, la note suivante était remise au waradin de la Monnaie, Marquart :

« Projet d'emblème pour les médailles
» d'inauguration.

» Le Souverain avec les attributs impériaux,
» debout sur une estrade d'une ou de deux
» marches.

» La nation belgique représentée par une
» femme habillée à l'antique, ayant un lion

(1) Archives du royaume : Papiers de la Jointe des monnaies, n° 303.
(2) Archives du royaume : Papiers de la Jointe des monnaies, n° 24.

» couché à ses pieds, tous les deux sur terre au
» bas de l'estrade.

» Les deux personnes se tiennent par les mains
» droites, et de ces mains il sort une branche
» d'olivier.

» La femme fléchit un peu le genoux, et le Sou-
» verain avec son bras gauche la couvre d'un
» bouclier chargé d'un œil de Providence ou de la
» Vérité, rayonnant.

» Entre les deux figures et sous leurs mains
» jointes, se voit un caducé et une corne d'abon-
» dance en sautoir surmontés d'un Phénix.

» On s'est décidé pour cet emblème; mais le
» lion, au lieu d'être au pied de la figure qui re-
» présente la Nation, doit être placé au bas des
» marches de l'estrade, tenant le milieu, entre les
» deux figures; le lion ne devant représenter que
» l'écusson du Prince à titre de la Province de
» Brabant (1). »

D'après ces données, le waradin devait faire faire par le graveur général un dessin. Le 6 juin, Van Berckel remit ce dessin au conseiller d'Aguilar et, le 13, il était agréé par le Ministre plénipotentiaire.

Le 28 juin, « ceux du Comité des Domaines et Finances de S. M. l'Empereur » firent tenir aux officiers de la Monnaie de Bruxelles les instructions suivantes :

(1) Archives du royaume : Papiers de la Jointe des monnaies, n° 24.

« Très chers et speaux amis, nous vous faisons » la présente pour vous charger de nous remettre » pour l'inauguration prochaine de S. M. les » jettons d'or, d'argent et de cuivre suivants, dont » la fabrication vous a été ordonnée à cet effet. » Savoir :

» 1° Pour la Cour, 200 jettons d'argent du » poids de 4 est., au titre de 10 den. 11 1/2 gr. ;

» 2° Pour être jetté au peuple à Bruxelles le jour » de l'inauguration, 274 jettons d'or du poids de » 2 est. 8 as, au titre de 22 carats ;

» Au même effet, 1,139 jettons d'argent de » 4 est., au titre de 10 den. 11 1/2 gr. ;

» Au même effet, 1,053 jettons d'argent de » 3 est. et 1,415 de 2 esterlins, au même titre ;

» Au même effet encore, 294 jettons de cuivre de » 4 est. et 455 jettons de cuivre de 2 est. ;

» 3° Pour être jetter au peuple à Gand, 273 jet- » tons d'or de 2 est. (*sic*) ; 1,139 jettons d'argent de » 4 est. ; 1,053 jettons d'argent de 3 est. ; 1,415 jet- » tons d'argent de 2 esterlins ; 294 jettons de cuivre » de 4 esterlins et 454 jettons de cuivre de 2 est. ;

» 4° Et finalement 8 jettons d'or de 2 est. 8 as » pour être disposé par ce comité comme » d'usage (1). »

De plus le comité :

« Étant informé que divers particuliers désire-

(1) Archives du royaume : Papiers de la Jointe des monnaies, nos 24 et 303.

» roient d'acheter des jettons d'or, d'argent et de
» cuivre pareils à ceux qui vont être jettés au
» peuple pour l'inauguration prochaine de Sa
» Majesté, nous vous faisons la présente pour
» vous autoriser à fabriquer à cet effet le nombre
» de jettons que vous pourrez débiter et de les
» vendre aux prix suivants :

» Les jettons d'or, à 6 fl. 6 sols ;

» Les jettons d'argent de 4 est., à 17 sols
» 2 liards ;

» Les jettons d'argent de 3 est., à 14 sols ;

» Les jettons d'argent de 2 est., à 10 sols
» 2 liards ;

» Les jettons de cuivre de 4 est., à 1 sol (1);

» Les jettons de cuivre de 2 est., à 2 liards. »

Déjà sous Joseph II, on avait frappé des jetons pour des particuliers ; mais une nouveauté propre à l'inauguration de Léopold II est la distribution de jetons aux garnisons de Bruxelles, de Gand et de Mons.

A la frontière, la révolution française grondait ; les États-Belgiques-Unis venaient d'être dissous par la force ; il fallait à tout prix s'attacher l'armée. Aussi, les membres du Comité des Finances et Domaines de Sa Majesté écrivèrent-ils aux officiers de la Monnaie de Bruxelles :

« Leurs Altesses Roiales aiant résolu de donner,

(1) Archives du royaume : Papiers de la Jointe des monnaies, nos 24 et 303.

» à l'occasion de l'inauguration de S. M., à
» chaque soldat des garnisons de Bruxelles, de
» Gand et de Mons un jetton d'argent du poids
» de 2 esterlins, nous vous faisons la présente
» pour vous charger 1° de délivrer au général-
» major baron de Diespach, commandant de cette
» ville de Bruxelles, ou à celui qui viendrait de sa
» part, le nombre de ces jettons qui sera indiqué
» dans une liste signée par le même général-major
» et lequel nombre montera à cinq ou six mille;
» 2° de remettre à l'autorisé aux fonctions de
» greffier de ce comité, De Beer, 3,556 jettons
» semblables pour la garnison de Gand; nous
» vous prévenons du reste que vous recevrez in-
» cessamment des ordres pour la fabrication
» d'environ 3,000 autres jettons d'argent du
» même poids pour la garnison de Mons, sur les-
» quels l'inscription devra probablement désigner
» le comte de Hainaut en cette forme : Léop. II
» a. dux Burg. com. Hann. »

Le 4 juillet, à sept heures du soir, on vint prendre à la Monnaie 5,966 jetons pour la garnison de Bruxelles. Le lendemain, le nombre des jetons à frapper pour la garnison de Mons fut fixé à 2,940. Ces pièces devaient porter « d'un côté le buste de Sa Majesté avec l'inscription Léop. II. R. I. S. A. D. Burg. Com. Hann., et de l'autre côté la légende semblable à celle des autres jettons pour le Brabant et la Flandre. » Le 10 juillet, il fut encore livré un supplément de 85 jetons pour

la garnison de Gand et l'on expédia à Mons les jetons commandés (1).

Les États de Flandre demandèrent l'autorisation de faire frapper 259 jetons d'or du poids de 3 esterlins et 3/4, c'est-à-dire de la taille de ceux de 1781. Ces jetons devaient être semblables pour le buste et l'inscription à ceux qu'on allait distribuer au peuple à Gand, le 6 juillet 1791 (2). Autorisation fut donnée aux États de Flandre par lettre du 2 juillet, sous condition qu'ils payeraient la matière d'après le taux actuel « et la main-d'œuvre au prix payé lors de l'inauguration de Joseph II ».

Disons, pour être complet, que les États de Hainaut réclamèrent, eux aussi, l'autorisation de faire battre un certain nombre de jetons d'or, d'argent et de cuivre, représentant : « d'un côté le » buste de S. M. avec l'inscription qui exprime la » qualité de comte de Hainaut, et de l'autre côté » la même légende que pour ceux du Brabant (3) »,

(1) Archives du royaume : Papiers de la Jointe des monnaies, n° 24.

(2) Archives du royaume : Papiers de la Jointe des monnaies, n° 24.

(3) Les jetons pour l'inauguration de Léopold II en Hainaut sont d'or, d'argent ou de cuivre. Ils portent au droit la tête laurée de l'Empereur à droite, entourée de la légende : LEOP. II. R. IMP. S. A. DUX BVRG. COM. HANN. Le revers est semblable aux jetons pour le Brabant. Diam., 0.022. Certain document de la Jointe des monnaies nous apprend que l'on employa à cette fabrication, au mois d'août 1791, 3m-0-8 d'or et 16 marcs d'argent; mais nous ne donnons ces chiffres que sous toutes réserves, car ils ne concordent pas absolument avec ceux qui sont indiqués par un autre document de la même Jointe.

ce qui leur fut accordé le 8 juillet. Les Conseillers et Commis des finances permirent aussi, au nom du gouvernement « aux États de Namur de » faire frapper à leur frais pour perpétuer l'inau- » guration solennelle de notre Auguste souverain » et indiquer en même temps la présence de leurs » AA. RR. à cette inauguration, des médailles » qui représentent d'un côté le buste de l'Empe- » reur avec la légende :

Leopoldus II, augustus
comes Namurci
feliciter inauguratus.

» et à l'exergue :

Alberto Saxonico pacisente
Maria. Christ. Austr. præsente Belgicæ prœf.
X. Kal. Sept.
M D C C X C I
Lætitia publica (1).

Quant au nombre de ces médailles, il devait être égal à celui qui fut frappé du temps de Joseph II.

Voici, d'ailleurs, l'état officiel de fabrication des jetons et médailles d'inauguration de l'empereur Léopold II, commandés par le gouvernement

(1) Archives du royaume : Papiers de la Jointe des monnaies, nº 24.

et qui lui coûtèrent, d'après un document d'archives, 22,214 florins 18 sols; d'après un autre, 22,114 fl. 81 sols (1) :

A. — 200 jetons d'argent à 4 esterlins pour Leurs Altesses Royales.

B. — Pour l'inauguration :

2,280 jetons d'argent à 4 esterlins ;
2,107 jetons d'argent à 3 esterlins ;
2,832 jetons d'argent à 2 esterlins ;
556 jetons d'or à 2 esterlins, 8 as ;
588 jetons de cuivre à 4 esterlins ;
909 jetons de cuivre à 2 esterlins.

En outre :

9,554 jetons d'argent à 2 esterlins pour les garnisons de Bruxelles et de Gand ;

2,940 jetons d'argent à 2 esterlins pour la garnison de Mons ;

85 jetons en plus pour la garnison de Gand.

De plus, le directeur de la Monnaie frappa pour la vente aux particuliers :

81 jetons d'or de 2 esterlins, 8 as ;

(1) Les jetons pour l'inauguration de Léopold II, en qualité de comte de Namur, ont été battus sur or, sur argent et sur cuivre; ils portent au droit la tête laurée de l'Empereur à droite, entourée de la légende: LEOPOLD II AVG. COM. NAMVR. FELIC. INAVG., et, au revers, l'écu de Namur placé sur des branches de laurier, entouré de la légende : ALB. SAX. PAC. MAR. CHR. AVST. PRAES. BELG. PRAEF. A l'exergue : X. KAL. SEPT. — MDCCXCI — LAETIT. PVBLICA. (Catalogue de Coster, nos 917 et 918. — *Messager des Sciences*, t. VI, p. 458.)

350 jetons d'argent à 4 esterlins ;
1,233 jetons d'argent à 3 esterlins ;
1,399 jetons d'argent à 2 esterlins ;
1,524 jetons de cuivre à 4 esterlins ;
2,940 jetons de cuivre à 2 esterlins.

Un peu plus tard, il fut encore battu :

47 médailles d'or à 24 esterlins ;
88 médailles d'or à 15 esterlins ;
95 médailles d'argent à 30 esterlins ;
83 médailles d'argent à 17 esterlins ;
194 médailles d'argent à 2 esterlins ;
77 — d'autres documents disent 70 — jetons d'or à 3 esterlins, 24 as.

Puis, comme premier supplément :

13 médailles d'or à 15 esterlins ;
13 médailles d'argent à 30 esterlins ;
37 médailles d'argent à 17 esterlins ;
12 médailles d'argent à 12 esterlins.

Enfin, comme dernier supplément :

27 médailles d'or à 15 esterlins ;
24 médailles d'argent à 30 esterlins ;
14 médailles d'argent à 17 esterlins ;
80 médailles d'argent à 12 esterlins,
et 4 jetons d'or à 2 esterlins, 8 as.

Ces chiffres, variant quelque peu d'après les documents, ne peuvent être présentés que comme approximatifs.

MÉDAILLES.

1. Buste cuirassé de l'Empereur à droite, un manteau sur les épaules, une couronne de laurier sur la tête : LÉOPOLD. II. AVG. DVX. BVRG. BRAB. COM. FLAN.

Rev. Sous un dais, l'empereur en costume d'apparat, le manteau de grande cérémonie sur les épaules, se tient debout sur une estrade. La Belgique, personnifiée par une femme, s'avance vers l'estrade et, fléchissant le genou, elle offre une branche d'olivier au souverain, qui lui tend la main droite en même temps que du bras gauche il la couvre de son bouclier. Au pied de l'estrade, le lion brabançon, un caducée et une corne d'abondance. Derrière Léopold II, sur un tabouret, les insignes impériaux : couronne, sceptre et globe crucigère. Sur une banderole, en légende circulaire supérieure : SIC FOEDERA IVNGVNT. A l'exergue : MDCCXCI.

Tranche lisse.

Arg. Collection de Witte — Diam. 0.046. Pl. VIII, nº 25.

Cette médaille, l'une des plus belles qu'ait gravées van Berckel, n'est pas signée, pas plus d'ailleurs que les deux suivantes.

2. Tête laurée de l'empereur à droite : LEOPOLD. II. AVG. DVX. BVRG. BRAB. COM. FLAND.

Rev. Semblable à celui de la médaille précédente, sauf que le dais a disparu. La légende n'est plus inscrite sur une banderole.

Tranche lisse.

Or. Collection De Munter.	Diam. 40 mill.
Arg. Collection de Witte.	Pl. VIII, nº 26.

M. De Munter possède un exemplaire en étain de cette médaille, qu'il est tenté de considérer comme un essai de l'époque.

3. Médaille semblable à la précédente, mais de proportion réduite.

Tranche lisse.

Or. Cabinet de l'État.	Diam. 35 mill.
Arg. Collection de Witte.	Pl. IX, nº 27.

On remarquera que la Belgique n'est plus agenouillée aux pieds de l'Empereur, comme sur les médailles de l'inauguration de Joseph II; elle se borne à fléchir le genou. Autre temps, autre attitude : Quatre-Vingt-Treize est proche.

Jetons.

1. Tête laurée, à droite, de l'Empereur : LEOPOLD. II. AVG. DVX. BVRG. BRAB. COM. FL.

Rev. Dans une couronne formée d'une branche de laurier et d'une palme réunies par un nœud de ruban, l'inscription en cinq lignes : BELGICAE — SALVS. — AVGVSTO. — DATA. FIDE. — MDCCXCI.

Tranche cordée.

Ar. et cu. Collection de Witte.	Diam. 28 mill.
	Pl. IX, nº 28.

2. Buste à droite de Léopold, un manteau sur les épaules, une couronne de laurier sur la tête : LEOPOLD. II. AVG. DVX. BVRG. BRAB. COM. FL.

Rev. Semblable à celui de la pièce précédente.

Tranche cordée.

Or. Collection de Witte.	Diam. 23 mill.
Ar. Collection Vanden Broeck.	Pl. IX, n° 29.
Cu. (?)	

3. Pièce semblable à celle décrite sous le n° 1. La légende du droit porte : LEOP. II. AVG. DVX. BVRG. BRAB. COM. FLA.

Tranche cordée.

Or. Collection Vanden Broeck	Diam. 22 mill.
Ar. et cu. Collection de Witte	Pl. IX, n° 30.

Les coins de ces jetons existent encore à la Monnaie de Bruxelles (1).

(*A suivre.*) A. DE WITTE.

(1) PIOT, *Catalogue des coins, poinçons et matrices*, etc., 2e édit., nos 1004 à 1010.

NUMISMATIQUE BRUXELLOISE

JETONS DE PRÉSENCE

DE LA

SOCIÉTÉ DE MÉDECINE DE BRUXELLES

MESSIDOR AN XII.

Il y a trente-cinq ans, en publiant dans la *Revue de la Numismatique belge* de 1865 la médaille d'or offerte, en l'an VIII, par les habitants de Bruxelles à Nicolas-Jean Rouppe, nous commencions ainsi cet article, notre premier essai de publication :

« Dans l'histoire métallique de notre pays, l'ère » de la domination française est bien certaine- » ment celle qui offre le plus de lacunes. Aussi » toutes les descriptions des médailles de cette » époque sont-elles toujours parfaitement accueil- » lies par les amateurs, heureux de voir se relier » ainsi la chronologie de nos annales. »

Malgré que plus d'un tiers de siècle se soit écoulé depuis, nous devons constater, à regret, qu'aucune publication générale n'a été entreprise pour faire disparaître cette fâcheuse lacune de l'histoire métallique de notre pays.

Pour prêcher d'exemple, nous venons, aujourd'hui, ajouter à notre faible contingent d'autrefois la description de deux jetons de cette époque, dans l'espoir de provoquer d'autres articles concernant

cette série spéciale et de faciliter ainsi la publication, aussi complète que possible, de toutes les pièces relatives à notre pays, pendant sa réunion à la France. Outre les événements qu'ils rappellent et le grand intérêt historique qu'ils présentent, ces monuments numismatiques offriront, en quelque sorte, le tableau de la gravure en médailles en Belgique, depuis le départ du célèbre graveur Théodore Van Berckel, jusqu'à la constitution du royaume des Pays-Bas.

Bien que ces deux jetons n'aient pas encore été étudiés au point de vue de la numismatique bruxelloise, nous devons constater qu'ils ont été décrits et figurés dans la *Collection des Médailles de l'empire français et de l'empereur Napoléon*, publiée, en 1840, dans le *Trésor de Numismatique et de Glyptique*, ouvrage édité à Paris.

Voici la description, donnée par Georges-Julien Fellmann, de ces deux jetons, reproduits sous les n°s 12 et 13 de la première planche de la *Collection des médailles de l'Empire français :*

N° 12. 19 juillet 1804. Jeton.

ANDREAS VESALIUS. *Tête de profil. Rev.* SOCIÉTÉ DE MÉDECINE DE BRUXELLES.

ANDREAS VESALIUS ANATOMICUS. (*André Vésale, anatomiste.*) Buste habilé de Vésale, de profil, à gauche. Dessous : MERLEN. F. (*fecit*).

Rev. Dans une couronne de chêne : SOCIÉTÉ DE MÉDECINE DE BRUXELLES — MESSIDOR AN XII. (29m).

Inédit. Cabinet de Mme Sœhnée.

N° 13. 19 juillet 1804. Jeton.

ANDREAS VESALIUS. *Tête de trois quarts.*

Rev. SOCIÉTÉ DE MÉDECINE DE BRUXELLES.

Droit semblable à celui de la pièce précédente, avec cette différence que la tête, au lieu d'être de profil, est de trois quarts.

Revers semblable à celui de la pièce précédente, avec de légères différences dans la couronne. (29m).

Inédit. Cabinet de Mme Sœhnée.

Malgré toutes nos recherches dans les nombreuses publications faites à Paris et à Londres sur la numismatique de cette grande épopée de l'histoire moderne, nous n'avons trouvé nulle part ailleurs la reproduction de ces deux jetons,

qui figuraient comme inédits, en 1840, dans la riche collection de Mme Sœhnée, l'une des plus importantes de Paris.

On peut se demander pourquoi le *Trésor de Numismatique et de Glyptique* date ces jetons du 19 juillet 1804, sans motiver les raisons de cette indication, comme sans donner un mot d'explication sur les motifs de la naissance de ces pièces ?

Le rédacteur de cet ouvrage a bien consacré quelques lignes à André Vésale, le célèbre anatomiste dont le buste occupe le droit des jetons ; mais il n'a donné aucun détail sur l'inscription du revers : *Société de Médecine de Bruxelles.*

On doit supposer que c'est au manque de renseignements que l'on doit attribuer cette omission et que c'est ce même motif qui est cause du long retard apporté à la reproduction de ces deux jetons dans une publication de notre pays.

Depuis longtemps donc nous cherchions à connaître ce que fut cette *Société de Médecine de Bruxelles*, et personne ne savait nous renseigner à son égard, lorsque, tout récemment, on nous donna le nom du Dr Broeckx d'Anvers, comme l'auteur d'une « Histoire du collège de médecine de Bruxelles ».

Le hasard nous ayant fait rencontrer, il y a peu de jours, le savant docteur M. E. Kufferath, nous lui exposâmes notre embarras et il voulut bien nous promettre de nous procurer cet ouvrage,

ainsi que ceux qu'il pourrait trouver sur la *Société de Médecine de Bruxelles.*

C'est donc grâce à l'obligeance si connue de cet éminent praticien que nous avons pû parcourir l'ouvrage du Dr Broeckx, ainsi que les six tomes publiés par les deux sociétés de médecine de Bruxelles.

Le premier de ces ouvrages, publié à Anvers en 1862 par le Dr C. Broeck, est intitulé : *Histoire du Collegium medicum Bruxellense.*

Nous nous réjouissions déjà de cette trouvaille en lisant les premières lignes de l'avant-propos :

« Quand on parcourt les écrits publiés sur l'his-
» toire de la ville de Bruxelles, on est frappé de
» l'absence presque complète de détails concer-
» nant le corps médical. »

Mais en poussant plus loin nos investigations dans cet intéressant travail, nous trouvâmes qu'il n'était que l'analyse d'anciens manuscrits, depuis **1650** jusqu'à **1794**. Nous devions donc renoncer à y trouver des renseignements sur une association scientifique fondée à Bruxelles en messidor 1804.

Il ne nous restait, comme suprême ressource, qu'à fouiller les Actes des deux Sociétés de Médecine, fondées successivement par des savants bruxellois, afin de nous renseigner sur les jetons qui nous occupent.

La première de ces sociétés doit sa naissance à une réunion de quelques hommes zélés et amis de leur art, qui ont senti le besoin de répandre autour

d'eux le résultat de leurs méditations et de leurs études. « La décadence dont l'art était menacé » depuis la suppression des Sociétés en France, ne » pouvait manquer d'attirer leur attention et » d'exciter leur sollicitude : ils le virent sans asile, » et résolurent de lui en offrir un. »

Dans ce but, ils firent part de leur projet à ceux de leurs confrères qu'ils jugèrent les plus disposés à le partager et les plus en état d'en faciliter l'exécution. Plusieurs goûtèrent leur avis, mais le plus grand nombre le rejetta.

La Société ne se fonda pas moins sous le nom de *Société de Médecine, Chirurgie et Pharmacie,* et elle prit pour devise le mot *Ægrotantibus* (en faveur des malades).

Ce fut le 30 septembre 1795, que la Société se réunit pour la première fois. *M. Van Asbroeck*, son premier président, lui offrit dans sa maison un local, qu'elle accepta, et où elle continua de s'assembler. Elle avait eu soin de s'assurer une existence légale, en prévenant les autorités de son institution et en les informant du lieu de ses séances.

Après deux années d'existence, la Société publia, à la fin de l'an VI, la première partie du tome premier de ses Actes, et, l'an VIII, la seconde partie de ce volume, qui resta unique.

Il ne contient aucune mention numismatique, la Société ne décerna aucune médaille pour prix, ni ne distribua aucun jeton de présence. Cela se

comprend d'autant mieux que l'article 5 des dispositions particulières du règlement de la Société porte : « Le membre qui ne se trouvera point présent à la Société une heure après l'ouverture de la séance, encourra l'amende de trois sous; deux heures après l'ouverture de la séance, cinq sous, et sept sous, s'il n'y paraît point du tout. »

Bientôt l'ardeur des membres de la première *Société de Médecine, Chirurgie et Pharmacie de Bruxelles* se refroidit, et la Compagnie ne se réunissant plus, ses travaux furent abandonnés. Elle s'éteignit le 14 messidor an XII.

Ce même jour vit la naissance de la seconde *Société de Médecine de Bruxelles.*

Voici ce que nous lisons au commencement du deuxième volume de ses Actes, paru en 1808 : La Société de Médecine, séant à Bruxelles, désignée jusqu'au 14 messidor an XII, sous le nom de *Société de Médecine, Chirurgie et Pharmacie de Bruxelles,* et sous la devise *Ægrotantibus*, n'existait que de nom depuis plus de deux ans; elle ne se réunissait plus; ses travaux étaient abandonnés; elle renfermait dans son sein des éléments de discorde qui décourageaient ses membres les plus zélés. Ceux-ci méditaient depuis longtemps les moyens de faire cesser cette inertie préjudiciable aux progrès de l'art de guérir; dans cette vue, ils résolurent de se réorganiser et de s'adjoindre des collègues plus capables, par leurs talents et leur réputation, d'honorer la Société. En conséquence,

des douze membres dont était composée la ci-devant Société, neuf arrêtèrent entre eux de se réunir le 14 messidor an XII et chargèrent l'un d'eux de préparer, pour cette époque, un plan de réorganisation. Cette réunion et réorganisation eurent lieu, ainsi que la Société l'avait projeté.

Nous connaissons maintenant les diverses filiations de la *Société de Médecine de Bruxelles;* nous allons dire un mot de sa numismatique.

La mention de messidor an XII n'est pas la date de l'apparition des deux jetons, il constate non la date du décès de la *Société de Médecine, Chirurgie et Pharmacie de Bruxelles*, mais celle de la naissance de la nouvelle *Société de Médecine de Bruxelles*.

Nous avions pensé d'abord que le jeton donné par le *Trésor de Numismatique* sous le n° 13, était une épreuve refusée, à cause du buste mal réussi de Vésale, mais nous croyons maintenant qu'il faut y voir le jeton primitif et que plus tard le jeton n° 12 lui succéda. Si le jeton n° 13 avait seulement été un projet, il n'en existerait que très peu d'exemplaires; or, dans toutes les ventes, on rencontre toujours ces deux jetons réunis. De plus, le revers de l'un diffère un peu du revers de l'autre, ce qui ne serait pas arrivé si le graveur avait dû recommencer le droit du jeton seulement; car il aurait pu très bien employer son premier revers.

Disons encore, que le n° 12 (que nous croyons le deuxième en date) a un millimètre de plus de diamètre, et que nous possédons un *essai,* en cuivre

jaune, qu'on aura probablement exigé pour juger la réussite du travail, avant d'approuver et d'accepter le second modèle.

Nous n'avons rien trouvé dans les procès-verbaux relativement aux époques de la frappe de ces deux jetons; seul le règlement du 17 février 1807 en décide le mode de distribution.

En effet, les articles 15, 21, 22 et 24 de ce règlement mentionnent que le trésorier de la Société sera le dépositaire des jetons, qu'il les distribuera à chaque membre présent aux séances, et que les membres effectifs interviendront chaque année dans les frais de leur fabrication.

Quant aux médailles décernées par la Société, voici l'analyse de ce que nous avons rencontré dans les quatre tomes publiés de 1806 à 1812.

Dans sa séance de réorganisation du 14 messidor an XII, la Société arrête qu'elle distribuera chaque année une médaille d'or, de la valeur de 200 francs, à l'auteur qui aura le mieux répondu aux questions qui seront mises au concours, et un second prix de 100 francs à celui qui aura le mieux fait connaître les maladies régnant dans le Département de la Dyle.

Dans son discours du 2 vendémiaire an XIV, le secrétaire général nous apprend que les médailles à décerner par la Société devaient porter l'effigie de *Lomius*, de *Palfyn* et d'*André Vésale;* « mais la » Société a cru flatter davantage le vainqueur, en » substituant à ces portraits celui du grand Napo-

» LÉON, le modèle des héros, la terreur de ses » ennemis, le restaurateur des empires et le pro- » tecteur des sciences et des arts ».

Ces médailles devaient porter au revers : *Prix de la Société de Médecine de Bruxelles.*

Le premier concours fut extrêmement brillant, puisqu'il amena quatorze mémoires. Le premier prix fut décerné au mémoire n° 9.

Le rapporteur ajoute : « La Société, par son » programme, n'avait promis qu'un prix, mais le » mérite éminent des n°s 6, 7, 1er, 5 et 10 l'a déter- » minée à décerner deux seconds prix, consistant » chacun en une médaille en or de la valeur de » 100 francs, *portant l'effigie de l'empereur Napo-* » *léon.* » Elles furent décernées aux n°s 6 et 7. Les *accessits,* dont on ne détermine pas la valeur ni le métal, furent donnés aux n°s 1, 5 et 10.

Voici la liste des médailles d'or mentionnées dans les quatres tomes publiées par la Société de 1806 à 1812, et sur lesquelles nous appelons l'attention des numismates :

1° Une médaille d'or de 200 francs, décernée à M. R. De La Prade, docteur-médecin, à Montbrisson ;

2° Une médaille d'or de 100 francs, décernée à M. Aymons, docteur-médecin, à Chivasso (Piémont);

3° Une médaille d'or de 100 francs, décernée à M. J.-A. Murat, docteur, à Montpellier (Dordogne) ;

4° Une médaille d'or de 100 francs, décernée à

M. A. Clos, docteur-médecin, à Sorèze Tarn), et

5° Une médaille d'or de 100 francs, décernée à M. Amalle-Godefroid, docteur-médecin, à Rouen.

On remarquera que, toutes ces médailles ayant été obtenues par des savants étrangers, ce n'est que dans des catalogues de l'étranger qu'on pourra retrouver leur trace, à moins de supposer que toutes sont allées au creuset.

Rappelons aussi que, par l'article 26 de son règlement, la Société fonda annuellement un prix d'encouragement en faveur du praticien du Département de la Dyle Bruxelles excepté) qui aura envoyé le meilleur mémoire sur les maladies régnantes. Cependant, dans toutes ses publications parues, nous n'avons trouvé aucune trace d'une médaille décernée pour cet objet.

Tous les concours n'eurent pas le succès du premier. Ainsi, celui de 1807 n'ayant produit aucun mémoire en réponse aux questions posées, la Société résolut, dans sa séance du 21 décembre de la même année, de remettre les mêmes questions au concours, et, afin d'encourager les savants, elle annonça que la médaille serait de la valeur de 300 francs.

En dehors de ce concours extra, elle maintint les concours annuels avec médailles d'or de 200 et de 100 francs.

A cette même séance du 21 décembre 1807, la Société s'ajourne au 2 janvier 1808, mais, comme les deux derniers tomes ne servent plus qu'à l'in-

sertion de mémoires, il n'y a plus de vestige de procès-verbaux, ce qui nous a empêché de continuer nos investigations numismatiques.

Il nous reste à dire quelques mots de l'artiste qui grava les deux jetons qui ont fait l'objet de ce travail.

Aucun biographe ne donne de détails sur cet artiste-graveur et notre savant confrère, M. Paul Bordeaux, dont tous les lecteurs de la *Revue belge de Numismatique* connaissent les multiples travaux, n'a rien trouvé à son sujet dans les archives de la Monnaie de Paris.

Heureusement, un autre éminent confrère, M. L. Forrer, de Chislehurst, qui vient de terminer dans la *Revue belge* un travail remarquable sur les monnaies de la reine d'Égypte Cléopâtre VII, a pu nous donner quelques renseignements que nous ne voulons pas déflorer, attendu qu'ils trouveront probablement leur place dans le *Montlhy Numismatic Circular* des éditeurs Spink et son, de Londres, dans lequel M. Forrer publie des notices biographiques de tous les médailleurs anciens et modernes. Nous nous borneronsd onc à dire que Merlen (Jean-Baptiste) est un graveur d'origine française d'après quelques-uns, et d'origine hollandaise, suivant d'autres

Il travailla à Paris de 1804 à 1808 et on trouve parmi les médailles de l'empereur Napoléon, publiées dans le *Trésor de Numismatique et de Glyptique*, sept jetons et une médaille, reproduits

aux planches 1, 3, 11, 17, 27 et 30, signés de son nom.

Notre savant confrère d'Angleterre lui attribue aussi une médaille de 1814, pour la Paix de Paris, portant, au droit, le buste du grand-duc Ferdinand III de Toscane.

De 1820 à 1837, Merlen fut employé à la Monnaies de Londres et participa, avec les graveurs officiels, à la gravure des monnaies de Georges IV et de Guillaume IV.

Comme on ne connaît plus d'œuvre de cet artiste après 1837, il est probable qu'il sera décédé vers cette époque.

Édouard Vanden Broeck.

QUELQUES OBSERVATIONS SUR TROIS MÉDAILLONS

ATTRIBUÉS A QUENTIN METSYS.

Quentin Metsys est, on le sait, l'une de nos grandes illustrations nationales. Après avoir travaillé le fer avec une habileté merveilleuse, il devint le premier peintre belge de son temps. De même que les grands artistes italiens, il ne se bornait pas à peindre, mais s'occupait également de modelage, de sculpture, de gravure. Comme eux, il cultivait la poésie et la musique.

Persuadé que tout ce qui concerne ce grand génie ne saurait manquer de vous intéresser, je viens vous prier de me permettre de vous entretenir quelques instants de Quentin Metsys le médailleur.

C'est Érasme qui nous apprend, dans une de ses lettres, que notre glorieux concitoyen s'occupait aussi de l'art du médailleur. Par cette épître, le célèbre humaniste, que Lacordaire appelle si spirituellement « le plus grand académicien du monde », nous fait connaître que l'artiste flamand avait coulé son effigie en bronze, à Anvers. On a cru longtemps que cette médaille n'était autre que

le superbe médaillon publié par Franz van Mieris (1); mais un examen attentif du texte de la lettre permet de croire qu'il existe deux médailles à l'effigie érasmienne, coulées dans la première moitié du XVIe siècle.

En effet, Érasme, dans sa lettre datée de Bâle, le 29 mars 1528, dit à son correspondant Botteus : « J'ignore où ce sculpteur a pu se procurer mon effigie, à moins qu'il ne se soit servi de celle que Quentin a coulée à Anvers (2). »

Il semble ressortir de cette phrase qu'Érasme ne connaissait pas l'auteur de cette nouvelle œuvre.

Le médaillon publié par van Mieris porte le millésime de 1519. L'autre pièce doit avoir été fabriquée à la fin de 1527 ou au commencement de 1528. Au point de vue de l'art, le médaillon de 1519 est supérieur aux deux autres pièces attribuées à notre peintre. Mais il importe de faire remarquer que ces deux dernières médailles se rapportent au commencement de la carrière de l'artiste, tandis que l'autre appartient à la plus brillante époque de son talent.

En 1517, Érasme séjourna pendant un certain temps à Anvers chez son ami le savant Pierre Gillis, greffier de la ville, qui était également le

(1) Fr. van Mieris, *Historie der Nederlandsche Vorsten*, t. II, p. 94.

(2) « ... unde statuarius iste nactus sit effigies mei demiror nisi fortasse habet eam quam Quintinus Antverpiæ fudit ære. . »

Lettre d'Érasme à Henri Botteus, Bâle, 29 *mars* 1528. (Litt. 959.)

grand ami de Quentin Metsys. A cette occasion, le peintre eut des rapports très agréables avec le grand écrivain. Ce fut alors qu'il exécuta un diptyque offrant les portraits d'Érasme et de Gillis, pour être offert à leur ami commun Thomas Morus. Le travail impressionna si agréablement le chancelier d'Angleterre, que celui-ci improvisa sur-le-champ une pièce de vers en l'honneur de Quentin Metsys. Il envoya cette ode avec une lettre affectueuse à Gillis.

Dans ce poème, il dit, entre autres, au grand artiste :

« Pourquoi as-tu voulu confier à un bois fragile — *fragili ligno* — des portraits si admirablement exécutés?... Il aurait fallu recourir à une matière plus durable — *materiæ fideliori* — qui aurait pu conserver leurs images à jamais. »

En exécutant un coin dans lequel il coula dans un *bronze durable* l'effigie d'Érasme, Quentin Metsys n'a-t-il pas voulu répondre au désir que venait de lui exprimer le bon et sympathique Morus, qu'il avait également appris à connaître chez Gillis? Et ce bronze n'est-il pas le médaillon publié par van Mieris? Il nous semble que cela ne serait pas tout à fait impossible.

Le médaillon de 1519 est un chef-d'œuvre de conception et de rendu. Seul un grand artiste tel que Quentin Metsys était en état de produire pareil travail. Il rend admirablement le profil ferme et austère de l'homme dont l'immense érudition faisait l'admiration du monde.

Plus tard, on le sait, le médaillon fut répété dans des modules réduits.

La médaille de 1528 reste à retrouver.

Notre sympathique confrère M. le docteur Julien Simonis, dans un travail qui témoigne d'une haute érudition (1), vient de nous révéler l'existence d'un autre médaillon attribué à Quentin Metsys. Cette pièce, qui représente une personne de la famille de l'artiste, appartient à M. le chevalier Mayer-Van den Bergh, à Anvers. Elle porte les noms de CHRISTINE METSYS et le millésime de 1491. On a cru que la personne représentée est la sœur du peintre. Elle n'est pas sa sœur, mais sa belle-sœur, épouse de son frère aîné, ainsi que nous allons l'établir.

Né à Louvain, en 1466, Quentin Metsys était fils de Josse Metsys, serrurier-horloger, et de Catherine Van Kinckem. Ce couple laissa les enfants suivants :

1° Josse, serrurier-horloger comme son père; 2° Quentin, peintre; 3° Jean, également peintre, et 4° Catherine. Celle-ci mourut jeune; elle figure pour la dernière fois dans un document du 3 septembre 1499 (2).

Josse Metsys, le frère aîné de Quentin, épousa, en 1488, Christine van Pullaer, fille de Jacques

(1) M. le docteur JULIEN SIMONIS, *L'Art du médailleur en Belgique*. Bruxelles, 1900, in-4°, 6 planches.

(2) Mon ouvrage sur *l'Ancienne école de peinture de Louvain*, p. 358.

van Pullaer, serrurier, rue de Tirlemont, à Louvain, et de Mathilde van der Lanen. C'est indubitablement l'effigie de cette Christine qui figure sur la médaille attribuée à son beau-frère. Quentin Metsys éprouvait une vive affection pour l'époux de cette belle-sœur. C'est pour lui qu'il exécuta le cadran d'horloge où il représenta les trois frères Metsys et qui est parvenu jusqu'à nous (1).

Christine Metsys-van Pullaer vivait encore à la date du 30 septembre 1518, mais elle avait cessé de vivre à la date du 20 décembre 1520 (2). Christine laissa une fille, Catherine Metsys, qui épousa le sculpteur Jean Beyaert. Celle-ci fut exécutée pour hérésie, à Louvain, en 1542.

M. Simonis eut la bonne fortune de pouvoir examiner la médaille à l'effigie de Christine Metsys. « L'artiste, dit-il, la présente de face avec un talent et une sûreté de main que n'ont pas atteint les artistes italiens, qui n'ont en général laissé que des profils, et qu'atteindront vingt-cinq ans plus tard seulement les médailleurs allemands dans leurs magnifiques médailles en bois ou en pierre. La figure de Christine Metsys, continue notre confrère, est captivante dans sa modestie, elle se présente avec la même grâce naïve que les saintes femmes de l'ensevelissement du Christ dans le triptyque du Musée d'Anvers (3). »

(1) Il est en notre possession.

(2) *L'Ancienne école de peinture de Louvain*, p. 364.

(3) Page 30.

M. Meyer a fait espérer à M. Simonis que la médaille sera bientôt publiée dans l'une ou l'autre revue de numismatique.

Sa place serait dans la *Revue* de notre Société.

Nous attendons cette publication avec le plus vif intérêt.

Frans van Mieris a publié un autre médaillon dans lequel on a cru reconnaître le talent de Quentin Metsys. Il offre l'effigie de l'artiste d'après le portrait peint par lui-même, pour être offert à la Confrérie de Saint-Luc, et qui se trouvait encore dans cette association, à Anvers, en 1795, lorsqu'il fut enlevé par les Français. C'est d'après cette même peinture que Jérôme Wierix a gravé la planche qui figure dans la collection d'anciens artistes néerlandais, publiée, en 1572, par Dominique Lampsonius, chez Jérôme Cock, à Anvers. Le médaillon est d'un beau relief et d'une exécution remarquable. Il porte l'inscription suivante : · QVINTINVS · METSYS · — 1495.

Ce qui nous empêche d'admettre ce millésime, c'est que l'artiste ne comptait alors que 34 ans, tandis que le personnage représenté accuse un homme de 40 ans. La forme ovale de la pièce ne prouve rien non plus en faveur de son ancienneté. Van Mieris a publié un médaillon à l'effigie de Frédéric IV, mort en 1493, également de forme ovale; mais il a soin de faire remarquer qu'il fut confectionné plusieurs années après le décès de ce souverain. Nous croyons que le médaillon qui

nous occupe n'est pas de 1495 (1), mais de la première moitié du XVIe siècle.

En 1629, Corneille vander Gheest, grand admirateur des œuvres de Quentin Metsys, fit placer un monument à la mémoire de l'artiste, contre un montant de la tour de la cathédrale d'Anvers. Ce cénotaphe, qui existe encore, est orné d'un buste en profil de marbre blanc. Alexandre van Fornenberg, qui publia, en 1658, une biographie de Quentin Metsys, affirme que ce buste a été copié d'après une *ancienne médaille* en possession de vander Gheest, médaille que l'auteur a vue entre les mains de cet amateur. « Naer eene oude medailge, dit-il, die hij daervan hadde, welck ick oock bij hem gezien hebbe. »

Nous pensons que ce médaillon n'était autre que celui publié par van Mieris. En 1658, la pièce pouvait avoir environ 120 ans d'existence et pouvait, par conséquent, être qualifiée d'*ancienne médaille*.

En 1846, il y a donc 54 ans, j'ai publié un petit travail sur Quentin Metsys. Depuis cette époque, je me suis occupé à plusieurs reprises de ce grand artiste, qui exerça une action souveraine sur l'art flamand au XVIe siècle. Ayant résolu de reprendre mon travail, il me serait bien agréable de connaître l'opinion de mes honorables confrères sur

(1) L'exemplaire qu'a fait reproduire M. Simonis ne porte pas de millésime. *Op. cit.*, pl. I, n° 4.

les médaillons dont je viens d'avoir l'honneur d'entretenir la Société royale de Numismatique de Belgique.

EDWARD VAN EVEN.

Louvain, le 29 avril 1900

NÉCROLOGIE.

Charles-Alexandre-Arthur, comte de MARSY.

Le 29 mai 1900 s'éteignait, à Compiègne, le regretté comte de Marsy, officier de l'instruction publique, chevalier de l'ordre de Léopold, etc., etc., directeur de la Société française d'Archéologie; membre associé étranger de notre Société royale de Numismatique, par réception du 14 mai 1871.

Bien connu de tous, aimé et apprécié partout, le comte de Marsy laisse d'unanimes regrets. Et si, autour de cette tombe trop prématurément ouverte, ses compatriotes ont montré, par de touchantes manifestations, le deuil profond que leur causait cette mort soudaine, nous autres Belges, nous nous associons aussi et de tout cœur au deuil de nos amis et voisins et nous voulons payer un tribut ému et attristé à la mémoire de celui qui n'est plus.

Il aimait la Belgique et se faisait un devoir d'assister à toutes nos fêtes archéologiques, à tous nos congrès.

Que de fois l'avons-nous entendu, à nos grandes séances, prendre la parole et, de sa voix vibrante et entraînante, traiter, de main de maître, les questions d'archéologie les plus complexes, indiquer la solution juste de questions longtemps controver-

sées, trancher avec tact et autorité les points les plus difficiles.

Né à Doullens (Somme) le 4 septembre 1843, dès son jeune âge Arthur de Marsy, élevé par un père qui, lui aussi, montrait un goût éclairé pour l'histoire et l'archéologie, fut amené à s'occuper de travaux historiques. Il entra à l'École des Chartes en 1861 et y obtint, en 1865, le titre d'archiviste-paléographe, après avoir soutenu une thèse sur « le vol et sa répression d'après les lois germaines ». Il obtint aussi le diplôme de licencié en droit.

Dès lors sa voie était tracée. Il prit une part active au mouvement archéologique, collaborant à diverses revues, par des articles qui grandirent sa réputation naissante jusqu'au moment où il fut nommé directeur de la Société française d'Archéologie, succèdant à M. Léon Palustre. Cette nomination eut lieu en 1885. Dès lors son activité et son érudition se déployèrent dans toute leur ampleur. Il fut l'organisateur de tous les congrès archéologiques qui eurent lieu en France depuis cette époque, et représenta la Société française d'Archéologie à tous nos congrès belges.

Innombrable est son œuvre. Pas une question d'archéologie, d'histoire ou de numismatique dont il ne s'occupât. Sa vaste érudition lui fournissait immédiatement sur chaque question qui se posait, matière à un article, que sa plume facile rédigeait en quelques pages.

Membre de beaucoup de nos Sociétés belges, le comte de Marsy fournissait à leurs annales de précieux documents.

Et pour ne citer que quelques-unes des principales de ses notices :

En 1896, il envoyait à la Société d'Archéologie de Bruxelles des « Notes sur diverses tapisseries flamandes ». Son attention avait été attirée sur ce point par les remarquables travaux de MM. Soil, Wauters, Destrée et Donnet, et, immédiatement, il les complète par l'inventaire des tapisseries flamandes ayant appartenu à Louvois, par l'indication des tapisseries flamandes du musée et du palais de justice de Riom, du présidial d'Orléans, des ursulines de Caen et des tapisseries ayant figuré à l'exposition de Reims en 1895. Cette notice de 9 pages, parut dans les *Annales de la Société d'Archéologie de Bruxelles,* t. X, seconde livraison, 1896.

En 1897, il publia une notice sur Jean Crignon, facteur d'orgues à Mons, dont l'idée lui avait été suggérée par l'ouvrage de M. L. De Villers sur le « Passé artistique de la ville de Mons ». Cette notice parut dans le t. XXVII des *Annales du Cercle archéologique de Mons.*

En 1895 parut un opuscule de lui sur « Un musicien flamand Jean de Okeghem, d'après un ouvrage récent », imprimé dans les *Annales du Cercle archéologique de la ville et de l'ancien pays de Termonde,* seconde série, t. VI. Il y en eut un tirage à part numéroté de 75 exemplaires.

En 1895 encore, il envoya des « Notes bibliographiques » à l'Académie royale d'Archéologie de Belgique, qu'il dédia, sous forme de lettre, à M. F. Donnet. Ces notes parurent dans le *Bulletin de l'Académie.*

En 1892, il publia un article intitulé : « Un directeur des fortifications à Ypres sous Louis XIV (1678-1688) ». Cet article parut à Gand, dans le tome LXVI, année 1892, du *Messager des Sciences historiques de Belgique* (revue qui avait rendu les plus grands services aux sciences, aux lettres et aux arts depuis 1823, mais qui, hélas! quatre années plus tard, devait disparaître).

Il publia aussi une notice sur « Les arbalétriers de Tournai au siège de Pontoise en 1441 », qui parut dans le tome XVI des *Mémoires de la Société historique et archéologique de Pontoise et du Vexin.*

Notre *Revue belge de Numismatique* ne fut pas oubliée non plus et eut sa large part de l'érudition si appréciée du comte de Marsy. Sous le titre de « Cueilloir numismatique », il nous envoyait périodiquement, depuis 1879, tout ce qu'il pouvait glaner au cours de ses recherches sur la science numismatique ; il nous mettait ainsi au courant de découvertes de monnaies gauloises à Saint-Marcel (Indre), d'un trésor militaire romain trouvé à Évreux, des trouvailles de Pruillié, de Villaines (Sarthe), de Crépy en Valois.

Il nous donnait en outre plusieurs notices. Entre autres :

1° « L'ordre asiatique de la morale universelle », parue dans la *Revue belge de Numismatique* en 1884;

2° « Médailles frappées pour l'hommage féodal de la ville de Bourges aux marquis de Chateauneuf », parue dans la *Revue* en 1885;

3° « Poids monétiformes de Toulouse », parue dans la *Revue* en 1894 ;

4° Chronique. — « La numismatique de Vermandois », par C. Derome ; compte rendu par le Cte de Marsy (*Revue*, 1895, p. 130);

5° Mélanges. — Chronique. — « Statères gaulois des Namnètes. — Les monnaies de Louis d'Outremer frappées en Normandie. — La lettre monétaire de l'atelier de Narbonne. — Un graveur en médailles sous Louis XIV » (*Revue*, 1895, p. 566);

6° Mélanges. — Chronique.— « Quelques publications françaises récentes. — Monnaies gauloises trouvées à Vermand (Aisne).—La trouvaille d'Autrèches. —La numismatique dans le département de la Seine-Inférieure en 1894.—Les jetons des maires de Nantes « (*Revue*, 1896, p. 230);

7° Mélanges. — Chronique. — « Quelques publications françaises récentes. — Monnaies gauloises recueillies dans Seine-et-Oise. — Une collection de coins gallo-romains. — Un *triens* wisigoth inédit. — L'atelier monétaire de Saint-Lizier pendant la Ligue. — Les graveurs en médailles de Saint-Étienne. — La légende de la médaille frappée pour le rétablissement de la santé

de Louis XV. — Une découverte de monnaies romaines dans la Gironde. — Le catalogue des monnaies gauloises du Troyes. — Bulletin numismatique du centre » (*Revue*, 1898, p. 86) ;

En France, la plupart des revues archéologiques ont publié de ses notices.

Outre la publication des compte-rendus des congrès tenus par la Société française d'Archéologie, qui lui prenait beaucoup de temps, il dirigeait le *Bulletin monumental*, et publiait constamment des articles historiques et littéraires dans l'*Écho de l'Oise*, dans la *Dépêche de l'Oise* et dans d'autres journaux. — Plusieurs de ces articles ont été réunis en deux volumes, sous les titres de « Varia » et « Mélanges ». Il collabora aussi à la *Revue nobiliaire et héraldique* dirigée par M. Sandret, ainsi qu'à la *Revue d'Art chrétien*. Il n'entre pas dans notre cadre de faire ici une bibliographie complète des publications de notre regretté confrère ; nous ne voudrions pas empiéter sur le terrain d'autrui, car ce travail sera évidemment fait en France. Il serait à souhaiter que les travaux du comte de Marsy ne soient pas perdus, épars et disséminés dans tant d'annales et de revues, et qu'un jour l'on réunisse sous le nom d'« Œuvres du comte de Marsy », tout ce qui est sorti de cette plume féconde et autorisée.

Vte DE GHELLINCK-VAERNEWYCK.

MÉLANGES.

Numismatique de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Lyon, par M. HENRY MORIN-PONS.—A Lyon, de l'imprimerie Rey, 1900. In-4°, VII-136 pages, XXIII planches et vignettes dans le texte.

Il appartenait à M. Henry Morin-Pons, l'un des plus anciens membres de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Lyon, d'écrire les fastes métalliques de cette institution au moment où va sonner pour cette Société la deux-centième année de son existence. Ce travail, œuvre d'érudition et de patience, est digne en tous points de la réputation que l'auteur de la *Numismatique féodale du Dauphiné* a su acquérir parmi les numismatistes de France et de l'étranger.

La *Numismatique de l'Académie des Sciences de Lyon* comprend, tout d'abord, un précis historique de cette société savante; puis l'étude des jetons et médailles de l'Académie; enfin les médailles se rapportant aux fondations académiques, les médailles et les jetons des protecteurs de l'Académie, les jetons et les médailles des membres titulaires de l'Académie.

Parfaitement documentée, illustrée avec le plus grand soin, l'œuvre de M. Henri Morin-Pons constitue un monument élevé à la gloire de l'Académie de Lyon, dont cette compagnie a le droit d'être fière et le devoir d'être reconnaissante.

A. DE W.

Monnaies, méreaux, jetons et médailles frappés à Malines ou ayant trait à son histoire, par LÉOPOLD VAN DEN BERGH, attaché à l'Administration des chemins de fer de l'État. — Deux volumes in-8°, avec nombreuses planches et le portrait de l'auteur.

Ce catalogue, qui a coûté de laborieuses recherches, sera utilement consulté des collectionneurs. A notre avis, la partie la plus intéressante est celle qui est consacrée aux méreaux et aux plombs de marchandises, parce qu'elle nous fait connaître, par la gravure, nombre de pièces, d'attribution parfois incertaine (1), nous le voulons bien, mais restées pour la plupart inconnues des amateurs. Souhaitons voir l'exemple de M. Van den Bergh suivi par d'autres curieux de numismatique locale.

A. DE W.

La section d'histoire de la Société pour le progrès des Sciences philologiques et historiques, dans sa séance du 13 mai dernier, s'est occupée de la difficulté de réduire en francs les anciennes monnaies, particulièrement les monnaies de compte.

Après avoir examiné successivement les systèmes adoptés par MM. N. de Wailly, Leber et d'Avenel, la section finit par reconnaître que l'histoire doit, sur ce point, recourir à la numismatique.

Le but à atteindre est relativement facile. Deux opérations suffisent : la première consiste dans la recherche, par des pesées faites sur le plus grand nombre possible d'exemplaires, du poids moyen des différentes monnaies réelles conservées dans les collections privées et publiques ; la se-

(1) Le plomb de marchandises n° 208 est d'Anvers, les plombs de la planche XXXVII sont à localiser, etc.

conde, dans l'analyse d'un ou de deux exemplaires de chaque type.

C'est une excellente habitude, de plus en plus répandue, d'indiquer le poids des pièces rares ou inédites que les numismates se décident à publier dans les revues spéciales. Mais, au point de vue qui nous occupe, ce qu'il faudrait surtout connaître, c'est le poids sinon de tous les exemplaires des monnaies les plus ordinaires, du moins d'un très grand nombre de pièces conservées dans les collections privées et publiques.

Nous nous sommes demandé si la Société de Numismatique ne pourrait pas faire un appel à tous ses membres et les prier de bien vouloir faire connaître à son bibliothéraire le poids exact des monnaies existant dans leurs collections. Il se formerait ainsi rapidement un ensemble de renseignements d'une précision mathématique et d'une utilité incontestables. Tous ceux qui s'occupent d'histoire économique pourraient s'adresser à la bienveillance si connue du bibliothécaire de la Société pour obtenir, relativement à telles monnaies qu'ils désigneraient, l'indication des poids constatés.

Ce que nous disons du poids des pièces anciennes s'applique aussi à leur titre. Ici, il est vrai, c'est un sacrifice que l'on demande aux collectionneurs. Il va de soi, en effet, que l'on ne peut se contenter d'un essai sur la pierre de touche, mais qu'il faut recourir à une analyse minutieuse. Seulement, il suffit de l'analyse d'un très petit nombre de pièces, deux ou trois au maximum, par type.

Nous voulons espérer que beaucoup de nos collègues consentiront à faire ce sacrifice, que nous leur demandons dans l'intérêt supérieur de l'histoire et de la science.

Reste une dernière difficulté : S'il est relativement facile

de procéder soi-même, au moyen de balances de précision, à des pesées poussées même très loin, il l'est infiniment moins de procéder à des analyses chimiques. Mais cette difficulté disparaîtrait complètement si le Gouvernement autorisait notre collègue le directeur de la Monnaie à procéder gratuitement à de semblables opérations.

Nous ne doutons pas qu'un vœu en ce sens formulé par la Société de Numismatique ne rencontre auprès de notre Gouvernement un accueil favorable.

G. BIGWOOD.

L'Archèologo Português vient de publier, avec une préface de M. Leite de Vasconcellos, la description de soixante-trois jetons à compter portugais (*contos para contar*) de la riche collection de notre confrère M. Meili, de Zurich. Ces pièces, dont la plupart sont reproduites par la gravure, constituent une série d'autant plus intéressante qu'elle était ignorée de la plupart des numismatistes.

A. DE W.

Continuant ses études sigillographiques, M. Luigi Rizzoli, jun., étudie dans le *Bulletin* du Musée civique de Padoue une suite nouvelle de dix-huit sceaux conservés au musée Bottacin, dont quelques-uns sont des plus remarquables au point de vue artistique et historique.

Nous devons savoir gré à M. Rizzoli de l'empressement qu'il met à faire connaître au public les richesses du dépôt dont il a la garde.

A. DE W.

Monete Romane. — Manuale elementare compilato da Francesco Gnecchi, 2ª edizione. Ulrico Hoepli, Milano. Prix : 3 francs.

Il y a à peine quatre ans que M. F. Gnecchi faisait paraître la 1re édition de son *Manuel élémentaire de numismatique romaine.* Un brillant succès fut la récompense des efforts faits par l'auteur pour rendre ce petit volume utile et pratique à tous. Nous ne doutons pas que la seconde édition, revue, corrigée et augmentée, ne s'enlève aussi vite que la première et nous attendons M. Gnecchi et son heureux éditeur à la troisième édition des *Monete Romane.* La série iconographique des empereurs et impératrices de Rome, qui ne compte pas moins de vingt-cinq planches, et les chapitres nouveaux concernant les connaissances indispensables aux débutants, constituent incontestablement un des principaux attraits de ce joli livre, aussi clairement écrit qu'intelligemment illustré.

A DE W.

M. BAHRFELDT, *Le monete romano-campane*, 2 planches et 12 dessins dans le texte. (Extrait de la *Rivista italiana di Numismatica e scienze affini*; XIIIe année, fasc. III). — Traduit de l'allemand par le Dr S. Ricci.

L'étude de M. Bahrfeldt est un supplément aux deux volumes de M. Babelon : *Description historique et chronologique des monnaies de la république romaine* (Paris, 1885-1886). Elle est en même temps la continuation de son travail connu de tous les numismates : *Nachträge und Berichtigungen zur Münzkunde der römischen Republik im Anschluss an Babelon 's Verzeichniss der Consular-Münzen* (Vienne, 1897, in-8o ; IX-310 pages, XIII planches et 103 dessins dans le texte).

Le supplément, qui nous occupe ce jour, complète dans une large mesure l'étude de la numismatique romaine. L'auteur décrit beaucoup de nouvelles pièces, trouvées aussi bien dans les collections privées que dans les différents musées d'Europe.

En outre, le continuateur de l'œuvre de Babelon fait une consciencieuse revision du catalogue de numismatique de ce grand savant français.

Il ne m'appartient pas de faire une critique de l'œuvre de M. Bahrfeldt. Le cadre restreint dont je dispose me permet seulement de recommander hautement le livre à tous ceux qui s'occupent de la numismatique de Rome. C'est un *vade-mecum* indispensable.

La Société de la revue italienne de numismatique n'a rien négligé pour donner à l'édition du travail de M. Bahrfeldt le luxe qu'il comporte.

Les planches, très bien réussies, sont exécutées en héliotypie d'après les monnaies originales.

SEELDRAYERS.

C. A. STUCKELBERG, *Le collectionneur de monnaies.* Édition française par A. MERCIER, avec 157 figures. — Lausanne, Georges Bridel et Cie, éditeur. In-8°, 246 pages. Prix : 6 francs.

MM. Bridel et Cie, les éditeurs bien connus de Lausanne, ont eu l'heureuse idée de publier une traduction française de l'ouvrage, paru en 1899, *Der Münzsammler*, de M. Stuckelberg, chargé de cours à l'Université de Zurich. Cet ouvrage se distingue des autres manuels de numismatique en ce qu'il s'occupe, non pas des diverses monnaies émises par les divers peuples du monde, mais de la Mon-

naie en elle-même, de son essence, de sa nature, de ses caractères épigraphiques et iconographiques, de son aspect, des procédés de sa fabrication, etc., etc.

Écrit d'une plume facile, la traduction de M. Mercier est d'agréable lecture; l'enchaînement des chapitres, réduits de 10 à 12, y est même plus méthodique que dans l'ouvrage allemand. Le Français n'aime pas les longueurs et peut être M. Mercier aurait-il pu abréger encore en supprimant certaines assertions quelques peu risquées (1), émises çà et là par M. Stuckelkerg, plus au courant de la numismatique antique que de la numismatique du moyen âge ou de la numismatique moderne.

Mais c'est là critique de détail et nous sommes certain que ceux de nos confrères qui feront l'acquisition du *Collectionneur de monnaies* ne regretteront pas de s'y être décidés.

A. DE W.

Le Président de la République française, qui accompagna au mois d'août le schah de Perse dans sa visite à la Monnaie de Paris, avait commandé pour son hôte une médaille spéciale qui, conformément à la tradition, fut frappée en sa présence. C'est au graveur Patey que l'exécution de la pièce avait été confiée. Celui-ci accomplit le tour de force de faire en quelques jours, et sans solliciter de séance de pose du souverain, un portrait admirable de S. M. Mouzaffer-ed-Dine.

(1) Par exemple : faire dériver le nom de « Patar » de « Peter » Pierre, parce que l'image de Saint Pierre se rencontre au droit du *Patar de Flandre !* Il serait intéressant de savoir où M. Stuckelberg a rencontré ce patar flamand au Saint Pierre. Ce n'est certes ni dans Gaillard, ni dans Deschamps de Pas.

La médaille, qui consiste en un disque d'or de 36 millimètres de diamètre, représente, au droit, le schah de Perse en buste de trois quarts regardant vers la gauche, coiffé du bonnet d'astrakan surmonté de l'aigrette. Le revers offre les armes et le lion de Perse avec la date 1318 de l'Hégire (1900 de J.-C.), dans une guirlande de chêne et de laurier.

FRÉD. A.

La collection des pierres gravées du Cabinet de France s'est accrue, ces temps derniers, de sept intailles et d'un camée, rapportés de la Transcaucasie par M. le baron de Baye et donnés par lui au Cabinet des Médailles. Le camée, une calcédoine à trois couches, représente trois têtes accolées, une tête d'homme (Jupiter?) et deux têtes de femme; les autres pierres : la Victoire, la Fortune, Vénus, un paon, un lion, un cerf, un capricorne et un papillon. Ces sujets sont des imitations de types gréco-romains exécutés en Orient dans les premiers siècles de notre ère.

Parmi les acquisitions du même cabinet, il faut citer aussi un camée représentant la tête de Lucius Verus sur agate blanche, que l'on peut considérer comme un des plus beaux spécimens de la glyptique romaine du second siècle.

FRÉD. A.

M. Arthur Richel a publié dans le *Zeitschrift des Aachener Geschichtsvereins*, t. XXI (1899), p. 195, une monographie des médailles frappées à l'occasion de la Paix d'Aix-la-Chapelle de 1748. Son travail, très complet, est accompagné de cinq planches.

FRÉD. A.

LA NUMISMATIQUE A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE PARIS.

La numismatique est assez bien représentée à l'Exposition universelle de 1900.

Dans la classe XV (Monnaies, médailles et instruments de précision) se trouve l'installation de la Monnaie de Paris; deux presses frappent les médailles, que le public peut acheter à un bureau de vente installé non loin de là ; ce bureau, composé de plusieurs vitrines disposées en cercle, renferme les principales médailles françaises modernes, ainsi que quelques médailles anciennes, que le public peut acquérir immédiatement. Au centre de ces vitrines se trouve un des anciens balanciers du temps de Louis XIV, un de ceux qu'admira le tzar Pierre le Grand, en 1717, lorsqu'il visita la Monnaie des médailles.

Dans la même salle, quelques vitrines contiennent des séries de médailles modernes ou des jetons anciens (collections Dervillé, Florange et Dablin) ; une petite salle, tout à fait obscure, nous montre un ensemble intéressant formé par M. Madoulé : la numismatique du département de Seine-et-Marne, monnaies, médailles et jetons; quelques médailles anciennes de la collection R. Richebé, ont été disposées tout à côté.

On trouve également des monnaies exposées dans certains pavillons ou expositions étrangères ; nous citerons ainsi la Hongrie, le Mexique, les Indes anglaises, etc.

Dans un des pavillons de l'Indo-Chine, on voit une intéressante collection de lingots poinçonnés et de monnaies diverses anciennes de cette colonie française.

L'Exposition numismatique la plus importante est au Petit-Palais, aux Champs-Élysées. On sait que le Petit-

Palais contient l'Exposition des Arts rétrospectifs, un des clous de l'Exposition universelle.

M. Émile Molinier, le savant conservateur du Musée du Louvre, qui a pu arriver, malgré des difficultés inouïes, à constituer ce merveilleux ensemble, a consacré plusieurs vitrines à la numismatique. Un choix judicieusement fait des principales monnaies françaises, depuis l'époque gauloise jusqu'à la Révolution, a été présenté au public, sous forme d'épreuves en galvanoplastie, bronzées, argentées ou dorées. Ces séries ont été formées et cataloguées par M. Maurice Prou, l'érudit auteur des *Catalogues des monnaies mérovingiennes* et *carolingiennes du Cabinet des médailles*.

Dans d'autres vitrines sont exposées des médailles artistiques françaises depuis le XVe siècle jusqu'au commencement du XIXe; ces médailles proviennent presque toutes des collections du Musée de Versailles et de MM. R. Barre et R. Richebé; elles ont été réunies et cataloguées par nous.

Les descriptions de ces collections du Petit-Palais figurent dans le catalogue général de l'Exposition des Arts rétrospectifs.

Les amateurs de médailles et de plaquettes modernes devront aller visiter le Grand-Palais ; les médailleurs français et étrangers y ont envoyé leurs plus belles œuvres ; on y trouve réunies les meilleures productions de cet art, dont la renaissance date, en France, de peu d'années et a été inspirée par les maîtres J.-C. Chaplain, L.-O. Roty et J.-B. Daniel-Dupuis, qui ont su créer en France une véritable école de médailleurs.

F. M.

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE. — *Catalogue de la collection Rouyer, léguée en* 1897 *au département des médailles et antiques*, rédigé par HENRI DE LA TOUR, conservateur adjoint du département. Première partie : jetons et méreaux du moyen âge. — Paris, 1899. Un vol. gr. in-8° de XVIII-293 pages, avec 28 planches en phototypie.

Six mois avant sa mort, notre regretté confrère Nicolas-Joseph-Jules Rouyer, réalisant une intention que ses amis lui connaissaient depuis plusieurs années, léguait par testament au département des médailles de la Bibliothèque Nationale, la collection de jetons et de méreaux qu'il avait mis près de cinquante ans à former. Et cette libéralité, il la faisait de la façon la plus intelligente, c'est-à-dire sans restriction, sans même exiger le maintien de l'ordre de classement de ses séries, afin que l'on pût les répartir dans l'ensemble du fonds général du Cabinet de France, émettant seulement le souhait qu'il en fût publié auparavant un catalogue dont la rédaction aurait pu être confiée à M. de la Tour. Comme on peut le voir par l'énoncé du titre, ce vœu aura été pleinement exaucé.

La collection Rouyer peut être considérée comme la plus riche qu'un particulier soit jamais parvenu à réunir. Elle embrasse l'histoire du jeton depuis le XIIIe jusqu'au commencement du XIXe siècle, et se divise en deux parties bien distinctes : la première, composée des jetons du moyen âge, y compris quelques méreaux disséminés dans l'ensemble, forme un total de 1,775 pièces; la deuxième comprenant les jetons des diverses séries, depuis l'époque de François Ier jusqu'à la fin de l'ancien régime, arrive au chiffre de 3,113 numéros.

Pour Rouyer, la première partie qui forme, pour ainsi

dire, une collection à part, où foisonnent les jetons de grande rareté et où se rencontrent bon nombre de pièces belges, voire des jetons bruxellois, était celle qui présentait le plus d'intérêt. Aussi, pour déférer à son désir, aurait-on pu se contenter d'en donner le catalogue, même sommaire, en laissant de côté la partie moderne. Mais, au Cabinet de France, on a tenu à faire plus et mieux : « on a voulu mettre le public à même d'apprécier tout cet ensemble dû à la générosité de l'érudit collectionneur. On a voulu fixer pour toujours, avant la dispersion de chacune des pièces dans les séries de l'ancien fonds, le souvenir de cet ensemble, dans son unité, avec sa physionomie telle que l'avait rêvée et comprise le savant qui l'avait formé avec tant de persévérance, de soin et de critique. »

M. de la Tour, qui s'est consciencieusement acquitté de cette tâche dans l'excellent et très utile travail qu'il nous a donné, a admis, sans y apporter de changement notable, les divisions établies par Rouyer lui-même, dans son *Histoire du jeton au moyen âge*, a relevé soigneusement toutes ses notes, et a décrit chaque pièce de la façon la plus minutieuse.

Embrassant, ainsi que nous l'avons dit, l'ensemble de l'histoire du jeton, son catalogue rendra de grands services aux chercheurs, aux érudits et aux collectionneurs.

FRÉD. A.

Numismatique de la principauté de Liége et de ses dépendances (Bouillon, Looz) depuis leurs annexions, par le Bon J. DE CHESTRET DE HANEFFE, membre de l'Académie royale de Belgique. SUPPLÉMENT. 27 pages et 2 planches. Chez D. Cormaux, imprimeur-libraire, 22, rue Vinâve-d'Ile, à Liége.

Le savant académicien, dans une courte introduction,

expose la marche qu'il a suivie dans la rédaction de ce supplément, qui ne contient, quant aux monnaies de l'époque impériale, que des pièces portant un *insigne épiscopal* quelconque. L'auteur prévient le lecteur qu'il ne doit pas s'attendre à trouver, dans ces pages, la description de pièces prétendues inédites, qui ne sont que des variétés plus ou moins importantes de monnaies déjà publiées.

Après quelques observations judicieuses sur l'origine et sur le nom de la ville de Liége, le Bon de Chestret de Haneffe expose le système monétaire en vigueur dans la principauté épiscopale, au XIIe et au XIIIe siècle.

L'auteur fait ensuite connaître trente-deux monnaies de presque toutes les époques du long monnayage liégeois, pièces qui lui ont été signalées ou qui ont été publiées depuis l'apparition de son ouvrage magistral. La description de ces monnaies, supérieurement reproduites sur les deux planches qui accompagnent le supplément dont nous nous occupons, est accompagnée de commentaires des plus intéressants. Quelques-uns de ces monuments numismatiques sont de la plus haute importance. Qu'il nous suffise de mentionner les deniers du XIe siècle de Liége, celui de Ciney, les deniers et les oboles de l'évêque Otbert, l'esterlin de Hugues de Châlon, frappé à Huy, la pièce de Jean d'Arckel, l'écu d'or à la couronne de Jean de Bavière, le florin d'or d'Everard de la Marck, protecteur, etc., etc.

La publication du *Supplément* à la numismatique de la principauté de Liége et de ses dépendances du Bon de Chestret de Haneffe est une véritable bonne fortune pour les amateurs de monnaies liégeoises. Ils sauront gré au docte académicien de les avoir si complètement tenus au courant des nouvelles découvertes faites dans cette mine qui semble inépuisable. Nous sommes du nombre de ces

chercheurs et nous nous associons de grand cœur à leur reconnaissance envers l'érudit auteur, que nous remercions sincèrement de la faveur avec laquelle il a accueilli, dans son livre, nos commentaires relatifs à l'attribution à Henri II de Limbourg, de deux deniers impériaux anonymes de fabrique liégeoise décrits par nous, dans cette *Revue*, en 1899.

Vte B. DE J.

Sous le titre : *Les impôts généraux dans les Pays-Bas autrichiens*, M. Georges Bigwood vient de publier une étude historique de législation financière de haute valeur, dans laquelle les numismatistes trouveront de précieux renseignements concernant la nature et la réglementation des taxes qui, au XVIIIe siècle, ont fait l'objet de fabrications de marques de plomb ou de cuivre.

A. DE W.

Le graveur français Louis Bottée a été chargé de graver, sur plaquette, le portrait du docteur Guyon, professeur de pathologie interne à la faculté de médecine de Paris, membre de l'Institut, attaché depuis trente-trois ans à l'hôpital Necker, que lui ont offert récemment ses élèves et ses amis, à l'occasion du Congrès international de médecine.

FRÉD. A.

Le graveur Chaplain, membre de l'Institut, qui a obtenu une médaille d'or à l'Exposition universelle, vient d'être nommé commandeur de la Légion d'honneur.

FRÉD. A.

ERRATA.

Pages 106, lig. 22, au lieu de : 2 1/2, lisez : 2 1/4.

— 293, lig. 5, au lieu de : XIe *et* 1091, lisez : XIIe *et* 1191.

— 373, lig. 16, au lieu de : six ans avant ce mariage, lisez : six ans après.

— 376, lig. 11, et p. 382, lig. 8, au lieu de : Mme Van der Borch, lisez : Mme la baronne Van der Borch.

— 382, dernière ligne, au lieu de : 19 mars, lisez : 19 mai.

SOMMAIRE DES PUBLICATIONS PÉRIODIQUES.

Revue numismatique, 1900, 2e trimestre. — DIEUDONNÉ. Monnaies grecques récemment acquises par le Cabinet de médailles. — ROUVIER. Le monnayage alexandrin d'Arados. — PROU et ROSTOVTSEW. Catalogue des plombs du moyen âge et de l'époque moderne de la Bibliothèque nationale. — MOWAT. Notes d'onomastique romaine : Valérien ; Régalien. — FABRE. Les billets de confiance émis pendant la guerre de 1870-1871. — REINACH. Pontica. — BLANCHET. Inventaire du mobilier de l'atelier de Bourges.

La Gazette numismatique, t. IV, n° 9. — ÉD. VANDEN BROECK. Numismatique bruxelloise. Rectifications à Gérard van Loon, relatives à certains jetons d'anciens magistrats de Bruxelles. — VERHAEGHE. Une monnaie des anciens Bretons trouvée sur le littoral belge. — N. H. Monnaies, médailles et jetons modernes contrefaits ou complètement inventés. — J. JUSTICE. Epitome assis budaeici. — Varia.

N° 10. — Éd. VANDEN BROECK. Numismatique bruxel-

loise. Rectifications à Gérard van Loon, relatives à certains jetons d'anciens magistrats de Bruxelles. — N. H. Monnaies, médailles et jetons modernes contrefaits ou complètement inventés. — Varia.

Wiadomosci numizmatyczno-archeologiczne, n° 43. — ZIELINSKI. Jean Engelhardt de Vilna et Jean Engelhardt de Breslau, médailleurs du XVIIe siècle. — ZIELINSKI. Esquisse historique sur la gravure des médailles en Pologne aux XVIe et XVIIe siècles. — La médaille du prince Constantin Wasil Ostrogski.

N° 44. — KOPERA. Monnaies romaines trouvées en Pologne. — PICKOSINSKI. Une ordonnance inconnue du conseil municipal de Cracovie, de 1489, au sujet de la frappe de la monnaie.

Revue suisse de numismatique, t. IX, 2e livraison. — FORRER. Le graveur Eukleidas et ses monnaies. — VON LIEBENAU. Der Streit um das Leberthaler-Silber. Ein Beitrag zur Münzgeschichte des XVI Jahrunderts. — LADÉ. Imitation inédite d'un pfennig uniface de l'évêché de Coire. — FORRER. Un curieux document relatif à la suppression de divers ateliers monétaires français. —A. CAHORN. Les jetons de péage des portes et ponts de la ville de Genève. — BRAENDLIN. Etwas von den Schweizerischen Goldstücken. — FORRER. Bibliographie numismatique du Royaume-Uni.— STROEHLIN. Médailles suisses nouvelles — Mélanges.

Monatsblatt, n° 202. — ERNST. Die Medailleurkunst in Oesterreich. — TREZZI. Der Wiener Kreuzer vom Jahre 1873, ohne Münzbuchstaben. — Varia.

N° 203. — VON HÖFKEN Ueber ältere, insbesonders

österreichische weihemünzen. — ORESCHNIKOW. Ein Goldstater des Archon Hygiainon. — Varia.

N° 204. — DOMANIG. Peter Flötner als Medailleur. — Varia.

Frankfurter Münzblätter, n°s 14-15. — Der Halbbrakteatenfund von Abenheim. — F. DESSOFF. Ausstellung moderner Medaillen in Frankfurt a. Main. — Varia.

N°s 16-17. — Der Kippermünzenfund von Lentershausen.— LOCKNER. Die letzten mainzer Goldgulden mit den Wappen der vier rheinischen Kurfürsten.— HEYNEMANN. Die Huxley-Medaille. — Medaille auf Münzdirector Conrad. — Unbestimmter Turnos. — Varia.

Numismatische Zeitschrift, t. XXXI, 2^e semestre 1899. — VOETTER. Die Kupferprägungen der Diocletianischen Tetrarchie. — WILLERS. KOPH.— MARKL. Das Provinzialcourant unter Claudius II, Gothicus.—WILLERS. Ein Fund von Serrati im freien Germanien. — WILLERS. Römische Silberbarren aus dem Britischen Museum. — VULIE. Römische Münzen von Viminacium.—VULIE. Ein Beispiel keltischer Münzprägung. — KUBITSCHEK. Die Salaminische Rechentafel.— FIALA. Die Goldprägung der Prager Münzstätte im 16 und 17 Jahrhundert.— M. BAHRFELDT. Braunschweig-Lünebourg. — SCHOLZ. Die österreichischen Conventions-Zwanziger. — Varia.

The numismatic Chronicle, 1890, Part. I.— WARWICK WROTH. Greek coins acquired by the British Museum in 1899. — GRUEBER. Find of roman coins and gold rings at Sully, near Cardiff. — HOWARTH. Ecgberht, king of the West Saxons and the Kent Men, and his coins. — Miscellanea.

Mittheilungen des Clubs der Münz- und Medaillenfreunde in Wien, n°s 120-21. — ADAM. Die Münzen unter der Regierung des Deutschen Kaisers Franz II, bezw. Franz I von Osterreich, 1792 bis 1835. — Numismatische Topographie von Niederösterreich. — Varia.

N° 122. — ADAM. Die Münzen unter der Regierung des Deutschen Kaisers Franz II, bezw. Kaiser Franz I von Osterreich, 1762 bis 1835. — Numismatische Topographie von Niederösterreich.— ANDORFER und EPSTEIN. Musiker-Medaillen. — Die Niederländischen Münzprägungen der Kaiserin Maria-Theresia. — Varia.

Numismatic Circular, n° 91. — Inedited coins. — L. FORRER Biographical notices of medallists. - HANDS. The influence of the four religious colleges of Rome upan the types of the Republican denarii.— ROBERT. La Répu blique romaine en 1849. — PERINI. Una moneta inedita di Siro Austriaco di Correggio. — KIRMIS. Schraubthaler und Schraubmedaillen. — Varia.

N° 92. Inedited coins. — L. FORRER. Biographical notices of medaillists. — Varia.

N° 93. — Inedited coins. — L. FORRER. Biographical notices of medallists. — GNECCHI. Roman coins. — PERINI. Numismatica italiana.— A. ROBERT. La République romaine en 1849.— REID. The gold coin of British Columbia. — Varia.

Rivista italiana di numismatica, 1900, fasc. II. — GNECCHI (F). Appunti di numismatica Romana. — CAMOZZI. Intorno all' Adoptio di Adriano imperatore. — MALAGUZZI. La zecca di Bologna. — FRATI. Ancora delle monete gettate al popolo nel solenne ingresso in

Bologna di Giulio II l'anno 1506. — CASTELLANI. Medaglie Fanesi. — RIZZOLI. Artisti alla zecca dei principi da Carrara Nicolò e Nerio Compagni da Firenze. — Cronaca.

Bulletin de numismatique, t. VII, n° 2. — DROUIN. Une monnaie bilingue indo-sassanide. — VIVARÈS. Un florin d'or de Clément VI (1342-1352). — Varia.

N° 3. — Congrès international de numismatique. — L'Hôtel des monnaies à l'exposition de 1900. — Varia.

Tijdschrift voor Munt- en Penningkunde, t. VIII, n° 3. — ZWIERZINA. Beschrijving der nederlandsche of op Nederland of Nederlanders betrekking hebbende penningen geslagen na november 1863. — FEITH. Valsche munters gezoden. — STEPHANIK en ZWIERZINA. Inhuldigingspenningen, 1898. — HOLLESTELLE Iets over het bepalen van ponden en munten. — Varia.

SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX.

Assemblée générale du 1er juillet 1900, au Palais des Académies, à Bruxelles.

La séance est ouverte à 11 heures.

Sont présents : MM. le vicomte B. de Jonghe, *président;* le comte Th. de Limburg-Stirum, *vice-président;* Éd. Vanden Broeck, *contrôleur;* de Roissart, *trésorier;* Alph. de Witte, *secrétaire-bibliothécaire;* MM. le comte G. de Nédonchel, Ch. van Schoor, V. De Munter, le baron Surmont de Volsberghe, ministre de l'Industrie et du Travail, G. de Schodt, Ém. Seeldrayers, A. Visart de Bocarmé, V. Lemaire, *membres effectifs;* MM. F. Alvin, Ch. van der Beken, F. Donnet, Ed. Lombaerts, F. Vermeylen, P. Fisch, G. Bigwood, le vicomte Eug. de Jonghe, le baron Prisse, Alph. Michaux, G. Maus et Ed. Laloire, *correspondants regnicoles.*

Assistent à la séance : M. A. De Meunynck, *membre honoraire;* M. J.-W. Stephanik, *associé étranger.*

Se sont excusés : Mgr le chanoine baron F. Bethune, *président d'honneur;* MM. J. Pety de Thozée, C. Picqué, le baron Liedts, le baron J. de Chestret de Haneffe, le baron Bethune, Ed. Peny, L. Naveau,

J. MOENS, J. WILLEMS, le major TINNE, *membres effectifs;* MM. L. GAUTIER DE RASSE, J. SIMONIS, A. MOYAUX et l'abbé LAMBO, *correspondants regnicoles;* MM. le jonkheer M.-A. SNOECK et J.-A. BLANCHET, *membres honoraires;* MM. H. QUARRÉ-REYBOURBON, Mlle DE MAN, P.-J.-B. RUYS DE PEREZ, P. BORDEAUX, D.-H.-J. DOMPIERRE DE CHAUFEPIÉ, C.-J. BEGEER, le Jonkheer M.-W. SNOECK et le comte de GELOES D'EYSDEN, *associés étrangers.*

M. le vicomte B. de Jonghe, président, remercie les membres d'avoir répondu en aussi grand nombre à l'appel du bureau; après quoi il est procédé à la distribution du jeton de présence.

M. de Jonghe félicite vivement M. Paul Fisch, auteur de la gravure des coins de ce jeton, de l'heureuse réussite de son œuvre. (*Applaudissements.*)

Le procès-verbal de la séance tenue à Louvain, le 29 avril 1900, est adopté sans observation.

Le président fait part à l'assemblée des décès de MM. Iversen et le comte de Marsy, survenus depuis la dernière réunion de la Compagnie. Il fait l'éloge de ces distingués savants, tous deux associés

étrangers de la Société royale de Numismatique de Belgique.

M. A. de Roissart, trésorier, donne lecture de son rapport sur la situation financière de la Société, qui ne laisse rien à désirer.

M. de Jonghe propose de voter des remercîments au trésorier, dont le dévouement et l'activité sont au-dessus de tout éloge. (*Vifs applaudissements.*)

M. de Roissart remercie. « Dans l'accomplissement de son mandat, il n'a fait que suivre l'exemple que lui avait donné son prédécesseur et excellent confrère M. Éd. Vanden Broeck. »

Le secrétaire émet ensuite sur les travaux de la Compagnie, en 1899, les appréciations suivantes :

MESSIEURS,

Le temps marche, les années passent et la série déjà si longue des volumes de la *Revue* s'allonge, s'allonge à perte de vue, sur les rayons de nos bibliothèques. Le tome LV, dont j'ai à vous parler aujourd'hui, compte 528 pages, XIV planches et 58 vignettes dans le texte.

Du fond du lointain Texas, M. MICHEL-P. VLASTO a eu l'heureuse idée de nous adresser la description de douze *Monnaies rares ou inédites de Tarente* de sa collection, accompagnée d'utiles commentaires destinés à fixer leur classement chronologique.

M. J.-A. BLANCHET, notre fidèle collaborateur de chaque année, publie, cette fois, de savantes *Recherches sur la circulation de la monnaie en or sous les empereurs romains*, dont les conclusions sont « que la circulation de la monnaie d'or n'a jamais subi d'interruption sous les

empereurs romains, et que les lois protégeaient cette circulation, sans y apporter les restrictions que certains auteurs ont supposées. »

Enfin, dans une lettre à notre président, M. le comte ALBÉRIC DU CHASTEL DE LA HOWARDRIES retrace brièvement l'existence accidentée d'un beau médaillon d'or de Valentinien Ier, volé jadis à son grand'père et racheté par notre confrère à la vente d'une collection anglaise faite, à Paris, en 1896.

Voilà pour la numismatique antique.

Quant à l'étude des monnaies des anciennes provinces belges, elle fait l'objet de quatre mémoires intéressants, dont deux puisent leurs éléments dans cette inépuisable mine qu'est le monnayage des évêques de Liége.

C'est avec raison, croyons-nous, que M. ALVIN, dans sa *Note sur un denier de Henri de Verdun, évêque de Liége*, soutient qu'il faut voir dans le mot PAX, qui s'étale en larges caractères sur la poitrine du prélat, une allusion à la Trève-Dieu, dite Paix de Liége, dont Henri, on le sait, fut le promoteur, en 1081.

Le premier des *Trois deniers liégeois de la seconde moitié du* XIIe *siècle*, dont s'occupe M. le vicomte B. DE JONGHE, présenterait, au droit, le buste royal de Frédéric Barberousse, roi et ensuite empereur d'Allemagne, tandis qu'au revers, l'évêque Henri II, de Limburg, l'ami dévoué de Frédéric, se cache modestement dans le sous-sol d'une massive église. Le deuxième denier, au type impérial, aurait été frappé par le même évêque, en commémoration du couronnement de Frédéric Barberousse comme Empereur, fait à Rome, le 18 juin 1155, par le pape Adrien IV, et auquel l'évêque de Liége assista, dit-on. Ces hypothèses font honneur à l'imagination et à la sagacité de notre prési-

dent, et il est probable qu'elles seront acceptées par la plupart des numismates liégeois. Quant au troisième denier, donné jadis par M. Chalon à Henri l'Aveugle, comte de Namur, un examen fait récemment par M le baron de Chestret d'un second exemplaire, mieux venu, prouve que ces pièces portent bien la légende COME et, par suite, qu'il faut y voir les produits d'un monnayage seigneurial laïc, dont le vrai auteur est encore à retrouver.

M. DE JONGHE a aussi fait reproduire sous le titre : *Deux monnaies d'or de Jean II, seigneur de Wesemael et de Rummens* (1415-1466), un rare florin au Saint Jean-Baptiste, déjà publié en Allemagne, et une demi-chaise d'or inédite de ce seigneur. Enfin, dans un dernier article, il nous fait connaître *Un double tiers de thaler de Jean-François de Bronckhorst, comte de Gronsvelt*, contre-marqué d'un monogramme sur l'explication duquel on n'est pas encore fixé.

Si nous passons maintenant aux monnaies étrangères à notre pays, nous constatons, avec plaisir, qu'elles sont loin d'avoir été négligées cette année; elles occupent même dans le tome LV une place prépondérante, puisqu'elles n'y comptent pas moins de six chapitres, consacrés à l'examen de produits divers du numéraire turc, allemand, italien, français et indou.

La *Notice sur les monnaies turques avec ornements*, due à la plume autorisée de notre érudit confrère MUBAREK GHALIB BEY, est particulièrement intéressante, puisqu'elle met au jour toute une série nouvelle de pièces de cuivre, frappées depuis le règne du sultan Mohammed II jusqu'au décès de Suleyman Ier.

Mgr le chanoine baron F. BETHUNE a bien voulu nous faire part, lors de la réunion de la Société tenue à Aude-

narde, des curieux renseignements que lui avait fournis Mgr Pelckmans, évêque du Punjab, au sujet de la présence du monogramme du Christ sur une monnaie du royaume de Cachemire, à inscription bilingue, du commencement du XVIIIe siècle.

L'un de nos plus anciens associés étrangers, M. HENRI MORIN-PONS, le savant auteur de la numismatique du Dauphiné, a été assez aimable d'écrire, à notre demande, pour la *Revue*, une notice de quelques pages concernant *Une monnaie d'or de Guillaume Ier Paléologue, marquis de Monferrat*, au revers de S. Theodore, Tiron, terrassant le dragon. Cette pièce, très gracieuse de style, est d'autant plus importante qu'elle est la première monnaie d'or qu'actuellement il soit possible d'attribuer à Guillaume Ier Paléologue (1464-1483).

Notre infatigable collaborateur, M. PAUL BORDEAUX, ne s'est pas borné à nous donner des détails d'un vif intérêt touchant les *Nouveaux types de monnaies françaises*; grâce à d'intelligentes recherches faites aux dépôts d'archives de Paris et de Mayence, il a été mis à même de fournir un long article qui jette un jour complet sur l'émission des *Assignats et des monnaies du siège de Mayence en* 1793 et sur l'usage des *Méreaux de péage du pont de Mayence pendant l'électorat et après l'annexion à la République française.*

Enfin, notre dévoué vice-président, M. le comte TH. DE LIMBURG-STIRUM, a réuni sur deux planches les belles *Monnaies du comte Auguste de Limburg-Stirum, prince-évêque de Spire et les médailles qui le concernent.* Une biographie de ce prélat à poigne complète heureusement la partie numismatique assez pauvre, faute de documents.

Vous vous souvenez sans doute, Messieurs, du jeton

de 1739, exhibé par M. Peny à l'assemblée du 24 avril 1898, qui présente, au droit, l'effigie de Marie-Élisabeth et, au revers, une statuette de la Vierge attachée à un chêne et devant laquelle un ange tient une lampe aux armes d'Autriche. Une lettre de M. l'abbé DANIÉLS établit que cette pièce a bien été frappée, comme le supposait alors M. le baron Bethune, en commémoration d'une fondation faite par la gouvernante des Pays-Bas ; cette fondation date du pèlerinage qu'elle fit à Montaigu en Brabant, le 15 juin 1739. La réunion de Morlanwelz aura au moins servi à la solution de ce petit problème numismatique. On nous permettra de nous en féliciter.

Il n'est pas autrement question de jetons dans le volume de la *Revue* que nous analysons ; en revanche, trois médailles y sont étudiées et décrites.

La première, au portrait d'*Adolphe Occo III, le médecin numismate d'Augsbourg*, a été l'occasion pour M. PICQUÉ de faire montre, une fois de plus, de ses sérieuses connaissances bibliographiques et iconographiques et de son très réel talent d'écrivain. La deuxième, *La Médaille de Pierre Dupuis*, est venue, grâce aux recherches de M. DE MUNTER, faire connaître une œuvre nouvelle du graveur lorrain François Chéron ; enfin, la troisième médaille, qui a fait l'objet d'une communication de M. A. DE MEUNYNCK, a été frappée, tout récemment, par Bureau, à l'occasion de la restauration de l'ancienne Porte de Paris, à Lille.

Les médailles religieuses ont été assez négligées jusqu'ici, aussi devons-nous savoir gré à M. MAXE-WERLY d'avoir consacré à *Benoitevaux, son pèlerinage et ses médailles* un article qui promet d'être aussi complet qu'intéressant.

Dans une *Note sur quelques sceaux officiels anciens de la ville de Maeseyck*, notre ami M. le Docteur BAMPS a

décrit dix sceaux des XIIIe, XIVe, XVe, XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles, dont plusieurs sont de véritables chefs-d'œuvre de gravure ; enfin, nous avons terminé notre essai commencé dans le tome LIV sur *Les deneraux et leurs ajusteurs aux Pays-Bas méridionaux*.

Les mélanges, assez nombreux, sont signés : Vte B. de Jonghe, F. Alvin, Trachsel, Vanden Broeck, A. de Roissart, Vermeylen, Cte Th. de Limburg-Stirum, O. Schapen, van der Beken, Bon de Chestret de Haneffe, Vlasto, E. de Breyne, Lombaerts et A. de Witte.

Des articles nécrologiques ont été consacrés par MM. le Vte B. de Jonghe et A. de Witte à la mémoire de MM. Chabouillet, Ortman-Gerlings, Albert Sattler et Charles Piot.

Le 16 septembre dernier est mort subitement à La Varenne-Saint-Hilaire, près Paris, un numismate de mérite, petit-fils d'un des membres fondateurs de notre société, M. Raymond Serrure, expert en médailles et auteur de nombreux travaux numismatiques. M. R. Serrure n'a jamais fait partie de notre compagnie ; mais il a fait dans la *Revue* de 1879 ses débuts d'écrivain scientifique.

Les médailles historiques de Belgique publiées en 1899, sont : la médaille de l'Exposition internationale de Bruxelles, modelée par M. Lagye ; la médaille commémorative de l'érection, à Anvers, de l'Institut supérieur de commerce, gravée par M. Baetes, et l'insigne des membres du VIIe Congrès international de Navigation, réuni, à Bruxelles, en juillet 1898.

Nous ne pouvons terminer ce rapport sans vous signaler, Messieurs, l'acquisition faite par l'État, au prix de 300,000 francs, de la collection de monnaies grecques et romaines, au nombre d'environ 750, de . . le comte du Chastel de la Howardries, et le don fait au Gouvernement

belge par feu Mme la baronne de Hirsch de la collection de monnaies grecques délaissée par son fils Lucien et qui compte 2,000 exemplaires de toute beauté, parmi lesquels deux ou trois pièces uniques et un petit nombre d'inédites de valeur.

Il était du devoir de la Société royale de Numismatique de Belgique de conserver dans ses annales le souvenir de l'acte hautement méritoire posé par Mme la baronne de Hirsch de Gereuth ; ce devoir, votre président l'a rempli en publiant dans le tome LV de la *Revue* un article intitulé : *Les célèbres collections de monnaies antiques du Chastel et de Hirsch au Cabinet des médailles de Bruxelles.*

Il se trouvait déjà à ce cabinet environ 1,500 monnaies antiques ; l'acquisition de la collection du Chastel et le don de la collection de Hirsch portent donc ce fonds à plus de 4,000 pièces, ce qui constitue une série déjà fort convenable pour un pays comme le nôtre.

Le concours de numismatique romaine que nous avions ouvert n'a donné aucun résultat ; nous ne pouvons que le regretter et souhaiter meilleur succès aux concours créés par MM. de Jonghe et Lombaerts.

Voilà, Messieurs, tout ce que nous avions à vous dire du volume de la *Revue* paru en 1899, sous les auspices de notre Société et des événements numismatiques de l'année.

M. le président félicite M. de Witte de la façon dont il a rédigé son rapport. (*Applaudissements.*)

Le secrétaire fournit encore sur la bibliothèque les renseignements suivants :

MESSIEURS,

Le service des échanges n'a guère subi de modifications cette année. La Compagnie continue à servir ses

publications à une cinquantaine de sociétés du pays et de l'étranger.

Les envois d'auteurs, les dons, les catalogues, ont augmenté notre bibliothèque d'environ deux cents numéros. Nous croyons devoir rappeler à nos membres que nous serions fort heureux de posséder des tirés à part de tout ce qu'ils publient, afin de pouvoir constituer ainsi les suites, aussi complètes que possible, de leurs œuvres diverses.

Quelques photographies nous sont aussi parvenues.

Enfin, les collections numismatiques se sont accrues de 41 monnaies, 36 médailles, 13 jetons, 1 méreau, 2 poids monétaires et 15 plâtres. (*Remerciements*).

L'assemblée procède ensuite à l'élection de deux membres honoraires en remplacement de M. Van Dyck van Matenesse, démissionnaire, et de M. Deloche, décédé. MM. Paul Bordeaux, ancien président de la Société française de Numismatique, et Louis Blancard, archiviste en chef des Bouches-du-Rhône, correspondant de l'Institut de France, sont élus à l'unanimité.

MM. Léopold Vanden Bergh, trésorier du Cercle archéologique de Malines, et Le Grelle, commissaire du Gouvernement à la Monnaie de Bruxelles, sont nommés correspondants regnicoles.

Les membres de la Commission directrice de la *Revue belge de Numismatique* sont réélus par acclamation.

Le président, M. le vicomte B. de Jonghe, faisant partie de droit de cette commission (art. XVII

des statuts), la direction de la *Revue* pour l'année 1901 sera composée de :

MM. le vicomte B. de Jonghe,
le comte Th. de Limburg-Stirum,
A. de Witte.

M. de Jonghe remercie au nom de la Commission, puis il s'excuse auprès de la Société de n'avoir pu se rendre à Paris au Congrès international de Numismatique, le mauvais état de sa santé lui interdisant toute fatigue. M. de Witte, pour un motif analogue, n'a pu davantage prendre part à cette réunion.

M. Van Schoor fait connaître que, s'étant trouvé le seul membre de la Société au Congrès numismatique de Paris, « il a pris la qualité de » délégué officiel de la Société, certain qu'elle ne » désavouerait pas cette mesure. Les travaux du » Congrès ont été fructueux. De nombreuses » questions y ont été traitées et d'excellentes » monographies y ont été lues. Notre cher col- » lègue M. Bordeaux, dont l'assiduité à nos » séances nous est si précieuse, y a développé » notamment un remarquable mémoire sur les » monnaies carlovingiennes forgées au château » de Compiègne et sur l'importance de cette rési- » dence royale à cette époque. D'autres collè- » gues éminents, tant de la France que de l'étran- » ger, ont apporté au Congrès le tribut de leur » érudition et de leurs savantes recherches.

» Présidé avec la plus rare distinction par M. le » comte de Castellane et organisé avec succès par » M. Adrien Blanchet, qui s'y est multiplié, le » Congrès s'est terminé par une conférence de » M. Ernest Babelon sur les collectionneurs et les » sociétés numismatiques du temps passé. Cette » aimable causerie, pleine d'humour et de science, » où le rôle de nos devanciers a été mis en lumière » avec un art exquis, a ravi tous ses auditeurs et » a été couverte d'applaudissements. Complément » agréable de cette réunion, un banquet en a rendu » les travaux moins austères. Une cordialité sans » bornes y a regné et le menu en a été parfait. » Tous les congressistes se sont séparés avec le » désir commun de se retrouver dans quelques » années assemblés de nouveau en un troisième » congrès. L'on a proposé Genève et d'autres villes » encore pour le siège de ce congrès, mais aucune » décision n'a été prise à cet égard. »

M. le Président remercie chaleureusement M. Van Schoor. La Compagnie ne pouvait espérer être représentée au Congrès de Paris par un délégué plus en état de le faire avec toute l'autorité désirable. (*Applaudissements unanimes.*)

LECTURES ET COMMUNICATIONS.

M. Lemaire, membre effectif, fait circuler une médaille à l'effigie de S. A. R. Mgr le Prince Albert de Belgique, gravée par lui à l'occasion de l'exposition faite à Liége, cette année, des anciennes

gildes et corporations. M. Lemaire explique que si, sur sa médaille, Son Altesse Royale paraît plus jeune que nature, c'est qu'il a eu pour modèle le buste jadis modelé par Mast. M. Lemaire offre cette médaille, dont il n'existe encore que quatre exemplaires, à la Société royale de Numismatique. (*Remerciements.*)

M. Lombaerts, correspondant regnicole, exhibe une curieuse plaque d'argent burinée, sur laquelle il fournit les renseignements suivants :

Dans un article publié par la *Revue universelle des Arts*, l'auteur, feu M. F. De Brou, a signalé deux nielles flamands faisant partie des collections de S. A. S. le prince-duc d'Aremberg et qui, incontestablement, sortent de l'atelier d'un orfèvre des Pays-Bas.

Il s'agit d'une médaille à bélière, niellée sur ses deux faces.

Après avoir décrit la forme de la médaille, l'auteur de l'article passe à la description des sujets gravés sur le bijou.

Sur l'avers :

« Sainte Anne assise, presque de face, sous un dais à » draperies relevées, incline légèrement la tête vers l'enfant » Jésus, qu'elle tient par la main, et qui, du giron de sa » divine mère, assise à terre, à droite, va monter sur les » genoux de sainte Anne; — de chaque côté est un ange » debout, appuyé sur les bras du dais. — Autour du sujet, » dans une bordure, on lit, en lettres gothiques, l'invoca- » tion :

» ✠ ∗ SANCTA ∗ ANNA ∗ ORA ∗ PRO ∗ » NOBIS ∗. »

La médaille que nous avons l'honneur de communiquer à nos honorés confrères, présente, sur l'*avers* également, sainte Anne assise, mais tenant un livre sur ses genoux. Elle donne une pomme à l'enfant Jésus, porté sur le bras droit par la sainte Vierge, laquelle, couronnée et nimbée, est posée debout, sur un croissant et est entourée de nuages et de rayons lumineux. A sa gauche se trouvent saint Joachim, vu à mi-corps, derrière une balustrade, et saint Joseph, dont on n'aperçoit que la tête. — Point d'inscription.

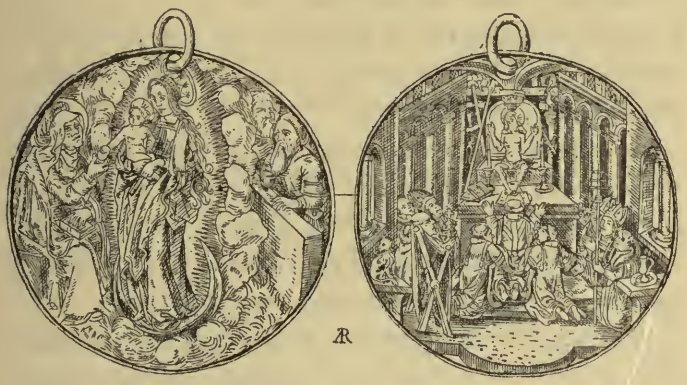

Le *revers* de notre médaille représente la vision de saint Grégoire : Le Saint est à genoux, au milieu du devant de l'autel, *entièrement* vu de dos; il a les mains levées et deux servants de messe soutiennent le bas de sa chasuble; sur l'autel apparaît la figure du Christ nimbé, couronné d'épines et entouré des instruments de la Passion: la lance, l'éponge, le marteau, les tenailles et la colonne surmontée du coq.

A gauche de l'autel, du côté de l'Épître, un cardinal, à genoux, tient la crosse pontificale ; deux évêques mitrés se

trouvent à sa droite ; sur une tablette, une burette et son plateau.

A droite de l'autel, du côté de l'Évangile, également un cardinal à genoux tient la tiare de saint Grégoire ; un évêque mîtré et un autre personnage l'accompagnent. Derrière ce dernier groupe, on remarque un chien assis sur un escabeau, emblème de fidélité (à la religion). Le fond représente l'intérieur d'une église gothique. — Point d'inscription.

Le même sujet est représenté sur le revers de la médaille de De Brou, mais avec ces différences que le pape saint Grégoire est tourné vers la gauche, et vu *presque* de dos, tandis que le cardinal tenant la tiare se trouve à la gauche de l'autel, du côté de l'Épître.

La médaille qui nous occupe est en argent, sans autre bordure qu'un simple filet ; elle est gravée au burin et munie d'un anneau, ce qui ferait supposer qu'il s'agit ici d'un objet votif ou qu'elle a été anciennement appendue, soit à un chapelet, soit à une chaîne pectorale.

Il serait difficile de préciser la nationalité de cet objet, mais le dessin et le type des personnages ainsi que le style des ajustements font croire qu'il est l'œuvre d'un artiste des Pays-Bas.

Son ancienneté doit être évaluée à 250 ou 300 ans.

Son diamètre est de 43 millimètres.

Son poids est de 20 grammes. (*Applaudissements*).

M. Alvin, correspondant regnicole, lit une instructive notice sur deux jetons bruxellois inédits du commencement du xve siècle, sur un sceau de la léproserie de Saint-Pierre et sur un sceau de la chapelle de Sainte-Anne, à Bruxelles. (*Applaudissements.*)

Au sujet de cette lecture, M. Éd. Vanden Broeck demande la parole :

« Vous venez d'entendre, dit-il, Messieurs, l'intéressante » communication que vient de vous faire M. Alvin, sur » quatre pièces curieuses relatives à la ville de Bruxelles.

» L'une de ces pièces est très probablement le jeton des » deux receveurs pour 1418 : Guillaume de Kesterbeke et » Antoine Thonys.

» Comme l'honorable Renier Chalon a publié, dans la » *Revue belge* de 1871 le jeton de ces mêmes magistrats » pour l'année 1424, il serait à désirer que M. Alvin » englobât ce dernier jeton dans son prochain travail, afin » de compléter ainsi les renseignements que l'on ne possé- » dait pas en 1871.

» Je suis persuadé que tous les lecteurs de notre *Revue* » et surtout les numismates s'occupant des anciens jetons » de Bruxelles lui en seront très reconnaissants. »

M. le Président remercie M. Alvin de sa communication au sujet de laquelle il partage l'avis de M. Vanden Broeck.

Le travail de M. le conservateur adjoint du Cabinet des médailles de Bruxelles paraîtra dans une des prochaines livraisons de la *Revue*.

M. le vicomte de Jonghe exhibe une médaille à l'effigie du regretté M. Roest, ancien président de la Société néerlandaise de Numismatique. L'auteur de cette médaille, M. Menger, s'est servi, pour modeler le buste de M. Roest, de quelques croquis au crayon, pris aux séances de la Société belge de Numismatique par M. Seeldrayers, et que M. de

Witte fait passer sous les yeux de ses confrères.

Le bibliothécaire fait encore circuler un volume luxueusement édité, que notre associé étranger M. Morin-Pons vient de publier à l'occasion du 200e anniversaire de la fondation de l'Académie des Sciences et Lettres de Lyon, et qui traite de la numismatique de cette savante Compagnie.

Enfin, M. le Président donne lecture d'une étude sur le florin d'or de Florence et ses imitations et montre quelques rares pièces à ce type frappées dans les anciens Pays-Bas. (*Applaudissements.*)

La séance est levée à midi et demi.

Le Secrétaire, ALPH. DE WITTE.

Le Président, Vte B. DE JONGHE.

Réunion du bureau du 11 juillet 1900.

..... A la demande de M. P. Bordeaux et sur la proposition de MM. le Vte B. de Jonghe et A. de Witte, le titre de membre *associé étranger* a été conféré à M. Gabriel Amardel, avocat à Narbonne (France).

Le Secrétaire, A. DE WITTE.

Le Président, Vte B. DE JONGHE.

LISTE DES MEMBRES

DE

LA SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE

AU 1er OCTOBRE 1900.

MEMBRES D'HONNEUR.

S. M. VICTOR-EMMANUEL III, ROI D'ITALIE	22 avril 1892.
S. A. R. MONSEIGNEUR LE PRINCE Philippe DE SAXE-COBOURG ET GOTHA, DUC DE SAXE.	7 juillet 1878.
S. A. S. MONSEIGNEUR LE PRINCE SOUVERAIN DE MONACO, ALBERT Ier . . .	24 novembre 1889.
S. A. MONSEIGNEUR LE PRINCE Pierre DE SAXE-COBOURG ET BRAGANCE.	26 novembre 1891.

MEMBRES HONORAIRES (1).

MM.

TEIXEIRA DE ARAGÃO, directeur du cabinet des médailles de S. M. le Roi de Portugal, à Lisbonne	2 juillet 1871.
KARABACEK (LE Dr ET PROFESSEUR Josef) directeur de la Bibliothèque impériale et secrétaire de l'Académie impériale et royale des Sciences, Seidlgasse, 41, à Vienne, III	7 juillet 1872.
SCHLUMBERGER (Gustave), membre de l'Institut, avenue d'Antin, 27, à Paris.	7 juillet 1878.
VAN HENDE (Édouard), officier de l'instruction publique, rue Masséna, 50, à Lille	6 juillet 1879.

(1) Le nombre des membres honoraires est limité à vingt-cinq.

DE BARTHÉLEMY (**Anatole**), membre de l'Institut, rue d'Anjou-Saint-Honoré, 9, à Paris . . . 3 juillet 1881.

CARON (**Émile**), avoué honoraire, boulevard Haussmann, 36, à Paris . . . . . 1er juillet 1888.

DANNENBERG (**Hermann**), magistrat, président d'honneur de la Société de numismatique de Berlin, Lessingstrasse, 8, à Berlin, N. W. . — —

BABELON (**Ernest**), membre de l'Institut, conservateur du département des médailles et antiques de la Bibliothèque nationale, rue de Verneuil, 30, à Paris . . . . . — —

MAXE-WERLY (**Léon**), officier de l'instruction publique, rue d'Assas, 22, à Paris. . . . . 7 juillet 1889.

EVANS (**John**), président de la Société des antiquaires et de la Société anglaise de numismatique, correspondant de l'Institut de France, Nash Mills, Hemel Hempstead, Angleterre. . 24 novembre 1889.

CHAUTARD (**J.**), doyen honoraire de la faculté catholique des sciences de Lille, villa Saint-Marc, par Croissanville (Calvados), France. . . . . 6 juillet 1890.

HILDEBRAND (**Hans**), secrétaire perpétuel de l'Académie royale de Suède, directeur des musées d'antiquités de l'État, Storgatan, 24, à Stockholm. . . . . 5 juillet 1891.

LUSCHIN VON EBENGREUTH (Dr ET PROF. CHEVALIER **Arnold**), membre de l'Académie impériale et royale des Sciences à Vienne, ancien doyen de l'université de Gratz, l'hiver : Merangasse, 15 ; l'été : Quellengasse, 4, à Gratz (Autriche) . . 3 juillet 1892.

PAPADOPOLI (LE COMTE **Nicolas**), sénateur, président de la Société italienne de numismatique, palais Papadopoli, Grand Canal, San-Silvestro, à Venise . . . . . — —

LAUGIER (**Joseph**), conservateur du cabinet des médailles, rue Barthélemy, 32, à Marseille . . 3 juillet 1892.

Joseph (**Paul**), professeur, Schifferstrasse, 88, Sachsenhausen, à Francfort-sur-Mein . . . 2 juillet 1893.

Gnecchi (**Francesco**), directeur de la *Revue italienne de numismatique*, via Filodrammatici, 10, à Milan (Italie) . . . . . — —

Imhoof-Blumer (Dr **Frédéric**), à Winterthur (Suisse) . . . . . 1er juillet 1894.

Bahrfeldt (**Max**), major et commandant de bataillon au 51e régiment d'infanterie, Museum Platz, 9, III, à Breslau, Silésie . . . . — —

Von Ernst (le chevalier **Charles**), conseiller supérieur des Mines de l'État, Ungargasse, 3, à Vienne (Autriche). . . . . — —

Snoeck (jonkheer **M.-A.**), chambellan de S. M. la reine des Pays-Bas, à Hintham. . . . . 19 juillet 1896.

De Meunynck (**Auguste**), membre du comité directeur du musée numismatique, rue Masséna, 23, à Lille. . . . . 17 juillet 1898.

Blanchet (**J.-Adrien**), bibliothécaire honoraire à la Bibliothèque nationale, membre résident de la Société des antiquaires de France, boulevard Péreire, 164, à Paris . . . . . 2 juillet 1899.

Bordeaux (**Paul**), avocat, boulevard Maillot, 98, à Neuilly s/Seine, France . . . . . 1er juillet 1900.

Blancard (**Louis**), correspondant de l'Institut de France, rue Silvabelle, 2, à Marseille . . . . — —

MEMBRES EFFECTIFS (1).

MM.

Bethune (monseigneur le chanoine baron **F.**), prélat domestique de Sa Sainteté et archidiacre du chapitre de la cathédrale de Bruges, rue d'Argent, 40, à Bruges . . . . . Fondateur.

Pety de Thozée (**J.**), agent diplomatique et consul général de Belgique, à Sophia . . . 4 juillet 1852.

(1) Le nombre des membres effectifs est limité à trente-cinq.

PICQUÉ (**Camille**), conservateur du cabinet des médailles à la Bibliothèque royale, rue Dupont, 70, à Schaerbeek	8 juillet 1860.
DE NÉDONCHEL (LE COMTE **Georges**), président de la Société historique de Tournai, rue Becquerelle, 3, à Tournai	5 juillet 1863.
VANDEN BROECK (**Édouard**), rue du Commerce, 70, à Bruxelles	3 juillet 1864.
DE LIMBURG-STIRUM (LE COMTE **Thierry**), sénateur, rue de la Loi, 166, à Bruxelles	7 juillet 1867.
DE JONGHE (LE VICOMTE **Baudouin**), rue du Trône, 60, à Ixelles.	4 juillet 1869.
LIEDTS (LE BARON), rue de la Loi, 88, à Bruxelles.	3 juillet 1870.
DE CHESTRET DE HANEFFE (LE BARON **Jules**), membre titulaire de l'Académie royale de Belgique, rue des Augustins, 31, à Liége . .	2 juillet 1871.
DE ROISSART (**Amédée**), conseiller à la Cour d'appel, avenue de la Couronne, 12, à Ixelles.	7 juillet 1878.
CUMONT (**Georges**), avocat, rue de l'Aqueduc, 19, à Saint-Gilles	2 juillet 1882.
BEQUET (**Alfred**), rue Grandgagnage, 8, à Namur.	6 juillet 1884.
BETHUNE (LE BARON **Jean-Baptiste**), membre de la députation permanente, rue Saint-Georges, 10, à Bruges.	5 juillet 1885.
VAN SCHOOR (**Charles**), avocat général à la Cour de cassation, avenue Louise, 93, à Bruxelles .	— —
BAMPS (**Constant**), docteur en médecine, rue Maegdendries, à Hasselt.	— —
DE WITTE (**Alphonse**), rue du Trône, 49, à Ixelles.	4 juillet 1886.
PENY (**Edmond-Ph.-A.**), ingénieur, à Morlanwelz.	3 juillet 1887.
DE MUNTER (**Victor**), agent de la Banque nationale, rue Haute, 30, à Audenarde	— —
SURMONT DE VOLSBERGHE (LE BARON), sénateur, Ministre de l'Industrie et du Travail, à Bruxelles	7 juillet 1889.

VAN EERSEL (LE LIEUT.-COLONEL CHEVALIER **Léop.**), Vieille Route, 70, à Berchem, Anvers. . . . 24 novembre 1889.

NAVEAU (**Léon**), au château de Bommershoven (par Jesseren) . . . . . 24 novembre 1889.

COGELS (**Paul**), château de Boeckenberg, à Deurne lez-Anvers . . . . . 6 juillet 890.

DANIËLS (L'ABBÉ **Polydore**), au château de Vogelsanck, par Zolder (Limbourg) . . . . . — —

DE SCHODT (**Georges**), avocat, rue de Londres, 15, à Ixelles . . . . . 5 juillet 1891.

MOENS (**Jean**), avocat, à Lede, près d'Alost, Flandre orientale. . . . . — —

MAYER VAN DEN BERGH (LE CHEVALIER **Fréd.**), rue de l'Hôpital, 21, à Anvers . . . . . 3 juillet 1892.

DUBOIS (**Fernand**), sculpteur et médailleur, rue du Mont-Blanc, 69, à Saint-Gilles. . . . . — —

SEELDRAYERS (**Émile**), artiste-peintre, rue Potagère, 123, à Saint-Josse-ten-Noode . . . . . 2 juillet 1893.

VISART DE BOCARMÉ (**Albert**), rue Saint-Jean, 16, à Bruges . . . . . — —

WALLAERT (**Ém.**), docteur en droit, rue Marie-Thérèse, 71, à Bruxelles. . . . . — —

LEMAIRE (**Victor**), médailleur, rue de la Calandre, 10, à Gand . . . . . — —

WILLEMS (**Joseph**), notaire, à Saint-Trond . . . 1er juillet 1894.

DE GHELLINCK-VAERNEWYCK (LE VICOMTE), rue de l'Industrie, 15, à Bruxelles. . . . . — —

TINNE (**O.**), major au 1er régiment de ligne, boulevard de la Citadelle, 64, Gand . . . . . 7 juillet 1895.

DELBEKE (**A.**), avocat, membre de la Chambre des Représentants, rue de l'Empereur, 9, à Anvers. — —

CORRESPONDANTS REGNICOLES (1).

MM.

VAN EVEN (**Édouard**), membre titulaire de l'Académie royale de Belgique, archiviste de la ville, rue des Bouchons, 6, à Louvain. . . . 4 juillet 1869.

(1) Le nombre des correspondants regnicoles est limité à trente-cinq.

DU CHASTEL DE LA HOWARDRIES (LE COMTE **Albéric**), au château de la Havette, à Spa . . .	3 juillet 1881.
ALVIN (**Frédéric**), conservateur-adjoint au cabinet des médailles de la Bibliothèque royale, rue Van Volsem, 17, à Ixelles	5 juillet 1885
VAN DER BEKEN (**Charles**), contrôleur des monnaies, rue de Moscou, 1, à Saint-Gilles . . .	7 juillet 1889.
URBAN (**Ernest**), 43, rue du Congrès, à Bruxelles.	6 juillet 1890
DE JAER (**Léon**), ingénieur, rue Buzenville, 30, à Liége	5 juillet 1891.
GAUTIER DE RASSE (**Léopold**), avocat, rue du Prince Royal, 15, à Ixelles	— —
VAN RAEMDONCK, avocat et bourgmestre, à Beveren-Waes (Flandre orientale)	— —
VAN DER STAPPEN (**Charles**), statuaire, avenue de la Joyeuse-Entrée, 21, à Bruxelles	2 juillet 1893.
JOORIS (**Franz**), lieutenant au 1er régiment de Guides, boulevard de Waterloo, 51, à Bruxelles.	— —
MERGHELYNCK (L'ÉCUYER **Arthur**), archiviste des villes d'Ypres et de Furnes, rue d'Elverdinghe, 1, à Ypres	— —
LIÉGEOIS (**Edmond**), bibliothécaire de la ville, rue au Beurre, 35, à Ypres.	1er juillet 1894.
DONNET (**Fernand**), rue du Transvaal, 53, à Anvers.	— —
SIMONIS (**J.**), docteur, à Jemeppe-sur-Meuse. . .	7 juillet 1895.
VAN MALDERGHEM (**Jean**), archiviste de la ville de Bruxelles, rue Anoul, 26, à Ixelles. . . .	— —
LOMBAERTS (**Edmond**), avenue des Arts, 146, à Anvers.	— —
MOYAUX (**Auguste**), ingénieur, Boulevard du Régent, 312, à Bruxelles.	— —
VERMEYLEN (**Franz**), statuaire et médailleur, rue des Récollets, 49, à Louvain.	— —
LAMBO (L'ABBÉ **Aloïs**), professeur au Petit Séminaire, à Malines	— —
HERMANS (**Charles**), Canal des Brasseurs, 29, à Anvers.	— —

Bernays (Édouard), avocat, avenue Van Eyck, 42, à Anvers. . . . . 7 juillet 1895.

Fisch (Paul), médailleur, rue d'Allemagne, 32, à Bruxelles. . . . . 19 juillet 1896.

de Vinck de Winnezeele (le baron), membre du comité-directeur du musée du Steen, avenue des Arts, 139, à Anvers. . . . . — —

Bigwood (Georges), avocat, rue Washington, 3 (avenue Louise), à Bruxelles . . . . . — —

de Jonghe (le vicomte Eug.), rue du Trône, 60, à Ixelles . . . . . — —

Mac Leod, professeur de botanique à l'université de Gand, rue du Héron, 3, à Gand . . . . . — —

Allard (Josse), directeur de la Monnaie, avenue de la Toison d'Or, 19, à Ixelles. . . . . 18 juillet 1897

Prisse (le baron Philippe), ingénieur en chef, directeur des ponts et chaussées, boulevard Léopold, 159, à Anvers . . . . . — —

Gaillard (l'abbé Joseph), curé à Geer, près Waremme . . . . . — —

Michaux (Alphonse), graveur à la Monnaie, rue Berckmans, 2, à Saint-Gilles . . . . . 17 juillet 1898.

Renier (M.), président de la Société verviétoise d'archéologie, membre correspondant pour la province de Liège de la Commission royale des monuments, fondateur et conservateur du musée communal de Verviers, rue Saucy, à Verviers . . . . . — —

Maus (Gaston), rue du Luxembourg, 19, à Bruxelles . . . . . — —

Laloire (Édouard), attaché aux archives générales du Royaume, avenue Brugmann, 111, à Bruxelles . . . . . 2 juillet 1899.

Van den Bergh (Léopold), trésorier du cercle archéologique de Malines, Longue rue des Chevaliers, 32, à Malines . . . . . 1er juillet 1900.

Le Grelle, commissaire du gouvernement près la Monnaie de Bruxelles, à Bruxelles . . . . — —

ASSOCIÉS ÉTRANGERS (1).

MM.

Morin-Pons (Henri), banquier, rue de la République, 2, à Lyon . . . . . 3 novembre 1856.

Madden (Frédéric-W.), esq., 13, Grand Parade, à Brighton. . . . . 14 janvier 1865.

Tracksel (le Dr C.), Petit-riant Site, descente Montbenon, à Lausanne . . . . . 14 mai 1871.

Sudre (L.), sous-directeur honoraire des monnaies, quai Malaquais, 3, à Paris . . . . . 25 janvier 1876.

Lehmann (baron von), lieutenant général, Adolfsallee, 7, à Wiesbaden. . . . . 4 décembre 1877.

Du Lac (Jules), rue des Minimes, 10, à Compiègne. . . . . 10 avril 1878.

Engel (Arthur), rue de l'Assomption, 66, à Paris-Auteuil . . . . . 11 mai 1878.

Rigaux (Henri), archiviste de la ville, mairie de Lille (Nord) . . . . . 23 mai 1878.

Schols (L.-P.-H.), docteur en médecine, Breedestraat, 23, à Maestricht . . . . . 10 août 1878.

Vernier (Achille), banquier, rue de Thionville, 34, à Lille . . . . . 23 octobre 1878.

de Grez (jonkheer J.-M.-H.-J.), rue Belliard, 18, à Bruxelles. . . . . 4 février 1879.

Dissard (Paul), conservateur des musées de la ville de Lyon. . . . . 5 juillet 1879.

Ehrensvard (le comte Augustin), capitaine au régiment des hussards de Scanie, à Liatorp, près Helsingborg (Suède) . . . . . 17 mars 1881.

Weyl (Adolphe), directeur des *Berliner Münzblätter*, Adlerstrasse, 5, à Berlin, C. . . . . 19 janvier 1882.

Quarré-Reybourbon (L.), boulevard de la Liberté, 70, à Lille . . . . . 2 mai 1882.

André (Ernest), notaire, à Gray (Haute-Saône). 2 octobre 1882.

Cavalli (Gustave), pharmacien, à Sköfde (Suède). 9 août 1883.

(1) Le nombre des associés étrangers est limité à cent cinquante.

Wedberg (**J.-O.**), conseiller de justice, Storgatan, 29, à Stockholm . . . . . 9 août 1883.

Bom (**Adrien**), Keizersgracht, 149, à Amsterdam. 20 janvier 1885.

Jolivot (**P.-C.**), secrétaire du gouverneur général et du conseil d'État de la principauté de Monaco . . . . . 27 avril 1885.

de Man (**Mlle Marie**), rue Saint-Pierre, 39, à Middelbourg (Zélande) . . . . . 30 mai 1885.

Besier (**Louis-Guillaume-Alexandre**), président de la Commission des monnaies des Pays-Bas, Maliesingel, 24, à Utrecht . . . . 2 octobre 1885

Myer (**Isaac**), membre de la Société numismatique de Philadelphie, 21 East, 60th street, à New-York . . . . . 30 novembre 1883.

Bukowski (**H.**), membre de la Société suédoise de numismatique, Arsenalsgatan, 29, à Stockholm . . . . . 7 janvier 1886.

Germain de Maidy (**Léon**), secrétaire perpétuel de la Société d'archéologie lorraine, rue Héré, 26, à Nancy . . . . . 14 avril 1886.

Cahn (**Adolphe-E.**), membre des Sociétés numismatiques de Vienne et de Munich, Niedenau. 55, à Francfort-sur-Mein. . . . . 4 juillet 1886.

Helbing (**Otto**), membre des Sociétés numismatiques de Vienne, de Munich et de Suisse, Maximilianstrasse, 32, à Munich. . . . . — —

Corbelijn-Battaerd (**C.-H.-F.-A.**), Notenboomstraat, 87, à Groenloo (province de Gueldre) Pays-Bas . . . . . 28 avril 1887.

Schulman (**J.**), Langestraat F. 54, à Amersfoort (Pays-Bas). . . . . — —

Gnecchi (**Ercole**), directeur de la *Revue italienne de numismatique,* via Gesù, 8, à Milan (Italie). 4 juin 1887.

Storer (**Horace-R.**), président de la Société médicale de Newport, Washington street, 58. à Newport, Rhode-Island (États-Unis). . . 28 juin 1887.

Mc Lachlan (R.-W.), Sainte-Monique street, 55, Montréal (Canada) . . . . . 30 juillet 1887.

Mazerolle (Fernand), archiviste de la Monnaie, avenue Niel, 91, à Paris . . . . . 1er décembre 1887.

Kenner (le docteur Frédéric), membre de l'Académie impériale et royale des sciences de Vienne, directeur des Musées impériaux des médailles et d'antiquités, Burgring, 5, à Vienne (Autriche) . . . . . 13 janvier 1888.

Stephanik (Joh.-W.), secrétaire de la Société royale néerlandaise de numismatique, Keizersgracht, 414, à Amsterdam . . . . . 26 août 1888.

Barozzi (Nicolas), ancien conservateur du Musée Correr et directeur actuel des Galeries royales de Venise, Palais ducal, à Venise. . . . . 23 décembre 1888.

de Ponton d'Amécourt (le baron R.), rue Saint-Nicolas, 2, à Saint-Calais (Sarthe), France . . 6 février 1889.

Vallentin du Cheylard (Roger), officier d'Académie, receveur des Domaines, à Saint-Péray (Ardèche), France. . . . . 28 septembre 1889.

Soutzo (Michel-C.), Strada Romania, 4, à Bucharest (Roumanie) . . . . . 12 octobre 1889.

Van Werveke (Nicolas), secrétaire de l'Institut grand-ducal de Luxembourg. . . . . 15 février 1890.

Stroehlin (Paul), président de la Société suisse de numismatique, 54, route de Chêne, à Genève 7 juin 1890.

Hercolani (le prince), à Bruxelles. . . . . 7 juin 1890.

Meili (Julius), ancien consul de la Confédération helvétique, à Zurich . . . . . 4 novembre 1890.

Hollebeke (Paul), Grand'Place, à Bailleul (Nord), France. . . . . 27 février 1891.

Tolstoï (comte Jean), Académie impériale des Beaux-Arts, Wassiliewski ostrow, 5e ligne, n° 2, à Saint-Pétersbourg . . . . . 7 mars 1891.

Coliez, docteur en médecine et officier d'Académie, à Longwy (France). . . . . 15 mars 1891.

Ruijs de Perez (**P.-J.-B.**), rue Joseph II, 26, à Bruxelles . . . . . 31 mars 1891.

de Gyselaar (jonkheer **N.-C.**), docteur en droit, Hoogstraat, à Gorcum . . . . . 20 mai 1891.

van der Does de Willebois (jonkheer **P.-J.-J.-S.-M.**), bourgmestre de la ville de Bois-le-Duc . . . . . 1er juillet 1891.

Van Meeuwen (jonkheer **P.-M.-F.**), vice-président de la Cour d'appel, à Bois-le-Duc . . . — —

de Marchéville (**Marcel**), ancien maître des requêtes au conseil d'État, boulevard Haussmann, 138, à Paris . . . . . 9 juillet 1891.

Ambrosoli (**Solon**), conservateur du cabinet royal des médailles de Brera, à Milan. . . . . — —

Riggauer (prof. **Hans**), conservateur en chef du cabinet royal de numismatique, Neuhaüserstrasse, 5, à Munich . . . . . — —

Hauberg (**P.**), conservateur du cabinet royal de numismatique de Copenhague, Danemark. . 26 novembre 1891.

Hénault (**Maurice**), archiviste municipal, place d'Armes, 13, à Valenciennes . . . . . 7 janvier 1892.

Presl (**Jean**), Gumpendorferstrasse, 59, à Vienne, VI, Autriche . . . . . 2 mars 1892.

Castellani (**Giuseppe**), à Santarcangelo di Romagna (Italie). . . . . 14 mai 1892.

Heldring (**O.-G.-H.**), major d'infanterie, Langestraat, 30, à Amersfoort (Pays-Bas) . . . . . 21 mai 1892.

de Castellane (le comte), rue de Villersexel, 5, à Paris. . . . . 7 juin 1892.

Quintard (**Léopold**), rue St-Michel, 30, à Nancy. 28 juin 1892.

Sagnier (**Alphonse**), docteur en droit, rue Petite Saunerie, 17, Avignon (Vaucluse), France. 11 juillet 1892.

Maignien (**Edmond**), conservateur de la bibliothèque de Grenoble, à Grenoble (Isère), France. — —

Ruijs de Perez (**Willie**), avenue Louise, 119, à Bruxelles . . . . . 22 août 1892.

Ruggero (**Giuseppe**), colonel, palais Maddaloni, Naples (Italie) . . . . . 14 septembre 1892.

Svoronos (**Jean-N.**), directeur du Musée national de numismatique, 48, rue Patissia, à Athènes. 25 novembre 1892.

Rappaport (**Edmond**), banquier, Friedrichstrasse, 13II, à Berlin . . . . . 28 novembre 1892.

Troutowski (**W.**), secrétaire général de la Société impériale d'archéologie (Bersénewka), à Moscou . . . . . 12 décembre 1892.

Stenersen (**le Dr L.-B.**), directeur du cabinet des médailles de l'Université, à Christiania (Norwège) . . . . . — —

Marvin (**W.-T.-R.**), directeur de *The American Journal of numismatics*, Federal street, 73, à Boston (Massachusetts), U. S. . . . . 26 janvier 1893.

von Höfken von Hattingsheim (**le chevalier R.**), directeur de *l'Archiv für Bracteatenkunde*, Gymnasiumstrasse, 35, à Vienne (Autriche) . 22 février 1893.

Ter Gouw (**J.-E.**). Nassaulaan, 8, à Hilversum, (Hollande septentrionale), Pays-Bas . . . . . 25 février 1893.

Zwierzina (**W.-K.-F.**), receveur de l'enregistrement et des domaines, à Alfen (Sud-Hollande). 18 juin 1893

Barbey (**Maurice**), château de Valleyres (par Orbe), canton de Vaud (Suisse) . . . . . 20 juin 1893.

Oettinger (**Sigmund**), professeur, membre de la Société américaine de numismatique et d'archéologie, 107, East 45th street, New-York. . 12 janvier 1894.

de Dompierre de Chaufepié (**D.-H.-J.**), directeur du cabinet royal des médailles, rue de Java, 76a, à La Haye . . . . . 17 mars 1894.

Bahrfeldt (**docteur Émile**), Kueseberkstrasse, 22, Charlottenbourg, Berlin . . . . . 28 mars 1894.

Rosa (**Alexandre**), président de la *Junta de numismatica americana*, 543, Calle Péru, à Buenos-Ayres. . . . . 11 mai 1894.

Van Eeghen (**Chr.-J.**), bourgmestre, à Putten (Veluwe), Pays-Bas . . . . . 19 juin 1894.

van Meeuwen (**jonkheer P.-L.**), Nieuwstraat, 138, à Bois-le-Duc . . . . . 21 juin 1894

Speelman (jonkheer **H.-M.**), Kenaupark, 13, à Haarlem. . . . . 28 juin 1894.

Derome (**Ch.**), notaire à Ribemont (Aisne), France. 28 octobre 1894.

Van Lanschot, avocat, Weesstraat, 134a, à Bois-le-Duc. . . . . 3 décembre 1894.

Kleinschmidt (Dr **A.**), professeur à l'Université, Untere Neckkarstrasse, 20, à Heidelberg . . 5 janvier 1895.

Fredzess (**W.-J.**), étudiant, Voorstraat, 64, à Utrecht . . . . . 21 janvier 1895.

Grossel (**Arsène**), Grand'Place, 20, à Bergues-Saint-Winoc (Nord), France . . . . . 13 mai 1895.

Sassen (**Auguste**), président de la Société royale néerlandaise de numismatique, Steenweg, à Helmond (Pays-Bas) . . . . . 20 septembre 1895.

Mubarek Ghalib Bey, fonctionnaire à la Dette publique ottomane, à Constantinople . . . . 9 janvier 1896.

Tachella (**M.-D.-E.**), conservateur du cabinet des médailles, au Musée national, à Sophia. . . 25 février 1896.

Hess (**Adolph**), Nachfolger, Mainzer Landstrasse, 49, à Frankfurt am Mein. . . . . 21 avril 1896.

Hirsch (**Jacques**), docteur en philosophie et numismate, Reichenbachstrasse, 15t, à Munich. 26 septembre 1896.

Joos (**H.**), lieutenant-colonel d'infanterie territoriale, à Cassel (Nord), France. . . . . 14 octobre 1896.

Beelaerts van Blokland (jonkheer **M.-F.**), Koninginnegracht, 62, à La Haye. . . . 6 avril 1897

Menger (**J.-Ph.-M.**), 1er graveur à la Monnaie, Voorstraat, 35, à Utrecht . . . . . — —

Begeer (**C.-J.**), médailleur, Oudegracht, 17, à Utrecht . . . . . 6 avril 1897.

Perini (**Quintilio**), à Roveredo, Tyrol (Autriche). 15 septembre 1897.

Leite de Vasconcellos, professeur de numismatique à la Bibliothèque nationale, à Lisbonne. — —

Richebé (**Raymond**), avocat, ancien attaché à la bibliothèque Mazarine, rue Montaigne, 7, à Paris . . . . . 1er octobre 1897.

Seligmann (**Eugène**), Untermainanlage, 8, Francfort-sur-Mein. . . . . 7 mars 1898.

Reymond (**Camille**), médecin de l'Institut orthopédique de Genève . . . . . 14 juillet 1898.

Vlasto (**Michel-P.**), à Marseille . . . . . 20 novembre 1898.

Snoeck (jonkheer **M.-W.**), docteur en droit, à Hintham, Pays-Bas . . . . . 1er décembre 1898.

Prowe (**T.**), président de la Société numismatique de Moscou . . . . . — —

de Geloes d'Eysden (comte **R.**), chambellan de S. M. la Reine des Pays-Bas, château d'Eysden, par Eysden, Limbourg hollandais. . . 29 janvier 1899.

Florange (**J.**), 21, quai Malaquais, Paris . . . . 20 février 1899.

Forrer (**L.**), « Edelweiss », Chislehurst, Kent, Angleterre . . . . . 15 mai 1899.

Streit, professeur à l'Université, à Athènes. . . 8 août 1899.

Pick (Dr **Berendt**), conservateur du cabinet numismatique de Gotha . . . . . 28 septembre 1899.

Labouchère (**Herman**), château de Doorn, province d'Utrecht, Pays-Bas . . . . . 30 avril 1900.

Amardel (**Gabriel**), avocat à Narbonne (Aude), France . . . . . 11 juillet 1900.

BUREAU DE LA SOCIÉTÉ POUR L'ANNÉE 1901 :

Président d'honneur à vie : Mgr le chanoine baron **Félix Bethune.**
Président : . . . . . M. le vicomte **B. de Jonghe.**
Vice-Président : . . . . M. le comte **Th. de Limburg-Stirum.**
Trésorier : . . . . . M. **Am. de Roissart.**
Contrôleur : . . . . . M. **Éd. Vanden Broeck.**
Secrétaire-bibliothécaire : M. **A. de Witte.**

COMMISSION DE LA REVUE POUR L'ANNÉE 1901 :

MM. le vicomte **B. de Jonghe.**
le comte **Th. de Limburg-Stirum.**
A. de Witte.

SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE.

LISTE DES OUVRAGES REÇUS PENDANT LE 3e TRIMESTRE 1900.

Avis important : Les publications et les dons destinés à la Société doivent, sans exception, être adressés à M. Alph. de Witte, bibliothécaire de la Société royale de Numismatique, Palais des Académies, à Bruxelles.

Ouvrages périodiques.

Allemagne. — *Berliner Münzblätter*, nos 236 à 238.

Angleterre. — *Numismatic chronicle*, 1900, part I. — *Numismatic circular*, nos 91 à 93.

Autriche-Hongrie. — *Numismatische Zeitschrift*, t. XXXI, 2e semestre 1899. — *Monatsblatt*, nos 202 à 204. — *Mittheilungen des Clubs der Münz- und Medaillenfreunde in Wien*, nos 120 à 122. — *Die moderne Medaille*, nos 5 à 7.

Belgique. — Académie royale : *Bulletin de la classe des Lettres*, 1900, nos 4 à 6. — Société verviétoise d'archéologie et d'histoire : *Bulletin*, t. II, nos 5 à 8. — Société d'histoire et d'archéologie de Gand : *Bulletin*, t. VIII, no 4; *Inventaire archéologique de Gand*, fasc. XXVII. — *Revue bibliographique belge*, 1900, nos 5 à 7. — Société archéologique de Charleroi : *Documents et rapports*, t. XXIV. — *Annales de l'Académie royale d'archéologie*, t. LII, 3e livraison ; *Bulletin*, 5e série, no 8. — *La Gazette numismatique*, t. IV, nos 9 et 10. — *Annales du Cercle archéologique de Mons*, t. XXVIII et XXIX. — *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique*, 2e série, t XII, liv. 1-2. — *Annales de la Société d'archéologie de Bruxelles*, t. XIV, liv. no II.

France. — *Polybiblion* : partie technique, t. XC, nos 5 à 7 ; partie littéraire, t. LXXXVIII, nos 5 à 6 ; t LXXXIX, no 1. — Société archéologique de l'Orléanais : *Bulletin*, nos 166 et 167. — Société archéologique de Tarn-et-Garonne : *Bulletin*, t. XVII. — *Revue numismatique*, 1900, 2e trimestre. — Société d'archéologie lorraine : *Mémoires*, t. XLIX. — Société de Borda : *Bulletin*, 1900, nos 1 et 2.

Italie. — *Bolletino del Museo civico di Padova*, t. III, nos 3 et 4. — *Rivista italiana di numismatica*, vol. XIII, fasc. II.

Luxembourg. — *Ons Hemecht*, t. VI, liv. 5 à 7.

Pays-Bas. — *Tijdschrift van het koninklijk Nederland Genootschap voor munt- en penningkunde*, t. VIII, liv. 2 et 3.

Portugal. — *O Archèologo português*, vol. V, nos 4 et 5
Suède. — *Numismatika Middelanden*, nos XV.
Suisse. — *Revue suisse de numismatique*, t. IX, 2e livraison.

Ouvrages non périodiques.

Amardel (G.). — *L'Hôtel des monnaies de Narbonne au XVIIe siècle.* Narbonne, 1891, in-8°, 22 pages. — *Le roi Achila.* Narbonne, 1893, in-8°, 23 pages — *Les Longastalètes.* Narbonne, 1894, in-8°, 26 pages. — *Un triens wisigoth inédit.* Narbonne, 1896, in-8°, 11 pages. — *Les monnaies gauloises qu'on peut attribuer à l'arrondissement de Saint-Pons.* Narbonne, 1896, in-8°, 24 pages. — *L'atelier monétaire de Saint-Lizier.* Narbonne, 1896, in-8°, 18 pages. — *Les monnaies ibériques attribuées à Narbonne.* Narbonne, 1897, in-8°, 18 pages — *Les plus anciennes monnaies wisigothes de Narbonne.* Narbonne, 1898, in 8°, 15 pages — *Les monnaies d'Anastase, de Justin et de Justinien frappées à Narbonne.* Narbonne, 1898, in 8°, 23 pages. — *Les marques monétaires d'Alaric II et de Théodoric.* Narbonne, 1899, in-8°, 14 pages.— *Le Thêta des inscriptions monétaires des Goths.* Narbonne 1899, in-8°, 10 pages. — *Les liards de France.* Narbonne, 1900, in-8°, 25 pages. (*Hommage de l'auteur.*)

Betts (B.). — *Some undescribed spanish-american proclamation pieces. Supplément.* Boston. 1900, in-4°, 11 pages, 2 planches. (*Hommage de l'auteur.*)

Bigwood (G.). — *Les impôts généraux dans les Pays-Bas autrichiens. Étude historique de législation financière.* Louvain, 1900, in-8°, xxv-366 pages. (*Hommage de l'auteur.*)

Blancard (L.). — *De l'emploi des textes en numismatique.* Bruxelles, 1891, in-8°, 7 pages. — *Sur les poids des anciennes provinces belges.* Bruxelles, 1898, in-8°, 24 pages. (*Don de M. Goemaere.*)

Bordeaux (P.). — *La pièce de 48 sols de Strasbourg frappée à la Monnaie de Paris.* Paris, 1900, in-8°, 14 pages, vignettes. (*Hommage de l'auteur.*)

Castellani. — *Medaglie Fanesi.* Milano, 1900, grand in-8°, 16 pages, 1 planche. (*Hommage de l'auteur.*)

Dancoisne. — *Notice nécrologique sur Charles Robert.* Bruxelles, 1888, in-8°, 11 pages. (*Don de M. Goemaere.*)

de Chestret de Haneffe (Bon J.). — *Numismatique de la principauté de Liége. Supplément.* Liége, 1900, in-4°, 27 pages, 2 planches. (*Hommage de l'auteur.*)

de Jonghe (Vte B.). — *Tiers de blanc anonyme au lion frappé à Herpen.* Bruxelles, 1900, in-8°, 4 pp., 1 vig. (*Hommage de l'auteur.*)

de Man (Mlle). — *De kosten van het bouwen van een munthuis te Middelburg in* 1363-66. Amsterdam, 1900, in-8°, 30 pages, 1 planche. — *Les dates zélandaises à la légende Luctor et Ementor.* Bruxelles, 1900, in-8°, 12 pages, 1 planche. (*Hommage de l'auteur.*)

DE RENESSE (Cte T.). — *Dictionnaire des figures héraldiques*, t. V, 5e fascicule. (*Don de l'éditeur.*)

DE WITTE (A.) — *Le jeton d'étrennes pour l'année 1773 aux Pays-Bas autrichiens.* Paris, 1899, in-4°. 14 pages, 1 vignette. (*Hommage de l'auteur.*)

DONNET (F.). — *Une taque symbolique du XVIIe siècle.* Anvers, 1900, in-8°, 12 pages, 2 planches. (*Don de M. Germain de Maidy.*)

FIALA. — *Die Munzungen der Herrn Wilhelm und Peter Vok von Rosenberg.* Bruxelles, 1891, in-8°, 10 pages. (*Don de M. Goemaere.*)

GENTILE DI ROVELONNE. — *Le collezioni di numismatica.* Bruxelles, 1892, in-8°, 16 pages. (*Don de M. Goemaere.*)

GERMAIN DE MAIDY. — *Représentation présumée de Jeanne d'Arc sur une plaque de foyer.* Anvers, 1900, in-8°, 8 pages, 2 planches. (*Hommage de l'auteur.*)

GNECCHI (F.). — *Un médaillon inédit de Philippe père trouvé à Rome.* Bruxelles, 1895, in-8°, 4 pages, 1 vignette. (*Don de M. Goemaere.*) — *Monete romane*, seconda editione. Milano, 1900, in-12, xv-367 pages, 25 planches et vignettes. Cartonnage de l'éditeur. (*Hommage de l'auteur.*)

HILDEBRAND (H.). - *Sous d'or ostrogoths frappés en Pannonie et trouvés en Suède.* Bruxelles, 1891, in-8°, 7 pages. (*Don de M. Goemaere.*)

JOSEPH (P.). — *Die Halbbrakteatenfunde von Worms und Abenheim.* Frankfurt-am-Main, 1900, in-8°, 65 pages, 2 planches. (*Hommage de l'auteur.*)

MEILI. — *Contos para contar.* Lisboa, 1900, in-8°, 15 pages, 3 planches. (*Hommage de l'auteur.*)

MORIN-PONS. — *Numismatique de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Lyon.* Lyon, 1900, in-4°, VI-136 pages, vignettes et XXXIII planches. (*Hommage de l'auteur.*)

PAPADOPOLI (Cte N.). — *Les plus anciens deniers ou carzie frappés par les Vénitiens pour Chypre.* Bruxelles, 1900, in-8°, 6 pages, 1 vignette. (*Hommage de l'auteur.*)

PERINI. — *Le medaglie e le decorazioni della republica di San Marino.* Londra, 1900, in 8°, 14 pages, vignettes. (*Hommage de l'auteur.*)

SIEBENALER. — *Le petit trésor de Weyler.* Bruxelles, 1891, in-8°, 12 pages, 2 vignettes. (*Don de M. Goemaere.*)

SIMONIS (J.). — *L'art du médailleur en Belgique.* Bruxelles, 1900, in-4°, 144 pages, VI planches et portraits. (*Hommage de l'auteur.*)

VANDEN BROECK (ÉD.). — *Antoine Fisch, graveur en médailles.* Bruxelles, 1892, in-8°, 2 pages. (*Don de M. Goemaere.*)

Ouvrages anonymes et catalogues.

La Monnaie de Paris à l'Exposition universelle de 1900. Paris, 1900, in 24, 84 pages. (*Don de l'Administration des Monnaies de France.*)

Obsèques du comte de Marsy. Compiègne, 1900, in-8°, 16 pages.
Catalogue Baer à prix marqués. — *Auktions-Katalog*, n° 167. — *Numismatisches Offerten-Blatt*, n°s 84 à 86. — *Numismatische Correspondenz*, n°s 197 et 198. — *Numismatischer Verkehr*, 1900, n°s 5 et 6. — *Collection Schoen*. Paris, 1900, avec 4 planches. (*Envoi de M. Florange.*) — *Vente à Amsterdam*, les 2-4 juillet 1900. (*Envoi de M. Bom.*) — Suppléments n°s 3 et 4 au *Journal des Collectionneurs*. (*Envoi de M. Stroehlin.*) — *Catalogue Morchio et Majer*, n°s 25 et 26. — *Catalogue à prix marqués*, n° XIII, d'Otto Helbing. — *Catalogue général de médailles françaises*, n°s 1 et 2. (*Envoi de M. Boudeau.*)

CABINET NUMISMATIQUE.

Don de M. V. Lemaire.

Médaillons-modèles, droit et revers, du jeton de présence de la Société à l'effigie de van der Chijs. — Médaille commémorative de l'Exposition des anciennes gildes et corporations à Liége, gravée par V. Lemaire.

Don du Ministre de la Justice.

Médaille en bronze, rappelant l'érection d'une prison à Verviers.

Don de M. Van der Beken.

Pièce de nickel de 1 shani de Perse et pièce de nickel de 10 bani de Roumanie, frappées à la Monnaie de Bruxelles.

Don de M. A. de Witte.

Médaille de bronze, à l'effigie de Th. Roest, gravée par Menger. — Pièce de 2 marks, 1899, à l'effigie de Henri XXII de Reuss. — 2 monnaies de cuivre d'Angleterre et 1 monnaie de cuivre de France.

Soit en tout : 6 monnaies, 3 médailles et 2 médaillons.

Bruxelles, le 12 août 1900.

Le bibliothécaire-conservateur des collections

Alphonse de Witte.

TABLE DES MATIÈRES.

MÉMOIRES.

Les monnaies de Cléopâtre VII Philopator, reine d'Égypte, (52-30 av. J.-C.), par M. L. Forrer. 5, 149, 277
Deux deniers inédits d'Otbert, évêque de Liége (1092-1119), par M. Fréd Alvin, conservateur adjoint au Cabinet des médailles. 29
Deux deniers inédits de Rodolphe de Zaeringen, prince-évêque de Liége (1167-1191), par M. l'abbé J. Gaillard 35
Trouvaille de Niederbipp, au canton de Berne, par M. le Dr C.-F. Trachsel 44
La numismatique de Louis XVIII dans les provinces belges en 1815, par M. P. Bordeaux 48, 171, 315, 397
Les jetons et les médailles d'inauguration frappés par ordre du gouvernement général aux Pays-Bas autrichiens (1717-1794), par M. A. de Witte 104, 205, 411
Benoitevaux, son pèlerinage et ses médailles, par M. L. Maxe-Werly 114, 219
Petit gros à l'écu aux quatre lions d'Arnould III, seigneur de Randerath (1364-1390), par M. le vicomte B. de Jonghe. . . . 167
Numismatique bruxelloise. — Deux jetons inédits de receveurs de Bruxelles (xive siècle), par M. Éd. Vanden Broeck. 197
Tiers de blanc anonyme au lion frappé à Herpen, par M. le vicomte B. de Jonghe 293
Les plus anciens deniers ou carzie frappés par les Vénitiens pour Chypre (1515-1518), par M. le comte N. Papadopoli 297
Les dutes zélandaises à la légende *Luctor et Ementor*, par Mlle Marie de Man. 303
La médaille des hommes de feu de la cité de Liége, 1752, par M. le baron J. de Chestret de Haneffe 331

Jeton du seigneur de la Vichte, maréchal de Flandre, par M. le comte Th. de Limburg-Stirum. 336
Tiers de sou d'or inédit, par M. L. Maxe-Werly. 383
Numismatique bruxelloise. — Jetons de présence de la Société de Médecine de Bruxelles, par M. Éd. Vanden Broeck. . . . 428
Quelques observations sur trois médaillons attribués à Quentin Metsys, par M. Ed. van Even. 441

CORRESPONDANCE.

Lettre de M. le comte Albéric du Chastel de la Howardries à M. le vicomte B. de Jonghe, président de la Société, au sujet d'une planche de monnaies d'or de l'impératrice Faustine . . 124
Lettre de M. le baron de Chestret de Haneffe à M. le vicomte B. de Jonghe, président de la Société. au sujet d'un denier comtal erronément restitué à un évêque de Liége 125

NÉCROLOGIE.

Jacques Wiener, par M. Fréd. Alvin 234
Maximin Deloche, par M. le vicomte B. de Jonghe. 237
Jules Iversen, par M. A. de Witte 348
Charles-Alexandre-Arthur, comte de Marsy, par M. le vicomte de Ghellinck-Vaernewyck 449

MÉLANGES.

Émission de la nouvelle pièce d'or française de 10 francs, par M. P Bordeaux. — Le mouton d'or brabançon, par M. A. de Witte. — Deux nouveaux ajusteurs hollandais, par Mlle M. de Man.—*A handbook of greek and roman coins*, par M. F. Hill; compte rendu par M. A. de Witte — *Wiener medailleure*; annonce par M. A. de Witte.— Les nouvelles lois monétaires du Pérou, par M. le Cte de Limburg-Stirum. — Quatrième rapport de l'Administration des monnaies de France; compte rendu par M. A. de Witte. — Trouvaille de monnaies romaines à Assche; note par M. A de Witte. — La collection du Prince Jérôme-Napoléon Bonaparte à Ajaccio; note par M. A. de Witte — *Catalogue of the greek coins in the British Museum. Galatia. Cappadoca and Syria*, par M Warwick Wroth; compte rendu par M. F. Alvin. — *De drie merkwaardige*

schellinge, par M. Hollestelle ; annonce par M. A. de Witte. — *La numismatique de* 1889 *à* 1897, par M. J.-A. Blanchet ; compte rendu par M. A. de Witte. — *Imperial coinage of Mexico*, par M. Betts ; compte rendu par M. A. de Witte. — *Notes numismatiques*, par M. M. Husson ; compte rendu par M. A. de Witte. — Sommaires des publications périodiques 127

L'Art du médailleur en Belgique, par M. J. Simonis ; compte rendu par M. A. de Witte. — Le Salon d'art religieux ; note par M. E. Laloire. — Rapport du directeur du Cabinet royal de numismatique de La Haye pour l'année 1898 ; note par M. A. de Witte. — Médaille du 400e anniversaire de la découverte du Brésil ; communiqué par M. A. de Witte. — *Étude historique et archéologique sur les anneaux sigilaires et autres des premiers siècles du moyen âge*, par M. M. Deloche ; compte rendu par M. A. de Witte. — *Die Münzen Regalians und Dryantillas*, par M. Kubitschek ; compte rendu par M. Ém. Seeldrayers. — Achat de la collection Imhoof-Blumer par le Cabinet de Berlin ; note par M. A. de Witte. — La monnaie de Bruxelles en 1899, par M. Van der Beken. — Trouvaille de Mesnil-Saint-Blaise, par M. A. de Witte. — *Handbook of the coins of Great-Britain and Ireland in the British Museum*, par H.-A. Grueber ; compte rendu par M. A. de Witte. — *Les nouvelles lois monétaires de la République de l'Équateur*, par M. le Cte Th. de Limburg-Stirum. — *Les trésors de monnaies romaines et les invasions germaniques en Gaule*, par M. A. Blanchet ; compte rendu par M. A. de Witte. — *René de Maria, abbé de Saint-Mihiel, à propos d'une médaille à son effigie*, par M. L. Germain ; compte rendu par M. A. de Witte. — La médaille du cinquantième anniversaire de l'entrée de M. Ravaisson-Molien à l'Institut ; note par M. Fréd. Alvin. — La médaille de M. Émile Loubet, par M. Fréd. Alvin. — *La Monnaie à Mons sous Philippe II*, par M. E. Matthieu ; compte rendu par M. A. de Witte. — Les Teche ed medaglie murali Carraresi ; note par M. A. de Witte. — Sommaires des publications périodiques 238

Histoire monétaire des comtes de Louvain, ducs de Brabant et marquis du Saint-Empire romain, par M. Alphonse de Witte ; compte rendu par M. Fréd. Alvin. — Mise en vente du 5e fascicule du tome cinquième du *Dictionnaire de figures héraldiques*, par M. le comte Théodore de Renesse ; annonce par M. A. de Witte. — *Le Musée de la monnaie, sa création en* 1827, par M. F. Mazerolle ; compte rendu par M. A. de Witte. — Un blanc au lion du Hainaut varié de ceux donnés par

M. Chalon, mis au jour dans la Bommelerwaard; note par M. J. E. Ter Gouw. — *Répertoire général de médaillistique*, etc., par M. Paul-Th. Stroehlin; compte rendu par M. A. de Witte. — M. Diegerick, conservateur des archives de l'État à Gand, décrit dans le *Bulletin de la Société d'histoire* de cette ville, les monnaies frappées à Gand de 1581 à 1584; note par M. le comte Th. de Limburg-Stirum — Une étiquette de boîte de poids de l'ajusteur Jacques-François Wolschot; note par M. A. de Witte. — Les nombreux travaux de M. Louis Blancard, publiés dans les tomes 1897-1899 des *Mémoires de l'Académie de Marseille*; compte rendu par M A. de Witte. – *Note sur Thomas Fin, receveur de Flandre* (1306-1309), par M. Fin, extraite du recueil des *Bulletins de la Commission d'histoire de Belgique* (t. LXIX, 1er bulletin); compte rendu par le comte Th. de Limburg-Stirum.— *La Médaille moderne*, revue mensuelle nouvelle publiée à Vienne; annonce par M. Ed. Laloire. — La *Gazette numismatique française* continue à paraître; annonce par M. A. de Witte. — *Les jetons des États généraux de Languedoc*, par M. Émile Bonnet, compte rendu par M. A. de Witte. – *Un aide de van Berckel*; note par M. A. de Witte. — *Les médaillons romains en bronze*, par M. Adrien Blanchet; compte rendu par M. A. de Witte. – Une médaille à l'effigie de Nicolas Madruzzo, seigneur d'Avio et Breutonico, publiée par M. G. Perini; note par M. A. de Witte — *Les bons métiers de la cité de Liége*, par M. Édouard Poncelet; compte rendu par M. A. de Witte. — Une médaille commémorative de la pose de la première pierre de l'église de Notre-Dame Saint-Pierre (1627), publiée par M. R. Schoorman; note par M. le comte Th. de Limburg-Stirum. — Sommaire des publications périodiques 349

Numismatique de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Lyon, par M. Henry Morin-Pons; compte rendu par M. A. de Witte. – *Monnaies, méreaux, jetons et médailles frappés à Malines ou ayant trait à son histoire*, par M. L. Van den Bergh; compte rendu par M. A. de Witte. — Appel aux numismates, par M. G. Bigwood. – *Contos para contar*, par M. Meili; annonce par M. A. de Witte. — Les études sigillographiques de M. Rizzoli; note par M. A. de Witte. — *Monete romane*, par M. F. Gnecchi; compte rendu par M. A. de Witte. — *Le monete romano-campane*, par M. M. Bahrfeldt; compte rendu par M. Ém. Seeldrayers. — *Le collectionneur de monnaies*, par M. C. A. Stuckelberg; compte rendu par M. A. de Witte. — Médaille rappelant la visite du Schah à la

Monnaie de Paris; note par M. F. Alvin. — La collection de pierres gravées du Cabinet de France, par M. F. Alvin. — Les médailles frappées à l'occasion de la Paix d'Aix-la-Chapelle; annonce par M. F. Alvin. — La numismatique à l'exposition universelle de Paris, par M. F. Mazerolle. — *Catalogue de la collection Rouyer, léguée en* 1897 *au Département des médailles et antiques*, par M. de la Tour; compte rendu par M. F. Alvin. — *Numismatique de la principauté de Liége et de ses dépendances (Bouillon, Looz) depuis leurs annexions*; par M. le baron de Chestret de Haneffe; compte rendu par M. le Vte B. de Jonghe. — *Les impôts généraux dans les Pays-Bas autrichiens*, par M. G. Bigwood; annonce par M. A de Witte. — Plaquette du docteur Guyon, par M. F. Alvin. — Le graveur Chaplain, commandeur de la Légion d'honneur; communiqué par M. Alvin. — Errata. — Sommaire des publications périodiques 455

Société royale de numismatique. — Extraits des procès-verbaux :

Réunion du 2 septembre 1899. 144
Assemblée générale tenue le 29 avril 1900, dans la salle du Conseil de l'hôtel de ville de Louvain. 365
Réunion du bureau du 30 avril 1900 377
Assemblée générale du 1er juillet 1900, au Palais des Académies, à Bruxelles 474
Réunion du bureau du 11 juillet 1900 490
Liste des membres de la Société au 1er octobre 1900. 491
Listes des ouvrages reçus. 145, 273, 378, 505
Cabinet numismatique 148, 276, 381, 508
Table des matières 509
Table des planches 514

TABLE DES PLANCHES

AVEC RENVOI A LA PAGE OÙ CHAQUE PIÈCE EST EXPLIQUÉE.

Numéros des pièces.	Numéros des pages.
Planche I.	
1	162
2	158
3	152
4	161
5	160
6	161
7	277
8	277
9	164
10	285
11	279
Planche II.	
1	158
2	160
3	160
4	160
5	280
6	160
7	161
8	280
9	159
10	162
Planche III.	
1	46
2	47
3	47
4	47
5	47
6	47
7	47
8	47
Planche IV.	
1 à 12	124-125
Planche V.	
17	214
18	215
Planche VI.	
19	215
20	216
21	216
22	217
213 (23)	217
214 (24)	217
Planche VII.	
1	304
2	305
3	305
4	305
5	306
Planche VIII.	
25	425
26	425
Planche IX.	
27	426
28	426
29	427
30	427

ERRATUM.

REVUE BELGE DE NUMISMATIQUE

Vol. 56, 1900, page 488.

Ligne 14, à ajouter :

et le cardinal, avec la crosse pontificale, se trouve à la droite de l'autel, du côté de l'Évangile.

Ligne 19, *lisez* : poitrinale, *au lieu de* : pectorale.

EDMOND LOMBAERTS.

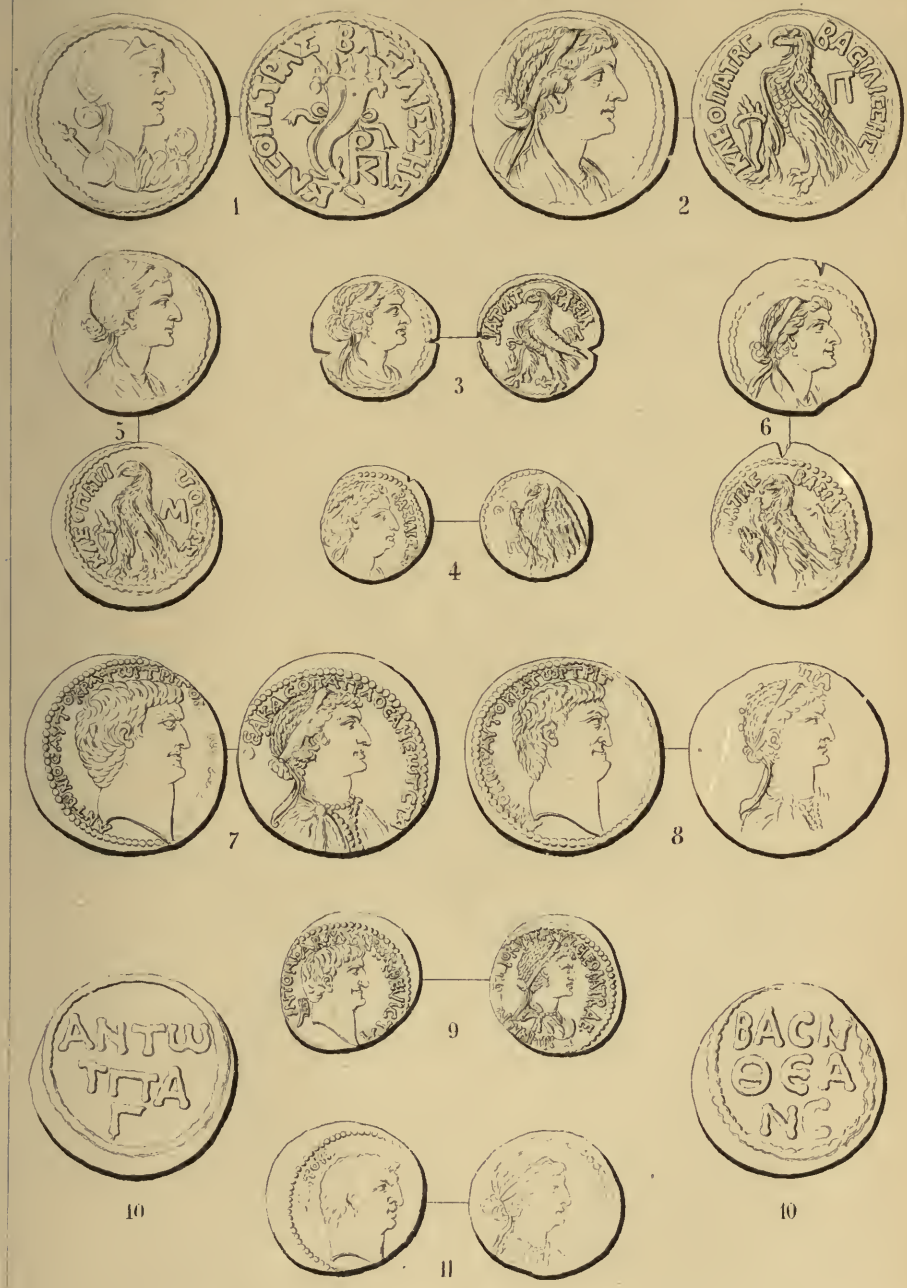

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE, PARIS

CABINET NUMISMATIQUE DE VIENNE

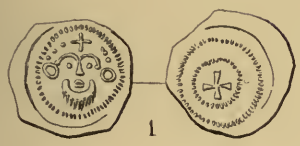

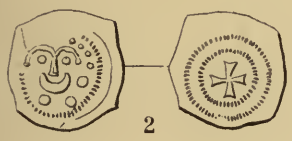

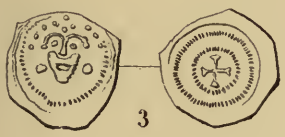

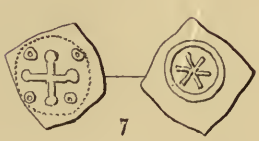

C.T. del.t 1898

TROUVAILLE DE NIEDERBIPP 1897.

J. Malvaux, sculp. J. Gormaere, imp.

JOSEPH·II AVG·DVX BVRG·BRAB·COM·FLAND·
T·V·B·

17 | ℞ & C.

VINCVLVM FIDELITATIS PVBLICAE
MDCCLXXXI

JOSEPH·II AVG·DVX BVRG·BRAB·COM·FLAND·
T·V·B·

18

OR

℞ & C.

VINCVLVM FIDELITATIS PVBLICAE
MDCCLXXXI·

19

Æ

20 Æ & C

21

Æ & C.

22

Æ & C.

214

OR
Æ & C.

213

OR
Æ & C.

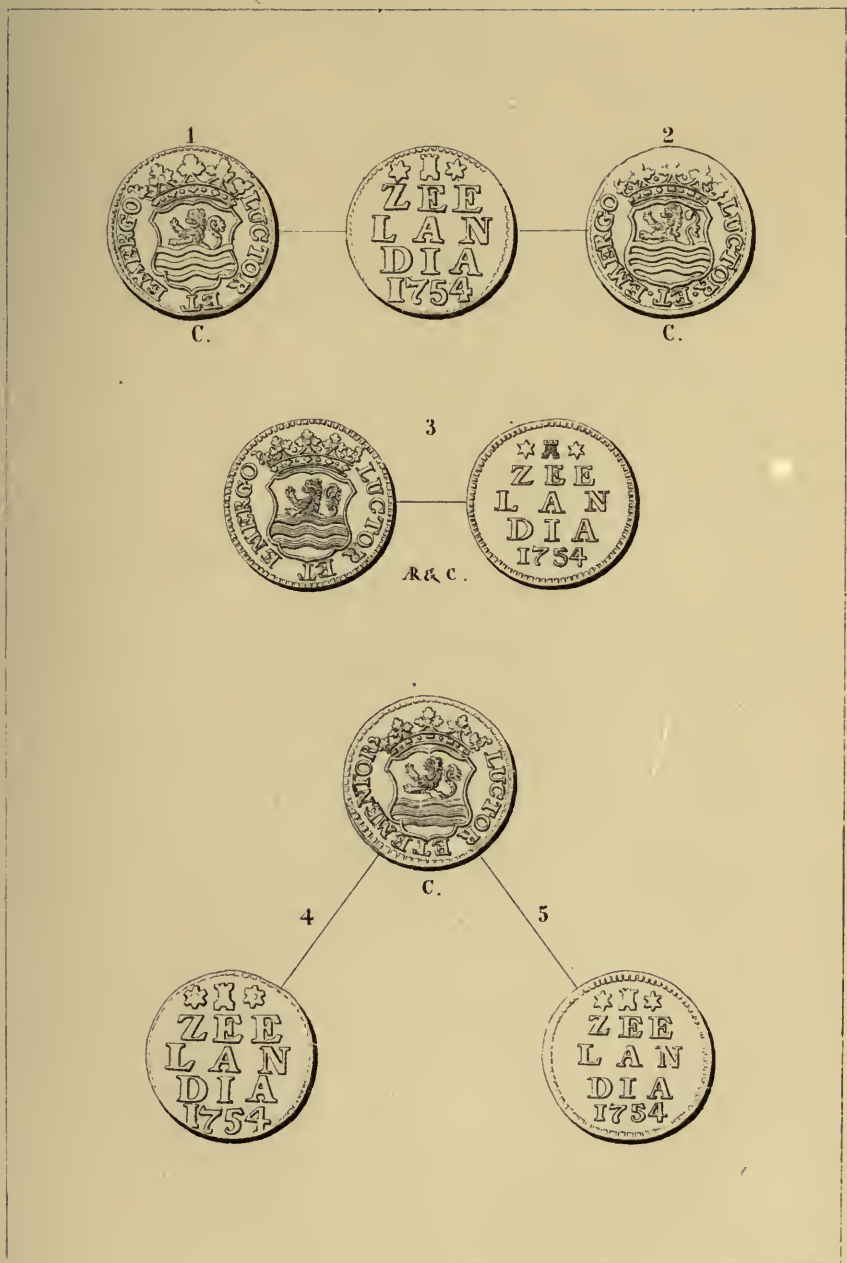
1
2
ZEE
LAN
DIA
1754
C.
C.
3
ZEE
LAN
DIA
1754
AR & C.
C.
4
5
ZEE
LAN
DIA
1754
ZEE
LAN
DIA
1754

LEOPOLD·II·AVG·DVX·BVRG·BRAB·COM·FLAN·

25 Æ

SIC FOEDERA IVNGVNT
MDCCXCI·

LEOPOLD·II·AVG·DVX·BVRG·BRAB·COM·FLAND·

26

OR & Æ

SIC FOEDERA JVNGVNT.
MDCCXCI·

27

OR & Æ

28

Æ & C.

29

OR Æ & C?

30

OR Æ & C

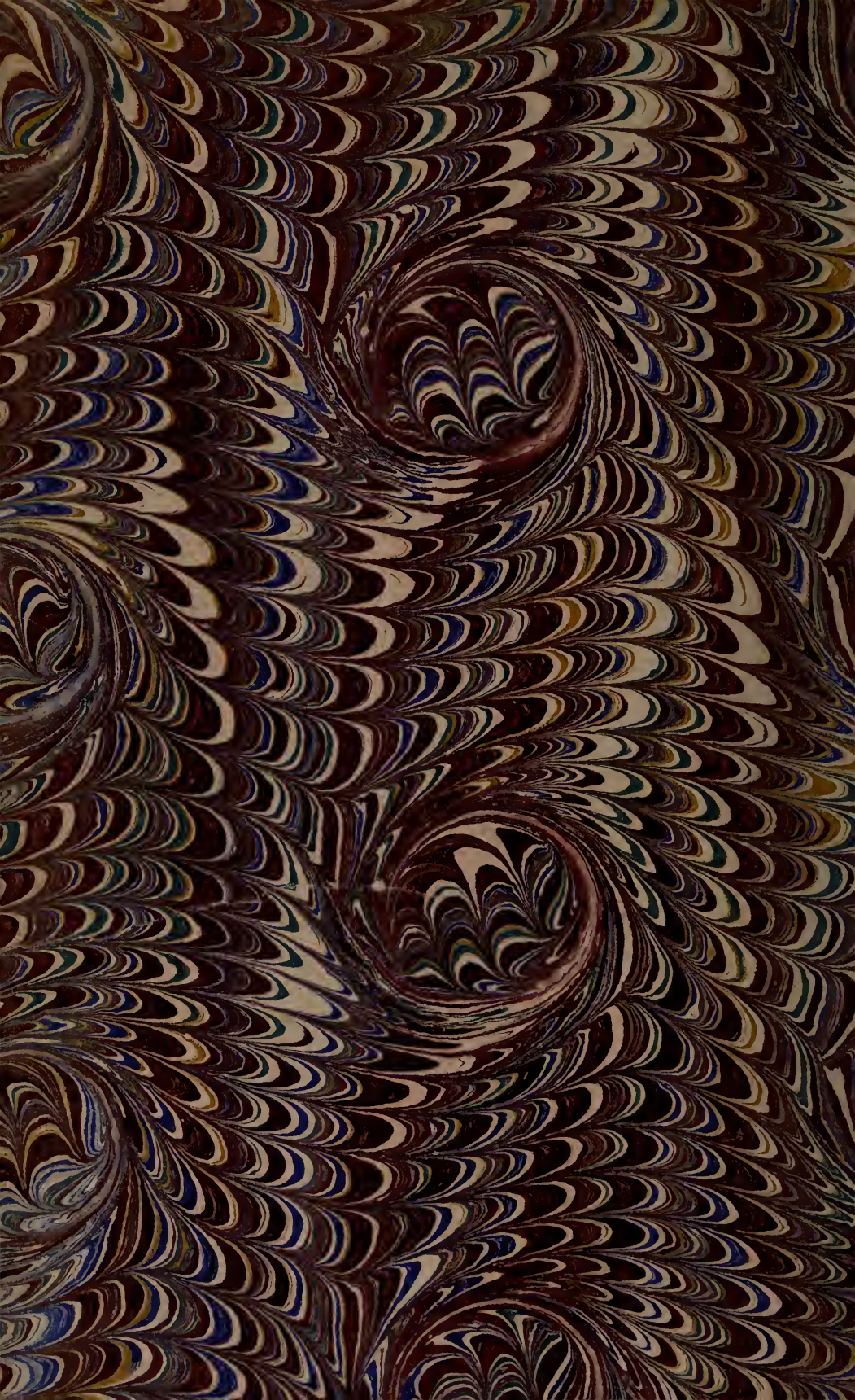

CJ
3
R4
t.56

Revue belge de numismatique
et de sigillographie

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY